This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

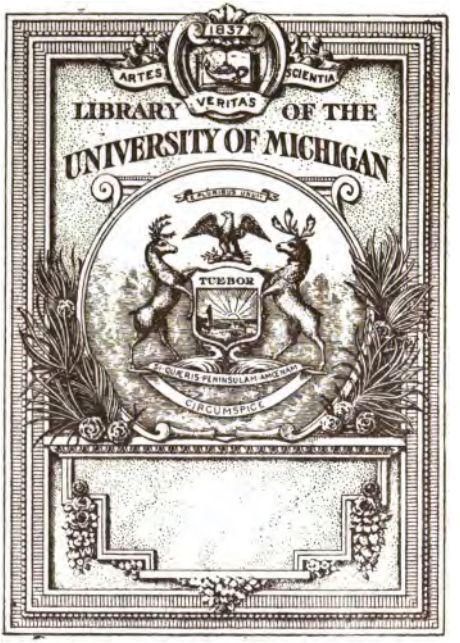
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

DP
204
.L79

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION D'ESPAGNE.

II.

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION D'ESPAGNE,

AVEC DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

PAR M. NELLERTO.

Factum est in terris quidquid discordia jussit.
PETRONIUS.

TOME SECOND.

PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE PLASSAN,
rue de Vaugirard, n° 17, près de l'Odéon.
1815.

AVANT-PROPOS.

On a annoncé dans le premier volume de ces Mémoires qu'il en serait publié un second, contenant les pièces justificatives : un tel début semble suffisant pour que je puisse remplir la promesse que j'ai faite, sans entrer dans aucun détail préalable ; mais j'ai jugé à propos de prévenir mes lecteurs que quand même ils auraient fixé leur opinion sur les questions et doutes historiques dont j'ai parlé dans l'avant-propos du premier volume, ils ne doivent pas pour cela se dispenser de lire ce second, parce qu'ils y trouveront beaucoup de choses dignes de la curiosité du public que l'auteur des Mémoires a passées sous silence, parce qu'il n'a pas pu l'éviter, soit par des raisons politiques, qu'un historien doit mettre de côté pour dire la vérité ; soit parce qu'il n'avait pas en son pouvoir, lorsqu'il écrivait cette première partie, les pièces justificatives qu'il a obtenues depuis, successivement et par hasard.

Il importe peu aux lecteurs d'être informés du motif des omissions et des réticences qui

ont eu lieu ; mais ils apprendront avec plaisir qu'ils trouveront dans les pièces justificatives quelques vérités entièrement neuves, d'autres qui étaient tellement tombées dans l'oubli, qu'elles leur paraîtront aussi neuves, et toutes si importantes, qu'il est impossible, sans les lire, de connaître à fond si les faits qui ont été racontés de la révolution espagnole sont vrais.

L'auteur avait pensé que toutes les pièces justificatives pourraient être contenues dans le second volume ; mais il en a eu quelques-unes depuis dont il ignorait même l'existence, et qui lui serviront à faire disparaître quelques légères erreurs, dans lesquelles le défaut de pièces l'a fait tomber pour ce qui est relatif au procès de l'Escurial et à la commission d'Izquierdo, dont les détails acquerront une nouvelle clarté au moyen des instructions nouvellement tombées dans ses mains, et qui méritent tant d'être connues, que ce serait un crime en littérature que de les passer sous silence. C'est d'après un tel motif que l'auteur a commencé à faire imprimer le troisième volume, et qu'il assure, dès à présent, que les pièces justificatives qu'il contiendra doivent exciter non seulement la curiosité des Espagnols et des Français intéressés dans

ces Mémoires, mais encore celle des Anglais, des Portugais et des individus des autres nations de l'Europe qui désireraient de multiplier des preuves propres à faire connaître le caractère et la politique de Napoléon, et le moyen qu'il employait pour arriver au grand but d'assujettir à l'empire français tous les peuples du continent de l'Europe, en établissant la ville de Paris la métropole de l'Europe, de la même manière que l'avait fait *Octave* à Rome, quand il changea son nom, et qu'il se fit appeler *César-Auguste*.

Qui peut dire si un tel ordre de choses aurait été malheureux pour l'Europe? Mais l'histoire nous enseigne que quand tout le monde civilisé fut réduit en esclavage, sous le pouvoir unique d'un seul despote appelé *Auguste*, les peuples étaient heureux, les lettres entièrement libres: il n'existait contre elles d'autre réglement que celui qui empêchait les écrivains de publier des choses capables de troubler la tranquillité publique, ou bien de rendre la personne du monarque méprisable.

Mais je ne me sens point capable de proposer, encore moins de résoudre, des questions politiques qui offrent, par leurs extrêmes et leurs contraires, un champ ouvert

à des réflexions fortes, étendues, et prouvées par des exemples que l'histoire nous présente dans la diversité des caractères de chaque siècle, de chaque climat et de chaque législation.

Je dirai seulement que la curiosité de toute l'Europe sera excitée par quelques pièces justificatives qui sont imprimées dans le tome troisième de ces Mémoires, et que les autres seront lues avec plaisir par tous les amis de la vérité historique, sans que je craigne d'offenser en rien la politique d'aucun gouvernement; car la prudence ordonne à tout sujet privé de ne se mêler en aucune manière de ce qui n'est confié ni à sa personne ni à ses lumières.

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION D'ESPAGNE.

N°. I.er

Lettre du prince des Asturies, Ferdinand, à l'empereur des Français, à l'Escurial, le 11 *octobre* 1807.

SIRE, la crainte d'incommoder V. M. I. et R. au milieu de ses exploits et des affaires majeures qui l'entourent sans cesse, m'a empêché jusqu'ici de satifaire directement le plus vif de mes désirs, celui d'exprimer, au moins par écrit, les sentimens de respect, d'estime et d'attachement que j'ai voués à un héros qui efface tous ceux qui l'ont précédé, et qui a été envoyé par la Providence pour sauver l'Europe du bouleversement total qui la menaçait, pour affermir ses trônes ébranlés, et pour rendre aux nations la paix et le bonheur.

Les vertus de V. M. I., sa modération, sa

bonté même envers ses plus injustes et implacables ennemis, tout me faisait espérer que l'expression de ces sentimens en serait accueillie comme l'effusion d'un cœur rempli d'admiration et de l'amitié la plus sincère.

L'état où je me trouve depuis long-temps, et qui ne peut échapper à la vue perçante de V. M. I. a été jusqu'à présent un second obstacle qui a arrêté ma plume prête à lui adresser mes vœux; mais plein d'espérance de trouver dans la magnanime générosité de V. M. I. la protection la plus puissante, je me suis déterminé, non-seulement à lui témoigner les sentimens de mon cœur envers son auguste personne, mais à l'épancher dans son sein, comme dans celui d'un père le plus tendre.

Je suis bien malheureux d'être obligé par les circonstances, à cacher, comme un crime, une action si juste et si louable; mais telles sont les conséquences funestes de l'extrême bonté des meilleurs rois.

Rempli de respect et d'amour filial pour celui à qui je dois le jour, et qui est doué du cœur le plus droit et le plus généreux, je n'oserais jamais dire qu'à V. M. I., ce qu'elle connaît mieux que moi, que ces mêmes qualités, si estimables, ne servent que trop sou-

vent d'instrumens aux personnes artificieuses et méchantes pour obscurcir la vérité aux yeux des souverains, quoique si analogue à des caractères comme celui de mon respectable père.

Si ces mêmes hommes qui, par malheur, existent ici, lui laissaient connaître à fond celui de V. M. I., comme je le connais, avec quelle ardeur ne souhaiterait-il pas de serrer les nœuds qui doivent unir nos deux maisons ! et quel moyen plus propre pour cet objet que celui de demander à V. M. I. l'honneur de m'allier à une princesse de son auguste famille ? C'est le vœu unanime de tous les sujets de mon père, ce sera aussi le sien, je n'en doute pas, malgré les efforts d'un petit nombre de malveillans, aussitôt qu'il aura connu les intentions de V. M. I., c'est tout ce que mon cœur désire ; mais ce n'est pas le compte de ces égoïstes perfides qui l'assiégent, et ils peuvent dans un premier moment le surprendre. Tel est le motif de mes craintes.

Il n'y a que le respect de V. M. I. qui puisse déjouer leurs complots, ouvrir les yeux à mes bons, à mes bien aimés parens, les rendre heureux, et faire en même temps le bonheur de ma nation et le mien.

Le monde entier admirera de plus en plus la bonté de V. M. I., et elle aura toujours en moi un fils le plus reconnaissant et le plus dévoué.

J'implore donc, avec la plus grande confiance, la protection paternelle de votre majesté, afin que non-seulement elle daigne m'accorder l'honneur de m'allier à sa famille, mais qu'elle applanisse toutes les difficultés et fasse disparaître tous les obstacles qui peuvent s'opposer à cet objet de mes vœux.

Cet effort de bonté de la part de V. M. I. m'est d'autant nécessaire, que je ne puis pas de mon côté en faire le moindre, puisqu'on le ferait passer peut-être pour une insulte faite à l'autorité paternelle, et que je suis réduit à un seul moyen, à celui de me refuser, comme je le ferai avec une invincible constance, à m'allier à toute personne que ce soit, sans le consentement et l'approbation positive de V. M. I., de qui j'attends uniquement le choix d'une épouse.

C'est un bonheur que j'espère de la bonté de V. M. I., en priant Dieu de conserver sa précieuse vie pendant de longues années.

Écrit et signé de ma propre main et scellé de mon sceau, à l'Escurial le 11 octobre 1807.

De V. M. I. et R., le très-affectionné serviteur et frère, FERDINAND.

Note. Cette lettre est imprimée dans le Moniteur universel de France, le 5 février 1810.

N° II.

Traité diplomatique de Fontainebleau, entre l'empereur Napoléon et le roi Charles IV, sur le royaume de Portugal, le 27 octobre 1807.

NAPOLÉON, par la grace de Dieu et par les constitutions, empereur des Français, roi d'Italie et protecteur de la confédération du Rhin, ayant vu et examiné le traité réglé et signé à Fontainebleau, le 27 octobre 1807, par le général de division Michel Duroc, grand-maréchal de notre palais, grand-cordon de la Légion d'Honneur, etc. etc., en vertu des pleins pouvoirs que nous lui avons conférés à cet effet, avec don Eugenio Izquierdo de Rivera et Lezaun, conseiller honoraire d'état et de la guerre de S. M. le roi d'Espagne, autorisé aussi par de pleins pouvoirs de son souverain, lequel traité contient ce qui suit :

S. M. l'empereur des Français, roi d'Italie et protecteur de la confédération du Rhin, et S. M. catholique le roi d'Espagne, voulant régler d'accord les intérêts des deux états, et fixer le sort futur du Portugal d'une manière capable de concilier la politique des deux pays, ont nommé ministres plénipotentiaires, savoir: S. M. l'empereur des Français, roi d'Italie et protecteur de la confédération du Rhin, le général de division Michel Duroc, grand-maréchal de son palais, grand-cordon de la Légion d'Honneur; et S. M. catholique le roi d'Espagne, don Eugenio Izquierdo de Rivera et Lezaun, son conseiller honoraire d'état et de la guerre, qui, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, sont convenus des articles suivans :

ARTICLE PREMIER. La province entre Mignô et Duero, la ville d'Oporto y comprise, sera donnée en toute propriété et souveraineté à S. M. le roi d'Etrurie, avec le titre de *roi de la Lusitanie septentrionale.*

ART. II. La province d'Alentéjo et le royaume des Algarbes seront donnés en toute propriété et souveraineté au prince de la *Paix,* dont il suivra avec le titre de *prince des Algarbes.*

ART. III. Les provinces de Beira, de Tras-os-Montes et de l'Estremadure portugaise resteront en dépôt jusqu'à la paix générale, et alors on disposera d'elles selon les circonstances et conformément à ce qui sera convenu entre les deux hautes parties contractantes.

ART. IV. Le royaume de la Lusitanie septentrionale sera possédé par les descendans de S. M. le roi d'Etrurie, héréditairement et suivant les lois de succession qui sont en usage dans la famille régnante de S. M. le roi d'Espagne.

ART. V. La principauté des Algarbes sera possédée par les descendans du prince de la Paix, héréditairement et d'après les lois de succession qui sont en usage dans la famille régnante de S. M. le roi d'Espagne.

ART. VI. A défaut de descendans ou héritiers légitimes du roi de la Lusitanie septentrionale ou du prince des Algarbes, ces pays seront donnés moyennant l'investiture par S. M. C. le roi d'Espagne, pourvu qu'ils ne puissent jamais être réunis sous une seule personne, ni à la couronne d'Espagne.

ART. VII. Le royaume de la Lusitanie septentrionale et la principauté des Algarbes reconnaîtront comme protecteur S. M. C. le

roi d'Espagne, et les souverains de ces pays ne pourront jamais faire la paix ni la guerre sans le consentement du roi catholique.

ART. VIII. Si les provinces de Beira, de Tras-Losmontes et de l'Estremadure portugaise restant en dépôt étaient rendues au temps de la paix générale à la maison de Braganza, en échange de Gibraltar, la Trinité, et d'autres colonies que les Anglais ont conquises sur l'Espagne et ses alliés, le nouveau souverain de ces provinces aurait, à l'égard de S. M. C. le roi d'Espagne, les mêmes soumissions que le roi de la Lusitanie septentrionale et le prince des Algarbes, et il possédera sous les mêmes conditions.

ART. IX. S. M. le roi d'Etrurie cède en toute propriété et souveraineté le royaume d'Etrurie à S. M. l'empereur des Français, roi d'Italie.

ART. X. Quand l'occupation définitive des provinces du Portugal sera effectuée, les différens princes qui doivent les posséder nommeront d'accord les commissaires pour fixer ses limites naturelles.

ART. XI. S. M. l'empereur des Français, roi d'Italie, garantit à S. M. C. le roi d'Espagne la possession de ses états du continent d'Europe situés au midi des Pyrénées.

ART. XII. S. M. l'empereur des Français, roi d'Italie, s'oblige à reconnaître S. M. C. le roi d'Espagne comme *empereur des deux Amériques* quand tout sera prêt, afin que S. M. puisse prendre ce titre, ce qui pourra arriver au temps de la paix générale, ou, le plus tard, d'ici à trois ans.

ART. XIII. Les hautes puissances contractantes accorderont les moyens de faire à l'amiable une division égale des îles, colonies et autres propriétés d'outre-mer du Portugal.

ART. XIV. Le présent traité restera secret; il sera ratifié, et les ratifications seront échangées à Madrid, vingt jours après la date de la signature, le plus tard.

Fait à Fontainebleau, le 27 octobre 1807.

Signés DUROC. — E. IZQUIERDO.

Nous avons approuvé et approuvons le traité précédent avec tous ses articles et chacun d'eux en particulier. Nous le déclarons accepté, ratifié et confirmé, et promettons qu'il sera observé inviolablement. En foi de quoi nous avons donné la présente, signée de notre main, scellée avec notre sceau impérial, à Fontainebleau, ce 29 octobre 1807. *Signé* NAPOLÉON. — Le ministre des affaires étran-

gères. *Signé* CHAMPAGNI. — Par S. M. l'empereur, le ministre secrétaire d'état. *Signé* H. B. MARET.

Note. Ce traité se trouve imprimé dans l'appendix de l'*Exposition des Faits*, publiée par M. Cevallos.

N.° III.

Convention secrète, relative au traité du numéro précédent, et avec la même date, 27 octobre 1807.

Napoléon, par la grâce de Dieu et les constitutions, empereur des Français, roi d'Italie et protecteur de la confédération du Rhin, ayant vu et examiné la convention conclue, rectifiée et signée à Fontainebleau, le 27 octobre 1807, par le général de division Duroc, grand-maréchal de notre palais, grand-cordon de la légion d'honneur, etc. etc. En vertu des pleins pouvoirs que nous lui avons conférés à cet effet, avec don Eugenio Izquierdo de Rivera et Lezaun, conseiller honoraire d'état et de la guerre de S. M. C. le roi d'Espagne, autorisé aussi par de pleins pouvoirs de son souverain, pour ladite convention dont voici la teneur. . . . .

S. M. l'empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la confédération du Rhin, et S. M. C. le roi d'Espagne, voulant régler ce qui concerne l'occupation et la conquête du Portugal, d'après les stipulations faites par le traité signé ce jour, ont nommé, savoir : S. M. l'empereur des Français, roi d'Italie, et protecteur de la confédération du Rhin; le général de division Michel Duroc, grand-maréchal de son palais, grand-cordon de la légion d'honneur; et S. M. C. le roi d'Espagne, don Eugenio Izquierdo de Rivera et Lezaun, son conseiller d'état et de la guerre, qui, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, sont convenus de ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. Un corps de troupes impériales françaises, de vingt-cinq mille hommes d'infanterie et de trois mille de cavalerie, entrera en Espagne; il fera sa jonction avec un corps de troupes espagnoles composé de huit mille hommes d'infanterie, trois mille de cavalerie, et trente pièces d'artillerie.

ART. II. Au même temps une division de troupes espagnoles de dix mille hommes prendra possession de la province d'entre Mignô et Duero, et de la ville d'Oporto; et une autre division de six mille hommes,

composée pareillement de troupes espagnoles, prendra possession de l'Alentéjo et du royaume des Algarbes.

ART. III. Les troupes françaises seront nourries et entretenues par l'Espagne, et leur solde payée par la France pendant tout le temps de leur passage en Espagne.

ART. IV. Depuis le moment où les troupes combinées seront entrées en Portugal, les provinces de Beira, Tras-Losmontes et l'Estremadure portugaise (qui doivent rester en dépôt) seront administrées et gouvernées par le général commandant des troupes françaises, et les contributions qui leur seront imposées seront au profit de la France. Les provinces qui doivent composer le royaume de la Lusitanie septentrionale et la principauté des Algarbes seront administrées et gouvernées par les généraux commandant les divisions espagnoles qui en prendront possession, et les contributions qui leur seront imposées resteront au bénéfice de l'Espagne.

ART. V. Le corps du centre sera sous les ordres du commandant des troupes françaises, aussi bien que les troupes espagnoles qui lui seront réunies. Cependant si le roi d'Espagne ou le prince de la Paix trouvaient convenable et jugeaint à propos de s'y

rendre, le général commandant des troupes françaises et elles-mêmes seront soumises aux ordres du roi d'Espagne ou du prince de la Paix.

ART. VI. Un autre corps de quarante mille hommes de troupes françaises sera réuni à Bayonne le 20 novembre prochain ou avant ce temps-là, et il devra être prêt à marcher pour le Portugal, en passant par l'Espagne, si les Anglais envoient des renforts et menacent d'attaquer le premier. Cependant ce nouveau corps de troupes n'entrera que quand les deux hautes parties contractantes se seront mises d'accord pour cet effet.

ART. VII. La présente convention sera ratifiée, et l'échange des ratifications sera faite au même temps que le traité d'aujourd'hui.

Fait à Fontainebleau, le 27 octobre 1807.

Signés DUROC. — E. IZQUIERDO.

Nous avons approuvé et approuvons la convention précédente dans tous et chacun de ses articles en particulier; nous la déclarons être acceptée, ratifiée et confirmée, et promettons qu'elle sera observée inviolablement. En foi de quoi nous avons donné la présente, signée de notre main, contresignée

et scellée avec notre sceau impérial, à Fontainebleau, le 29 octobre 1807. *Signé* NAPOLÉON. — Le ministre des affaires extérieures, *signé* CHAMPAGNI. — Par S. M. l'empereur, le ministre secrétaire d'état, *signé* H. B. MARET.

Note. Publiée par Cevallos dans l'appendix de son *Exposition des Faits.*

N.° IV.

Lettre du roi d'Espagne, Charles IV, à l'empereur des Français, le 29 octobre 1807.

MONSIEUR mon frère, dans le moment où je ne m'occupais que des moyens de coopérer à la destruction de notre ennemi commun, quand je croyais que tous les complots de la ci-devant reine de Naples avaient été ensevelis avec sa fille, je vois avec une horreur qui me fait frémir, que l'esprit d'intrigue le plus horrible a pénétré jusque dans le sein de mon palais. Hélas mon cœur saigne en faisant le récit d'un attentat si affreux! Mon fils aîné, l'héritier présomptif de mon trône, avait formé le complot horrible de me dé-

trôner; il s'était porté jusqu'à l'excès d'attenter contre la vie de sa mère. Un attentat si affreux doit être puni avec la rigueur la plus exemplaire des lois. La loi qui l'appelait à la succession doit être révoquée; un de ses frères sera plus digne de le remplacer et dans mon cœur et sur le trône. Je suis dans ce moment à la recherche de ses complices pour approfondir ce plan de la plus noire scélératesse; et je ne veux perdre un seul moment pour en instruire V. M. I. et R., en la priant de m'aider de ses lumières et de ses conseils.

Sur quoi, je prie Dieu, mon bon frère, qu'il daigne avoir V. M. I. et R. en sa sainte et digne garde. CHARLES, à Saint-Laurent, ce 29 octobre 1807.

Moniteur du 5 février 1810.

N.° V.

Décret du roi Charles IV, du 30 octobre 1807.

DIEU qui veille sur tous ses enfans ne permet pas la consommation des faits atroces dirigés contre des victimes innocentes. C'est par le secours de sa toute puissance que j'ai été sauvé de la plus affreuse catastrophe. Mes

peuples, mes sujets, tout le monde connaît ma religion et la régularité de ma conduite : tous me chérissent et me donnent ces marques de vénération qu'exigent le respect d'un père et l'amour de ses enfans. Je vivais tranquille au sein de ma famille dans la confiance de ce bonheur, lorsqu'une main inconnue m'apprend et me dévoile le plus énorme plan et le plus inattendu qui se tramait dans mon propre palais contre ma personne. Ma vie, qui a été si souvent en danger, était une charge pour mon successeur, qui préoccupé, aveuglé et abjurant tous les principes de religion qui lui étaient imposés avec le soin et l'amour paternel, avait adopté un plan pour me détrôner. J'ai voulu m'en imposer sur la vérité de ce fait; l'ayant surpris dans mon appartement, j'ai mis sous ses yeux les chiffres d'intelligence et circonstances qu'il recevait des malveillans: j'ai appelé à l'examen le gouverneur lui-même du conseil; je l'ai associé aux autres ministres pour qu'ils prissent avec la plus grande diligence leurs informations. Tout s'est fait. Il en est résulté la connaissance de différens coupables dont l'arrestation a été décrétée. Celle de mon fils est son habitation. Cette peine est venue accroître celles qui m'affligent. Mais aussi comme elle est la plus

sensible, elle est aussi la plus importante à purger. En conséquence, j'ordonne que le résultat en soit public. Je ne veux pas cacher à mes sujets l'authenticité d'un chagrin qui sera diminué lorsqu'il sera accompagné de toutes les preuves acquises avec loyauté. Je vous fais connaître mes intentions, pour que vous le fassiez circuler dans les formes convenables. A San-Lorenzo, le 30 octobre 1807. — Moi le Roi. — Le gouverneur par intérim du conseil royal de Castille.

Note. Moniteur du mois de novembre de l'an 1807.

N.° VI.

Lettres de Ferdinand à son père et à sa mère, le 5 novembre 1807.

I.re — SIRE et mon père, je me suis rendu coupable : en manquant à votre majesté j'ai manqué à mon père et à mon roi; mais je m'en repens, et je promets à votre majesté la plus humble obéissance. Je ne devais rien faire sans le consentement de votre majesté, mais j'ai été surpris. J'ai dénoncé les coupables, et je prie votre majesté de me pardonner, et de permettre de baiser vos pieds à votre

fils reconnaissant. FERDINAND. — San-Lorenzo, 5 novembre 1807.

II^e. — Madame et mère, je me repens bien de la grande faute que j'ai commise contre le roi et la reine mon père et ma mère. Aussi, avec la plus grande soumission, je vous en demande pardon, ainsi que de mon opiniâtreté à vous céler la vérité l'autre soir. C'est pourquoi je supplie votre majesté du plus profond de mon cœur de daigner intéresser sa médiation envers mon père, afin qu'il veuille bien permettre d'aller baiser les pieds de sa majesté à son fils reconnaissant. FERDINAND. — San-Lorenzo, le 5 novembre 1807.

Note. Ces lettres furent publiées dans la Gazette de Madrid, et dans toutes celles de l'Europe.

N° VII.

Décret du roi Charles IV, du 5 septembre 1807.

LA voix de la nature désarme le bras de la vengeance, et lorsque l'inadvertance réclame la pitié, un père tendre ne peut s'y refuser.

Mon fils a déjà déclaré les auteurs du plan horrible que lui avaient fait concevoir des malveillans. Il a tout démontré en forme de droit, et tout conste avec l'exactitude requise par la loi pour de telles preuves. Son repentir et son étonnement lui ont dicté les remontrances qu'il m'a adressées, et dont voici le texte.

Lettre à son père.

« Sire et mon père, je me suis rendu coupable : en manquant à V. M. j'ai manqué à « mon père et à mon roi; mais je m'en repens, et je promets à V. M. la plus humble « obéissance. Je ne devais rien faire sans le « consentement de V. M., mais j'ai été surpris. J'ai dénoncé les coupables, et je prie « V. M. de me pardonner, et de permettre de « baiser vos pieds à votre fils reconnaissant. « FERDINAND.—San-Lorenzo, le 5 novembre « 1807. »

Lettre à sa mère.

« Madame et mère, je me repens bien de « la grande faute que j'ai commise contre le « roi et la reine mon père et ma mère; aussi, « avec la plus grande soumission, je vous « en demande pardon, ainsi que de mon opi-

« niâtreté à vous céler la vérité l'autre soir. « C'est pourquoi je supplie V. M., du plus « profond de mon cœur, de daigner intéresser « sa médiation envers mon père, afin qu'il « veuille bien permettre d'aller baiser les « pieds de S. M. à son fils reconnaissant. « FERDINAND. — San-Lorenzo, le 5 novem- « bre 1807. »

En conséquence de ces lettres, et à la prière de la reine mon épouse bien aimée, je pardonne à mon fils, et il rentrera dans ma grâce dès que sa conduite me donnera des preuves d'un véritable amendement dans ses procédés.

J'ordonne aussi que les mêmes juges qui ont entendu dans cette cause depuis le commencement, la continuent, et je leur permets de s'adjoindre d'autres collègues s'ils en ont besoin. Je leur enjoins, dès qu'elle sera terminée, de me soumettre le jugement, qui devra être conforme à la loi, selon la gravité des délits et la qualité des personnes qui les auront commis.

Ils devront prendre pour bases, dans la rédaction des chefs d'accusation, les réponses données par le prince dans l'interrogatoire qu'il a subi; elles sont paraphées et signées de sa main, ainsi que les papiers écrits aussi

de sa main, qui ont été saisis dans ses bureaux.

Cette décision sera communiquée à mes conseillers et à mes tribunaux, et on la fera circuler à mes peuples, afin qu'ils y reconnaissent ma pitié et ma justice, et pour soulager l'affliction où ils ont été jetés par mon premier décret; car ils y voyaient le danger de leur souverain et de leur père, qui les aime comme ses propres enfans, et dont il est aimé. CHARLES.—San-Lorenzo, le 5 novembre 1807.

Note. Gazette de Madrid du mois de novembre 1807.

N.° VIII.

Lettre du roi d'Espagne, Charles IV, le 18 mars 1808, à l'empereur Napoléon.

MONSIEUR mon frère, il y avait long-temps que le prince de la Paix m'adressait des instances réitérées pour obtenir de se démettre des charges de généralissime et amiral. Je me suis prêté à ses désirs, en lui accordant la démission de ces charges; mais, comme je ne saurais oublier les services qu'il m'a rendus, et notamment celui d'avoir coopéré à mes

désirs constans et invariables de maintenir l'alliance et l'amitié intime qui m'unissent à V. M. I. et R., je conserverai à ce prince mon estime.

Bien persuadé que rien ne sera plus agréable à mes sujets ni plus convenable pour réaliser les desseins importans de notre alliance, que de me charger moi-même du commandement de mes armées de terre et de mer, j'ai pris cette résolution, et je m'empresse d'en faire part à V. M. I. et R., considérant qu'elle verra dans cette communication une nouvelle preuve de mon attachement pour sa personne, et de mes désirs constans de maintenir les rapports intimes qui m'unissent à V. M. I. et R. avec cette fidélité qui me caractérise, et dont V. M. a les preuves les plus éclatantes et réitérées.

La continuation des douleurs de rhumatisme, qui m'interdit depuis quelques jours l'usage de ma main droite, me prive du plaisir d'écrire de ma main à V. M.

Je suis, avec les sentimens de la plus parfaite estime et de l'attachement le plus sincère,

De V. M. I. et R., le bon frère. CHARLES.

— A Aranjuez, le 18 mars 1808.

Moniteur du 5 février 1810.

N° IX.

Lettre du roi d'Espagne Charles IV à l'empereur, le 20 mars 1808.

MONSIEUR mon frère, ma santé se trouvant chaque jour plus délabrée, j'ai cru nécessaire, pour la rétablir, d'aller chercher un climat plus doux que celui-ci, en me retirant des affaires de mon royaume. En conséquence, j'ai jugé convenable, pour le bonheur de mes peuples, d'abdiquer en faveur de mon fils bien-aimé le prince des Asturies. Les liens qui unissent nos deux royaumes et l'estime toute particulière que j'ai toujours eue pour la personne de V. M. I. et R., me font espérer qu'elle ne pourra qu'applaudir à cette mesure, d'autant plus que les sentimens d'estime et de mon affection pour V. M. I. et R., que j'ai tâché d'inspirer à mon fils, se sont si profondément gravés dans son cœur, que je suis sûr des soins qu'il se donnera pour resserrer de plus en plus l'alliance intime qui unit depuis long-temps les deux états. Je m'empresse d'en faire part à V. M. I. et R., en lui renouvelant à cette occasion les assurances de mon attachement sincère et les vœux que je ne cesserai de faire pour la prospérité

de V. M. I. et R. et de toute son auguste famille.

Je suis, avec ces sentimens, de V. M. I. et R., le bon frère. CHARLES. — A Aranjuez, ce 20 mars 1808.

Moniteur du 5 février 1810.

N.° X.

Protestation du roi Charles IV, le 21 mars 1808.

JE proteste et déclare que mon décret du 19 mars, par lequel j'abdique la couronne en faveur de mon fils, est un acte auquel j'ai été forcé pour prévenir de plus grands malheurs et l'effusion du sang de mes sujets bien aimés. Il doit en conséquence être regardé comme de nulle valeur. — Moi le ROI. — Aranjuez, le 21 mars 1808.

Note. Moniteur du 5 février 1810.

N.° XI.

Note de la main de la reine d'Espagne, remise au grand-duc de Berg, par la reine d'Etrurie, le 21 mars 1808.

Le roi, mon mari, qui me fait écrire, ne pouvant pas le faire à cause des douleurs et enflure qu'il a à la main droite, désirerait savoir si le grand-duc de Berg voudrait bien prendre sur lui et faire tous ses efforts avec l'empereur, pour assurer la vie du prince de la Paix, et qu'il fût assisté de quelques domestiques ou chapelains. Si le grand-duc pouvait aller le voir ou au moins le consoler, ayant en lui toutes ses espérances, étant son grand ami, il espère tout de lui, et de l'empereur, à qui il a toujours été très-attaché. Que le grand-duc obtienne de l'empereur qu'on donne au roi, mon mari, et à moi et au prince de la Paix, de quoi vivre ensemble tous trois dans un endroit bon pour nos santés, sans commandement ni intrigues, et nous n'en aurons certainement pas. L'empereur est généreux; c'est un héros; il a toujours soutenu ses fidèles alliés et ceux qui sont poursuivis. Personne ne l'est plus que nous trois, et pourquoi? parce que nous

avons toujours été ses fidèles alliés. De mon fils nous ne pourrons jamais espérer, sinon misères, et persécutions. L'on a commencé à forger et l'on continue tout ce qui peut rendre aux yeux du public et de l'empereur même, le plus criminel cet innocent ami et dévoué aux français, au grand-duc et à l'empereur, le pauvre prince de la Paix. Qu'il ne croie rien; ils ont la force et tous les moyens pour faire paraître comme véritable ce qui est faux.

Le roi désire, de même que moi, de voir et de parler au grand-duc; qu'*il lui donnât lui-même la protection qu'il a en son pouvoir.* Nous sommes bien sensibles à ces troupes qu'il nous a envoyées, et à toutes les marques qu'il nous donne de son amitié. Qu'il soit bien persuadé de celle que nous avons toujours eue et avons pour lui, que nous sommes entre ses mains et celles de l'empereur, et que nous sommes bien persuadés qu'il nous accordera ce que nous lui demandons, qui sont tous nos désirs, étant entre les mains d'un si grand et généreux monarque et héros.

Moniteur du 5 février 1810.

N°. XII.

Lettre de la reine d'Etrurie au grand-duc de Berg, le 22 mars 1808, avec une lettre du roi Charles, son père.

MONSIEUR, mon frère, je viens de voir à l'instant l'adjudant-commandant, qui m'a remis votre lettre, par laquelle je vois avec la plus grande peine, que mon père et ma mère n'ont pas pu avoir le plaisir de vous voir, plaisir qu'ils désiraient tant, ne mettant leur confiance qu'en vous, qui pouvez contribuer à leur tranquillité. Le pauvre prince de la Paix, qui est couvert de blessures et de contusions, languit en prison et ne cesse d'invoquer le terrible moment de la mort.

Il ne se rappelle que de son ami le grand-duc de Berg; il dit que c'est celui en qui il a confiance pour son salut. Mon père, ma mère et moi, nous avons parlé à votre adjudant-commandant. Il vous dira tout. Je n'ai de confiance que dans votre amitié pour moi, et que vous sauverez mon père, ma mère et moi, ainsi que le pauvre prisonnier. Je n'ai pas le temps de vous en dire davantage. Je mets ma confiance en vous. Mon père ajoute deux lignes à cette lettre, et suis de cœur.

Votre très-affectionnée sœur et amie, MARIE-LOUISE. — Aranjuez, le 22 mars 1808.

Lettre du roi Charles, jointe à la précédente.

MONSIEUR et très-cher frère, ayant parlé à votre adjudant-commandant, et l'ayant informé de tout ce qui s'est passé, je vous prie de me rendre le service de faire connaître à l'empereur la prière que je lui fais de délivrer le pauvre prince de la Paix, qui ne souffre que pour avoir été l'ami de la France, et de nous laisser aller avec lui dans le pays qui conviendra le mieux à ma santé. Pour le présent, nous allons à Badajoz; j'espère qu'avant que nous ne partions, vous nous ferez réponse, si vous ne pouvez pas absolument nous voir; car je n'ai confiance qu'en vous et dans l'empereur. En attendant,

Je suis votre très-affectionné frère et ami de tout cœur. — CHARLES.

Moniteur du 5 février 1810.

N.° XIII.

Lettre de la reine d'Espagne au grand-duc de Berg, jointe à celle de sa fille la reine d'Etrurie, du 22 mars.

MONSIEUR mon cher frère, je n'ai aucun ami, sinon votre altesse impériale. Le roi mon cher mari vous écrit, et vous demande votre amitié. Seulement en vous et en votre amitié nous nous confions. Mon mari et moi nous nous unissons pour vous demander que vous nous donniez la preuve la plus forte de votre amitié pour nous, qui est de faire que l'empereur connaisse notre sincère amitié, ainsi que l'attachement que nous avons toujours eu pour lui et pour vous, de même que pour les Français. Le pauvre prince de la Paix, qui se trouve emprisonné et blessé pour être notre ami, et qui vous est tant dévoué de même qu'à toute la France, se trouve ici pour cela et pour avoir désiré ici vos troupes, de même que parce qu'il est notre unique ami. Il désirait et devait aller voir votre altesse impériale, et actuellement il ne cesse de nommer votre altesse impériale, de la désirer et l'empereur. Votre altesse impériale, obtenez-nous que nous puis-

sions finir nos jours tranquilles dans un endroit convenable à la santé du roi, qui est délicate, de même que la mienne, avec notre unique ami, l'ami de votre altesse impériale, le pauvre prince de la Paix, pour finir nos jours tranquillement. Ma fille sera mon interprète. Si je n'ai pas la satisfaction de pouvoir connaître et parler à votre altesse impériale, pourrait-elle faire tous ses efforts pour nous voir, quoique ce fût un instant, de nuit, de jour, ou comme elle voudrait? L'adjudant-commandant de votre altesse impériale vous dira tout ce que nous lui avons dit. J'espère que votre altesse impériale nous obtiendra ce que nous désirons et demandons, et que votre altesse impériale pardonne mes griffonnages et oublis à lui donner l'altesse, car je ne sais où je suis, et croyez que ce n'est pas pour lui manquer, l'assurant de toute mon amitié.

Je prie Dieu qu'il ait votre altesse impériale en sa sainte et digne garde.—Aranjuez, 22 mars 1808.

Votre très-affectionnée. LOUISE.

Moniteur du 5 février 1810.

N° XIV.

Lettre du roi Charles IV à l'empereur, le 23 mars 1808.

MONSIEUR, mon frère, votre majesté apprendra sans doute avec peine les évènemens d'Aranjuez et leur résultat; elle ne verra pas sans quelque intérêt un roi qui, forcé d'abdiquer la couronne, vient se jeter dans les bras d'un grand monarque son allié, se remettant en tout à sa disposition, pouvant seul faire son bonheur, celui de toute sa famille et de ses fidèles et aimés sujets. Je n'ai déclaré m'en démettre en faveur de mon fils que par la force des circonstances, et lorsque le bruit des armes et les clameurs d'une garde insurgée me faisaient assez connaître qu'il fallait choisir entre la vie et la mort, qui eut été suivie de celle de la reine. J'ai été forcé d'abdiquer. Mais, rassuré aujourd'hui, et plein de confiance dans la magnanimité et le génie du grand homme qui s'est toujours montré mon ami, j'ai pris la résolution de me remettre en tout ce qu'il voudra bien disposer de nous, de mon sort, de celui de la reine, et de celui du prince de la Paix.

J'adresse à votre majesté impériale et

royale une protestation contre les évènemens d'Aranjuez et contre mon abdication. Je m'en remets et me confie entièrement dans le cœur et l'amitié de votre majesté. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

De votre majesté impériale et royale, le très-affectionné frère et ami. CHARLES. — Aranjuez, le 25 mars 1808.

Moniteur du 5 février 1810.

N.° XV.

Lettre du général Monthion au grand-duc de Berg, donnée à Aranjuez, le 25 mars 1808.

CONFORMÉMENT aux ordres de V. A. I., je me suis rendu à Aranjuez avec la lettre de votre altesse pour la reine d'Étrurie. Il était huit heures du matin; la reine était encore couchée; elle se leva de suite et me fit entrer. Je lui remis votre lettre. Elle m'invita à attendre un moment, en me disant qu'elle allait en prendre lecture avec le roi et la reine. Une demi-heure après je vis entrer la reine d'Etrurie avec le roi et la reine d'Espagne.

Sa majesté me dit qu'elle remerciait V. A. I. de la part que vous preniez à ses malheurs,

d'autant plus grands, que c'est un fils qui s'en trouve l'auteur. Le roi me dit que cette révolution avait été machinée ; que de l'argent avait été distribué, et que les principaux personnages étaient son fils et M. Caballero, ministre de la justice ; qu'il avait été forcé d'abdiquer pour sauver la vie de la reine et la sienne ; qu'il savait que, sans cet acte, ils étaient assassinés pendant la nuit ; que la conduite du prince des Asturies était d'autant plus affreuse, que s'étant apperçu du désir qu'il avait de régner, et lui approchant de la soixantaine, il était convenu qu'il lui céderait la couronne lors de son mariage avec une princesse française, ce que le roi désirait ardemment.

Le roi a ajouté, que le prince des Asturies voulait qu'il se retirât avec la reine à Badajoz, frontière de Portugal ; qu'il lui avait observé que le climat de ce pays ne lui convenait pas, qu'il le priait de permettre qu'il choisît un autre endroit ; qu'il désirait obtenir de l'empereur la permission d'acquérir un bien en France, et d'y finir son existence. La reine m'a dit qu'elle avait supplié son fils de différer leur départ pour Badajoz, qu'elle n'avait rien obtenu, et qu'il devait avoir lieu lundi prochain.

Au moment de prendre congé de LL. MM., le roi me dit : j'ai écrit à l'empereur, dans les mains duquel je remets mon sort. Je voulais faire partir ma lettre par un courrier ; mais je ne saurais avoir une occasion plus sûre que la vôtre. Le roi me quitta alors pour passer dans son cabinet. Bientôt après il en sortit tenant à la main la lettre ci-jointe, qu'il me remit, et il me dit encore ces mots : Ma situation est des plus triste ; on vient d'enlever le prince de la Paix, qu'on veut conduire à la mort. Il n'a d'autre crime que celui de m'avoir été toute sa vie attaché. Il ajouta qu'il n'y avait sorte de sollicitations qu'il n'eût faites pour sauver la vie à son malheureux ami ; mais qu'il avait trouvé tout le monde sourd à ses prières et enclin à l'esprit de vengeance : que la mort du prince de la Paix entraînerait la sienne, et qu'il n'y survivrait pas. — B. de Monthion. — Aranjuez, le 23 mars 1808.

Note. Cette lettre est imprimée dans le Moniteur du 3 mai 1808.

N.° XVI.

Note diplomatique envoyée de Paris à Madrid, le 24 mars 1808, par M. Izquierdo, au prince de la Paix.

L'ÉTAT des affaires ne permet pas d'écrire tous les détails des entretiens qu'après mon retour de Madrid j'ai eus ici, par l'ordre de l'empereur, avec le général Duroc, grand-maréchal du palais impérial, et avec le vice-grand-électeur de l'Empire, le prince de Bénévent.

Je réduis mon discours à l'explication des moyens qui sont proposés, pour régler et même pour terminer, à l'amiable, les affaires qui pendent entre l'Espagne et la France; car on m'a chargé de les faire savoir à mon gouvernement, en recommandant la réponse, le plutôt possible.

Il est notoire que plusieurs corps de troupes françaises se trouvent à présent en Espagne. On ignore quel en sera le résultat. Quelque arrangement entre les gouvernemens des deux nations pourra empêcher de mauvais effets, et même produire un traité définitif solennel, sur les bases qui suivent

Première base. Les Français pourront faire

leur commerce dans les colonies espagnoles, aussi librement que s'ils étaient Espagnols ; et les Espagnols, dans les colonies françaises, comme s'ils étaient français. Les uns et les autres paieront les droits de douanes comme s'ils étaient natifs du territoire. Cette prérogative leur appartiendra exclusivement, de manière que la France ne l'accordera qu'aux Espagnols, et l'Espagne, non plus qu'aux Français.

Deuxième base. Le Portugal se trouve aujourd'hui sous le pouvoir de la France. La nation française a besoin d'une route militaire pour le passage continuel des troupes qui doivent y aller, avec l'objet de conserver les garnisons et défendre le pays contre les incursions des Anglais. Il est vraisemblable que cette affaire produira beaucoup de dépense, de chagrins, d'obstacles et même de fréquentes occasions de discordes. Tout serait parfaitement arrangé, si l'Espagne possédait entièrement tout le Portugal, et elle indemniserait la France en lui cédant l'équivalent sur le territoire des provinces contiguës à l'Empire français.

Troisième base. Régler définitivement la succession au trône d'Espagne.

Quatrième base. Faire un traité offensif et

défensif d'alliance, en stipulant le nombre de troupes que chaque nation doit donner à son alliée, dans le cas de guerre.

Voici les bases sur lesquelles on pourra faire un traité définitif, capable de terminer heureusement la crise actuelle où les deux états se trouvent aujourd'hui. Mais dans les affaires d'une telle nature, je ne dois qu'obéir. Quand on parle de l'existence de l'état, de son honneur, de son estime et de son gouvernement, les décisions doivent avoir leur origine seulement dans le conseil du souverain. Néanmoins, mon amour ardent pour la patrie m'a inspiré de faire au prince de Bénévent les observations qui suivent :

1°. Accorder aux Français une liberté de commerce égale à celle des Espagnols, c'est diviser les Amériques mêmes entre les nations française et espagnole ; et l'accorder exclusivement, c'est s'éloigner de plus en plus de la paix, perdre toutes nos relations commerciales et celles des Français avec l'Amérique, jusqu'à la signature de la paix avec l'Angleterre, excepté seulement le cas où l'arrogance de cette puissance serait bien châtiée. J'ai dit aussi que si mon souverain accédait à cet article, il fallait y ajouter que les marchands français qui voudraient fixer leur do-

micile en Amérique, n'auraient pas les droits de citoyens, sinon seulement ceux de demeurans, d'après les lois espagnoles qui ont servi de bases pour le domicile des étrangers jusqu'ici.

2.° En parlant de l'affaire de Portugal, j'ai fait une réminiscence du traité du 27 octobre dernier. J'ai cherché à faire connaître le sacrifice du roi d'Etrurie; que le Portugal tout entier ne vaut rien pour l'Espagne, s'il est séparé de ses colonies; que les habitans des provinces contiguës aux Pyrénées ne souffriraient pas la perte de leurs lois, exemptions, priviléges et langue, moins encore le changement de souverain. J'ai ajouté aussi qu'il me serait absolument impossible de signer la cession de la Navarre, parce que si je le faisais, je serais sans doute l'objet de l'exécration de tous mes compatriotes, à cause de ma naissance en Navarre. A la fin, je n'ai pas hésité à dire que si l'intention définitive est de séparer du royaume d'Espagne lesdites provinces contiguës aux Pyrénées, on pourrait créer un autre royaume, nommé d'*Ibérie*, pour l'indemnité du roi d'Etrurie, sur les bases de conserver aux habitans du pays leurs lois, exemptions, usages et langue, et

d'appartenir toujours à un prince de la famille royale Bourbon d'Espagne; et qu'en autre cas, la séparation pourrait avoir lieu sous le titre de *vice-royauté*, avec la condition d'être possédée toujours par un prince *infant d'Espagne*.

3.° En parlant de la succession au trône d'Espagne, j'ai dit tout ce que le roi notre seigneur m'avait fait l'honneur de m'ordonner, ainsi que tout ce qui a été nécessaire pour démentir les calomnies inventées par les méchans hommes d'Espagne, et racontées ici comme des vérités, jusqu'au point d'avoir perverti l'opinion publique.

4.° Relativement à l'alliance offensive et défensive, j'ai demandé au prince de Bénévent si l'on projetait réduire l'Espagne à l'état de la confédération du Rhin, en lui imposant l'obligation de fournir des troupes, ce qui serait réellement l'assujettir au paiement d'un tribut déguisé par honnêteté sous le nom d'alliance; car si l'Espagne est en paix avec la France, jamais elle n'aura besoin des secours français pour la défense du territoire espagnol, ainsi qu'on peut voir dans les îles Canariennes, les provinces de Buénos-Ayres et le port du Ferrol; et quant à l'Afrique, elle est comptée pour rien.

Sur l'affaire du mariage, le prince et moi nous sommes restés d'accord. Il n'y a pas de difficultés; mais on m'a dit que dans le traité qui doit avoir lieu sur lesdites bases, on ne parlerait pas du mariage, pour lequel il y aura une convention séparée.

Il n'y a pas aussi de difficulté sur le titre d'*empereur des Amériques* que notre roi doit prendre.

On m'a dit qu'il fallait répondre sur l'acceptation des bases tout de suite, sans aucun délai, pour éviter les mauvais effets qui pourraient en résulter.

On m'a dit aussi qu'il fallait omettre tout acte ou mouvement d'hostilité capable d'éloigner l'arrangement amiable qui peut encore avoir lieu.

J'ai été interrogé s'il était vrai que le roi notre seigneur projetait d'aller en Andalousie; j'ai répondu que je n'en savais rien, et j'ai dit la vérité. Croyez-vous (m'a-t-on dit alors) que Charles IV ait déjà fait ce voyage? Je crois que non (répondis-je) parce que le roi, la reine et le prince de la Paix restent tranquilles sur la bonne foi de l'empereur.

J'ai demandé la suspension de l'entrée de troupes françaises dans les provinces intérieures de l'Espagne jusqu'à ce que je reçusse

la réponse de cette note, et cependant que les troupes qui sont stationnées sur la Castille en sortissent; je n'en ai rien obtenu. On m'a fait espérer seulement que si les bases étaient acceptées par le roi, on ordonnerait que les troupes s'éloignassent de la province où LL. MM. se trouveraient.

Il y a ici des lettres datées d'Espagne qui disent que quelques troupes espagnoles marchent vers Madrid par la route de Talavera, et que votre altesse m'en donna la notice par un courrier extraordinaire. J'y ai répondu en disant la vérité de ce que je savais sur cet article.

On présume à Paris que votre altesse était partie pour Séville en accompagnant le roi et la reine; je n'en sais rien, et c'est pourquoi j'ai ordonné au courrier qu'il ne s'arrêtât pas jusqu'au lieu de la résidence de votre altesse.

Les troupes françaises n'arrêteront pas le courrier; au moins le grand-maréchal du palais impérial m'a offert cette sécurité.

Paris, 24 mars 1808. — Sérénissime seigneur, de votre altesse sérénissime, Eugène IZQUIERDO.

Note. Cette note diplomatique a été publiée par M. Escoiquiz, parmi les pièces justificatives de son ou-

vrage. Le prince de la Paix ne put pas la recevoir, parce qu'il était déjà mis en prison quand le courrier arriva à Madrid. M. Cevallos, comme ministre des affaires étrangères, ouvrit les dépêches du courrier. La teneur de cette note doit servir pour corriger (s'il faut), ce que j'ai dit dans le chapitre premier de ces *Mémoires*.

N.° XVII.

Lettre de la reine d'Etrurie au grand-duc de Berg, le 26 mars 1808, avec une autre de la reine d'Espagne sa mère.

MONSIEUR mon frère, ma mère m'envoie cette lettre pour vous la faire tenir et pour que vous la conserviez. De grace, ne nous abandonnez pas, mon cher: nous mettons tout notre espoir en vous. Accordez-moi, pour consolation, que vous alliez voir mon père et ma mère. Répondez-moi quelque chose de consolant, et n'oubliez pas une amie qui vous aime de cœur. MARIE-LOUISE. — Madrid, le 26 mars 1808.

P. S. Je suis malade et au lit avec un peu de fièvre: ainsi vous ne me verrez pas hors de chez moi.

Lettre incluse dans la précédente.

MA chère fille, vous direz au grand-duc de

Berg la situation du roi mon mari, la mienne, et celle du pauvre prince de la Paix.

Mon fils Ferdinand était à la tête de la conjuration. Les troupes étaient gagnées par lui: il fit sortir une de ses lumières à une de ses fenêtres, signe qui fit commencer l'explosion. Dans ce même instant les gardes et personnes qui étaient à la tête de cette révolution firent tirer deux coups de fusil, qu'on accusa avoir été tirés (ce qui n'est pas) par la garde du prince de la Paix. Dans le même instant les gardes-du-corps et l'infanterie espagnole et wallone se trouvèrent sous les armes : et ici, sans aucun ordre de leurs premiers chefs, eux-mêmes, les gardes, appelaient à tout le peuple; eux-mêmes les menaçaient où ils voulaient. Mon fils, que le roi et moi appelâmes pour lui dire que le roi son père se trouvait incommodé de ses douleurs et ne pouvait pas paraître à la fenêtre, et que lui le fît en son nom, pour tranquilliser le peuple, nous répondit avec beaucoup de fermeté qu'il ne le ferait pas, car, dans le moment qu'il se présenterait, le feu commencerait; et il ne voulut point paraître. Le lendemain nous lui demandâmes s'il ne pourrait pas faire cesser le tumulte et les tranquilliser. Il nous dit qu'il le ferait d'abord; qu'il enverrait chercher les

seconds chefs des gardes-du-corps, gardes espagnoles et wallones; qu'il enverrait aussi quelqu'un de ses domestiques pour dire au peuple et aux troupes qu'ils fussent tranquilles; qu'il enverrait aussi à Madrid pour que des personnes appelées pour venir augmenter cette révolution, comme il en était déjà venu beaucoup, ne vinssent pas, et qu'il les ferait retourner. Quand il eut donné ses ordres, dans le même moment on découvrit le pauvre prince de la Paix. Le roi envoya chercher son fils, et le fit aller chercher ce malheureux prince, la victime pour être notre ami et l'ami des Français, et sur-tout du grand-duc. Il y fut, ordonna qu'on ne le touchât pas, et fut le voir au quartier des gardes-du-corps, son père le lui ayant ordonné. Il lui dit avec le commandement, comme s'il était le roi : Je te donne la vie. Le prince de la Paix, malgré ses grandes blessures, le remercia et lui demanda s'il était déjà roi; car, comme on pensait à cela, puisque le roi, le prince de la Paix et moi nous pensions, après avoir vu l'empereur, arranger tout, et le mariage aussi, abdiquer en faveur de son fils. Il lui répondit : Non, pas encore, mais cela sera bien vîte. Mon fils commandait en tout sans l'être et sans savoir s'il le serait. Les ordres que le roi

mon mari donnait n'étaient pas suivis. En tout mon fils faisait et parlait comme roi. Après, il devait y avoir, le 19, jour de l'abdication, un tumulte plus fort que le premier contre la vie du roi mon mari et la mienne, ce qui nous obligea à faire cette démarche. Dès le moment de l'abdication, mon fils, au mépris de son père, fit tout ce qu'un roi fait, sans avoir la moindre considération pour nous. Il appela, dans le même moment, toutes les personnes qui étaient dans la cause, et qui n'avaient pas été nos fidèles sujets et amis; il fait tout ce qu'il peut pour faire de la peine au roi son père; il nous pousse pour que nous partions; il nous a marqué Badajoz; il nous laisse sans aucune considération, très-content d'être ce qu'il est et de ce que nous nous en allons.

Au pauvre prince de la Paix, il ne voulait pas même qu'on y pensât. Il est avec les gardes, qui ont ordre de ne lui répondre à rien du tout, l'ayant traité avec la plus grande inhumanité. Mon fils a fait cette conspiration pour détrôner le roi son père. Nos vies ont été très-peu sûres; celle du pauvre prince de la Paix ne l'est pas du tout. Le roi mon mari et moi espérons du grand-duc qu'il fera tout pour nous, qui avons toujours été les fidèles alliés

de l'empereur, grands amis du grand-duc; le pauvre prince de la Paix l'est et l'a toujours été : s'il pouvait parler, et même étant comme il est, il ne fait qu'exclamations pour son grand ami le grand-duc. Nous lui demandons qu'il le sauve, qu'il nous sauve, et qu'il nous le laisse auprès de nous pour toujours, pour achever tranquillement nos jours ensemble; car nous voulons les finir tranquillement dans un climat plus doux et retiré, sans intrigues, sans commandement, mais avec honneur; tant le roi mon mari et moi, comme le prince de la Paix, qui était toujours à savoir de mon fils pour tout; mais mon fils, qui n'a aucun caractère et pas du tout franc, n'a jamais voulu, lui déclarant toujours la guerre, de même qu'au roi son père et à moi. Son ambition est forte; il regarde ses pères comme s'ils n'étaient pas ainsi : que fera-t-il pour les autres? Si le grand-duc pouvait nous voir, nous le désirons; s'il pouvait voir aussi son ami, qui souffre parce qu'il l'est et l'a toujours été des Français et de l'empereur, espérant tout de lui, et recommandant aussi ma pauvre fille, Marie-Louise, qui n'est pas aimée de son frère. Nous ne partons pas, et espérons tout de lui.

Moniteur du 5 février 1810.

N.° XVIII.

Note écrite de la main de la reine d'Espagne au grand-duc de Berg; le 27 mars 1808.

Mon fils ne sait rien; il faut, au contraire, qu'il ignore tous nos pas. Son caractère est faux, rien ne l'affecte; il est insensible, guère porté à la clémence; il est mené par des mauvais sujets, et l'ambition qui le domine le portera à tout. Il promet, mais ne fait pas toujours ce qu'il promet. Je crois que le grand-duc doit prendre des mesures pour empêcher qu'on ne tue le pauvre prince de la Paix, car les gardes du corps ont dit qu'ils le tueraient plutôt que de permettre qu'on le sépare de leurs mains, quoique le grand-duc ni l'empereur l'ordonnent. Ils sont enragés, ils enflamment tout le peuple, tout le monde, et mon fils aussi, qui est tout d'eux. Ils font de même avec le roi et moi. Nous sommes entre les mains du grand-duc et de l'empereur, et nous prions qu'il ait la complaisance de venir nous voir, et faire en sorte que le plutôt possible le pauvre prince de la Paix soit en sureté, et qu'il nous accorde ce que nous lui avons déja dit et prié. L'ambassadeur est le tout de mon fils, qui me fait trembler, car il n'aime point ni le grand-duc ni l'empereur,

il n'aime que le despotisme : c'est de mon fils dont je parle. Que le grand-duc soit persuadé que ce n'est point vengeance, ni ressentiment des traitemens qu'ils nous ont faits ; car nous ne désirons que la tranquillité et du grand-duc et de l'empereur. Nous sommes entièrement entre les mains du grand-duc, désirant de le voir, et qu'il connaisse tout le poids que nous donnons à son auguste personne, à ses troupes, n'en voulant d'autres, et à tout ce qui lui appartient.

Moniteur du 5 février 1810.

N.° XIX.

Lettre de la reine Marie-Louise au grand-duc de Berg, le 29 mars 1808, avec une note de la reine d'Espagne, sa mère.

Monsieur et cher frère, ma mère vous écrit quelques lignes. Je vous envoie la présente, que j'ai faite pour l'empereur, et vous prie de faire en sorte qu'elle lui arrive promptement. Recommandez-moi à S. M., et promettez-moi, je vous en prie, d'aller après-demain à Aranjuez. Prenez-moi l'intérêt que je prends à vous, et croyez que je suis de tout mon cœur,

Votre affectionnée sœur et amie, Marie-Louise. — Madrid, le 29 mars 1808.

Note de la main de la reine d'Espagne.

Nous ne voudrions pas être importuns au grand-duc. Le roi me fait prendre la plume pour dire au grand-duc qu'il serait à propos qu'il écrivît à l'empereur, pour qu'il écrivît ou envoyât des ordres avec force à mon fils ou au gouvernement, pour qu'ils nous laissassent tranquilles, le roi et moi, et le prince de la Paix, en attendant que l'empereur vienne. Enfin le grand-duc et l'empereur sauront prendre des moyens pour qu'en attendant son arrivée ou ses ordres, nous ne soyons pas victimes.

Moniteur du 5 février 1810.

N.° XX.

Lettre de la reine d'Etrurie au grand-duc de Berg, du 30 mars 1808, avec une autre de sa mère, et un article écrit de la main de Charles IV, son père.

Monsieur et frère, je vous remets une lettre que ma mère m'a envoyée. Dites-moi, je vous prie, si votre garde ou vos troupes sont allées garder le prince de la Paix. Je désirerais savoir aussi comment il se porte, et ce qu'en pense votre médecin. Répondez-

moi tout de suite. J'irai, je pense, un de ces jours, visiter ma mère, pour revenir ici sans m'arrêter. Allez-y bien vite, car vous seul pouvez être mon défenseur.

Répondez-moi sur-le-champ, je vous en prie. Je suis de cœur votre très-affectionnée sœur et amie, MARIE-LOUISE. — Madrid, le 30 mars 1808.

Si le grand-duc ne prend pas sur lui pour que l'empereur donne ses ordres promptement pour empêcher les progrès que font les intrigues contre le roi mon mari, son ami le prince de la Paix et moi, et même ma fille Louise, nous ne sommes nullement en sûreté. Tous les méchans se réunissent à Madrid auprès de mon fils, qu'ils croit comme des oracles, et qui n'est pas fort porté à la magnanimité ni à la clémence. Il faut tout craindre d'eux. Je tremble, et le roi mon mari aussi, que mon fils voie l'empereur avant qu'il n'ait pris et donné ses ordres; car ils lui présenteront tant de faussetés, qu'au moins l'empereur pourra douter de la vérité; ainsi nous prions le grand-duc pour qu'il obtienne de l'empereur qu'il voie que nous sommes en tout absolument dans ses mains, et qu'il nous donne la tranquillité à mon mari, à moi et au prince de la Paix, et qu'il

nous le donne auprès de nous pour finir nos jours tranquillement dans un pays où notre santé puisse se soutenir. Nous ne ferons les trois aucun ombrage.

Nous prions avec le plus grand intérêt que le grand-duc ait la complaisance de nous faire donner journellement des nouvelles de notre ami commun le prince de la Paix, car nous ignorons tous et en tout. — Tout ce papier, je le fais écrire à la reine, parce que je ne puis pas écrire beaucoup, à cause de mes douleurs. CHARLES.

Le roi mon mari a écrit cette ligne et demie, et l'a signée pour qu'on connaisse que c'est lui qui a écrit. LOUISE.

Moniteur du 5 février 1810.

N.° XXI.

Note écrite de la main de la reine d'Espagne, au grand-duc de Berg, sans date.

Nous ne voudrions pas, le roi et moi, être importuns et ennuyeux au grand-duc, qui a tant à faire; mais nous n'avons aussi ni d'au-

tre ami, ni d'autre appui que lui et l'empereur, en qui nous espérons tous quatre, le roi, notre intime ami, de même que du grand-duc, le pauvre prince de la Paix, ma fille Louise et moi; laquelle nous a écrit, *hier au soir,* ce que le grand-duc lui avait dit, qui nous a pénétré et rempli de reconnaissance et de consolation, espérant tout de ces deux sacrées et incomparables personnes, le grand-duc et l'empereur; mais nous ne voulons rien lui laisser ignorer de tout ce que nous savons, malgré que personne nous dise rien, ni réponde pas même aux choses que nous demandons les plus nécessaires pour nous; mais rien de tout cela ne nous intéresse, et seulement le bon sort de notre unique et innocent ami le prince de la Paix, l'ami du grand-duc, comme il exclamait même dans sa prison, dans ces affreux traitemens qu'on lui faisait; il appelait toujours son ami, le grand-duc, avant même d'être survenu cette conspiration : si j'avais le bonheur qu'il fût ici, si le grand-duc était près, nous n'aurions rien à craindre; il désirait son arrivée, se faisant une satisfaction s'il voulait accepter sa maison pour y loger; il avait des cadeaux à lui faire; enfin il ne pensait qu'à ce moment, et ensuite d'aller au-devant de l'empereur, ainsi que du grand-

duc, avec tout l'empressement imaginable ; nous craignons toujours qu'on le tue ou empoisonne, s'ils connaissent qu'on va le sauver. Ne pourrait-il pas se prendre quelques moyens avant toute résolution ? que le grand-duc fît aller ses troupes sans dire à quoi, et entrer où est ce pauvre prince de la Paix, et sans donner un moment de temps pour lui tirer aucun coup de pistolet, ni de rien faire ; séparer la garde qu'il a (qui n'a d'autre gloire ni d'autre désir que de le tuer, ne voulant pas qu'il vive), et que celle du grand-duc y soit, et commander absolument par ses ordres ; car tandis qu'il sera entre les mains de ces traîtres indignes, et aux ordres de mon fils, que le grand-duc soit sûr qu'il sera tué ; de grâce, nous osons lui demander qu'il nous l'accorde, parce qu'étant hors de ces mains sanguinaires, oui, ces gardes-du-corps de mon fils, ces méchans côtés, nous devons toujours trembler pour sa vie ; quoique le grand-duc et l'empereur le veuillent sauver, ils ne leur donneront pas le temps. De grâce, nous prions le grand-duc qu'il prenne ses mesures pour faire ce que nous lui demandons ; car, si l'on perd du temps, sa vie n'est pas sûre ; qu'il soit persuadé qu'il serait plus sûr entre les mains de lions et de tigres acharnés. Mon

fils fut hier, après son dîner, enfermé avec l'Infantado, Escoïquiz, ce méchant prêtre, et Saint-Charles, le plus malin de tous; cela nous fait trembler : ils y restèrent depuis une heure et demie jusqu'à trois heures et demie. Le gentilhomme *qui va avec mon fils Charles*, est cousin de Saint-Charles, il a de l'esprit et assez d'instruction; mais c'est un américain méchant, très-ennemi de nous, de même que Saint-Charles, qui ont reçu tout ce qu'ils sont du roi mon mari, et aux pétitions du pauvre prince de la Paix, de qui ils se disaient parens. Tous ceux qui vont avec mon fils Charles sont de la même intrigue, et très-propres pour faire tout le mal possible et faire paraître avec les couleurs les plus véridiques la plus affreuse fausseté. Je prie le grand-duc de pardonner mes griffonnages, et si je n'écris pas bien; car j'oublie quelquefois de certaines paroles ou phrases en français, parlant toujours espagnol depuis quarante-deux ans, étant venue ici me marier à treize ans et demi, et quoique je parle français, ce n'est pas au courant ; mais le grand-duc comprendra bien et saura corriger les défauts de la langue. LOUISE.

Moniteur du 5 février 1810.

N.° XXII.

Note écrite de la main de la reine d'Espagne, remise au grand-duc de Berg, par la reine d'Etrurie, en 1808.

Ayant reçu hier un papier d'un Mahonnais, qui voulait avoir une audience secrète de moi, après que le roi, mon mari, fût couché, où il me donnerait les plus grandes lumières de tout ce qu'il y a, il voulait que je lui donnasse, moi seule, six ou huit millions, les demandant en emprunt à la compagnie des Philippines, pour faire une contre-révolution, et faire délivrer le prince de la Paix, et contre les Français. D'abord, le roi et moi, nous le fîmes mettre en prison sans communication, où il restera jusqu'à ce qu'on sache la vérité du tout. Nous croyons que c'est un émissaire des Anglais, qu'il voulait nous perdre, le roi, le prince de la Paix, étant et ayant toujours été les uniques amis des Français, de l'empereur et sur-tout du grand-duc, et point du tout des Anglais, nos ennemis naturels. Nous croyons qu'il serait bien nécessaire que le grand-duc fît assurer le pauvre prince de la Paix, qui a

toujours été et est l'ami du grand-duc, et espérant toujours de lui et de l'empereur tout son asile, comme il lui avait écrit par Izquierdo aussi, au grand-duc et à l'empereur même; mais je ne sais et même je crois que cela n'a pas été donné, et peut-être elle est renvoyée. Il faudrait qu'il tirât des mains de ses gardes-du-corps et des troupes de mon fils, le pauvre prince de la Paix, son ami; car on le tuera ou on l'empoisonnera, et ils diront qu'il est mort de blessures; et après que le grand-duc l'aura en sûreté (ne l'étant jamais s'il reste quelques-uns de ces méchans à ses côtés); qu'il y ait des mesures un peu fortes; car sans cela les intrigues vont en augmentant, sur-tout contre le pauvre ami du grand-duc et moi; et le roi, mon mari, n'est pas bien sûr.

Mon fils fit appeler le fils de Biergol, qui est officier de la secrétairerie d'état aux relations extérieures; mon fils le vit dans sa chambre en présence de l'Infantado et de tous les ministres : qu'y a-t-il de nouveau au *Sitio* ? Et le roi? qu'y a-t-il ? Il répondit la vérité, rien de nouveau : le roi sort fort peu; la reine n'est pas sortie; ils ne voyent personne; ils ont fait arranger un appartement pour le grand-duc et l'empereur, s'ils vien-

nent. On lui donna l'ordre de s'en retourner ici, auprès de son père, jusqu'à ce qu'il parte, qui est un qui soigne nos comptes, comme trésorier. Tous ceux qui nous suivent, ils les appellent déserteurs. Je vois qu'ils trament quelque chose de fort contre nous. Nous sommes en grand risque; l'Infantado et les ministres sont très-méchans, plus encore que les autres.

Je crois que nous sommes exposés, le roi et moi, et le pauvre prince de la Paix. Je crois qu'ils ne veulent, ni que nous voyions le grand-duc ni l'empereur, et je crois que notre vie n'est pas du tout sûre, si le grand-duc ne prend quelques mesures qui arrêtent les abominables intentions de ces méchans; mon fils se laisse entraîner volontiers à tout ce qui est contre nous et un mal pour son père et pour le prince de la Paix. Nous avons eu cette nouvelle après le départ de l'aide-de-camp. Le prêtre Escoïquiz est aussi des plus méchans. LOUISE.

Moniteur du 5 février 1810.

N.° XXIII.

Lettre du roi d'Espagne, Charles IV, au grand-duc de Berg, le 1.er avril 1808, avec une autre lettre de la reine son épouse.

MONSIEUR et très-cher frère, V. A. I. et R. verra par l'écrit ci-inclus que nous nous intéressons tellement à la vie du prince de la Paix, que j'y tiens plus qu'à la mienne. Tout ce qui se dit dans la gazette extraordinaire sur le procès de l'Escurial, a été presqu'entièrement arrangé à leur manière, et on n'y parle nullement de la déclaration que mon fils a faite spontanément et qu'ils ont sans doute changée, car elle est écrite de la main d'un gentilhomme et signée seulement par mon fils. Si V. A. I. et R. ne fait pas des efforts pour que le procès soit retardé jusqu'à l'arrivée de l'empereur, je crains beaucoup qu'on ne l'ait mis à mort avant son arrivée.

Nous ne comptons que sur l'attachement que V. A. I. et R. a pour nous trois, sur notre alliance avec l'empereur et sur son amitié. J'espère que V. A. I. et R. me donnera une réponse consolante pour me tran-

quilliser; j'espère aussi qu'elle communiquera ma lettre à l'empereur, m'en reposant sur son amitié et sa générosité. Vous m'excuserez si ma lettre est si mal écrite; les douleurs que je ressens, en sont la cause.

Sur ce, monsieur et très-cher frère, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Monsieur et très-cher frère, de V. A. I. et R. le très-affectionné ami, CHARLES. — Aranjuez, le 1.er avril 1808.

Lettre de la reine.

MONSIEUR mon frère, je joins mes sentimens à ceux du roi mon mari, priant V. A. I. et R. qu'elle veuille bien faire ce dont nous la prions dans ce moment, espérant que sa bonté, amitié et humanité feront prendre la bonne cause de son intime et malheureux ami le pauvre prince de la Paix, et la nôtre, qui est une, pour faire cesser et suspendre tout, jusqu'à ce que la générosité et la grandeur d'ame sans égale de l'empereur nous sauve tous trois, et fasse que nous finissions nos jours ensemble tranquillement et en repos. Je n'espère pas moins de l'empereur et de V. A. I. et R. qu'elle nous ac-

cordera cette unique grâce que nous désirons.

Et sur ce, je prie Dieu qu'il ait V. A. I. et R. en sa sainte et digne grâce.

Monsieur mon frère, de V. A. I. et R. la très-affectionnée sœur et amie, LOUISE.

N.° XXIV.

Note écrite de la main de la reine, et remise par la reine d'Etrurie, sa fille, au grand-duc de Berg.

AYANT vu la gazette extraordinaire, qui parle seulement d'avoir trouvé entre les papiers du pauvre prince de la Paix la cause de l'Escurial, est remplie de faussetés. La cause, le roi la gârdait dans sa table, et la lui donna, au pauvre prince de la Paix, pour qu'il la donnât au grand-duc, afin qu'il la présentât à l'empereur de la part du roi mon mari; mais comme elle est écrite par le ministre de la guerre et de la justice, et signée par mon fils, ils changeront et écriront ce qu'ils voudront; comme si c'était véritable, et tous ceux qui sont en place feront tout ce que leur commandera mon fils, et aussi tous les

autres. Si le grand-duc n'a pas la bonté et l'humanité de faire que l'empereur ordonne que cette cause ne se suive point, et promptement, le pauvre ami du grand-duc, de l'empereur, des Français et du roi, et de moi, ils vont lui faire couper la tête en public, et ensuite à moi, car ils le disent ainsi, et je crains fort qu'ils ne donnent pas le temps à la réponse et résolution de l'empereur: ils promettront, mais ils précipiteront l'exécution, pour qu'à l'arrivée de la résolution de l'empereur ils ne puissent pas le sauver, étant déjà décapité. Le roi mon mari et moi ne pourrons voir avec indifférence cet horrible attentat contre leur intime ami et celui du grand-duc. Il souffre parce qu'il est l'ami du grand-duc, de l'empereur et des Français: il n'y a aucun doute en cela. Les déclarations que mon fils fit alors ne se disent pas, et si elles se disent, elles ne seront pas ce qu'elles furent. Ils accusent ce pauvre prince de la Paix d'attentat contre la vie et le trône de mon fils: c'est faux, et c'est tout le contraire. En tout ils ne font qu'acriminer cet innocent prince de la Paix, notre commun et unique ami, pour enflammer davantage le public, et faire croire qu'il faut lui faire toutes les infamies possibles; ensuite ils viendront à moi,

car ils voulaient bien, dans le temps de la cause première, le faire. Ainsi le grand-duc pouvait faire dire à mon fils qu'on suspende toute cause et papiers jusqu'à ce que l'empereur vienne ou ordonne, et en même temps que le grand-duc prenne la personne de son pauvre ami sous ses ordres, séparer les gardes qu'il a et en mettre des siennes, ou empêcher qu'on ne le tue, car c'est ce qu'ils veulent en l'infamant, et le roi mon mari et moi, qui disent qu'il faut nous former cause, et qu'on nous fasse donner compte de tout ce que nous avons fait. Mon fils est d'un très-mauvais cœur, son caractère est sanglant, il n'a jamais aimé son père ni moi! Ses conseillers sont sanguinaires: ils ne se plaisent qu'à faire des malheureux, et ne sentent à cœur père ni mère. Ils veulent nous faire tout le mal possible; mais le roi et moi avons plus d'intérêt à sauver la vie et l'honneur de notre innocent ami que le nôtre même. Mon fils est l'ennemi des Français, quoiqu'il dise le contraire. Je crains qu'il ne fasse quelque attentat contre eux. Le peuple est gagné avec de l'argent, et ils l'enflamment contre le pauvre prince de la Paix et le roi mon mari et moi, parce que nous sommes alliés des Français et que nous les avons fait venir. Il ont mon fils à leur tête, quoiqu'il

cherche à gagner l'empereur, le grand-duc et les Français, pour donner son coup plus sûr. Hier au soir nous avons dit au général qui commande les troupes du grand-duc, que nous sommes toujours alliés des Français, et que nos troupes seraient toujours unies aux siennes, celles que nous avons ici, car des autres, cela ne nous appartient pas; et même de celles-ci, nous ignorons les ordres que mon fils leur aura donnés; mais nous nous mettrions à leur tête pour qu'elles nous obéissent, qui est d'être bien avec les Français. —LOUISE.

Moniteur du 5 février 1810.

N.° XXV.

Note écrite de la main de la reine d'Espagne, et remise par la reine d'Etrurie, sa fille, au grand-duc de Berg en 1808.

LA réponse de mon fils à la lettre que le roi, mon mari, lui écrivit avant-hier, et dont la copie fut envoyée hier au grand-duc, nous la remettons : nous ne sommes guère contens d'elle ni de sa façon de s'expliquer;

mais le grand-duc aura la bonté et l'amitié d'arranger tout et faire que l'empereur nous sauve bien tous trois, le roi, mon mari, le pauvre prince de la Paix son ami, et moi; qu'il soit bien persuadé, et qu'il le fasse connaître aussi à l'empereur, que notre sort dépend de lui, étant entre ses mains, et que s'il n'a pas la générosité, grandeur d'âme et amitié pour nous trois, qui avons toujours été ses bons et fidèles alliés, amis et attachés, notre sort sera des plus malheureux. L'on nous a dit que mon fils Charles allait partir au plutôt, et même demain, pour aller au-devant de l'empereur, et que s'il ne le rencontrait pas, d'aller jusqu'à Paris : il nous le cache; ils ne veulent pas que le roi et moi nous le sachions, ce qui nous fait craindre quelque mauvaise idée; car mon fils Ferdinand ne se sépare pas un moment de ses frères et de son oncle, et les gâte absolument avec des promesses et des attractifs qui trompent les jeunes gens, et sur-tout sans expérience; que le grand-duc tâche et fasse que l'empereur ne soit point trompé par les faussetés apparentes, ayant et cherchant tous les moyens pour les faire paraître véritables; mon fils n'est pas attaché aux Français : à présent, et

quand il croira en avoir besoin, il le fera paraître. Je tremble si le grand-duc, en qui nous espérons tout, ne fait tous ses efforts pour que l'empereur prenne notre cause comme la sienne; nous ne doutons nullement que l'amitié du grand-duc soutiendra et sauvera son ami, et nous le laissera auprès de nous, dans notre coin, finir nos jours tranquillement ensemble; que nous sommes sûrs que le grand-duc prendra tous les moyens et toutes les mesures pour qu'on mène le pauvre prince de la Paix, son ami et le nôtre, dans un endroit sûr près de la France, pour qu'il n'y ait point de risque qu'on le tue, et être plus à portée de le transporter et délivrer des mains sanglantes de ses ennemis. Nous désirerions bien que le grand-duc envoyât quelque personne qui pût informer à fond de tout l'empereur, pour qu'il ne puisse pas être prévenu par les faussetés qu'on trame ici jour et nuit contre nous et le pauvre prince de la Paix; que nous préférons son sort au nôtre même: mais ces deux pistolets chargés pour le tuer, nous font trembler, et c'est un ordre donné sûrement par mon fils, ce qui fait connaître son cœur; car je crois qu'on ne fait jamais un pareil attentat, quoique ce fût le plus

grand scélérat, et croyez qu'il ne l'est pas. Enfin, le grand-duc et l'empereur sont uniquement ceux qui le sauveront et nous; car si l'on ne le sauve pas et nous le donne, nous périrons, le roi, mon mari, et moi: nous croyons que s'il lui pardonne la vie, ils l'enfermeront dans une cruelle prison, où il aura une mort civile; et ainsi, de grâce, que le grand-duc et l'empereur le sauvent entièrement, et le laissent finir ses jours avec les nôtres, où ils voudront.

L'on connaît aussi que mon fils craint beaucoup le peuple, et les gardes-du-corps sont toujours ses conseillers et ses tyrans.

LOUISE.

Moniteur du 5 février 1810.

N.° XXVI.

Lettre du roi d'Espagne Charles IV et de la reine son épouse, au grand-duc de Berg, le 5 avril 1808.

MONSIEUR et très-cher frère, M. Joachim Manuel de Villena, gentilhomme de ma chambre et mon plus fidèle serviteur, devant aller à Madrid, pour ses affaires particulières,

je l'ai chargé de passer chez votre altesse impériale et royale, et de l'assurer de toute ma reconnaissnce pour l'intérêt qu'elle prend à tout ce qui me concerne et au sort du prince de la Paix, qui est bien innocent. Vous pouvez vous fier à M. de Villena, je suis sûr de lui. Je ne parlerai plus de mes douleurs. Mon épouse vous donnera ci-dessous des détails sur les affaires. Dans le cas où M. de Villena ne pourrait aller chez votre altesse impériale et royale, de peur de donner des soupçons, ma fille vous fera tenir cette lettre. Pardonnez-moi tant d'importunités. Sur ce, je prie Dieu qu'il ait votre altesse impériale et royale en sa sainte et digne garde.

Monsieur et très-cher frère, de votre altesse impériale et royale, l'affectionné frère et ami, CHARLES. — Aranjuez, le 3 avril 1808.

Lettre de la reine.

Monsieur mon frère, le départ si prompt de mon fils Charles, qui est demain, nous fait trembler; les personnes qui sont avec lui sont malignes; le secret inviolable qu'on lui fait observer envers nous, nous met dans la plus grande inquiétude, craignant qu'ils lui fassent porter des papiers remplis de fausse-

tés contrefaites et inventées. Le prince de la Paix ne faisait ni n'écrivait rien sans que le roi mon mari et moi le sachions et le voyions, et nous pouvons assurer qu'il n'a aucun crime ni rien contre personne, jamais contre mon fils, tout le contraire, et jamais contre le grand-duc, l'empereur et les Français. La lettre qu'il écrivit de sa main pour le grand-duc et pour l'empereur, qui parlait de mariage et de demander un asile à l'empereur, je crois que ce méchant Izquierdo, ou ne l'a pas donnée, ou l'a renvoyée. Le prince de la Paix était détrompé de sa méchanceté, ou au moins il doutait de sa sincérité. Les ennemis du pauvre prince de la Paix, l'ami bien attaché de votre altesse impériale et royale, feront voir avec les couleurs les plus frappantes et les plus véridiques, ce qui n'est pas vrai, ils ont beaucoup d'adresse pour cela, et tous ceux qui sont en place, sont nos ennemis communs.

Votre altesse impériale et royale ne pourrait-elle pas envoyer quelque personne qui avançât l'arrivée de mon fils Charles, et prévenir l'empereur de tout, le mettant au fait de la vérité, et de l'imposture de nos ennemis? Mon fils a vingt ans, sans connaissance du monde ni d'expérience; ceux qui

vont avec lui et les autres l'auront bien instruit de tout. Si votre altesse impériale et royale voulait bien prendre toutes les mesures et devancer nos ennemis! Il y a tout à craindre; mon fils fait tout le possible pour que nous ne voyions pas l'empereur, et nous voulons le voir, de même que votre altesse impériale et royale, en qui nous avons déposé toute notre confiance et sûreté pour les trois, et dans l'empereur.

Sur ce, je prie Dieu qu'il ait votre altesse impériale et royale en sa sainte et digne garde.

Monsieur mon frère, de votre altesse impériale et royale, la très-affectionnée sœur et amie, LOUISE.

Moniteur du 5 février 1810.

N.° XXVII.

Lettre de la reine d'Espagne au grand-duc de Berg, le 8 avril 1808.

MONSIEUR mon frère, le roi ne peut pas écrire étant assez incommodé de sa main. D'abord qu'il a lu la lettre de V. A. I. et R., et qu'il a su par elle que V. A.

I. et R., lui laissait le choix de partir demain ou un autre jour, comme tout était prêt, et une partie de ses domestiques partis, et pour ne pas donner à penser à tant d'interprètes malins et imposteurs; il s'est décidé de partir demain à une heure, comme il l'avait dit déjà, et pour être plus à portée d'aller à la rencontre de l'empereur, et d'ici ne l'étant pas. Nous sommes charmés de savoir l'arrivée de l'empereur à Bayonne, que nous attendons ici avec impatience, et nous espérons que V. A. I. et R. nous dira quand et où nous devons aller. Nous sommes impatiens, le roi et moi, de voir V. A. I. et R. Nous désirons bien ce moment; et très-contens de ce qu'elle nous a fait dire qu'elle viendrait dans deux jours nous voir; nous répétons nos mêmes demandes, et nous confions entièrement en son amitié. Sur ce, je prie Dieu qu'il ait V. A. I. et R. en sa sainte et digne garde. Monsieur mon frère, de V. A. I. et R., la très-affectionnée sœur et amie, LOUISE. — Aranjuez, le 8 avril 1808.

Moniteur du 5 février 1810.

N.° XXVIII.

Lettre du roi Ferdinand VII à son père le roi Charles IV, à Madrid, le 8 avril 1808.

Mon père, le général Savary vient de me quitter; je suis très-satisfait de lui, comme du bon accord qu'il y a entre l'empereur et moi, et par la bonne foi qu'il m'a témoignée.

C'est pourquoi il me semble qu'il est juste que votre majesté me donne une lettre pour l'empereur, dans laquelle vous le féliciterez de son arrivée, où vous lui témoignerez que j'ai pour lui les mêmes sentimens que votre majesté lui a démontrés.

C'est pourquoi, si votre majesté juge convenable, elle me l'enverra de suite, parce que je partirai après demain, et j'ai donné l'ordre que les relais qui devaient servir à VV. MM., viennent en arrière.

Votre plus soumis fils, FERDINAND. — Madrid, le 8 avril 1808.

Nota. Cette lettre est imprimée dans le Moniteur universel de France, du 5 février 1810.

N.° XXIX.

Deuxième lettre de la reine d'Espagne au grand-duc de Berg, le 8 avril 1808.

MONSIEUR mon frère, nous ne voudrions pas occuper les instans de V. A. I. et R.; mais n'ayant d'autre appui, il faut qu'elle sache tout ce que nous pensons: nous envoyons à V. A. la lettre que le roi a reçue de son fils Ferdinand, répondant à celle qu'il lui écrivit hier matin, lui disant que nous partions le lundi. Ces demandes me paraissent un peu hors de propos; et suivant toujours la même idée, le roi lui a écrit, il y a un moment, que nous allions avec moins de famille, ou personnes à notre service, que les places nécessaires, les autres restant ici; que la semaine sainte nous la passions à l'Escurial, et qu'il ne pouvait pas dire les jours qu'il y resterait; que quant aux gardes-du-corps, que quoiqu'il n'y aille pas, que cela n'y fait rien. Nous ne le voudrions pas, et nous voudrions voir notre pauvre prince de la Paix hors d'eux: hier au soir (ce que je doute) l'on m'avertit que nous prenions garde, qu'il voulait encore faire du tapage ici, que la nuit passée tout

serait tranquille, que celle qui vient n'était pas sûre. Nous ne le croyons pas, mais il faut être prévenu, et nous en avertissons le général Watier; ce sont les gardes qui font tout, et font faire à mon fils ce qu'ils veulent, de même que ces méchans ministres qui sont très-sanglans, sur-tout le prêtre Escoïquiz. De grâce, que votre altesse nous délivre tous trois, et également ma pauvre fille Louise, qui souffre par la même raison que notre pauvre ami commun, le prince de la Paix, et nous, parce que nous sommes amis de V. A. I. et R., des Français et de l'empereur.

Mon fils Ferdinand, quand il fut ici, il parla avec assez de mépris des troupes françaises, de celles qui étaient à Madrid, ce qui fait connaître qu'il ne les aime pas. L'on nous a assuré que les carabiniers sont comme tous les autres; et que ceux qui sont ici auprès de nous, comme le capitaine des gardes-du-corps qui est ici, ne font que découvrir tout ce qu'ils peuvent pour en avertir mon fils.

Si l'empereur nous envoyait dire l'endroit où il voudra nous voir, nous en serions bien contens, et nous demandons à votre altesse qu'elle fasse que l'empereur nous envoie le plutôt possible hors d'Espagne, le roi mon

mari, notre ami le prince de la Paix, moi, et aussi ma pauvre fille ; mais sur-tout, et tous les trois, le plutôt possible ; sans cela nous ne sommes pas en sûreté. Que votre altesse impériale sauve son ami, car bientôt nous sommes, sur-tout lui, dans le plus grand danger. Nous désirons sa sûreté avant la nôtre ; ce que nous ne doutons pas de votre altesse et de l'empereur. Sur ce, etc. — LOUISE. — Aranjuez, ce 8 avril 1808.

Moniteur du 5 février 1810.

N.° XXX.

Lettre de la reine d'Espagne au grand-duc de Berg, le 9 avril 1808.

MONSIEUR mon frère, la reconnaissance en nous sera éternelle pour V. A. I. et R., lui rendant un million de remercîmens pour l'assurance qu'elle nous donne, que son ami et le nôtre, le pauvre prince de la Paix, sera libre dans trois jours. La joie (que le roi et moi avons et cacherons pour conserver un secret inviolable et si nécessaire), que votre altesse impériale et royale, nous cause avec

une si désirée nouvelle, nous ranime, et n'avons jamais douté de l'amitié de V. A. I. et R ; qu'elle ne doute un moment de la nôtre, nous la lui avons toujours eue, de même ce pauvre ami de votre altesse impériale et royale, que son crime est d'être si dévoué à l'empereur et aux Français ; car mon fils ne l'est pas, il le fait paraître, et son ambition démesurée l'a entraîné à suivre les conseils de tous ses infâmes conseillers, qu'il a mis à présent dans tous les postes les plus élevés. Que votre altesse impériale et royale ait la bonté de nous dire quand nous devrons aller voir l'empereur, et dans quel endroit, le désirant beaucoup, et que V. A. I. et R. n'oublie pas ma pauvre fille Louise.

Nous remercions aussi votre altesse impériale et royale, pour nous avoir envoyé ici le général Watier, s'étant très-bien conduit ici.

Le roi mon mari voudrait bien écrire à V. A. I. et R. ; mais cela lui est absolument impossible, ayant beaucoup de douleurs à la main droite, qui lui ont ôté le sommeil cette nuit dernière. Nous partons à une heure pour nous rendre à l'Escurial, où nous arriverons vers les huit heures du soir ; nous prions de nouveau V. A. I. et R. qu'elle guide et fasse

que ses troupes, et V. A. I. et R., délivrent son ami de tous les peuples et troupes qui sont contre lui et contre nous, pour qu'on ne le tue pas, et qu'elle tâche de le sauver; car n'étant pas entre les gardes de V. A. I. et R., il ne sera point du tout sûr, ni libre de ce qu'on ne le tue. Nous désirons ardemment de voir votre altesse impériale et royale, étant tout à lui.

Sur ce, je prie Dieu qu'il ait votre altesse impériale et royale en sa sainte et digne garde.

Monsieur mon frère, de votre altesse impériale et royale, la très-affectionnée sœur et amie, LOUISE. — Aranjuez, ce 9 avril 1808.

Moniteur du 5 février 1810.

N.° XXXI.

Deuxième lettre de la reine d'Espagne au grand-duc de Berg, le 9 avril 1808.

MONSIEUR mon frère, il est dix heures quand nous recevons une lettre de mon fils Ferdinand, que le roi, mon mari, envoie à votre altesse impériale, pour qu'elle voie ce qu'elle contient, et nous dire ce que nous devons faire. Le roi et moi ne vou-

drions pas faire ce pas là, qui nous a surpris infiniment, et que nous croyons, ne nous convient absolument pas. Le roi n'a pas répondu, a dit qu'on dise qu'il était déjà couché pour ne pas répondre à une telle lettre ; mais il a pris ce prétexte. Si votre altesse impériale voulait bien nous répondre, car tandis cela nous n'écrirons pas ; mais demain au soir il le faudra bien, ainsi voulez-vous bien nous dire ce que nous devons faire. Nous avons aussi la satisfaction de n'avoir pas des gardes-du-corps, ni des gardes d'infanterie à l'Escurial, seulement les carabiniers, et nous serons au milieu de vos troupes en sûreté, pas comme ici, avec les autres que nous n'aurons plus. Nous n'écrirons point la lettre qu'on nous demande hormis qu'on nous y force comme à l'abdication contre laquelle le roi fit la proteste, qu'il envoya à votre altesse impériale ; mais ce que mon fils écrit ou c'est faux, ou si cela est vrai, le roi mon mari et moi nous fait trembler, s'ils pourront avoir fait paraître à l'empereur un million de faussetés avec les plus belles couleurs et nous faire du tort, et au pauvre prince de la Paix, l'ami de V. A. I., et l'admirateur et bien attaché à l'empereur. Mais nous sommes entièrement dans les

mains de l'empereur, dans celles de votre altesse impériale, et nous sommes tranquilles, ne craignant aucun ennemi avec de tels amis et protecteurs.

Sur ce, etc. LOUISE. — A l'Escurial, le 9 avril 1808

Moniteur du 5 février 1810.

N.° XXXII.

Troisième lettre de la reine d'Espagne au grand-duc de Berg, le 9 avril 1808.

MONSIEUR mon frère, nous sommes très-sensibles et pénétrés de la manière que V. A. nous a envoyé ses troupes, et comme elles nous ont accompagnés avec la plus grande attention et soin. Nous remercions aussi V. A. des troupes qu'elle nous tient ici : nous avons dit au général Budet qu'il soigne un peu et fasse patrouille jour et nuit de ses troupes; car nous nous sommes trouvés ici avec une compagnie de gardes espagnoles et wallones, ce qui nous a surpris. V. A. nous a fait connaître en tout son amitié, que nous n'avions jamais douté, et nous sommes bien persuadés, le roi et moi, qu'elle nous

tirera de tout, de même que son ami le prince de la Paix, et que l'empereur nous protégera et fera heureux ses trois alliés et amis, comme attachés. Nous attendons avec la plus grande impatience d'avoir la satisfaction de voir V. A. et l'empereur. Nous sommes ici plus à portée d'aller à sa rencontre. Notre voyage a été très-heureux; il ne pouvait pas laisser de l'être, étant si bien accompagnés. Les villages par où nous avons passés, nous ont acclamé plus que d'avant. Nous attendons avec empressement la réponse de V. A. à la lettre que nous lui avons écrite ce matin, et nous ne voulons pas l'incommoder davantage, ni lui ôter un temps si précieux, ayant tant d'occupations. Sur ce, je prie Dieu, etc. LOUISE. — A l'Escurial, le 9 avril 1808, au soir.

Moniteur du 5 février 1810.

N.° XXXIII.

Lettre de la reine d'Espagne au grand-duc de Berg, le 10 avril 1808.

MONSIEUR mon frère, la lettre que V. A. I. et R. nous a écrite, et que nous avons

reçue de très-bonne heure aujourd'hui, me tranquillise; nous sommes entre les mains de l'empereur et celles de V. A. I. et R., nous ne devons rien craindre, le roi, mon mari, notre ami commun et moi, nous espérons tout de l'empereur, qui décidera promptement de notre sort. Nous nous faisons un plus grand plaisir et consolation d'avoir demain le moment si désiré de voir et pouvoir parler à V. A. I. et R.: cela sera pour nous un moment bien heureux, de même que celui de voir l'empereur; et en attendant que cela arrive, nous prions de nouveau V. A. I. et R. de faire en sorte qu'elle délivre de ces affreuses mains où il est, son ami le prince de la Paix, de façon qu'il soit en sûreté et qu'on ne le tue pas, ni qu'on lui fasse aucune chose; car ces méchans et faux ministres en poste, feront tout leur possible pour ce devancer à l'arrivée de l'empereur; mon fils sera parti déjà, il ira pour faire voir à l'empereur tout le contraire de ce qui est vrai. Ils auront tant de dates et de faussetés, qu'ils feront apparaître comme véritables, qu'à n'avoir pas été bien instruit par V. A. I. et R., pourrait le faire douter. Mon fils a laissé toutes les facultés pour commander et prendre toutes les détermi-

nations en tout comme à lui-même, à l'infant don Antonio, son oncle, qui est très-limité en talent et esprit, mais qui est sanglant et porté à ce que l'on nous fasse à tous trois, et à ma fille Louise, tout le mal possible, quoiqu'il doive être avec le conseil; mais ce conseil se compose de toute la faction si détestable, qui a occasionné toute cette révolution, et qui n'est point du tout portée pour les Français, de même que mon fils Ferdinand, malgré tout ce qu'il a mis dans la gazette d'hier; c'est la crainte qu'il a de l'empereur qui le fait parler ainsi. J'ose aussi dire à V. A. I. et R. que l'ambassadeur est tout entièrement de mon fils, et de ce méchant hypocrite de prêtre Escoïquiz, qui ont fait et feront ce qui n'est pas imaginable pour gagner V. A. I. et R., et sur-tout l'empereur. Prévenez-en bien S. M., avant que mon fils ne la voie; comme il part aujourd'hui et que le roi a sa main si enflée, il n'a pas écrit la lettre que mon fils lui demandait, ainsi il n'en apporte aucune, et le roi ne peut pas écrire à présent de sa main à V. A. I. et R., par la même cause, ce qui lui est bien sensible; car nous n'avons d'autre ami, ni autre confiance qu'en V. A. I. et R. et l'empereur, de qui nous

espérons tout. Soyez bien persuadé du grand attachement que nous avons pour V. A. I. et R., et confiance comme sûreté. Sur ce, je prie Dieu qu'il ait V. A. I. et R. en sa sainte et digne garde.

Monsieur mon frère, de V. A. I. et R. la très-affectionnée sœur et amie, LOUISE.

Moniteur du 5 février 1810.

N.° XXXIV.

Lettre de D. Mariano Louis d'Urquijo à D. Gregorio de la Cuesta, capitaine-général de la Vieille-Castille, du 13 avril 1808.

MON cher ami, j'ai reçu hier à midi la lettre, datée du 11, que vous m'envoyâtes par l'exprès; je montai de suite à cheval, et je suis arrivé en cette ville à trois heures et demie du soir : notre ami Mazarredo n'a pas pu m'accompagner, parce qu'il étoit au lit, à cause d'une forte attaque de goutte, et cecí a été son bonheur, puisque (outre l'inutilité du voyage) il aurait été témoin de scènes très-désagréables. Vous me témoignez dans votre lettre que je serai très bien reçu, d'après ce

que vous aviez entendu dire au roi Ferdinand et à sa suite à l'égard de ma personne, et que vous ne doutiez pas que par mes persuasions et les notices qu'ils pourraient avoir acquises, ils s'arrêteraient dans un voyage si dangereux, et n'iraient pas plus avant.

Quant au premier point, vous avez très-bien prévu, et moi-même je ne pouvais en douter, puisque le roi, à peine assis sur son trône, avait déclaré spontanément injuste et arbitraire tout ce que j'avais souffert par la voie du même Cevallos, qui avait été un des ministres qui avaient signé les ordres pour toutes les vexations faites contre ma personne pendant sept ans. Lorsque j'arrivai, je me présentai à S. M., qui venait d'arriver depuis une demi-heure; elle me traita avec la plus grande bonté, me combla d'honneurs et m'invita à son dîner. Ceux qui l'accompagnaient, m'ont fait beaucoup de politesses, particulièrement les ducs de San-Carlos et de l'Infantado; j'ai aussi eu le plaisir de revoir mes amis Muzquiz et Labrador.

La seconde partie est la plus affligeante; je crois qu'ils sont tous aveugles et marchent à leur ruine inévitable. J'ai exposé la manière dont le Moniteur (qu'ils n'avoient pas bien lu à ce qu'il parait) rapportait le tumulte d'Aran-

juez, qui occasionna l'abdication du roi Charles IV; je leur ai fait voir que le langage de ces gazettes n'était que l'explication des desseins de l'empereur; je leur ai rappelé la proclamation adressée aux Espagnols en 1805, parce que, depuis ce temps, j'ai toujours cru que Napoléon projetait d'éteindre la dynastie régnante en Espagne, comme contraire absolument à l'élévation de la sienne; que ce dessein n'avait été suspendu que jusqu'au moment d'une occasion favorable, et qu'elle venait de se présenter dans les malheureux démêlés du père avec le fils, arrivés à l'Escurial; que les projets de l'empereur se faisaient voir clairement par la manière dont il avait rempli l'Espagne de troupes, et pris possession des places fortes, des arsenaux et de la capitale; que dans cette même ville de Vitoria, le roi et tous ceux qui l'accompagnaient étaient comme dans une prison, et gardés à vue par le général Savary, et que l'ordre que j'avais observé, depuis mon entrée, pour l'emplacement des troupes et la situation des casernes, tout venait à l'appui de mes soupçons.

Après tout cela, je leur demandai quel était l'objet de leur voyage? comment le souverain d'une monarchie, telle que celle d'Espagne et

des Indes, avilissait sa dignité aussi publiquement? comment on le conduisait vers un royaume étranger, sans invitation, sans préparatifs, sans toute l'étiquette que dans de pareils cas on doit observer, et sans avoir été reconnu comme roi, puisqu'on l'appelle toujours le prince des Asturies? qu'ils devaient se rappeler de l'île des Faisans, dans les Pyrénées, où on prit tant de précautions pour l'entrevue qui devait y avoir lieu entre les souverains d'Espagne et de France; qu'il y eut un égal nombre de troupes des deux côtés de la rivière Bidasoa, et qu'on pesa jusqu'aux harnais, afin d'éviter toute crainte, etc.

Étonnez-vous-en, mon cher ami, on m'a seulement répondu, qu'ils alloient contenter l'ambition de l'empereur par quelques cessions de territoire et de commerce. Je ne pus m'empêcher de dire, en entendant cette réponse : vous pouvez lui donner toute l'Espagne.

Il y en eut qui parlèrent de guerre éternelle entre les deux nations; de construire deux forteresses inexpugnables dans chacune des deux Pyrénées; d'avoir toujours sous les armes cent-cinquante mille hommes, enfin de mille autres chimères. Je fis observer seulement que du côté des Pyrénées occidentales, il n'existait

d'autre place plus forte que Pampelune, et que d'après les généraux les plus expérimentés, et, parmi plusieurs, mon ami le général Vrrutia, (à qui j'avais moi-même entendu dire) elle offrait très-peu de résistance; qu'on n'avait pas les cent-cinquante mille hommes; qu'une grande partie de l'armée avait été envoyée au nord, sous le prétexte du traité d'alliance; que les armées ne s'organisaient pas, ni les forteresses ne se construisaient pas dans un jour; que la guerre perpétuelle était un délire, car les nations avaient leurs relations naturelles, et elles étaient très-intimes avec la France et très-resserrées; qu'il ne fallait pas confondre celle-ci, dans les états, avec les hommes qui se trouvent momentanément à leur tête; et sur-tout qu'il ne s'agissait aujourd'hui que d'abolir la dynastie des Bourbons en Espagne, en imitant l'exemple de Louis XIV, et d'établir celle de France, et qu'ils allaient eux-mêmes inviter l'empereur à le faire. L'Infantado (sur qui je crois que mon langage a fait le plus d'impression) qui sent le poids de mes réflexions, me dit : serait-il possible qu'un héros tel que Napoléon fût capable de se souiller d'une semblable action, quand le roi se met entre ses mains de la meilleure foi possible? Je lui répondis : lisez

Plutarque; et vous trouverez que tous ces héros de la Grèce et de Rome n'acquirent leur renommée et leur gloire qu'en montant sur des milliers des cadavres, mais qu'on oubliait tout cela, ou qu'on le lisait sans attention, voyant seulement les résultats avec respect et étonnement; qu'il devait se rappeler des couronnes que Charles V avait enlevées, des cruautés qu'il avoit exercées envers les souverains, prisonniers de guerre, ou par la perfidie, et que malgré tout cela il était compté parmi les héros; qu'il ne devait pas oublier non plus que nous en avions fait autant avec les empereurs et rois des Indes, et que si nous voulions défendre ces actions, sous prétexte de religion, on pourrait bien le faire maintenant sous prétexte de politique; qu'il pouvait appliquer cela à l'origine de toutes les dynasties de l'univers; que dans notre Espagne ancienne, on trouvait des exemples d'assassinats de rois par les usurpateurs qui s'étaient ensuite assis sur le trône, et que même dans les siècles postérieurs, nous avions celui qui avait été commis par le bâtard Enrique II et l'exclusion de la famille de Henri IV. Que les dynasties Autrichienne et des Bourbons dérivaient de cet inceste, ainsi que de ces crimes, et que par conséquent ils ne devaient

pas avoir de confiance dans les héros, ni permettre que Ferdinand s'en allât plus avant vers la France.

Mais quel motif, au moins apparent, m'a-t-il dit, pourrait justifier la conduite que vous supposez à l'empereur? Je lui répondis que le langage du Moniteur me faisait voir qu'il ne reconnaissait pas Ferdinand comme roi; qu'il disait que l'abdication de son père, faite au milieu d'un tumulte populaire et des armes, était nulle; que Charles IV lui-même l'avouerait s'il était nécessaire; que, sans parler de ce qui était arrivé au roi de Castille Jean I^er^, il y avait eu deux abdications pendant le règne des dynasties autrichienne et des Bourbons: une faite par Charles I^er^ d'Espagne ou Charles V d'Allemagne, et l'autre par Philippe V, et que dans ces deux abdications on avait procédé avec le plus grand calme et la plus sage délibération, et que même ceux qui représentaient la nation demandèrent jusqu'où l'abdication devait s'étendre en cas que les personnes qui devaient régner de suite en seraient empêchées, et que c'est par cette raison que Philippe V régna une seconde fois, après la mort de Louis I^er^, en faveur de qui S. M. avait renoncé à la couronne; enfin qu'il est à craindre que si le

père réclame contre la violence de son abdication, et qu'ils poursuivent leur voyage jusqu'à Bayonne, aucun d'eux ne régnerait, et que tous les Espagnols seraient malheureux.

Il me répliqua alors que l'Europe, et que la France même, condamneraient ce trait, et que l'Espagne pourrait devenir redoutable étant soutenue par l'Angleterre. Je lui répondis sur les trois points. Quant à l'Europe, elle était pauvre et sans moyens pour entreprendre de nouvelles guerres sans union, parce que les intérêts particuliers, ainsi que les vues ambitieuses de chaque souverain et de chaque état, avaient plus de force que la nécessité de faire de grands sacrifices pour détruire le système adopté par la France depuis sa funeste révolution. Je lui expliquai, pour preuve de ce que j'avançais, la conduite des coalitions, leurs plans mal combinés, leurs défections, et que le résultat de ces ligues avait lui-même produit l'accroissement de la France; que je ne voyais d'autre cour que celle de Vienne capable de s'opposer actuellement aux projets de l'empereur si l'Espagne se soulevait, et qu'elle serait appuyée par l'Angleterre; mais que si la Russie, l'Allemagne et le monde européen se montraient

contraires à ce système, l'Autriche essuierait des revers et perdrait une partie de son territoire, nous perdrions entièrement notre marine, et l'Espagne serait seulement le théâtre de la guerre des Anglais contre la France, et où jamais ils ne seraient exposés, à moins qu'ils n'eussent quelque chose à gagner, puisque l'Angleterre n'est pas une puissance capable de tenir tête à la France dans une guerre continentale; enfin que tout finirait par une conquête, après avoir produit notre désolation.

Quant au second point du mécontentement de la France pour une conduite aussi injuste de l'empereur, je suis entré diffusément dans l'explication du caractère de cette nation; qu'elle est toujours enchantée de tout ce qui est surprenant; qu'elle n'avait d'autre esprit public pour agir que l'impulsion donnée par le gouvernement; que, d'un autre côté, la nation française elle-même gagnerait beaucoup pour l'intérêt de son commerce si les souverains des deux nations étaient d'une même famille; que si l'empereur se contenait dans de certaines limites d'agrandissement, et s'il consolidait son empire par de bonnes institutions morales, la France l'adorerait, le regarderait comme un libérateur de la ter-

rible révolution dans laquelle la nation avait été plongée, bénirait sa dynastie, et regarderait comme une gloire l'occupation de plusieurs trônes de l'Europe par des membres de la famille de son souverain, et que par conséquent l'argument n'effacerait pas mes suspicions; que d'ailleurs nous ne devions jamais oublier que les rois espagnols s'appelaient Bourbons, et qu'ils étaient une branche de l'ancienne maison de France; qu'il existait en France beaucoup de changement dans les fortunes, par la suppression de plusieurs corporations privilégiées, des confiscations et des ventes; car il est certain que presque tous les Français avaient eu plus ou moins de part dans la révolution; que ces derniers, les littérateurs, ceux qui aiment des réformes, les juifs et les protestans, composent la partie la plus nombreuse de la nation. Ils sont maintenant libres de l'oppression qui pesait sur eux avant cette époque; et il est très-probable qu'ils regarderont sans chagrin l'anéantissement des Bourbons en Espagne, craignant que l'un d'eux pourrait peut-être un jour contraindre les Français à recevoir malgré eux un prince Bourbon, si l'Espagne était bien gouvernée.

Sur le troisième point, relatif à l'armement

de notre nation, je suis entré encore dans de plus longs détails; j'ai fait voir que, par malheur, depuis Charles V, la nation n'existe plus, parce qu'il n'existait point réellement de corps qui la représentât, ni d'intérêts communs qui la réunissent vers un même but; que notre Espagne était un édifice gothique, composé de morceaux, avec autant de forces, de priviléges, de législations et de coutumes qu'il y a presque de provinces; que l'esprit public n'existe point; que ces causes empêcheraient la formation d'un gouvernement solidement constitué pour réunir les forces, l'activité et le mouvement nécessaires; que les émeutes et les tumultes populaires étaient de très-courte durée; que tous ces troubles produiraient des effets pernicieux dans nos Amériques, parce que les naturels du pays voudraient développer leurs forces et secouer le joug qui pesait beaucoup sur eux depuis la conquête de leur pays; que l'Angleterre même les aiderait, en juste revanche de ce que nous fîmes imprudemment, unis aux Français, pour soulever leurs colonies; qu'on ne devait pas oublier les tentatives du cabinet de Saint-James à Caracas et dans d'autres provinces de notre Amérique; enfin, mon ami, j'ai dit à l'Infantado tout ce qu'on

peut dire sur les dangers de ce voyage, et qu'il pouvait produire la ruine fatale de notre nation. Je me suis avancé plus encore: j'ai promis d'aller, en qualité d'ambassadeur, à Bayonne, s'ils se désistaient du voyage; de parler, faire des conventions avec l'empereur, et terminer cette affaire, autant bien que possible, si désagréable, si mal commencée et dirigée; mais qu'en attendant on pouvait faire partir à minuit le roi incognito par une des maisons voisines de celle où logeait S. M., et le faire conduire en Aragon: que M. Urbina, alcade de la ville, faciliterait les moyens de cette fuite, qui, lorsqu'elle serait parvenue aux oreilles de Napoléon, et qu'il saurait que le roi aurait la liberté d'agir par lui-même, l'obligerait à changer ses plans. Mais tout a été inutile, absolument tout.

Après cet entretien, on m'a présenté don Joseph Hervas, qui m'a confirmé dans la funeste opinion que l'empereur projetait de changer notre dynastie; car il m'a prié d'agir de manière que le voyage de France n'ait pas lieu. Ce jeune homme (qui a beaucoup d'esprit et de clairvoyance, promet beaucoup et est un excellent Espagnol) vient d'arriver de Paris avec le général Savary. Comme il est le beau-frère du général Du-

roc, grand-maréchal du palais de l'empereur, il connaît tous les complots de cette affaire; il me les a raccontés et se plaint du mauvais traitement qu'il avait éprouvé à Madrid, et de ce qu'on n'avait pas voulu l'écouter, lorsqu'il avait voulu parler; il me pria de lui obtenir une audience particulière du duc de l'Infantado : je la lui ai obtenue; il a parlé, mais il n'a pu rien obtenir. M. Escoïquiz s'était mis au lit, parce qu'il était enrhumé, il était entouré de beaucoup de monde, de sorte que je n'ai pu lui parler. J'ignore sa manière de penser et même l'influence qu'il exerce sur les affaires. Labrador et Muzquiz sont piqués de ce qu'on semble les mépriser, et qu'on ne les consulte nullement et dans aucun cas, par la rivalité de M. Cevallos. Je vois avec la plus profonde affliction qu'ils sont tous aveugles, et qu'ils marchent tous vers le précipice.

Le dîner fini, et S. M. s'étant retirée, un aide-de-camp est arrivé avec des dépêches de l'empereur. Le ton avec lequel il s'est annoncé, en exigeant que S. M. l'écoutât de suite; la condescendance qu'on lui montra en l'annonçant au roi; la manière dont j'ai vu moi-même qu'on l'a fait sortir, et la circonstance d'avoir compris quelque chose

de l'affaire dont il était question, tout cela a aigri mon amour-propre d'Espagnol, et j'ai pris enfin mon congé, leur rappelant, mais inutilement, mes prédictions, et suis rentré dans mon logement pour vous écrire si diffusément, comme je l'ai fait, pour vous faire connaître ce qui s'est passé; car demain à la pointe du jour, ou dans trois heures, je pars pour Bilbao.

Un officier de marine, appelé don Miguel de Alava, neveu du général de marine du même nom, que vous connaissez, vient de me faire une visite dans ce moment; il était chez moi quand j'y revins; il causait avec un ami qui m'avait accompagné depuis Bilbao: en profitant de cette occasion, je lui ai dit, ainsi qu'à tous ceux qui voulaient m'écouter, que si le roi quittait l'Espagne, les Bourbons seraient éloignés pour jamais du trône; que toute l'Espagne pourrait être dans la désolation et que nous aurions beaucoup à pleurer. J'ai parlé dans ce sens à M. Alava, en désirant qu'il profite de l'influence qu'il peut avoir dans la ville et dans la province, pour tâcher de l'empêcher. C'est tout ce que j'ai pu faire. On a beaucoup de considération pour moi dans cette province, par la protection que j'ai procurée à ses habitans, et parce que j'y ai pris naissance.

Peut-être que les peuples verront plus clair et feront plus : peut-être aussi déchireront-ils le voile épais qui couvre les yeux de ces personnes.

Quand je pris mon congé, il m'a semblé que le duc de l'Infantado était piqué de voir que je ne pensais pas les accompagner, au moins jusqu'à Bayonne. Je lui ai dit que j'étais prêt à tout, si on voulait suivre mon plan; mais que dans le cas contraire, je ne voulais pas ternir ni perdre ma réputation, seule idole de mon cœur. Vous serez témoin de mille malheurs: je ne sais qui en est le coupable; je plains l'Espagne et je retourne dans mon coin, pour y pleurer. Plut à Dieu que toutes mes craintes soient vaines!

Quand je serai sûr que vous serez à Valladolid, je vous y écrirai; et en attendant, faites-moi le plaisir de dire bien des choses de ma part à madame; je suis bien triste. Adieu, vous savez que je suis toujours tout à vous. URQUIJO. — Vitoria, 13 avril 1808. — A monseigneur don Gregorio Garcia de la Cuesta, à Burgos.

Nota. Cette lettre ainsi que deux autres qui seront placées à la suite, ont été trouvées par hasard avec quelques autres papiers d'importance à Valladolid, après que le général Cuesta quitta cette ville; elles composent aujourd'hui une partie de la collection de mes manuscrits.

N.° XXXV.

Lettre du roi Ferdinand VII à l'empereur des Français, à Vitoria, le 14 avril 1808.

MONSIEUR mon frère, élevé au trône par l'abdication libre et spontanée de mon auguste père, je n'ai pu voir, sans un véritable regret, que S. A. I. le grand-duc de Berg, ainsi que l'ambassadeur de V. M. I. et R., n'aient pas cru devoir me féliciter, comme souverain d'Espagne, tandis que les représentans d'autres cours avec lesquelles je n'ai point de liaisons si intimes, ni si chères, se sont empressés de le faire. Ne pouvant en attribuer la cause qu'au défaut d'ordres positifs de V. M., elle me permettra de lui exposer, avec toute la sincérité de mon cœur, que dès les premiers momens de mon règne je n'ai cessé de donner à V. M. I. et R. les témoignages les plus marquans et les moins équivoques de ma loyauté et de mon attachement à sa personne; que l'objet du premier ordre a été de renvoyer à l'armée de Portugal les troupes qui l'avaient déjà quittée pour se rapprocher de Madrid; que

mes premiers soins ont eu pour but l'approvisionnement, le logement et les fournitures de ses troupes, malgré l'extrême pénurie dans laquelle j'ai trouvé mes finances, et le peu de ressources qu'offraient les provinces où elles ont séjourné; et que je n'ai pas hésité un moment à donner à V. M. la plus grande preuve de confiance, en faisant sortir mes troupes de ma capitale, pour y recevoir une partie de son armée. J'ai cherché pareillement, par les lettres que j'ai adressées à V. M., à la convaincre, autant qu'il a été en mon pouvoir de le faire, du désir que j'ai toujours nourri de resserrer d'une manière indissoluble, pour le bonheur de mon peuple, les liens d'amitié et d'alliance qui existaient entre M. V. I. et mon auguste père. C'est dans les mêmes vues que j'ai envoyé auprès de votre majesté une députation de trois grands de mon royaume pour aller au-devant de V. M., aussitôt que son intention de se rendre en Espagne me fût connue, et pour lui démontrer, d'une manière encore plus solennelle, ma haute considération pour son auguste personne; je n'ai pas tardé à faire partir avec un égal objet mon très-cher frère l'infant D. Carlos, déjà arrivé depuis quelques jours à Bayonne. J'ose me flatter que

V. M. aura reconnu dans ces démarches, mes véritables sentimens.

A ce simple exposé des faits, votre majesté me permettra d'ajouter l'expression des vifs regrets que j'éprouve, en me voyant privé de ses lettres : sur-tout après la réponse franche et loyale que j'ai donnée à la demande que le général Savary vint me faire à Madrid, au nom de votre majesté. Ce général m'assura que V. M. désirait seulement savoir si mon avènement au trône pourrait amener quelques changemens dans les rapports politiques de nos états. J'y répondis en réitérant ce que j'avais eu l'honneur de manifester par écrit à votre majesté; et je me suis rendu volontiers à l'invitation que le même général me fit, de venir au-devant de votre majesté, pour m'anticiper la satisfaction de la connaître personnellement, d'autant plus que j'avais déjà manifesté à votre majesté mes intentions à cet égard. En conséquence, je me suis rendu à ma ville de Vitoria, sans égard aux soins indispensables d'un nouveau règne, qui auraient exigé ma résidence au centre de mes états.

Je prie donc instamment V. M. I. et R. de vouloir bien faire cesser la situation pénible à laquelle je suis réduit par son silence,

et de dissiper, par une réponse favorable, les vives inquiétudes qu'une trop longue incertitude pourrait occasionner à mes fidèles sujets.

Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

De V. M. I. et R. le bon frère, FERDINAND. — Vitoria, le 14 avril 1808.

Note. Cette lettre est imprimée dans le Moniteur universel de France, du 5 février 1810.

N.° XXXVI.

Lettre de l'empereur des Français à Ferdinand, le 16 avril 1808.

MON frère, j'ai reçu la lettre de votre altesse royale: elle doit avoir acquis la preuve, dans les papiers qu'elle a eus du roi son père, de l'intérêt que je lui ai toujours porté. Elle me permettra, dans la circonstance actuelle, de lui parler avec franchise et loyauté. En arrivant à Madrid, j'espérais porter mon illustre ami à quelques réformes nécessaires dans ses états, et à donner quelque satisfaction à l'opinion publique. Le renvoi du prince de la Paix me paraissait nécessaire pour son bonheur et

celui de ses peuples. Les affaires du nord ont retardé mon voyage. Les évènemens d'Aranjuez ont eu lieu. Je ne suis point juge de ce qui s'est passé et de la conduite du prince de la Paix; mais ce que je sais bien, c'est qu'il est dangereux pour les rois d'accoutumer les peuples à répandre du sang et à se faire justice eux-mêmes. Je prie Dieu que votre altesse royale n'en fasse pas elle-même un jour l'expérience. Il n'est pas de l'intérêt de l'Espagne de faire du mal à un prince qui a épousé une princesse du sang royal, et qui a si long-temps régi le royaume. Il n'a plus d'amis; votre altesse royale n'en aura plus si jamais elle est malheureuse. Les peuples se vengent volontiers des hommages qu'ils nous rendent. Comment, d'ailleurs, pourrait-on faire le procès au prince de la Paix sans le faire à la reine et au roi votre père? Ce procès alimentera les haines et les passions factieuses; le résultat en sera funeste pour votre couronne: votre altesse royale n'y a de droits que ceux que lui a transmis sa mère. Si le procès la déshonore, votre altesse royale déchire par là ses droits. Qu'elle ferme l'oreille à des conseils faibles et perfides; elle n'a pas le droit de juger le prince de la Paix: ses crimes, si on lui en reproche, se perdent dans les

droits du trône. J'ai souvent manifesté le désir que le prince de la Paix fût éloigné des affaires. L'amitié du roi Charles m'a porté souvent à me taire, et à détourner les yeux des faiblesses de son attachement. Misérables hommes que nous sommes! faiblesse et erreur, c'est notre devise. Mais tout cela peut se concilier. Que le prince de la Paix soit exilé d'Espagne, et je lui offre un refuge en France. Quant à l'abdication de Charles IV, elle a eu lieu dans un moment où mes armées couvraient les Espagnes; et, aux yeux de l'Europe et de la postérité, je paraîtrais n'avoir envoyé tant de troupes que pour précipiter du trône mon allié et mon ami. Comme souverain voisin, il m'est permis de vouloir connaître avant de reconnaître cette abdication. Je le dis à votre altesse royale, aux Espagnols, au monde entier: si l'abdication du roi Charles est de pur mouvement, s'il n'y a pas été forcé par l'insurrection et l'émeute d'Aranjuez, je ne fais aucune difficulté de l'admettre, et je reconnais votre altesse royale comme roi d'Espagne. Je désire donc causer avec elle sur cet objet. La circonspection que je porte depuis un mois dans ces affaires doit lui être garant de l'appui qu'elle trouvera en moi, si à son tour des factions, de quelque

nature qu'elles soient, venaient à l'inquiéter sur son trône.

Quand le roi Charles me fit part de l'événement du mois d'octobre dernier, j'en fus douloureusement affecté, et je pense avoir contribué, par des insinuations que j'ai faites, à la bonne issue de l'affaire de l'Escurial. Votre altesse royale avait bien des torts; je n'en veux pour preuve que la lettre qu'elle m'a écrite, et que j'ai constamment voulu oublier. Roi à son tour, elle saura combien les droits du trône sont sacrés. Toute démarche près d'un souverain étranger, de la part d'un prince héréditaire, est criminelle. Votre altesse royale doit se défier des écarts et des émotions populaires.

On pourra commettre quelques meurtres sur mes soldats isolés, mais la ruine de l'Espagne en serait le résultat. J'ai déjà vu avec peine qu'à Madrid on ait répandu des lettres du capitaine-général de la Catalogne, et fait tout ce qui pouvait donner du mouvement aux têtes. Votre altesse royale connaît ma pensée toute entière : elle voit que je flotte entre diverses idées qui ont besoin d'être fixées. Elle peut être certaine que dans tous les cas je me comporterai avec elle, comme envers le roi son père. Qu'elle croie à mon

désir de tout concilier, et de trouver des occasions de lui donner des preuves de mon affection et de ma parfaite estime. Sur ce, je prie Dieu, mon frère, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. NAPOLÉON. — Bayonne, le 16 avril 1808.

Moniteur du 5 février 1810.

N.° XXXVII.

Lettre du roi Charles IV à l'infant don Antoine, son frère, le 17 avril 1808.

MON cher frère, le 19 du mois passé j'ai remis à mon fils un décret d'abdication. Le même jour j'ai fait une protestation solennelle contre un décret rendu au milieu du tumulte et forcé par des circonstances critiques.

Aujourd'hui que la tranquillité est rétablie, que ma protestation est parvenue entre les mains de mon auguste ami et fidèle allié l'empereur des Français et roi d'Italie, qu'il est notoire que mon fils n'a pu obtenir d'être reconnu sous ce titre...; je déclare solennellement que l'acte d'abdication que j'ai signé le 19 du mois de mars dernier, est nul sous tous les rapports. C'est pourquoi je désire que

vous fassiez connaître à tous mes peuples que leur bon roi, plein d'amour pour ses sujets, veut consacrer le reste de sa vie à travailler à leur bonheur.

Je confirme provisoirement dans leurs emplois les membres qui composent actuellement la junte de gouvernement, et tous les employés civils et militaires nommés depuis le 19 du mois de mars dernier. Je me propose d'aller au-devant de mon auguste allié l'empereur des Français et roi d'Italie, après quoi je transmettrai mes derniers ordres à la junte. Moi le Roi. — San-Lorenzo, le 17 avril 1808.

Moniteur du 5 février 1810.

N.° XXXVIII.

Lettre de monsieur N..... à monsieur Escoïquiz, du 17 avril 1808.

Mon cher ami, cette lettre vous sera remise par M. don Joseph Herbas, qui est digne de toute notre estime, non-seulement par ses qualités personnelles et celles de son père, mais encore parce qu'il nous a beaucoup servi, et cela parfaitement bien, en travaillant avec

le zèle le plus assidu pour éclaircir tous les doutes dans lesquels nous sommes plongés. Il revient à Vitoria dans la société du général Savary, et pour cela, nous avons profité de l'occasion du retour des mules de la voiture de l'infant don Charles. Un courrier l'accompagne pour porter des lettres, s'il est nécessaire d'en écrire.

Le général Savary est chargé d'une lettre de l'empereur pour le roi, et nous espérons qu'elle fera naître de la joie. Vous verrez par ce qu'on y dit, que les affaires commencent à se montrer favorables à nos desseins; car l'empereur désire avoir une entrevue avec notre roi, et je crois qu'il sera très-utile pour notre maître d'y consentir.

Si vous venez tous jusqu'à Tolosa, on pourra demander de là que l'empereur fixe le lieu, le jour et l'heure de l'entrevue. Le général Savary pourra se charger de cette lettre, et ensuite de la réponse de S. M. I.

Nous nous sommes entretenus sur cet objet, et nous pensons qu'il peut être utile que l'entrevue ait lieu sur le pont de la ville d'Irun, ou dans la maison de campagne du comte de Torrealta, qui a une belle situation sur la Bidasoa, entre Irun et Fontarabie.

Nous savons qu'il ne convient pas de mon-

trer de la défiance, néanmoins nous pensons qu'il conviendra que l'entrevue ait lieu sur notre territoire, pour éviter les alarmes que, dans la crise actuelle des affaires, la nation pourrait avoir, si elle apprenait que notre maître s'avançât jusqu'où il n'est pas encore reconnu comme roi d'Espagne.

Nous ne voulons pas, quant au reste, vous donner des motifs de défiance de l'empereur; car il est plein de bonne foi, d'après ce qu'il a dit hier au soir au duc de Frias, et de tout ce qu'on entend des confidens de S. M. I.; nous espérons, d'après l'observation que l'empereur donne à notre maître l'épithète de frère dans sa lettre, qu'il finira par lui donner celle de roi, au moins après l'entrevue, et c'est l'unique qu'il nous importe à présent.

Quant au reste, nous en sortirons peu à peu, avec le secours de Dieu. Notre ami F...est ici, il regarde et approuve tout ce que vous dit votre fidèle ami.—N,...—Bayonne, le 17 avril 1808, à deux heures et demie après midi.

Nota. Cette lettre est publiée par M. Escoïquiz dans l'appendix de son ouvrage. Je crois qu'elle est écrite par M. Macanaz, et l'ami dont on parle, était M. Vallejo. Tous deux avaient accompagné l'infant don Charles. Je crois aussi que M. Macanaz avait raison dans ses craintes, quoiqu'en dise M. Escoïquiz dans la note écrite au dessous de la lettre.

N.° XXXIX.

Lettre de M. N... à M. Escoïquiz, du 18 avril 1808.

Mon très-cher ami, je vous avais écrit, après avoir lu les journaux mystérieux et entendu les bruits qui circulent dans ce pays, que vous agiriez avec sagesse, si vous suspendiez le voyage jusqu'à l'éclaircissement des idées qui pourraient exister ici à l'égard de notre patrie; mais depuis avant-hier ayant commencé à en découvrir quelque chose, je vous ai dit, et je vous le répète, que je crois une entrevue entre l'empereur et notre roi absolument indispensable.

On m'a dit que S. M. I. est très-étonnée que le roi ait suspendu son voyage, et plus encore de ce que vous et monsieur le duc de l'Infantado n'ayez pas poussé jusqu'à Bayonne, pour s'entretenir avec l'empereur sur les affaires en question.

Je ne juge pas à propos de vous donner des détails sur cet objet, mais, mon cher ami, notre barque risque aujourd'hui plus que jamais, et malheureusement nous ne sommes pas à même d'éviter le naufrage.

Venez et hâtez-vous le plutôt possible, sans perdre un jour, ni même un instant. Si tous n'ont pas le courage d'entrer en France, venez vous deux, et en tout cas venez seul, et soyez porteur d'une lettre pour l'empereur; vous lui parlerez le langage de la vérité, et peut-être ce sera le seul moyen d'éloigner les grands dangers qui nous menacent.

Voici ce que, pour le bien du roi, de toute la famille royale et de la patrie, vous prie votre ami.—N....—Bayonne, le 18 avril 1808.

P. S. Addition faite par M. F... — Mon ami, je vous en dis autant, et j'ajoute que si le roi et vous n'ont pas avec l'empereur une entrevue dans laquelle la vérité de tout ce qui s'est passé ne soit bien éclaircie, nous sommes perdus. C'est l'avis de votre ami le plus affectionné, F...

Nota. Cette lettre est publiée par M. Escoïquiz dans son ouvrage. Je crois qu'elle fut écrite par MM. Macanaz et Vallejo.

N.° XI.

Lettre du roi Ferdinand VII à l'empereur des Français, à Vitoria, le 18 avril 1808.

MONSIEUR mon frère, c'est avec la plus grande satisfaction que je viens de recevoir la lettre que votre majesté impériale et royale a bien voulu me faire remettre par le général Savary, en date du 16. La confiance que votre majesté m'inspire, et le désir que j'ai de la convaincre que l'abdication du roi, mon père, a été faite en ma faveur de pur mouvement, m'ont décidé à me porter immédiatement à Bayonne. Je me propose donc de partir demain pour aller coucher à Irun; et après-demain je me rendrai à la maison de campagne de Marrac, où V. M. I. et R. se trouve maintenant.

Je suis avec les sentimens de la plus haute estime et l'attachement le plus sincère, de V. M. I. et R. le bon frère, FERDINAND. — Vitoria, le 18 avril 1808.

Note. Cette lettre est imprimée dans le Moniteur universel de France, du 5 février 1810.

N.° XLI.

Lettre du roi Ferdinand VII à l'empereur des Français, à Irun, le 19 *avril* 1808.

MONSIEUR mon frère, en conséquence de ce que j'ai eu l'honneur d'écrire à V. M. I. et R., en date d'hier, je viens d'arriver à Irun, et je me propose de sortir à huit heures du matin demain, pour avoir l'avantage de faire la connaissance de V. M. I. et R. à la maison de Marrac, ce que j'ambitionne depuis long-temps, si toutefois elle veut bien me le permettre : en attendant, je suis, avec les sentimens de la plus haute estime et considération, de V. M. I. et R., le bon frère, — FERDINAND. — à Irun, le 19 avril 1808.

Note. Cette lettre est imprimée dans le Moniteur universel de France, du 5 février 1810.

N.° XLII.

Exposé de M. Champagny à l'empereur des Français, à Bayonne, le 24 avril 1808.

SIRE,

La sûreté de votre empire, l'affermissement de sa puissance, la nécessité d'employer tous les moyens pour forcer à la paix un gouvernement qui, se faisant un jeu du sang des hommes et de la violation de tout ce qu'il y a de plus sacré parmi eux, a mis en principe la guerre perpétuelle, imposent à votre majesté l'obligation de mettre un terme à l'anarchie qui menace l'Espagne et aux dissentions qui la déchirent. La circonstance est grave, le choix du parti à prendre extrêmement important; il tient à des considérations qui intéressent au plus haut degré la France et l'Europe.

De tous les états de l'Europe, il n'en est aucun dont le sort soit plus nécessairement lié à celui de la France que l'Espagne. L'Espagne est pour la France, ou une amie utile, ou une ennemie dangereuse. Une alliance intime doit unir les deux nations, ou une inimitié implacable les séparer. Malheureusement la jalousie et la défiance qui existent

entre deux nations voisines ont fait de cette inimitié l'état le plus habituel des choses. C'est ce qu'attestent les pages sanglantes de l'histoire. La rivalité de Charles V et de François Ier n'était pas moins la rivalité des deux nations que celle de leurs souverains: elle fut continuée sous leurs successeurs. Les troubles de la Ligue furent suscités et fomentés par l'Espagne; elle ne fut point étrangère aux désordres de la Fronde; et la puissance de Louis XIV ne commença à s'élever que lorsqu'après avoir vaincu l'Espagne, il forma, avec la maison alors régnante dans ce royaume, une alliance qui dans la suite fit passer cette couronne sur la tête de son petit-fils. Cet acte de sa prévoyante politique a valu aux deux contrées un siècle de paix après trois siècles de guerre.

Mais cet état de choses a cessé avec la cause qui l'avait fait naître. La révolution française a brisé le lien permanent qui unissait les deux nations; et lors de la troisième coalition, lorsque l'Espagne prodiguait à la France les protestations d'amitié, elle promettait secrètement son assistance aux coalisés, comme l'ont fait connaître les pièces communiquées au parlement d'Angleterre. Le ministère anglais se détermina par ce

motif à ne rien entreprendre contre l'Amérique espagnole, regardant déjà l'Espagne comme son alliée; et l'Espagne ainsi que l'Angleterre présageant la défaite de vos armées. Les évènemens trompèrent cette attente, et l'Espagne resta amie.

A l'époque de la quatrième coalition, l'Espagne montra plus ouvertement ses dispositions hostiles, et trahit par un acte public le secret de ses engagemens avec l'Angleterre. On ne peut oublier cette fameuse proclamation qui précéda de neuf jours la bataille d'Iéna, par laquelle toute l'Espagne était appelée aux armes lorsqu'aucun ennemi ne la menaçait, et qui fut suivi de mesures promptement effectuées, puisque l'établissement militaire de ce royaume fût porté de 118,000 hommes à 140,000. Alors le bruit s'était répandu que l'armée de votre majesté était cernée, que l'Autriche allait se déclarer contre elle, et l'Espagne crut pouvoir aussi se déclarer impunément. La victoire d'Iéna vint confondre ses projets.

Le moment est arrivé de donner à la France, du côté des Pyrénées, une sécurité invariable. Il faut que, si jamais elle se trouve exposée à de nouveaux dangers, elle puisse, loin d'avoir à craindre l'Espagne, attendre d'elle

des secours, et qu'au besoin les armées espagnoles marchent pour la défendre.

Dans son état actuel, l'Espagne, mal gouvernée, sert mal, ou plutôt ne sert point, la cause commune contre l'Angleterre; sa marine est négligée; à peine compte-t-on quelques vaisseaux dans ses ports, et ils sont dans le plus mauvais état; les magasins manquent d'approvisionnemens; les ouvriers et les matelots ne sont pas payés; il ne se fait dans les ports ni radoubs, ni constructions, ni armemens. Il règne dans toutes les branches de l'administration le plus horrible désordre; toutes les ressources de la monarchie sont dilapidées; l'état, chargé d'une dette énorme, est sans crédit; les produits de la vente des biens du clergé destinés à diminuer cette dette, ont une autre destination; enfin, dans la pénurie de ses moyens, l'Espagne, en abandonnant totalement sa marine, s'occupe cependant de l'augmentation de ses troupes de terre. De si grands maux ne peuvent être guéris que par de grands changemens.

L'objet le plus pressant des sollicitudes de votre majesté est la guerre contre l'Angleterre. L'Angleterre annonce ne vouloir se prêter à aucun accommodement. Toutes les

ouvertures de votre majesté ont été repoussées ou négligées. L'impuissance de faire la guerre déterminera seule l'Angleterre à conclure la paix : la guerre contre elle ne peut donc être poussée avec trop de vigueur. L'Espagne a des ressources maritimes qui sont perdues pour elle et pour la France : il faut qu'un bon gouvernement les fasse renaître, les améliore par une judicieuse organisation, et que votre majesté les dirige contre l'ennemi commun, pour arriver enfin à cette paix que l'humanité réclame, dont l'Europe entière a si grand besoin. Tout ce qui conduit à ce but est légitime ; l'intérêt de la France, celui de l'Europe continentale, ne permettent pas à votre majesté de négliger les seuls moyens par lesquels la guerre avec l'Angleterre peut être poursuivie avec succès.

La situation actuelle de l'Espagne compromet la sûreté de la France et le sort de la guerre contre l'Angleterre. Le pays de l'Europe qui offre le plus de moyens maritimes est celui qui en a le moins.

Sire, l'Espagne ne sera pour la France une amie sincère et fidèle, et la guerre contre l'Angleterre ne pourra être continuée avec l'espérance d'arriver à la paix, que lorsqu'un intérêt commun unira les deux maisons

régnantes sur la France et sur l'Espagne. La dynastie qui gouverne l'Espagne, par ses affections, ses souvenirs et ses craintes, sera toujours l'ennemie cachée de la France; ennemie d'autant plus perfide, qu'elle se présente comme amie, cédant tout à la France victorieuse, prête à l'accabler du moment où sa destinée deviendrait incertaine.

Il faut pour l'intérêt de l'Espagne, comme pour celui de la France, qu'une main ferme vienne rétablir l'ordre dans son administration, dont le désordre a avili son gouvernement, et prévenir la ruine vers laquelle elle marche à grands pas. Il faut qu'un prince, ami de la France par sentiment, par intérêt, n'ayant point à la craindre et ne pouvant être un objet de défiance pour elle, consacre toutes les ressources de l'Espagne à sa prospérité intérieure, au rétablissement de sa marine, au succès de la cause qui lie l'Espagne à la France et au continent. C'est l'ouvrage de Louis XIV qu'il faut recommencer.

Ce que la politique conseille, la justice l'autorise. L'Espagne s'est réellement mise en guerre avec V. M. Ses intelligences avec l'Angleterre étaient un acte hostile; sa proclamation du 5 octobre une véritable décla-

ration de guerre qui aurait été suivie d'une agression, si V. M. n'avait pas vaincu à Iéna. Alors les départemens de la gauche de la Loire, que V. M. avait laissés sans troupes, auraient été obligés d'accourir pour repousser ce nouvel ennemi.

Les commerçans français en Espagne avaient perdu leurs anciens priviléges; les lois de douanes étaient dirigées principalement contre le commerce français; elles étaient remarquables par leur arbitraire et leur perpétuelle variation. Ces variations ne pouvaient être connues, elles n'avaient aucune publicité. Ce n'était que dans les bureaux des douanes que l'on apprenait que la loi de la veille n'était plus celle du lendemain. Les marchandises confisquées, souvent sans prétexte, n'étaient jamais rendues. Toutes les réclamations faites par des Français ou pour des intérêts français étaient repoussées. Pendant que l'Espagne faisait ainsi la guerre en détail aux Français et à leur commeree, tous ses ports, et principalement ceux du golfe de Gascogne, étaient ouverts au commerce anglais.

Les lois de blocus, proclamées en Espagne comme en France, n'étaient qu'un moyen de, plus de favoriser la contrebande des Anglais

dont les marchandises se répandaient de l'Espagne dans le reste de l'Europe.

Mais indépendamment des considérations que je viens de retracer, les circonstances actuelles ne permettent pas à V. M. de ne point intervenir dans les affaires de ce royaume. Le roi d'Espagne a été précipité de son trône. V. M. est appelée à juger entre le père et le fils. Quel parti prendra-t-elle? Voudrait-elle sacrifier la cause des souverains et permettre un outrage fait à la majesté du trône? Voudrait-elle laisser sur le trône d'Espagne un prince qui ne pourra se soustraire au joug des Anglais, qu'autant que V. M. entretiendra constamment une armée puissante en Espagne? Si au contraire V. M. se détermine à replacer Charles IV sur le trône, elle sait qu'elle ne peut le faire sans avoir à vaincre une grande résistance et sans faire couler le sang français. Ce sang, que la nation prodigue pour la défense de ses propres intérêts, peut-il être versé pour l'intérêt d'un roi étranger, dont le sort n'importe nullement à la France? Enfin V. M. peut-elle, ne prenant aucun intérêt à ces grands différents, abandonner la nation espagnole à son sort, lorsque déjà une extrême fermentation l'agite, et que l'Angleterre y sème le trouble et l'anarchie? V. M.

doit-elle laisser cette nouvelle proie à dévorer à l'Angleterre? Non, sans doute. Ainsi V. M., obligée de s'occuper de la régénération de l'Espagne d'une manière utile pour ce royaume, utile pour la France, ne doit donc ni rétablir, au prix de beaucoup de sang, un roi détrôné, ni abandonner l'Espagne à elle-même, car dans ces deux dernières hypothèses ce serait la livrer aux Anglais, dont l'argent et les intrigues ont amené les déchiremens de ce pays.

J'ai exposé à V. M. les circonstances qui l'obligent à prendre une grande détermination. La politique la conseille, la justice l'autorise, les troubles de l'Espagne en imposent la nécessité. V. M. doit pourvoir à la sûreté de son empire, et sauver l'Espagne de l'influence de l'Angleterre.

Je suis avec respect, SIRE, de votre majesté impériale et royale, le très-humble serviteur et le très-dévoué et très-fidèle sujet.

Le ministre des relations extérieures, — CHAMPAGNY. — Bayonne, le 24 avril 1808.

Note. Cet exposé est imprimé dans le Moniteur du 7 septembre 1808.

N.º XLIII.

Lettre du roi d'Espagne Charles IV à l'empereur Napoléon, le 25 avril 1808.

MONSIEUR mon frère, accablé de douleurs rhumatismales qui m'ont pris aux mains et aux genoux, je serais au comble d'infortunes si l'espérance de voir en peu de jours votre majesté impériale ne soulageait tous mes maux. Je ne puis tenir ma plume, et je demande mille pardons à votre majesté impériale, si l'empressement que je me fais un doux plaisir de mettre à me rappeler à ses généreuses bontés, me force à me servir de la main d'un secrétaire pour écrire à votre majesté impériale et royale.

La reine écrit aussi à votre majesté impériale et royale, et je la prie de vouloir bien agréer nos communs sentimens d'amour et confiance en elle. C'est dans sa protection que je trouve un baume aux plaies dont mon cœur est navré, et je me flatte d'avance que le moment de me voir entre les bras de votre majesté impériale sera un des plus heureux de ma vie, comme aussi le premier qui, depuis ce qui s'est passé, luira d'une pure clarté sur

mon existence. Puissent mes vœux être accomplis!

Sur quoi je prie Dieu, monsieur mon frère, qu'il ait votre majesté impériale dans sa sainte et digne garde. Monsieur mon frère, de votre majesté impériale et royale, le très-fidèle ami et allié, CHARLES. — Aranda, le 25 avril 1808.

Moniteur du 5 février 1810.

N.° XLIV.

Lettre de la reine d'Espagne à l'empereur, le 25 avril 1808.

MONSIEUR mon frère, je me serais empressée d'écrire à votre majesté impériale et royale, si la mauvaise position dans laquelle nous avons entrepris notre voyage ne s'y aurait pas opposée. Nous arrivons dans ce moment à Aranda. Le roi est dans un état terrible, les douleurs rhumatismales l'ayant pris fortement aux mains et aux genoux; mais malgré ça nous brûlons l'heureux moment de nous jeter entre les bras de votre majesté impériale et royale, dont la grandeur et gé-

nérosité est au dessus des expressions de notre reconnaissance. Qu'il nous tarde déjà de nous voir arrivés à Bayonne! mais malheureusement les dispositions ne répondent pas à nos ardens désirs, le voyage de mon fils nous ayant laissés sans relais ni rien de tout ce dont nous aurions un besoin urgent.

Puisse le ciel, monsieur mon frère, rendre le moment de notre entrevue aussi intéressant pour votre majesté impériale et royale qu'il le sera pour ses dignes et plus fidèles amis! Nous sommes rassurés; il n'y a rien au monde qui puisse être comparé à l'extrême et douce confiance qui nous porte à mettre notre sort sous la toute puissante protection et sauve-garde de votre majesté impériale et royale, dont l'immuable équité est aussi grande qu'est critique la situation de son plus fidèle ami et allié, depuis l'époque malheureuse des évènemens inouis d'Aranjuez. Plut à Dieu que les troupes de votre majesté impériale et royale y fussent déjà arrivées! Elles auraient protégé la légitimité des droits, comme son grand-capitaine daigne protéger; et le ciel nous réservait ces fléaux, et ses coups nous ont foudroyés, manque d'appuis et de moyens pour nous soutenir.

J'ignore le jour que nous arriverons à Bayonne, parce que, si l'indisposition du roi le permet, nous avons la plus grande envie de doubler nos journées. Ce que je puis assurer à votre majesté impériale et royale, c'est que nous volerions à ses bras: tant nous avons d'impatience d'y verser les doux liens d'alliance et d'amitié.

Sur ce, je prie Dieu qu'il ait votre majesté impériale et royale en sa sainte et digne garde.

Monsieur mon frère, de votre majesté impériale et royale, la très-affectionnée sœur, LOUISE. — Aranda, 25 avril 1808.

Moniteur du 5 février 1810.

N.° XLV.

Instructions données par don Pierre Cevallos à don Pierre Labrador, le 27 avril 1808.

Monseigneur, votre excellence est informée des propositions faites par le général Savary, le même jour que le roi arriva dans cette ville, et de ce qui se passa à la confé-

rence où je les ai discutées avec le ministre des affaires étrangères. Les propositions nouvellement faites par ce dernier, différentes en quelque sorte, quoique non moins répugnantes, sont comme suit :

Première. Que l'empereur a décidé que la dynastie des Bourbons ne régnerait plus en Espagne.

Seconde. Que le roi doit renoncer, pour lui et pour ses enfans, s'il vient à en avoir, à tous ses droits à la couronne.

Troisième. Que dans le cas où il accéderait à ceci, on lui donnera la couronne d'Etrurie, pour en jouir, ainsi que ses descendans, avec la loi Salique.

Quatrième. Que l'infant don Carlos fera également la cession de ses droits à la couronne, mais qu'il jouira de ceux à celle d'Étrurie, dans le cas où le roi manquerait d'héritiers.

Cinquième. Que le royaume d'Espagne sera possédé dorénavant par un des frères de l'empereur.

Sixième. Que l'empereur garantit l'intégrité de l'Espagne, ainsi que celle de ses colonies, sans en distraire un seul village.

Septième. Il garantit pareillement la conservation de la religion, des propriétés, etc.

Huitième. Que si le roi n'accepte pas ces propositions, il n'aura aucun dédommagement, et S. M. I. fera exécuter ce traité bon gré mal gré.

Neuvième. Que si S. M. consent et demande à s'unir avec la nièce de S. M. I., ce mariage sera célébré aussitôt que le traité sera signé.

Ces propositions ont été discutées à l'assemblée présidée par le roi; j'ai émis mon opinion, qui fut adoptée par votre excellence, comme par tous les autres membres, et approuvée par S. M., qui veut qu'on vous donne des instructions analogues.

Votre excellence sait très-bien que les promesses les plus flatteuses et les sûretés les plus satisfaisantes ont été données au roi, de la part de l'empereur, par le grand-duc de Berg, l'ambassadeur de France et le général Savary, en assurant que S. M. I. ne mettait aucun obstacle, ni n'avait aucune répugnance à reconnaître le roi comme souverain des Espagnes, et qu'il ne souhaitait rien qui pût préjudicier à l'intégrité de son royaume.

Votre excellence n'ignore pas que c'est par cette raison que le roi sortit de Madrid pour courtiser l'empereur, comme son intime allié, de ce qu'on supposait qu'il était déjà en Espagne et sur la route de Madrid, d'après

les dires des trois personnages déjà nommés, où on avait préparé le palais même du roi pour servir de logement à sa personne impériale. Son voyage fut différé, et le roi, par de nouvelles assurances données par le général Savary au nom de S. M. I., continua sa route jusqu'à cette ville.

Votre excellence demandera à M. de Champagny, si le roi se trouve en pleine liberté de revenir dans ses états; car s'il est véritablement libre, il s'y rendra pour y écouter le plénipotentiaire qui sera nommé par l'empereur: dans le cas contraire, tout acte doit être nécessairement nul, et par conséquent celui dont il s'agit, ne produirait d'autre effet que de ternir la gloire et la renommée de S. M. l'empereur aux yeux de tout le monde qui observe sa conduite, et qui connaît tout ce que l'Espagne a fait pour la France.

J'ai fait voir à votre excellence le traité du 27 octobre, par lequel l'empereur a garanti l'intégrité des Espagnes à son roi avec le titre d'*empereur des Amériques*. Aucun évènement n'est arrivé depuis, qui puisse détruire ledit traité; au contraire, l'Espagne a donné à la France de nouveaux motifs pour obtenir sa reconnaissance. Le roi est décidé à ne pas

condescendre aux prétentions de l'empereur : son honneur personnel et ses devoirs envers ses sujets ne le lui permettent pas. Il ne peut les forcer à reconnaître la dynastie de Napoléon, ni les priver des droits qu'ils ont d'élire leur souverain dans une autre famille, si celle qui règne maintenant, vient à s'éteindre.

Le roi n'a pas moins de répugnance d'accepter la couronne d'Étrurie, puisqu'elle a son légitime souverain, à qui il ne doit porter aucun préjudice, et que S. M. se trouve très-satisfaite de celle que la providence lui a donnée, et ne veut point se séparer de ses sujets, qu'elle aime avec la tendresse d'un père, et dont elle a reçu des preuves les plus sincères de l'amour le plus respectueux.

Si, par ce refus, l'empereur se croit autorisé à employer les moyens de la force, S. M. espère que la divine providence, qui distribue les trônes, protégera sa bonne cause, ainsi que celle de ses royaumes.

Comme votre excellence est pénétrée de ces principes, et elle les a développés avec l'énergie que la justice accorde à l'homme probe et zélé envers son roi et sa patrie, il est inutile que je m'étende sur de longues et inutiles instructions pour un ministre dont la

patriotisme et l'amour aux intérêts du trône sont déjà bien connus de S. M.

Dieu conserve votre excellence plusieurs années. — Bayonne, le 27 avril 1808. — PEDRO CEVALLOS. — A M. don Pierre Gomez Labrador.

Moniteur du 5 février 1810.

N.° XLVI,

Lettre du prince Ferdinand VII à l'infant don Antonio, le 28 avril 1808.

MON cher Antoine, j'ai reçu ta lettre du 24, et j'ai lu la copie de la lettre de Murat et ta réponse, dont je suis satisfait. Je n'ai jamais douté de ta prudence et de ton attachement à ma personne, et je ne sais comment t'en récompenser. J'ignore comment tout ceci finira : je désire que ce soit bientôt, et sur-tout à la satisfaction de tous. Je te préviens que l'empereur a entre ses mains une lettre de Marie-Louise, qui porte que l'abdication de mon père a été forcée. Fais comme si tu l'ignorais, mais conduis-toi en conséquence, et tâche que ces maudits Fran-

çais ne te fassent aucun trait de leur méchanceté.

Je suis ton affectionné frère, etc., FERDINAND. — Bayonne, le 28 avril 1808.

Moniteur du 5 février 1810.

N.° XLVII.

Note diplomatique adressée, le 29 avril 1808, par M. Champagny à don Pedro Cevallos.

Le ministre des relations extérieures a reçu la note que M. Cevallos lui a fait l'honneur de lui écrire, dans laquelle il se plaint de l'empêchement qui a été mis au départ des courriers expédiés par son excellence. Cette mesure a été motivée par la notification que sa majesté impériale a ordonné de lui faire, qu'elle ne reconnaît d'autre roi que Charles IV; il résulte de cela que l'empereur ne peut admettre sur son territoire aucun acte ni aucun passeport qui aurait été délivré au nom d'un autre roi; c'est aussi pour cette même raison que ce ministre ne peut pas viser le nouveau

passe-port que M. Cevallos lui a envoyé ; mais il s'empresse de le prévenir que toutes les lettres que portait le courrier qui a été arrêté, ont été remises à l'administration française des postes, qui aura soin de les faire parvenir exactement à Burgos ou à Madrid, et qu'il en sera fait de même de toutes celles que les Espagnols qui sont en France ou en Espagne voudront faire passer, soit par le courrier ordinaire, soit par l'estafette française. Elles seront toutes portées à leur destination avec l'exactitude la plus scrupuleuse : et la correspondance entre les deux états, loin d'éprouver le moindre retard, acquerra au contraire une nouvelle activité.

M. de Champagny profite de l'envoi de cette note à M. Cevallos, pour l'assurer de sa haute considération. — Bayonne, le 29 avril 1808. CHAMPAGNY.

Note. Publiée par Cevallos dans l'appendix de son ouvrage.

N.° XLVIII.

Lettre de Ferdinand VII à son père, le 1.er mai 1808.

Mon cher et honoré père, votre majesté est convenue que je n'ai pas eu la moindre part dans les mouvemens d'Aranjuez, dont le but était, ainsi que cela est reconnu et que votre majesté en a la preuve, non de la dégoûter de la royauté, mais pour l'engager à garder le sceptre, et à ne pas abandonner ceux dont l'existence dépend du trône même. Votre majesté m'a également déclaré que son abdication avait été spontanée, et que quand même quelqu'un assurerait le contraire, je ne devais pas le croire, car elle n'avait jamais donné de signature avec plus de plaisir. Votre majesté m'a dit aujourd'hui, que quoiqu'il soit certain qu'elle fit son abdication avec toute la liberté possible, elle se réserva le pouvoir de reprendre les rênes du gouvernement quand elle le jugerait à propos. En conséquence, j'ai demandé à votre majesté si elle voulait régner de nouveau; elle m'a répondu qu'elle ne voulait régner et encore moins retourner en Espagne. Malgré cela, votre

majesté m'ordonne de résigner en sa faveur une couronne qui m'est dévolue, suivant les lois fondamentales du royaume, dès le moment de son abdication. Comme aucune épreuve n'est difficile pour un fils qui s'est toujours distingué par l'amour, le respect et l'obéissance qu'il doit à ses parens, quand il s'agit de mettre au jour ces qualités, principalement quand ces devoirs de fils ne sont pas en contradiction avec les obligations que les devoirs de souverain m'imposent envers mes sujets, et afin que ces sujets, qui ont le premier droit à mes attentions, ne soient point lésés, et que votre majesté n'ait pas lieu de se plaindre de mon obéissance, je suis prêt, vu les circonstances, à renoncer à ma couronne en faveur de votre majesté, aux conditions suivantes :

Première. Que votre majesté reviendra à Madrid, où je l'accompagnerai et le servirai en fils respectueux. — *Deuxième.* Que les cortès seront assemblés à Madrid : et dans le cas que votre majesté ait de la répugnance pour une assemblée si nombreuse, on pourrait convoquer tous les tribunaux et les députés du royaume. — *Troisième.* Que ma renonciation sera faite, et les mo-

tifs qui m'y engagent, seront déclarés en présence de cette assemblée. Ces motifs sont l'amour que j'ai pour mes sujets, afin de payer de retour celui qu'ils ont pour moi, en leur procurant la tranquillité et en écartant d'eux les horreurs d'une guerre civile, par le moyen d'une renonciation qui n'a d'autre but que celui d'engager votre majesté à reprendre le sceptre et à gouverner des sujets dignes de son amour. — *Quatrième.* Que votre majesté n'amènera point avec elle des personnes qui méritent, à juste titre, la haine de la nation. — *Cinquième.* Que si votre majesté persiste dans ce qu'elle a avancée de ne pas revenir en Espagne, ni ne veut pas régner une autre fois, je gouvernerai en son nom comme son lieutenant, car personne ne peut m'être préféré ; j'ai pour moi les lois, le vœu des peuples et l'amour de mes sujets : personne ne peut chercher leur prospérité avec autant de zèle et ne s'y croit plus obligé que moi. Après avoir fait ma renonciation avec ces restrictions, je comparaîtrai devant les Espagnols, pour leur faire voir que je préfère l'intérêt de leur conservation à la gloire de les commander, et l'Europe me jugera digne de commander des peuples à la

tranquillité desquels j'ai su sacrifier ce que les hommes ont de plus flatteur et de plus séduisant. Dieu ait l'importante vie de votre majesté en sa sainte garde, de la manière qu'il est prié par son plus affectionné et soumis fils, qui se met aux pieds de votre majesté. FERDINAND. — PEDRO CEVALLOS. — Bayonne, le 1.er mai 1808.

Note. Cette lettre a été publiée par don Pedro Ceyallos dans l'appendix de son ouvrage, intitulé *Exposition des Faits*, etc.

N.° XLIX.

Lettre du roi d'Espagne Charles IV à Ferdinand, son fils, le 2 mai 1808.

Mon fils, les conseils perfides des hommes qui vous environnent, ont placé l'Espagne dans une situation critique; elle ne peut plus être sauvée que par l'empereur.

Depuis la paix de Bâle, j'ai senti que le premier intérêt de mes peuples était de vivre en bonne intelligence avec la France. Il n'y a pas de sacrifice que je n'aie jugé devoir faire pour arriver à ce but important; même quand la France était en proie à des gouvernemens éphémères, j'ai fait taire mes incli-

nations particulières pour n'écouter que la politique et le bien de mes sujets. Lorsque l'empereur des Français eût rétabli l'ordre en France, de grandes craintes se dissipèrent, et j'eus de nouvelles raisons de rester fidèle à mon système d'alliance.

Lorsque l'Angleterre déclara la guerre à la France, j'eus le bonheur de rester neutre et de conserver à mes peuples les bienfaits de la paix. L'Angleterre saisit postérieurement quatre de mes frégates, et me fit la guerre avant même de me l'avoir déclarée. Il me fallut repousser la force par la force. Les malheurs de la guerre atteignirent mes sujets.

L'Espagne environnée de côtes, devant une grande partie de sa prospérité à ses possessions d'outre-mer, souffrit de la guerre plus qu'un autre état. La cessation du commerce et les calamités attachées à cet état de choses se firent sentir à mes sujets. Plusieurs furent assez injustes pour les attribuer à moi et à mes ministres.

J'eus la consolation, du moins, d'être assuré du côté de la terre, et de n'avoir aucune inquiétude sur l'intégrité de mes provinces, que moi seul de tous les rois de l'Europe j'avais maintenue au milieu des orages de ces

derniers tems. Je jouirais encore de cette tranquillité sans les conseils qui vous ont éloigné du droit chemin. Vous vous êtes laissé aller trop facilement à la haine que votre première femme portait à la France, et bientôt vous avez partagé ses injustes ressentimens contre mes ministres, contre votre mère, contre moi-même.

J'ai dû me ressouvenir de mes droits de père et de roi; je vous fis arrêter: je trouvai dans vos papiers la conviction de votre délit; mais, sur la fin de ma carrière, en proie à la douleur de voir mon fils périr sur l'échafaud, je fus sensible aux larmes de votre mère, et je vous pardonnai.

Cependant mes sujets étaient agités par les rapports mensongers de la faction à la tête de laquelle vous vous étiez placé. Dès ce moment, je perdis la tranquillité de ma vie, et aux maux de mes sujets je dus joindre ceux que me causaient les dissentions de ma propre famille.

On calomnia même mes ministres auprès de l'empereur des Français, qui croyant voir les Espagnes échapper à son alliance, et les esprits agités, même dans ma famille, couvrit sous différens prétextes mes états de ses troupes.

Lorsqu'elles occupèrent la rive droite de l'Ebre et parurent destinées à maintenir la communication avec le Portugal, je dus espérer qu'il reviendrait aux sentimens d'estime et d'amitié qu'il m'avait toujours montrés. Quand j'appris que ses troupes s'avançaient sur ma capitale, je sentis la nécessité de réunir mon armée autour de moi, pour me présenter à mon auguste allié dans l'attitude qui convenait au roi des Espagnes. J'aurais éclairci ses doutes et concilié mes intérêts. J'ordonnai à mes troupes de quitter le Portugal et Madrid, et je les réunis de différens points de la monarchie, non pour quitter mes sujets, mais pour soutenir dignement la gloire du trône. Ma longue expérience me faisait comprendre d'ailleurs que l'empereur des Français pouvait nourrir des désirs conformes à ses intérêts et à la politique du vaste système du continent, mais qui pouvaient blesser les intérêts de ma maison. Quelle a été votre conduite? Vous avez mis en désordre tout mon palais; vous avez soulevé mes gardes-du-corps contre moi; votre père lui-même a été votre prisonnier; mon premier ministre, que j'avais élevé et adopté dans ma famille, fut traîné sanglant de cachot en cachot; vous avez flétri mes cheveux

blancs; vous les avez dépouillés d'une couronne portée avec gloire par mes ancêtres, et que j'avais conservée sans tache; vous vous êtes assis sur mon trône; vous avez été vous mettre à la disposition du peuple de Madrid que vos partisans avaient mis en émeute, et des troupes étrangères qui au même moment y faisaient leur entrée.

La conspiration de l'Escurial était consommée; les actes de mon administration livrés au mépris public. Vieux et chargé d'infirmités, je n'ai pu supporter ce nouveau malheur. J'ai eu recours à l'empereur des Français, non plus comme un roi à la tête de ses troupes et environné de l'éclat du trône, mais comme un roi malheureux et abandonné. J'ai trouvé protection et refuge au milieu de ses camps; je lui dois la vie, celle de la reine et de mon premier ministre. Je vous ai suivi sur vos traces à Bayonne. Vous avez conduit les affaires, de manière que tout dépend désormais de la médiation et de la protection de ce grand prince. Vouloir recourir à des agitations populaires, arborer l'étendart des factions, c'est ruiner les Espagnes, et entraîner dans les plus horribles catastrophes, vous, mon royaume, mes sujets et ma famille. Mon cœur s'est ouvert tout entier à l'empe-

reur, il connaît tous les outrages que j'ai reçus et les violences qu'on m'a faites; il m'a déclaré qu'il ne vous reconnaîtrait jamais pour roi, et que l'ennemi de son père ne pouvait inspirer de la confiance aux étrangers; d'ailleurs il m'a montré vos lettres, qui font foi de votre haine pour la France.

Dans cette situation, mes droits sont clairs, mes devoirs davantage encore : je dois épargner le sang de mes sujets, et ne rien faire sur la fin de ma carrière qui puisse porter le ravage et l'incendie dans les Espagnes, et les réduire à la plus horrible misère. Ah! certes si, fidèle à vos devoirs et aux sentimens de la nature, vous aviez repoussé des conseils perfides; si, constamment assis à mes côtés pour ma défense, vous aviez attendu le cours ordinaire de la nature qui devra marquer votre place dans peu d'années, j'eusse pu concilier la politique et l'intérêt de l'Espagne avec l'intérêt de tous. Sans doute, depuis six mois, les circonstances ont été critiques. Mais quelques critiques qu'elles fussent, j'aurais obtenu de la contenance de mes sujets, des faibles moyens qui me restaient encore, et sur-tout de cette force morale que j'aurais eue en me présentant dignement à la rencontre de mon allié, auquel je n'avais jamais

donné de sujet de plainte, un arrangement qui eut concilié les intérêts de mes sujets et ceux de ma famille. En m'arrachant la couronne, c'est la vôtre que vous avez brisée ; vous lui avez ôté ce qu'elle avait d'auguste et qui la rendait sacrée à tous les hommes.

Votre conduite envers moi et vos lettres interceptées ont mis une barrière d'airain entre vous et le trône d'Espagne. Il n'est ni de votre intérêt, ni de celui des Espagnes, que vous y prétendiez. Gardez-vous d'allumer un feu dont votre ruine totale et le malheur de l'Espagne seraient le seul et inévitable effet. Je suis roi par le droit de mes pères ; mon abdication est le résultat de la force et de la violence. Je n'ai donc rien à recevoir de vous, et je ne puis adhérer à aucune réunion ni assemblée ; ce conseil est encore une faute des hommes sans expérience qui vous entourent.

J'ai régné pour le bonheur de mes sujets : je ne veux point leur léguer la guerre civile, les émeutes, les assemblées populaires et les révolutions. Tout doit être fait pour le peuple et rien par lui : oublier cette maxime, c'est se rendre coupable de tous les crimes qui dérivent de cet oubli. Pendant toute ma vie je me suis sacrifié pour mes peuples, et

ce n'est pas à l'âge où je suis arrivé que je ferai rien de contraire à leur religion, à leur tranquillité et à leur bonheur. J'ai régné pour eux, j'agirai constamment pour eux. Je mettrai en oubli toutes mes souffrances, et lorsque je serai assuré que la religion de l'Espagne, l'intégrité de mes provinces, leur indépendance et leurs priviléges seront maintenus, je descendrai dans la tombe, en vous pardonnant l'amertume de mes dernières années.

Donné à Bayonne, dans le palais impérial appelé *du gouvernement*, le 8 mai 1808. — CHARLES.

Moniteur du 5 février 1810.

N.° L.

Arrêté de la junte suprême du gouvernement du royaume d'Espagne, du 4 mai 1808.

CEJOURD'HUI 4 de mai 1808, la junte suprême du gouvernement, réunie et composée pour ce jour de MM. don Francisco Gil de Lemos, don Miguel-Josef de Azanzá,

don Sebastian Piñuela et don Gonzalo Offarrill, secrétaires d'état et ministres; et de MM. le duc de Granada, président du conseil des ordres; le marquis Caballero, président du conseil des finances; le marquis de Las Amarillas, doyen du conseil de guerre; don Arias Mon, doyen du conseil de Castille, et le comte de Montarco, conseiller d'état, à l'effet d'entendre lecture d'une lettre de son altesse impériale et royale le grand-duc de Berg, en date de ce même jour : la chose étant prise en considération, son altesse impériale a daigné proposer de se rendre à la junte, laquelle, après avoir mûrement délibéré en présence de son altesse; considérant :

Que les circonstances extraordinaires dont il est parlé dans la lettre de son altesse impériale, existent effectivement;

Que l'on ne doit pas perdre un instant pour prévenir et empêcher les maux qui résulteront pour le royaume de toute incertitude dans les autorités constituées, civiles et militaires;

Que la famille royale est réunie à Bayonne, d'où nous apprendrons dans peu ce qui nous a été prononcé sous la médiation de sa majesté l'empereur des Français, roi d'Italie;

Qu'enfin, il est entendu qu'aucun dans la présente séance ne doit anticiper ou préjuger les arrangemens attendus de Bayonne,

A arrêté :

Qu'elle confère la présidence de la junte suprême de gouvernement à son altesse impériale et royale le grand-duc de Berg.

La junte a décidé ensuite unanimement que tous les membres se réuniraient à cette résolution, et qu'ils concourraient, chacun en ce qui le concerne, à l'expédition franche et loyale de toutes les affaires de la monarchie.

D'après cela, la junte a nommé, à l'unanimité, pour son secrétaire, le colonel comte de Casa-Valencia, lequel tiendra et conservera les minutes des délibérations de chaque séance, et en contresignera toutes les expéditions. — Joachim. — Fr. Francisco Gil. — Le comte de Montarco. — Arias Mon. — Le marquis Caballero. — Le duc de Granada de Fga. — Miguel Josef de Azanza. — Sébastian Piñuela. — Le marquis de las Amarillas. — Gonzalo Offarrill. — Pour copie conforme; le comte de CASA VALENCIA.

Note. Cet arrêté est imprimé dans le Moniteur du 30 mai 1808.

N.° LI.

Lettre de Ferdinand à son père, du 4 mai 1808.

Mon cher et honoré père, j'ai reçu la lettre que votre majesté a eu la bonté de m'écrire, en date du 2 de ce mois, et je vais répondre à tous les points qu'elle contient, avec la modération et le respect que je dois à votre majesté.

Votre majesté cherche d'abord à justifier sa conduite politique à l'égard de la France depuis le traité de Bâle; je ne crois pas que personne s'en soit jamais plaint en Espagne; au contraire, tout le monde a été d'accord pour faire l'éloge de la constance et de la modération avec lesquelles votre majesté a soutenu le système qu'elle avait adopté; quant à moi, j'ai adopté un système entièrement semblable à celui de votre majesté, et j'en ai donné des preuves incontestables depuis le moment que votre majesté a abdiqué la couronne en ma faveur.

Votre majesté donne à entendre que le procès de l'Escurial ne doit son origine qu'à la haine que ma femme m'avait inspirée contre

la France, contre les ministres de votre majesté, contre ma chère mère et contre vous-même. Je répondrai que si ce procès avait été poursuivi d'une manière autorisée par les lois, il aurait donné la preuve du contraire; car quoique je ne pusse avoir la moindre influence sur l'esprit des onze conseillers que votre majesté avait choisis, ni une plus grande liberté que celle que me donnaient ces suivans que votre majesté avait chargés de me garder, les juges furent unanimement d'accord qu'il n'y avait pas lieu à accusation, et que les prétendus coupables étaient innocens.

Votre majesté parle de l'inquiétude que vous avait donné l'entrée en Espagne d'un si grand nombre de troupes étrangères, et que la raison pour laquelle votre majesté avait appelé auprès d'elle celles qu'elle avait en Portugal et à Madrid, n'était pas le désir d'abandonner ses peuples, mais seulement de soutenir la gloire du trône. Votre majesté me permettra de lui observer sur ce premier point, qu'elle ne devait pas être surprise de l'entrée des troupes amies et alliées, qui, sous ce rapport, devait lui inspirer une confiance entière. Que votre majesté me permette également de lui représenter,

que les ordres qu'elle donna n'étaient que pour son voyage et celui de sa famille à Séville ; que les troupes étaient destinées à rendre la voie libre ; et qu'il n'y eut personne qui ne fût entièrement persuadé que le dessein de celui qui dirigeait tout, ne fût de conduire votre majesté, ainsi que sa famille, en Amérique. Votre majesté se crut même obligée de rendre et d'ordonner la publication d'un décret pour tranquilliser ses sujets sur cet objet ; mais comme ceux-ci voyaient que les voitures étaient toujours en réquisition, que les relais étaient aussi placés, et qu'on continuait toujours les préparatifs d'un voyage prochain sur la côte d'Andalousie, le désespoir s'empara de tous les esprits, et donnèrent naissance aux mouvemens d'Aranjuez. Votre majesté sait que je n'y pris part que pour aller, par son ordre, délivrer de la fureur du peuple celui qui était l'objet de sa haine, parce qu'on le croyait l'auteur du voyage.

Votre majesté n'a qu'à s'adresser à l'empereur des Français : sa majesté impériale lui parlera sans doute de la même manière qu'elle l'a fait dans une lettre qu'elle m'a adressée à Vitoria ; elle disait que l'objet de son voyage à Madrid, était d'engager votre

majesté à opérer quelque réforme dans son gouvernement, et à renvoyer d'auprès de sa personne le prince de la Paix, dont l'influence était la cause de tous les maux.

L'enthousiasme que son arrestation produisit dans toute la nation, est une preuve évidente de ce que l'empereur a dit : d'ailleurs, votre majesté est témoin que malgré tous les mouvemens d'Aranjuez, on n'entendit jamais dans le fort du trouble aucune parole qui pût offenser ou inquiéter votre majesté, ni aucune personne de sa famille; bien au contraire, elle fut reçue avec toutes les démonstrations possibles de joie et de fidélité quand elle se laissa voir ; c'est pourquoi l'abdication que votre majesté fit de sa couronne surprit tout le monde, ainsi que moi, car personne ne s'y attendait, et ne l'avait désirée. Votre majesté fit part elle-même de son abdication à tous ses ministres, par lesquels elle me fit reconnaître comme roi et seigneur. Elle la communiqua également aux ambassadeurs des cours étrangères auprès de celle de Madrid, et fit connaître que sa détermination était volontaire et spontanée, et qu'elle l'avait prise depuis long-temps. Votre majesté en dit de même à mon frère l'infant don Carlos et à mon oncle

l'infant don Antonio, auxquels elle dit que la signature qu'elle avait apposée au décret d'abdication était celle qu'elle avait donnée avec le plus de plaisir dans sa vie. Enfin, votre majesté dit à ses ministres, trois jours après, qu'on ne devait pas croire que son abdication eût été involontaire comme quelques-uns le disaient, puisqu'elle avait été au contraire libre et spontanée.

Si on m'accuse de haine contre la France, elle est si peu démontrée, qu'on verra par l'aperçu des faits que je vais raconter, que j'en étais bien éloigné.

A peine votre majesté eut-elle abdiqué la couronne en ma faveur, que j'adressai d'Aranjuez plusieurs lettres à l'empereur des Français; ces lettres sont toutes des assurances, que les principes d'amitié et d'alliance qui subsistaient entre les deux couronnes, n'avaient reçu aucune altération depuis mon avènement, et qu'ils étaient les mêmes que votre majesté avait inviolablement observés. Mon voyage à Madrid fut une autre preuve des plus convaincantes qu'il me fut possible de donner à sa majesté impériale et royale, de la confiance illimitée qu'elle m'inspirait; car le prince Murat étant entré le jour précédent à Madrid avec une grande partie de son

armée, et la ville se trouvant sans garnison, on peut bien dire que je fus me mettre entre ses mains. Deux jours après que je fus entré dans la capitale, on me rendit compte de la correspondance particulière, de votre majesté avec l'empereur des Français; j'y trouvai qu'elle lui avait demandé depuis peu une princesse de sa famille pour la marier avec moi, et resserrer de plus en plus l'union et l'alliance qui existaient entre les deux états. Comme j'étais entièrement conforme au système et à la volonté de votre majesté, j'écrivis à l'empereur une lettre dans laquelle je lui demandais la princesse en mariage.

J'ai envoyé une députation à Bayonne pour complimenter, en mon nom, sa majesté impériale et royale. Peu de temps après, je fis partir mon frère l'infant don Carlos, afin qu'il lui rendît à la frontière les honneurs qui lui étaient dus; non content de cela, je partis moi-même de Madrid, et me laissai persuader par les assurances qui me furent données par l'ambassadeur de sa majesté impériale, le grand-duc de Berg et le général Savary, qui venait d'arriver de Paris. Ce général m'avait précédemment demandé une audience, pour me dire par ordre de

l'empereur, que sa majesté impériale ne désirait autre chose, que de savoir si mon système relativement à la France était semblable à celui de votre majesté; que dans ce cas, il me reconnaîtrait pour roi d'Espagne, et s'abstiendrait de toute autre chose. Plein de confiance dans ces promesses, et croyant trouver sa majesté impériale en chemin, j'arrivai jusqu'à cette ville, où le jour même on fit à quelques personnes de ma suite des propositions si éloignées de tout ce qu'on avait déterminé d'abord, qu'il ne m'a pas été permis d'y accéder, attendu qu'elles sont contraires à mon honneur, à ma conscience, aux devoirs que votre majesté m'a imposés quand les cortès me reconnurent pour leur prince et souverain, et à ceux que je me suis imposés quand j'acceptai la couronne que votre majesté a bien voulu abdiquer en ma faveur.

Je ne comprends pas comment il peut se trouver dans les mains de l'empereur, des lettres qui sont la preuve de ma haine pour la France, sur-tout après les grandes preuves d'amitié que je lui ai données, et n'ayant jamais rien écrit qui l'annonce.

Il m'a été communiqué ensuite une copie de la protestation que votre majesté fit

entre les mains de l'empereur, tendante à annuler l'abdication qu'elle avait faite ; cependant, aussitôt que je fus arrivé dans cette ville, ayant demandé à votre majesté si son abdication avait été libre, elle me répondit qu'elle l'avait été, quoique non pour toujours. Je lui demandai pourquoi elle ne l'avait pas dit quand elle le fit ? Votre majesté me répondit alors qu'elle ne l'avait pas voulu : il en résulte que l'abdication de votre majesté ne fût point forcée, et que je ne pus pas savoir si elle pensait à reprendre les rênes du gouvernement. Votre majesté m'a déclaré aussi, qu'elle ne voulait ni régner ni retourner en Espagne.

Malgré toutes ces considérations, j'ai déclaré, dans la lettre que j'ai eu l'honneur de remettre à votre majesté, que j'étais disposé à renoncer à la couronne en sa faveur, à condition qu'on assemblerait les cortès, ou, à leur défaut, les conseils et députés du royaume ; non que je crusse cette formalité nécessaire pour rendre ma renonciation valable, mais parce que je la crois importante pour faire disparaître les mécontentemens que pourrait faire naître un tel changement, lesquels pourraient dégénérer en troubles, et conserver tous les ménagemens que la

dignité de votre majesté, mon honneur et la tranquillité du royaume exigent.

Si votre majesté ne veut pas régner par elle-même, je régnerai en son nom ou au mien; car c'est à moi seul à qui il appartient de représenter votre personne, parce que j'ai en ma faveur le suffrage des lois et des peuples, et qu'il n'est pas possible qu'aucun autre s'intéresse autant que moi à leur bonheur.

J'ai l'honneur de déclarer une seconde fois à votre majesté, que les choses étant ainsi, et avec les conditions que je lui ai énoncées, je suis prêt à l'accompagner en Espagne, pour y faire mon abdication dans la forme qui a été dite; et quant à ce que votre majesté a dit de son intention de ne plus revenir en Espagne, je la supplie instamment, et par tout ce qu'il y a de plus sacré dans le ciel et sur la terre, que si en effet elle ne veut pas régner, elle cesse de penser à abandonner un pays qu'elle connaît, dans lequel elle pourra choisir le climat le plus propre à la conservation de sa santé chancelante, et dans lequel je l'assure qu'elle pourra jouir d'une plus grande commodité et d'une plus grande tranquillité d'esprit que dans tout autre.

Enfin, je supplie votre majesté de vouloir bien se pénétrer de notre situation actuelle, et de bien faire attention qu'il n'est question que d'exclure pour toujours notre famille du trône d'Espagne, pour y mettre à sa place la famille impériale qui règne en France; que nous ne pouvons accéder à cette substitution sans le consentement de tous les individus qui peuvent avoir droit à la couronne, et encore sans celui exprès de la nation espagnole, réunie dans la personne de ses représentans, et en lieu de sûreté; qu'en outre, vu que nous sommes dans un pays étranger, personne ne pourra croire que nous agissons avec liberté, et cette considération seule peut rendre nul tout ce que nous faisons, et avoir des suites fâcheuses.

Avant que je finisse cette lettre, je prie votre majesté de me permettre de lui représenter que les conseillers qu'elle traite de perfides, ne m'ont jamais rien conseillé de contraire au respect, à l'amour et à la vénération que j'ai toujours eu et que j'aurai toujours pour votre majesté, que je prie Dieu d'avoir toujours en sa sainte et digne garde. — Bayonne, le 4 mai 1808. — Sire,

votre très-humble et très-soumis fils, FERDINAND.

Note. Publiée par Cevallos dans l'appendix de son ouvrage.

N.° LII.

Traité entre le roi d'Espagne Charles IV et l'empereur des Français, à Bayonne, le 5 mai 1808.

NAPOLÉON, empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la Confédération du Rhin;

Et Charles IV, roi des Espagnes et des Indes, animés d'un égal désir de mettre promptement un terme à l'anarchie à laquelle est en proie l'Espagne; de sauver cette brave nation des agitations des factions; voulant lui épargner toutes les convulsions de la guerre civile et étrangère, et la placer sans secousses dans la seule position qui, dans la circonstance extraordinaire dans laquelle elle se trouve, puisse maintenir son intégrité, lui garantir ses colonies et la mettre à même de réunir tous ses

moyens à ceux de la France pour arriver à une paix maritime, ont résolu de réunir tous leurs efforts, et de régler dans une convention particulière, de si chers intérêts.

A cet effet, ils ont nommé, savoir:

Sa majesté l'empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la Confédération du Rhin,

M. le général de division Duroc, grand-maréchal du Palais;

Et sa majesté le roi des Espagnes et des Indes, son altesse sérénissime M. Manuel Godoy, prince de la Paix, comte de Evora Monte;

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, sont convenus de ce qui suit:

Art. I^er^. S. M. le roi Charles n'ayant eu en vue pendant toute sa vie, que le bonheur de ses sujets, et constant dans le principe, que tous les actes d'un souverain ne doivent être faits que pour arriver à ce but: les circonstances actuelles ne pouvant être qu'une source de dissentions, d'autant plus funestes que les factions ont divisé sa propre famille, a résolu de céder, comme il cède par le présent, à sa majesté l'empereur Napoléon, tous ses droits sur le trône des Espagnes et des Indes, comme le seul qui, au

point où en sont arrivées les choses, peut rétablir l'ordre : entendant que ladite cession n'ait lieu qu'afin de faire jouir ses sujets des deux conditions suivantes :

1.° L'intégrité du royaume sera maintenue. Le prince que sa majesté l'empereur Napoléon jugera devoir placer sur le trône d'Espagne, sera indépendant; et les limites de l'Espagne ne souffriront aucune altération;

2.° La religion catholique, apostolique et romaine, sera la seule en Espagne. Il ne pourra y être toléré aucune religion réformée, et encore moins infidèle, suivant l'usage établi jusqu'aujourd'hui.

II. Tous actes faits contre ceux de nos fidèles sujets, depuis la révolution d'Aranjuez, sont nuls et de nulle valeur, et leurs propriétés leur seront rendues.

III. Sa majesté le roi Charles ayant ainsi assuré la prospérité, l'intégrité et l'indépendance de ses sujets, sa majesté l'empereur s'engage à donner refuge dans ses états au roi Charles, à la reine, à sa famille, au prince de la Paix, ainsi qu'à ceux de leurs serviteurs qui voudront les suivre, lesquels jouiront en France d'un rang équivalent à celui qu'ils possédaient en Espagne.

IV. Le palais impérial de Compiégne, les

parcs et forêts qui en dépendent, seront à la disposition du roi Charles, sa vie durant.

V. Sa majesté l'empereur donne et garantit à sa majesté le roi Charles, une liste civile de trente millions de réaux que sa majesté l'empereur Napoléon lui fera payer directement, tous les mois, par le trésor de la couronne.

A la mort du roi Charles, deux millions de revenu formeront le douaire de la reine.

VI. Sa majesté l'empereur Napoléon s'engage à accorder à tous les enfans d'Espagne une rente annuelle de quatre cents mille francs, pour en jouir à perpétuité, eux et leurs descendans, sauf la reversibilité de ladite rente d'une branche à l'autre en cas de l'extinction de l'une d'elles, et en suivant les lois civiles. En cas d'extinction de toutes les branches, lesdites rentes seront reversibles à la couronne de France.

VII. Sa majesté l'empereur Napoléon fera tel arrangement qu'il jugera convenable avec le futur roi d'Espagne pour le paiement de la liste civile et des rentes comprises dans les articles précédens ; mais sa majesté le roi Charles IV n'entend avoir de relation

pour cet objet, qu'avec le trésor de France.

VIII. Sa majesté l'empereur Napoléon donne en échange à sa majesté le roi Charles le château de Chambord avec les parcs, forêts et fermes qui en dépendent, pour en jouir en toute propriété, et en disposer comme bon lui semblera.

IX. En conséquence, sa majesté le roi Charles renonce, en faveur de sa majesté l'empereur Napoléon, à toutes les propriétés allodiales et particulières non appartenantes à la couronne d'Espagne, mais qu'il possède en propre.

Les infans d'Espagne continueront à jouir du revenu des commanderies qu'ils possèdent en Espagne.

X. La présente convention sera ratifiée, et les ratifications en seront échangées dans huit jours, ou le plutôt qu'il sera possible.

Fait à Bayonne, le 5 mai 1808. — DUROC. — LE PRINCE DE LA PAIX.

Note. Ce traité est imprimé dans le Moniteur universel de France du 18 juin 1808, et du 5 février 1810.

N.° LIII.

Lettre de Ferdinand à l'empereur, le 5 mai 1808.

Monsieur mon frère, j'ai l'honneur d'adresser à V. M. copie de la lettre que je me propose d'envoyer au roi mon auguste père, et par laquelle j'abdique la couronne d'Espagne en faveur de S. M., conformément au désir qu'elle m'a manifesté aujourd'hui en présence de V. M. I. et R.

Je prie V. M. I. et R. de prendre sous sa protection ma personne et celle de mon frère l'infant don Carlos, et de garantir à tous ceux qui m'ont suivi la sûreté de leurs personnes et la conservation de leurs propriétés.

C'est dans cette confiance que je prie V. M. I. et R. d'agréer l'assurance de ma haute considération. De V. M. I. et R., le bon frère, FERDINAND. — Bayonne, le 5 mai 1808.

Moniteur du 5 février 1810.

N.° LIV.

Lettre du roi Ferdinand VII, adressée à son oncle l'infant don Antoine, le 6 mai 1808, avec la copie d'une autre écrite à son père le roi Charles IV, le même jour.

Aujourd'hui j'ai adressé à mon bien aimé père une lettre conçue en ces termes :

« Mon vénérable père et seigneur, pour « donner à votre majesté une preuve de mon « amour, de mon obéissance et de ma sou- « mission, et pour céder au désir qu'elle m'a « fait connaître plusieurs fois, je renonce à « ma couronne en faveur de votre majesté, « désirant qu'elle en jouisse pendant de lon- « gues années.

« Je recommande à votre majesté les per- « sonnes qui m'ont servi depuis le 19 mars ; « je me confie dans les assurances qu'elle « m'a données à cet égard.

« Je demande à Dieu de conserver à votre « majesté des jours longs et heureux.

« Fait à Bayonne, le 6 mai 1808. Je me « mets aux pieds de votre majesté royale, le « plus humble de ses fils ». — FERDINAND.

En vertu de la renonciation que je fais à

mon père bien aimé, je retire les pouvoirs que j'avais accordés, avant mon départ de Madrid, à la junte pour l'expédition des affaires importantes et urgentes qui pouvaient se présenter pendant mon absence. La junte suivra les ordres et commandemens de mon très-aimé père et souverain, et les fera exécuter dans les royaumes.

Je dois, en finissant, témoigner aux membres de la junte, aux autorités et à toute la nation, ma reconnaissance de l'assistance qu'ils m'ont données. Je leur recommande de se réunir d'efforts et de cœur au roi Charles et à l'empereur Napoléon, dont la puissance et l'amitié peuvent plus que toute autre chose garantir le premier bien des Espagnols, leur indépendance et l'intégrité du territoire.

Je vous recommande de ne pas donner dans les pièges de nos éternels ennemis, de vivre unis entre vous et avec nos alliés, d'épargner le sang et d'éviter les malheurs qui seraient le résultat des circonstances actuelles, si on se laissait aller à l'esprit de vertige et de désunion. — Bayonne, le 6 mai 1808. — FERDINAND.

Note. Cette lettre est imprimée dans le Moniteur universel de France, du 11 mai 1808, et 5 février 1810.

N.° LV.

Lettre que don Pedro Cevallos dit avoir été écrite par le roi Ferdinand VII au roi Charles IV son père, le 6 mai 1808, mais qui n'est pas d'accord avec la teneur littérale que Ferdinand lui-même en inséra dans la lettre qu'il écrivit à l'infant don Antoine et autres membres de la junte de gouvernement.

Mon honoré père et seigneur, j'ai eu l'honneur de remettre à votre majesté, le premier du courant, la renonciation que j'ai faite de ma couronne en sa faveur. Je me suis cru obligé de modifier cette renonciation avec les restrictions convenables à la dignité de votre majesté, à la tranquillité de mon royaume, et à la conservation de mon honneur et de ma réputation.

Je n'ai pas vu, sans une grande surprise, l'indignation qu'ont produit sur votre majesté des restrictions dictées par la prudence, et exigées par l'amour que je dois à mes sujets.

Votre majesté s'est crue autorisée, par cela seul, à me traiter durement en présence de mon honorée mère et de l'empereur, et de me

prodiguer les épithètes les plus humiliantes; et non contente de cela, elle exige de moi que je lui remette ma renonciation pure et simple et sans aucune restriction, sous peine de traiter comme conspirateurs moi et toute ma suite. Dans cet état de choses, je fais la renonciation telle que votre majesté me l'ordonne, afin que le gouvernement de l'Espagne revienne à l'état où il était au 19 mars, jour auquel elle abdiqua spontanément sa couronne en ma faveur.

Que Dieu ait en sa sainte garde l'importante vie de votre majesté, ainsi que le désire son très-affectionné et soumis fils, FERDINAND, PEDRO CEVALLOS. — Bayonne, le 6 mai 1808.

Note. D. Pedro Cevallos a imprimé cette lettre dans l'appendix de son ouvrage, sans se souvenir que Ferdinand VII en avait inséré une copie véritable dans celle qu'il adressa à son oncle D. Antoine, ainsi que la minute qui en fut communiquée dans la soirée du 5 à l'empereur, qui n'eut pas souffert, ainsi que Charles IV, le ton qui règne dans cette lettre, tandis que le ton qui fut véritablement employé, est celui qu'on peut voir dans le numéro antérieur.

N.° LVI.

Proclamation du grand-duc de Berg aux soldats français à Madrid, le 6 mai 1808.

Soldats,

Le 2 mai vous fûtes contraints de courir aux armes et de repousser la force par la force.

Vous vous êtes bien conduits, je suis content de vous; j'en ai rendu compte à l'empereur.

Trois soldats se sont laissés désarmer; ils sont déclarés indignes de servir dans l'armée française.

Maintenant tout est rentré dans l'ordre, le calme est rétabli, les hommes coupables ou égarés sont punis ou reconnaissent leur erreur; un voile doit être tiré sur le passé, la confiance doit renaître.

Soldats, reprenez avec les habitans vos anciennes liaisons d'amitié.

La conduite des troupes espagnoles mérite des éloges: elle doit cimenter de plus en plus l'harmonie et la bonne intelligence qui règnent entre les deux armées.

Habitans de Madrid, habitans de l'Espagne, n'ayez plus d'inquiétude ; dissipez les alarmes que la malveillance a voulu répandre ; reprenez vos habitudes, le cours de vos affaires, et ne voyez dans les soldats du grand Napoléon, protecteur des Espagnes, que des amis, que de fidèles alliés.

Les habitans de toutes les classes, de tous les ordres peuvent porter à l'ordinaire leur manteau ; ils ne doivent plus être arrêtés ni inquiétés. JOACHIM. — Madrid, le 6 mai 1808.

Note. Cette proclamation est imprimée dans le Moniteur universel de France, du 13 mai 1808.

N.° LVII.

Lettre du conseil royal de l'Inquisition aux tribunaux du saint-office de Madrid et du royaume, le 6 mai 1808.

Les suites fâcheuses qu'a eue dans cette résidence le 2 du mois courant, l'émeute scandaleuse du bas peuple contre les troupes de l'empereur des Français, a rendu nécessaire la plus active vigilance de toutes les autorités et de tous les corps respectables de la nation, pour éviter que de pareils excès ne se répètent point, et pour mainte-

nir dans toutes les communes la tranquillité que leur propre intérêt exige, autant que l'hospitalité due à des officiers et soldats amis, qui n'offensent personne, et qui jusqu'à ce moment ont donné les plus grandes preuves du bon ordre et de la bonne discipline, en châtiant avec vigueur ceux qui ont commis des excès, ou maltraité des Espagnols dans leurs personnes ou leurs biens.

Il est très-présumable que la malveillance ou l'ignorance ont porté des hommes, faciles à abuser, à commettre des désordres révolutionnaires, sous le masque du patriotisme et de l'amour du souverain. Il est par conséquent du devoir de ceux qui sont mieux instruits, de les désabuser et de leur ôter une erreur aussi dangereuse, en leur faisant connaître que de pareils mouvemens tumultueux, loin de produire les effets de la loyauté bien dirigée, servent uniquement à mettre la patrie en convulsion, en rompant les liens de subordination sur lesquels repose le bonheur des communes, en étouffant les sentimens d'humanité, et en détruisant la confiance qu'on doit avoir dans le gouvernement, à qui seul il appartient de diriger avec uniformité le patriotisme et de donner l'impulsion à ses efforts.

Ces vérités si importantes, personne ne pourra les mieux inculquer dans les esprits et dans les cœurs, que les ministres de la religion de Jésus-Christ, laquelle ne respire que la paix et la fraternité entre les hommes, ainsi que la soumission, le respect et l'obéissance envers les autorités; et comme les individus et les ministres du saint-office doivent être, et ont toujours été, les premiers à donner des exemples aux ministres de la paix, nous avons cru, messieurs, qu'il était convenable à notre ministère et de notre devoir de vous adresser cette lettre, afin qu'instruits de son contenu, et pénétrés de l'urgente nécessité, vous puissiez concourir unanimement à la conservation de la tranquillité publique. Vous en donnerez connaissance à tous les subalternes de vos tribunaux respectifs, ainsi qu'aux commissaires des districts, pour que tous, et chacun de son côté, contribuent à un objet aussi important, avec tout le zèle, toute l'activité et toute la prudence possibles. Vous tiendrez ceci pour entendu, et accuserez dûment la réception de cette circulaire. Que Dieu vous conserve.

Madrid, le 6 mai 1808. — Certifié con-

forme à l'original. — D. Christoval Cos et Vivero, secrétaire du conseil.

Note. Cette lettre est imprimée dans le Moniteur universel de France, du 16 mai 1808.

N.° LVIII.

Proclamation du roi Charles IV, faite à Bayonne, le 8 mai 1808.

Dans ces circonstances extraordinaires, nous avons voulu donner une nouvelle preuve de notre amour à nos aimés sujets, dont le bonheur a été pendant tout notre règne le constant objet de nos sollicitudes. Nous avons donc cédé tous nos droits sur les Espagnes à notre allié et ami l'empereur des Français, par un traité signé et ratifié, en stipulant l'intégrité et l'indépendance des Espagnes et la conservation de notre sainte religion, non-seulement comme dominante, mais comme seule tolérée en Espagne.

Nous avons, en conséquence, jugé convenable de vous écrire la présente, pour que vous ayiez à vous y conformer, à le faire

connaître et à seconder de tous vos moyens l'empereur Napoléon. Montrez la plus grande union et amitié avec les Français, et sur-tout portez tous vos soins à garantir les royaumes de toute rebellion et émeute.

Dans la nouvelle position où nous allons nous trouver, nous fixerons souvent nos regards sur vous, et nous serons heureux de vous savoir tranquilles et contens.

Donné au palais impérial dit *du gouvernement*, à Bayonne, le 8 mai 1808. — Moi LE ROI.

Note. Cette proclamation est imprimée dans le Moniteur du 16 mai 1808.

N.° LIX.

Lettre de don Mariano-Louis d'Urquijo à don Gregorio de la Cuesta, capitaine-général de la Vieille-Castille, le 8 mai 1808.

Mon véritable ami, le coup fatal est déjà porté : je viens de recevoir une lettre de M. Perez de Castro, datée avant-hier d'Irun, dont voici la copie littérale. « Monseigneur, « mon respecté et ancien chef, j'arrive de

« Bayonne et je continue rapidement ma « route vers Madrid, laissant ici ma lettre, « afin qu'elle arrive à Bilbao le plutôt pos- « sible. Je me suis arrêté très-peu de temps « à Bayonne, et dans ce court espace, j'ai « vu la mort de notre bien aimée, grâces « à la gravité de la maladie et à l'impéritie « des médecins qui l'ont traitée. Mainte- « nant, Dieu veuille nous tirer d'embarras « heureusement, nous donner les moyens « d'éviter les troubles, et nous garantir du « précipice dans lequel nous sommes prêts « à tomber, par un malheur que nous n'a- « vons pu empêcher ». Le reste ne contient que des phrases de politesse.

On me dit dans ce moment que le capitaine d'un bateau qui ne fait que d'arriver, vient de dire que Charles IV et ses fils ont abdiqué tous leurs droits en faveur de Napoléon, empereur des Français, afin qu'il puisse les transmettre à un de ses frères, qui doit être roi d'Espagne. Quel évènement!

Quand j'eus connaissance que le roi Charles devait passer par Vitoria, je m'y rendis pour lui présenter mes hommages, et en même temps pour tâcher de connaître si, pendant tous les mauvais traite-

mens qu'on m'avait fait souffrir en son nom, il avait connu toutes les intrigues par lesquelles sa bonne foi et sa justice avaient été surprises à mon égard. Je lui étais redevable de tous les honneurs et dignités que je possède. La reconnaissance est le premier devoir d'un honnête homme, et je voulais lui offrir mes services partout où il pourrait se trouver : j'ai dit à sa majesté qu'elle pouvait toujours croire à mon éternelle reconnaissance, et être bien sûre de mon obéissance à ses ordres : j'ai connu aussi que sa majesté était décidée à continuer sa route pour Bayonne, et je craignis de n'avoir plus le plaisir de la revoir ainsi que sa famille en Espagne.

Sa majesté me reçut de manière que je restai convaincu qu'elle ignorait tout ce qu'on m'avait fait souffrir. Mais, bon Dieu ! quel grand changement j'ai trouvé dans la personne de Charles IV ! Son air est encore noble, quoiqu'abattu ; son physique a souffert, et je ne l'ai presque pas reconnu ; tout cela me cause la douleur la plus amère. Malheureuse famille !

Que deviendra-t-elle, notre Espagne ? Si du moins on pouvait trouver de bons conseils, après le coup fatal donné sans aucune espé-

rance de remède, quel parti ne pourrait-on pas tirer au moment de recevoir une nouvelle dynastie, à laquelle on dicterait des lois et des conventions qui pussent faire naître et assurer à cette nation son bonheur intérieur, et créer des institutions qui, dans un court espace de temps, pourraient la faire jouir en Europe du rang et de l'éclat dont sa situation topographique ainsi que la richesse de son sol la rendent digne ? Mais quand je me rappelle les guerres continuelles, inutiles et destructives dans lesquelles nous nous sommes anéantis pendant des siècles; quand je considère le caractère national de férocité et de barbarie qu'un vil esclavage et la noire superstition ont produit sur les habitans de l'Espagne, je crains mille fois que nous ne soyons enveloppés dans de nouvelles guerres exterminatrices, et que nous ne soyons plongés dans des milliers d'abîmes.

Enfin, attendons-nous maintenant à ce que l'empereur va ordonner, et à ce qu'on va statuer sur le sort de notre malheureuse patrie, abandonnée de ses princes qui, sans des miracles, ne pourront plus revenir en Espagne : au moins c'est mon avis.

J'envoie cette lettre par la poste, ainsi il

sera bien difficile que la nouvelle puisse arriver à quelqu'un plutôt qu'à vous.

Mon père, à qui je viens de raconter tout, malgré les prédictions que j'avais faites depuis mon retour de Vitoria, et nonobstant la presqu'insensibilité qu'il éprouve depuis son dernier accès, a été tellement frappé de cette nouvelle, que je regrette de la lui avoir communiquée ; cependant, quand il a su que je vous écrivais, il m'a chargé de vous dire mille amitiés ainsi qu'à madame : moi, j'en fais autant. Adieu; adieu, tout à vous. — URQUIJO. — Bilbao, 8 mai 1808.

Note. Cette lettre, ainsi que les autres écrites par D. Mariano-Louis d'Urquijo, furent trouvées à Valladolid, après la retraite de D. Gregorio de la Cuesta, parmi d'autres papiers intéressans, et composent aujourd'hui une partie de mes manuscrits.

N.° LX.

Traité entre l'empereur des Français et le prince des Asturies Ferdinand, à Bayonne, le 10 mai 1808.

S. M. l'empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la confédération du Rhin, et

S. A. R. le prince des Asturies, ayant des différens à régler, ont nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir :

Sa majesté l'empereur des Français, roi d'Italie, M. le général de division Duroc, grand-maréchal du palais,

Et son altesse royale le prince des Asturies, don Juan d'Escoïquiz, conseiller-d'état de sa majesté catholique, chevalier, grand'croix de l'ordre de Charles III; lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, sont convenus des articles suivans :

ART. I. Son altesse royale le prince des Asturies adhère à la cession faite par le roi Charles, de ses droits au trône d'Espagne et des Indes, en faveur de sa majesté l'empereur des Français, roi d'Italie, et renonce, en tant que de besoin, aux droits qui lui sont acquis comme prince des Asturies, à la couronne des Espagnes et des Indes.

II. Sa majesté l'empereur des Français, roi d'Italie, accorde en France à son altesse royale le prince des Asturies, le titre d'*altesse royale*, avec tous les honneurs et prérogatives dont jouissent les princes de son rang. Les descendans de son altesse royale le prince des Asturies, conserveront le titre de *prince*, et celui d'*altesse sérénissime*, et auront toujours

le même rang en France, que les princes dignitaires de l'empire.

III. Sa majesté l'empereur des Français, roi d'Italie, cède et donne par les présentes, en toute propriété, à son altesse royale le prince des Asturies et à ses descendans, les palais, parcs, fermes de *Navarre* et les bois qui en dépendent, jusqu'à la concurrence de cinquante mille arpens, le tout dégrévé d'hypothèques, et pour en jouir en toute propriété à dater de la signature du présent traité.

IV. Ladite propriété passera aux enfans et héritiers de son altesse royale le prince des Asturies; à leur défaut, aux enfans et héritiers de l'infant don Charles; à défaut de ceux-ci, aux descendans et héritiers de l'infant don Francisque; et, enfin, à leur défaut, aux enfans et héritiers de l'infant don Antonio. Il sera expédié des lettres-patentes et particulières de *prince* à celui de ces héritiers auquel reviendra ladite propriété.

V. Sa majesté l'empereur des Français, roi d'Italie, accorde à son altesse royale le prince des Asturies, quatre cent mille francs de rente apanagère sur le trésor de France, et payables par douzièmes chaque mois, pour en jouir lui et ses descendans, et venant à manquer la descendance directe de son altesse

royale le prince des Asturies, cette rente apanagère passera à l'infant don Charles, à ses enfans et héritiers; et, à leur défaut, à l'infant don Francisque, à ses descendans et héritiers.

VI. Indépendamment de ce qui est stipulé dans les articles précédens, sa majesté l'empereur des Français, roi d'Italie, accorde à son altesse royale le prince des Asturies une rente de six cent mille francs, également sur le trésor de France, pour en jouir sa vie durant. La moitié de ladite rente sera reversible sur la tête de la princesse son épouse, si elle lui survit.

VII. Sa majesté l'empereur des Français, roi d'Italie, accorde et garantit aux infants don Antonio, oncle de son altesse royale le prince des Asturies, don Charles et don Francisque, frères dudit prince :

1.° Le titre d'*Altesse royale*, avec tous les honneurs et prérogatives dont jouissent les princes de son rang; les descendans de leurs altesses royales conserveront le titre de *prince* celui d' *Altesse sérénissime*, et auront toujours le même rang en France que les princes dignitaires de l'empire.

2.° La jouissance du revenu de toutes leurs commanderies en Espagne, leur vie durant.

3.° Une rente apanagère de 400,000 francs, pour en jouir eux et leurs héritiers à perpétuité ; entendant sa majesté impériale, que les infants don Antoine, don Charles et don Francisque venant à mourir sans laisser d'héritiers, ou leur postérité venant à s'éteindre, lesdites rentes apanagères appartiendront à son altesse royale le prince des Asturies, ou à ses descendans et héritiers, le tout aux conditions que leurs altesses royales don Charles, don Antonio et don Francisque adhèrent au présent traité.

VIII. Le présent traité sera ratifié, et les ratifications en seront échangées dans huit jours, ou plutôt, si faire se peut.—Bayonne, le 10 mai 1808. DUROC. — JUAN DE ESCOÏQUIZ.

Note. Ce traité est imprimé dans le Moniteur universel de France, des 18 juin 1808, et 5 février 1810.

N°. LXI.

Proclamation adressée par Ferdinand VII, son frère l'infant don Charles et son oncle l'infant don Antoine, aux Espagnols, datée de Bordeaux, le 12 mai 1808.

Don Ferdinand, prince des Asturies, et les infants don Carlos et don Antonio, sensibles à l'attachement et à la fidélité constans que leur ont témoignés tous les Espagnols; les voyant, avec la plus grande douleur, au moment d'être plongés dans la confusion, et menacés des extrêmes calamités qui en seraient la suite; et sachant qu'elles proviendraient, en grande partie, de l'ignorance dans laquelle ils sont, soit des motifs de la conduite que leurs altesses ont tenues jusqu'ici, soit des plans déjà tracés pour le bonheur de leur patrie; ils ne peuvent se dispenser de chercher à les détromper par les salutaires avis qui leur sont nécessaires, pour ne pas entraver l'exécution de ces plans, et, en même-temps, de leur donner le plus cher témoignage de l'affection qu'ils ont pour eux.

Ils ne peuvent en conséquence s'empêcher de leur faire connaître, que les circonstances

dans lesquelles le prince prit les rênes du gouvernement, à la suite de l'abdication du roi son père, l'occupation de plusieurs provinces du royaume et de toutes les places frontières par un grand nombre de troupes françaises, la présence de plus de 60,000 hommes de la même nation dans la capitale et dans les environs, enfin beaucoup de données que d'autres personnes ne pouvaient avoir, leur persuadèrent qu'étant entourés d'écueils, ils n'avaient plus que la liberté de choisir entre plusieurs partis celui qui produirait le moins de maux, et qu'ils choisirent, comme tel, le parti d'aller à Bayonne.

Après l'arrivée de leurs altesses royales à Bayonne, le prince, alors roi, apprit inopinément la nouvelle que le roi son père avait protesté contre son abdication, prétendant qu'elle n'avait pas été volontaire. Le prince n'ayant accepté la couronne que dans la persuasion que l'abdication était libre, fut à peine assuré de l'existence de cette protestation, que son respect filial le détermina à rendre le trône; et peu après le roi son père y renonça, en son nom et au nom de toute sa dynastie, en faveur de l'empereur des Français, afin qu'ayant en vue le bien de la nation, l'empereur choisît la personne et la dynastie qui devait l'occuper à l'avenir.

Dans cet état de choses, leurs altesses royales considérant la situation dans laquelle elles se trouvent et les circonstances critiques où l'Espagne est placée; considérant que, dans ces circonstances, tout effort de ses habitans à l'appui de leurs droits serait non-seulement inutile mais funeste, et qu'il ne servirait qu'à faire répandre des ruisseaux de sang, à assurer la perte, tout au moins, d'une grande partie de ses provinces et celle de toutes ses colonies d'outre-mer; s'étant d'ailleurs convaincus que le moyen le plus efficace, pour éviter de tels maux, serait que chacune de leurs altesses royales consentît, en son nom et en tout ce qui lui appartient, à la cession de ses droits au trône, cession déjà faite par le roi leur père; réfléchissant également, que sadite majesté l'empereur des Français s'oblige, dans cette supposition, à conserver l'indépendance absolue et l'intégrité de la monarchie espagnole, ainsi que de toutes ses colonies d'outre-mer, sans se réserver ni démembrer la moindre partie de ses domaines; qu'elle s'oblige à maintenir l'unité de la religion catholique, les propriétés, les lois, les usages, ce qui assure, pour long-temps, et d'une manière incontestable, la puissance et la prospérité de la nation espagnole; leurs al-

tesses croyent donner la plus grande preuve de leur générosité; de l'amour qu'elles lui portent; et de leur empressement à suivre les mouvemens de l'affection qu'elles lui doivent, en sacrifiant, en tout ce qui leur appartient, leurs intérêts propres et personnels à l'avantage de cette nation; et en adhérant, par cet acte, comme ils ont adhéré par une convention particulière, à la cession de leurs droits au trône; elles délient en conséquence les Espagnols de leurs obligations à cet égard, et les exhortent à avoir en vue les intérêts communs de la patrie, en se tenant paisibles, en espérant leur bonheur des sages dispositions et de la puissance de l'empereur Napoléon.

Par leur empressement à se conformer à ces dispositions, les Espagnols doivent croire qu'ils donneront à leur prince et aux deux infants, le plus grand témoignage de leur loyauté, comme leurs altesses royales leur donnent le plus grand témoignage de leur tendresse paternelle, en cédant tous leurs droits et en oubliant leurs propres intérêts pour les rendre heureux : ce qui est l'unique objet de leurs désirs. — Bordeaux, le 12 mai 1808. Yo el principe.— CARLOS-ANTONIO.

Note. Cette proclamation est imprimée dans le Moniteur universel de France, du 19 mai 1808.

N.° LXII.

Adresse de la junte suprême de gouvernement à S. M. l'empereur et roi, faite à Madrid, le 13 mai 1808.

SIRE, ceux que le sort a placés le plus près du gouvernement dans des circonstances critiques et qui s'y sont toujours montrés bons et fidèles sujets, peuvent et doivent manifester leur opinion, quand il s'agit de la félicité de leur nation.

Convaincus que la position de l'Espagne et tous ses intérêts s'unissent essentiellement au système politique de l'empire que V. M. I. gouverne avec tant de gloire, nous estimons que la plus grande preuve d'amour que nos souverains ont donnée à la nation espagnole, est d'avoir fondé leurs dernières déterminations sur un principe évident par lui-même, et confirmé par une longue série d'évènemens politiques.

Qu'il n'y ait pas de Pyrénées ! tel a été le vœu constant des bons Espagnols, parce qu'il ne peut y avoir de Pyrénées quand les intérêts sont les mêmes, quand la confiance est réciproque, et lorsque chacune des deux na-

tions obtient, au même dégré, le respect de son indépendance et de sa dignité.

L'intervalle de temps qui nous sépare encore de cette heureuse époque ne saurait être long: V. M. Imp., qui prévoit tout, exécute plus promptement encore; elle n'a pas voulu cependant nous laisser dans les alarmes, et elle a choisi pour le gouvernement provisoire de l'Espagne un prince préparé et formé dans l'art de régner à la grande école de V. M. Si dans le choc des passions les plus violentes, il a réussi à les calmer par sa modération et par la sagesse de ses mesures, que n'avons-nous pas à espérer de ses vertus, à présent que tous les Espagnols se réunissent pour lui faire hommage de l'admiration à laquelle il a tant de droits, et pour seconder les efforts qu'il consacre à notre félicité?

La monarchie espagnole reprendra le rang qui lui appartient parmi les états de l'Europe, dès qu'elle sera unie par un nouveau pacte de famille à son allié naturel, dont la puissance est si grande. Quel que soit le prince que V. M. nous destine, choisi dans votre auguste famille, il nous apportera, par cela seul, la garantie dont nous avons besoin. Mais l'Espagne peut réclamer un privilège qu'aucun des pays alliés de V. M. n'est dans le

cas de lui disputer. Le trône des Espagnes s'élève à une plus grande hauteur; les rélations que la réciprocité de tant d'intérêts lui donne avec la France, sont d'une importance proportionnée à l'étendue de ses possessions. Ce trône paraît donc appeler l'aîné des augustes frères de V. M. I.; c'est d'ailleurs un heureux présage que l'ordre établi par la nature soit si bien d'accord avec les sentimens de respect et d'admiration que les vertus de ce prince et la sagesse de son gouvernement nous ont déjà inspirés.

Le conseil de Castille, dont la prudence a offert à ces principes tout l'appui qu'elle devait leur donner, s'unit au vœu de la junte suprême de gouvernement.

Que Dieu comble de prospérité votre majesté impériale et royale. — Madrid, le 13 mai 1808. — Le marquis de Caballero; Fr. Francisco Gil; Gonzalo Offarril; Miguel Joseph de Azanza; Arias Mon; le marquis de Las Amarillas; le duc de Granada de Ega; Sébastien Piñuela; Bernardo Iriarte; le comte de Casa Valencia, secrétaire.

Note. Cette adresse est imprimée dans le Moniteur universel de France, du 18 juin 1808.

N.° LXIII.

Adresse de la ville de Madrid au grand-duc de Berg, le 15 mai 1808.

MONSEIGNEUR,

La ville de Madrid a appris que ses augustes souverains avaient remis la couronne d'Espagne entre les mains du Grand Napoléon, et que la junte suprême de gouvernement, ainsi que le conseil de Castille, avaient adressé leurs vœux à sa majesté impériale et royale pour le bonheur de cette monarchie, le considérant comme certain, si sa majesté impériale et royale daignait en poser la couronne sur la tête de son auguste frère Joseph Napoléon, roi de Naples.

Cette ville, monseigneur, distinguée par son amour et son obéissance à ses souverains, et désirant la félicité des peuples de son district, ne peut se dispenser de joindre son vœu à ceux de la junte suprême de gouvernement et du conseil, et de supplier votre altesse d'avoir la bonté de le faire parvenir à la connaissance de sa majesté impériale et royale, si elle le juge convenable.

La ville saisit cette occasion pour avoir l'honneur de renouveler à votre altesse impériale et royale l'hommage de son respect et de son obéissance. — Madrid, le 15 mai 1808. — Pedro de Mora y Lomas; le marquis de Perales; Rafael de Reynalte; Juan de Castañedo; Pedro Perez Roldan, Juan Xaramillo; Mariano Buan; Miguel Pio Vicente; Juan Ramon Matute; Mariano de Blancas; Fernando Gomez Lozano; Manuel Gonzalez Montaos; Matias Bayo; Francisco Fernandez de.....; Juan de Matia y Satini; Matéo de Norzagarai.

Par la ville de Madrid, Angel Gonzales Barreyro.

Note. Cette adresse est imprimée dans le Moniteur universel de France, du 18 juin 1808.

N.° LXIV.

Lettre de Ferdinand VII à l'empereur, le 18 mai 1808.

Monsieur mon frère, nous sommes arrivés, mon très-cher oncle et mon frère, ce matin à onze heures, heureusement dans

cette résidence, où M. le prince de Bénévent, ainsi que la princesse, nous ont témoigné le plus grand empressement de nous être agréables.

Je me hâte d'en rendre compte à votre majesté impériale et royale: c'est un hommage qui lui est très-dû, et qui répond parfaitement aux vœux de mon cœur pour la personne de votre majesté impériale et royale. Les infants, mes très-chers frères, partagent mes sentimens, et me chargent d'en être l'organe auprès de votre majesté impériale et royale.

Je la prie d'en être bien persuadée, et de me croire, avec la plus haute considération, de votre majesté impériale et royale, le bon frère, FERDINAND.

Valencé, le 18 mai 1808.

Note. Cette lettre est imprimée dans le Moniteur du 5 février 1810.

N.° LXV.

Lettre du cardinal de Bourbon, archevêque de Tolède, primat des Espagnes, à l'empereur des Français, le 22 mai 1808.

SIRE,

La cession de la couronne d'Espagne qu'a faite à votre majesté impériale et royale le roi Charles IV, mon auguste souverain, et qu'ont ratifiée leurs altesses le prince des Asturies et les infants don Carlos et don Antonio, m'impose, selon Dieu, la douce obligation de mettre aux pieds de votre majesté impériale et royale l'hommage de mon amour, de ma fidélité et de mon respect.

Que votre majesté impériale et royale daigne me reconnaître comme son plus fidèle sujet, et me faire connaître ses intentions souveraines, pour mettre à l'épreuve ma soumission cordiale et empressée.

Que Dieu accorde de longues années à votre majesté impériale et royale, pour le bien de l'église et de l'état. — Tolède, le 22 mai 1808. Sire, aux pieds de votre majesté

impériale et royale, le plus fidèle sujet. — LOUIS DE BOURBON, cardinal de Scala, archevêque de Tolède.

Note. Cette lettre est imprimée dans le Moniteur universel de France, du 18 juin 1808.

N.° LXVI.

Proclamation de la junte suprême de gouvernement du royaume d'Espagne, le 3 juin 1808.

ESPAGNOLS,

La junte suprême de gouvernement, composée en ce jour des premiers magistrats de la nation, vous adresse la parole pour dissiper les erreurs que la malveillance et l'ignorance s'efforcent d'accréditer et de propager parmi vous : erreurs funestes, qui pourraient entraîner des malheurs incalculables, si l'autorité suprême ne s'empressait de les anéantir au moment même de leur naissance.

La junte se promet que ceux qui ont écouté avec respect, dans tous les temps et

dans toutes les occasions, la voix de leurs magistrats, ne montreront pas moins de soumission quand il s'agit, pour eux, ou d'assurer à jamais leur félicité, en se réunissant aux premières autorités de l'état, ou de travailler eux-mêmes à la ruine de la patrie, en se livrant aux agitations dans lesquelles les éternels ennemis de la gloire et de la prospérité de la nation espagnole cherchent à les précipiter.

Au moment où l'Espagne, ce pays si favorisé de la nature, mais appauvri, épuisé, avili aux yeux de toute l'Europe par les vices et les désordres de son gouvernement, touchait à l'époque de son entier anéantissement ; lorsque les efforts mêmes que l'on avait pu faire pour ranimer les forces abattues, n'avaient servi qu'à aggraver ses maux et à le précipiter dans de nouveaux malheurs ; lorsqu'enfin il ne restait plus aucune espérance, la providence nous a offert un moyen, non-seulement de préserver la patrie d'une ruine totale, mais même de l'élever à un dégré de bonheur et de splendeur auxquels elle n'a pas atteint aux époques mêmes les plus brillantes de son histoire. Par une de ces révolutions politiques, qui n'étonnent que celui qui ne remarque pas

les évènemens qui les préparent, la maison de Bourbon, dépossédée des trônes qu'elle occupait en Europe, venait de renoncer à celui d'Espagne, le seul sur lequel elle fut encore assise. Après avoir réduit la nation au dernier dégré de langueur, privés de l'appui que leur avaient offert jusqu'alors les autres branches de leur famille, ne pouvant conserver les relations qui les avaient unis antérieurement avec la France, les Bourbons étaient dans l'impossibilité de se maintenir sur un trône que tous les changemens survenus dans le système politique les obligeaient d'abandonner. Le prince le plus puissant de l'Europe a reçu la renonciation des Bourbons, non pas pour incorporer votre territoire à son empire, déjà si étendu, mais pour fonder sur de nouvelles bases la monarchie espagnole, pour faire servir son irrésistible pouvoir à opérer toutes les réformes salutaires après lesquelles nous soupirons depuis long-temps. C'est dans cette vue qu'il a appelé près de son auguste personne les députés des villes, des provinces et des corps municipaux de l'état, pour les consulter sur les lois fondamentales qui doivent garantir l'autorité souveraine et la fidélité des sujets. Il placera le diadême d'Es-

pagne sur la tête du prince généreux qui saura se concilier tous les cœurs par la douceur de son caractère : il développera des moyens que nul autre n'aurait en son pouvoir, et replacera bientôt l'Espagne au rang dont elle n'est descendue que par la faiblesse des princes qui l'ont gouvernée jusqu'à présent. Quand l'aurore de notre félicité commence à se faire apercevoir, serait-il possible que des hommes incapables de mesurer la hauteur des destinées qu'on nous prépare, qui aspirent au titre honorable de vrais Espagnols, d'amis sincères de leur patrie, cherchassent à vous séduire et à vous livrer à toutes les horreurs d'une guerre civile, au moment même où le héros qui doit être l'objet de nos bénédictions présentes et de l'admiration des siècles à venir, s'occupe tout entier à l'exécution des projets qu'il a conçus pour le bonheur de l'Espagne ? Certes, la junte de gouvernement ne devait pas craindre un tel égarement de la part des Espagnols, si recommandables par leur patriotisme : et cependant elle a la douleur d'apprendre aujourd'hui que quelques personnes entraînées par un zèle indiscret et par les scrupules d'une fidélité mal-entendue ; que quelques autres, induits

en erreur sur les vrais intérêts de leur pays, et, plus que tout cela, des agens secrets de la nation ennemie par système de la prospérité du continent, sont parvenus à égarer une partie des bons habitans de quelques provinces, et d'y répandre des semences de sédition et de révolte. Braves Espagnols, vous laisserez-vous séduire par leurs promesses trompeuses? Voudriez-vous devenir les victimes d'erreurs si funestes? La générosité de vos sentimens, dont on abuse, doit-elle entraîner votre perte totale, celle de vos biens et de vos familles? Ne concevez-vous pas que ceux qui, dans des circonstances aussi délicates, se rendent les apôtres de la rebellion et vous conseillent la désobéisance à vos chefs, sont les véritables ennemis de votre patrie? Quel est le but que se proposent ces vils auteurs d'agitations et de désordres? Serait-ce le rétablissement de vos anciens monarques? Ils sont hors de l'Espagne : que doivent-ils attendre de vos efforts impuissans? Voulez-vous défendre des lois dont vous faites dépendre votre félicité future? Qui donc pense à les détruire? Au contraire, ne s'occupe-t-on pas de rétablir la nation dans la possession de son ancienne liberté et de sa constitution primitive, bon-

heur auquel il y a peu de jours encore il ne lui était pas permis de songer? Que prétendez-vous donc, habitans égarés des provinces? Voulez-vous attirer sur vous toutes les calamités de la guerre, voir ravager vos campagnes, brûler vos cités, renverser vos maisons? Pensez-vous qu'une levée tumultueuse d'habitans braves, mais indisciplinés, sans chefs, sans argent, sans magasins, sans vivres, sans munitions, pourront résister à des armées aguerries, à des soldats vieillis dans l'habitude de vaincre? La junte se flatte encore que vous réfléchirez sur les fatales conséquences que produiraient infailliblement vos premiers pas, si malheureusement une obstination insensée vous empêchait de reprendre promptement le chemin de l'obéissance et du patriotisme, qu'un moment d'erreur vous a fait abandonner. Et pour vous convaincre que son seul désir est de vous désabuser; que le prince qui la préside, que l'empereur des Français qui tient en ses mains nos destinées, n'ont d'autre but que d'opérer votre bonheur, la junte *a fait bien* vous faire connaître les intentions du nouveau souverain qui vient vous gouverner. Ecoutez et jugez.

Les cortès, ces antiques garans de nos

libertés et de nos priviléges, vont être rétablis, plus puissans et mieux constitués qu'ils ne l'ont été en aucun temps ; ils seront assemblés tous les trois ans au moins, et toutes les fois que les besoins de la nation rendront leur réunion nécessaire.

La dépense annuelle de la maison royale sera fixée : la somme qui lui sera assignée sur le trésor royal ne pourra être augmentée; elle n'atteindra pas la moitié de celle qui a été dépensée jusqu'à présent pour le même objet.

La religion catholique sera exclusive en Espagne ; il n'en sera toléré aucune autre.

Enfin, la junte de gouvernement a de puissans motifs d'espérer que la contribution personnelle établie pour la présente guerre sera considérablement diminuée, par l'effet des améliorations que le nouveau gouvernement se propose de faire dans le mode de perception, et parce que la situation militaire et politique de l'Europe, en exigeant les plus grands efforts pour l'augmentation de la marine, permettra de diminuer l'armée de terre.

Ajoutez à cela que des réformes utiles s'opéreront graduellement dans toutes les parties : le crédit public sera rétabli,

dette sera consolidée et éteinte dans un petit nombre d'années. L'administration de la justice sera soumise à des règles immuables; l'autorité souveraine n'en pourra pas suspendre le cours. L'agriculture sera encouragée; le commerce et l'industrie reprendront une nouvelle vigueur; la population sera augmentée. L'armée et la marine seront rétablies dans leur ancien éclat; tous les moyens qui peuvent assurer la félicité publique, seront développés en même temps.

Jugez maintenant s'il est de votre intérêt de prendre les armes pour détruire l'œuvre qui doit consolider votre bonheur, celui de vos enfans et de vos neveux, et si ceux qui soufflent parmi vous le feu de la sédition, sont de vrais Espagnols, des amis de leur patrie. Eh bien! Espagnols, tel est cependant le sort qui vous est préparé si vous maintenez parmi vous la tranquillité et le bon ordre, si vous vous unissez de cœur à votre gouvernement et à vos autorités locales. Animés tous du désir de faire le bien, vous touchez au moment d'être heureux; mais si vous méprisez cet avis salutaire que vous donne la junte de gouvernement, craignez la juste colère d'un monarque, aussi sévère quand il faut punir une obstination aveugle

et inutile, que généreux et prompt à pardonner un moment d'erreur. Ignorez-vous que déjà de nombreuses armées françaises sont entrées en Espagne? Ne savez-vous pas que d'autres armées aussi nombreuses s'acheminent vers vos frontières? Les provinces qui ne rentreront pas sur-le-champ dans leur devoir, seront occupées par les troupes françaises et traitées avec toute la rigueur des lois militaires. Déjà le lieutenant-général du royaume a donné des ordres pour faire marcher plusieurs divisions et punir les soulevés; mais la junte de gouvernement a voulu soustraire à des dangers inévitables les provinces dans lesquelles il a été commis quelques désordres : elle a demandé pour elles, elle a offert en leur nom de reconnaître leurs erreurs et de rentrer dans l'ordre. Son altesse impériale et royale a daigné accueillir ses prières avec bonté, elle a suspendu le châtiment des coupables; mais il sera terrible, si les insinuations perfides des malveillans ont plus de pouvoir sur l'esprit des Espagnols, que la voix paternelle de leurs magistrats, de leurs ministres et de tous leurs chefs suprêmes, militaires et civils. — Don Sébastien Pinuela, conseiller d'état, ministre de grâce et de justice; don Gonzal

Offarril, conseiller d'état, ministre de la guerre ; le marquis Caballero, conseiller d'état, gouverneur du conseil des finances ; le marquis de Las Amarillas, conseiller d'état, doyen du conseil de la guerre ; don Pedro Mendinueta, conseiller d'état, lieutenant-général des armées ; don Arias Antonio Mon et Velarde, doyen du conseil de Castille et gouverneur par intérim ; le duc de Grenade, président du conseil des ordres ; don Gonzalo Josef de Vilches, membre du conseil et de la chambre de Castille ; don Josef de Navarro et Vidal, et don Francisco Xavier Duran, membres du même conseil, le premier avec les honneurs de la même chambre ; don Nicolas de Sierra, fiscal du conseil de Castille ; don Garcia Gomez Xara, membre du conseil des Indes ; don Manuel Vicente, torres-consul fiscal du conseil des finances ; don Ignacio de Alava, lieutenant-général et membre du conseil de la marine ; don Joachim Maria Sotelo, fiscal du conseil de la guerre ; don Pablo Arribas, fiscal de la salle des Alcades de corte ; et don Pedro de Mora et Lomas, corrégidor de Madrid. — Madrid, le 3 juin 1808.

Note. Cette proclamation est imprimée dans le Moniteur du 8 juin 1808.

N.° LXVII.

Lettre de don Mariano Louis d'Urquijo, à don Gregorio de la Cuesta, le 5 juin 1808.

Bayonne, le 5 juin 1808. — Mon cher ami, vous vous trouverez sans doute tout étonné de la date de ma lettre, puisque vous ignoriez que j'étais ici. Eh bien! sachez qu'on m'y a amené contre ma volonté, en vertu de trois ordres. Je suis arrivé hier matin, et malgré que je me trouve fatigué et ennuyé de visites et de conversations, je veux profiter de l'occasion d'une personne de confiance qui remettra celle-ci à la poste de Vitoria, pour vous communiquer le plus intéressant de tout ce qui se passe.

Les rois Charles et Ferdinand, ainsi que toute la famille royale, sont partis il y a quelques jours pour leurs destinations respectives. J'ai eu l'honneur de voir et de parler long-temps à sa majesté l'empereur, à qui j'ai dit franchement mon avis, quand il me demanda quelle était mon opinion intérieure sur les affaires d'Espagne; mais maintenant il n'y a plus de remède, et

quant à l'empereur, il faut savoir que lorsqu'une chose est faite, il ne fait jamais un pas rétrograde.

Sa majesté m'a demandé ce qu'on avait dit en Espagne quand le prince de la Paix eut été mis en liberté, et quand on eut connaissance de tout ce qui s'était passé à Madrid, le 2 mai. Je lui ai répondu d'après ce que j'avais entendu dire à Bilbao et dans la route jusqu'à Bayonne, et je suis persuadé que sa majesté impériale est très-mal instruite sur l'esprit qui anime l'Espagne, et sur les affaires de cette nation.

J'avais reçu la lettre que vous m'écrivîtes de suite à Valladolid, et je lui ai lu les lignes où vous disiez que les Castilles étaient si près de s'enflammer, que la moindre étincelle produirait un grand embrâsement, et que les gens d'église (sur-tout les moines) en étaient les principaux boute-feu. Je lui ai dit, que d'après ces évènemens, on pourrait s'attendre à une guerre avec l'Autriche, et qu'il était à craindre que la Russie n'y prît une part active. Sa majesté tâcha de dissiper mes craintes. Si je ne me trompe, d'après ce que j'ai pu entrevoir par quelques paroles isolées et détachées, je crois que l'occupation de notre trône par un prince

de la famille impériale, avait déjà été consentie par l'empereur de Russie, depuis la paix de Tilsit. Quant aux tumultes d'Espagne, il m'a dit sans détour, que dans l'état actuel des affaires, il en ferait absolument la conquête ou le démembrement, si on refusait de recevoir pour souverain un membre de sa famille, que c'était-là son seul but, et qu'elle pouvait être heureuse, etc.

L'entretien a duré cinq heures : vous pouvez croire combien il aura parlé. Il était instruit des conseils que j'avais donné à Vitoria. Sa majesté ne les désapprouva pas, et moi-même je ne les ai pas dissimulés : je crois, sans me flatter, que la situation des choses aurait pris une autre face, si on les avait suivis. Sa majesté s'étendit beaucoup sur toutes nos institutions, sur le peu de confiance qu'il pouvait avoir dans les princes de la maison de Bourbon, pour pouvoir suivre une politique semblable à celle de Louis XIV : sur le bonheur dont l'Espagne avait joui depuis que son petit-fils l'avait gouvernée, puisque après une guerre presque perpétuelle avec la France, elle a goûté presque sans interruption les douceurs de la paix, au moment où la famille de Louis XIV avait régné sur les deux nations. Il avoue

les sacrifices que notre cour avait faits depuis mon éloignement du ministère ; mais que malgré tout cela, il ne pouvait pas s'y confier, et que désormais il n'en exigerait plus. Il m'a fait un tableau très-peu flatteur du gouvernement de Charles IV, et particulièrement du prince de la Paix, et quand il me parla de Ferdinand et de sa suite, il m'a dit des choses bien désagréables.

J'ignorais que vous étiez nommé à la vice-royauté du Mexique, et sans doute vous ne le saviez pas quand vous m'écrivîtes la dernière fois ; mais sa majesté m'en informa, et quand il me parla de nos Indes : « *C'est très-juste*, (m'a-t-il répété plusieurs fois) *que les Américains traitent avec tout le monde, qu'ils soient libres, qu'ils ayent une parfaite union avec la métropole ; mais qu'ils soient gouvernés d'une manière plus utile.* »

Il m'a signifié que dans l'assemblée qu'il avait convoquée dans cette ville, on traiterait toutes ces matières : qu'il m'avait appelé la première fois dans l'intention de me nommer président de l'assemblée ; mais que M. Azanza, ministre des finances, étant arrivé, par ordre de Ferdinand, avec les documens nécessaires pour présenter l'état où

elles se trouvaient, il avait jugé plus convenable que M. Azanza y fît les fonctions de président, et que j'y serais le premier secrétaire, ou le second président de droit. Je lui ai répondu, que, pour moi, tout m'était indifférent, puisque mes intentions n'étaient que de coopérer au bien de l'Espagne, autant qu'il était en mon pouvoir; que M. Azanza était une des personnes les plus dignes et les plus respectables de toute l'Espagne, et que par conséquent tout le monde serait très-satisfait d'une telle nomination; mais que cette assemblée se trouvant sans une mission générale de la nation, et même dans un pays étranger, tout me faisait craindre qu'on ne la regardât comme illégitime; à quoi sa majesté me répondit: Votre roi se rendra chez vous, lié par des engagemens, de sorte que vous pourrez faire dans votre première assemblée nationale toutes les corrections que vous jugerez nécessaires; et de suite, il me lut un projet de constitution: je lui ai fait quelques observations, et il m'a chargé de les écrire.

Il m'a parlé aussi de la nomination qu'il avait faite de notre ami Mazarredo pour ministre de la marine; qu'il désirait que son frère choisit pour ministre tout ce qu'il y

avait de mieux en Espagne, et qu'on comptait sur moi : vous me connaissez très-bien, et vous savez que je ne veux rien être, puisque je me trouve fatigué de souffrir, et d'autant plus, que je prévois certains dangers; mais malgré cela, je crains que je ne sois forcé d'y prendre une part active *vellis nollis*.

J'ai parlé au duc de l'Infantado, qui, presque les larmes aux yeux, m'a confessé, en présence de Fernan-Nuñez, que s'ils avaient suivi mes conseils, ils ne se trouveraient point dans la situation où ils sont. Il s'est amèrement plaint de la manière dont il a été traité; et je lui ai dit que puisqu'il n'y avait point de remède, il devait me dire franchement si lui, ainsi que tous les autres de son rang, voulaient adopter le nouvel ordre de choses, ôter tout prétexte au projet de conquête, assurer, par des conventions solennelles, les droits du peuple espagnol avec la nouvelle dynastie, etc., ou si, au contraire, chacun prendrait son parti en se retirant, ou agirait d'une façon opposée; car de mon côté, je ne voulais me mêler de rien, en cas de discorde. Il se piqua de mon doute, ce qui m'a fait plaisir. Il m'a dit que malgré qu'on lui avait accordé la per-

mission de voyager, il avait préféré rester, afin de pouvoir être à portée de servir utilement sa patrie. Il m'a pareillement assuré que tous les grands d'Espagne pensaient de la même manière que lui : et en effet, hier au soir je me trouvai un moment chez le prince de Neuchâtel, où étaient le duc de Frias, et plusieurs autres qui semblaient très-satisfaits, et dans la même intention de se rendre utiles. L'Infantado m'a parlé de quelques bases de la constitution : enfin, après tout ce qui vient de se passer, j'espère que s'il y a de la prudence et un bon esprit dans la nation, nous ferons beaucoup de progrès à l'égard des institutions : que l'Espagne sera plus sûre du côté de la France ; plus considérée par elle; qu'elle n'aura plus à souffrir par des perceptions si scandaleuses; et que nous pouvons encore sauver l'Espagne d'un orage que ni moi ni beaucoup d'autres n'ont suscité.

Je crois que vous ferez bien de rester ici, parce qu'après tout ce que vous avez souffert et le travail auquel vous vous êtes livré, il serait bien pénible d'entreprendre le voyage d'Amérique. Peut-être que le général Alava le ferait avec plaisir, et le roi peut penser à lui, puisqu'on dit que sa majesté doit arriver incessamment.

Vous m'obligerez, en m'écrivant tout ce que vous désirez que je montre et que je lise concernant le bien général, et dites-moi en particulier et séparément, ce que vous croirez être utile pour moi seul. J'en ai déjà trop dit pour les bornes d'une lettre, et vous pouvez juger, par ma prolixité, tout ce que je passe sous silence. Ayez soin de vous : mille amitiés à madame, et je reste tout à vous, URQUIJO. — Segnor don GREGORIO DE LA CUESTA.

Note. Cette lettre a été trouvée avec les autres de M. Urquijo à Valladolid, parmi d'autres papiers intéressans de M. Cuesta.

N.° LXVIII.

Déclaration de l'empereur Napoléon, à Bayonne, le 6 juin 1808, en nommant roi d'Espagne son frère, le roi de Naples,

Napoléon, par la grâce de Dieu, empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la Confédération du Rhin; à tous ceux qui ces présentes verront, salut :

La junte d'état, le conseil de Castille, la

ville de Madrid, etc., nous ayant, par des adresses, fait connaître que le bien de l'Espagne voulait que l'on mît promptement un terme à l'interrègne, nous avons résolu de proclamer, comme nous proclamons par la présente, notre bien aimé frère Joseph Napoléon, actuellement roi de Naples et de Sicile, roi des Espagnes et des Indes.

Nous garantissons au roi des Espagnes l'indépendance et l'intégrité de ses états, soit d'Europe, soit d'Afrique, soit d'Asie, soit d'Amérique.

Enjoignons au lieutenant - général du royaume, aux ministres et au conseil de Castille de faire expédier et publier la présente proclamation, dans les formes accoutumées, afin que personne n'en puisse prétendre cause d'ignorance.

Donné en notre palais impérial de Bayonne, le 6 juin 1808. — NAPOLÉON.

Note. Cette déclaration est imprimée dans le Moniteur du 18 juin 1808.

N.° LXIX.

Discours adressés au roi Joseph Napoléon, comme roi d'Espagne, par différentes corporations espagnoles, à Bayonne, le 7 juin 1808.

Discours des grands d'Espagne, prononcé par le duc de l'Infantado.

SIRE,

Nous éprouvons une vive joie en nous présentant devant votre majesté, les Espagnols espérent tout de son règne.

La présence de votre majesté y est vivement désirée, sur-tout pour fixer les idées, concilier les intérêts et rétablir l'ordre, si nécessaire pour la restauration de la patrie espagnole. Sire, les grands d'Espagne ont été célèbres dans tous les temps par leur fidélité envers leurs souverains. Votre majesté trouvera en eux la même fidélité et le même dévouement. Qu'elle reçoive nos hommages avec cette bonté dont elle a donné tant de preuves à ses peuples de Naples, et dont la renommée est venue jusqu'à nous.

Discours des députés du conseil de Castille.

SIRE,

Le conseil de Castille, connu pour le premier des tribunaux suprêmes de la nation espagnole, représenté par don Manuel de Lardizabal, don Sébastien de Torres, don Ignace Martinez de Villela et don Joseph Colon, le plus ancien de cette députation, a l'honneur aujourd'hui de saluer votre majesté, en lui présentant l'expression de sa joie sur son heureuse arrivée dans les bras et dans l'empire de son auguste frère.

L'immensité de la gloire accumulée sur sa tête a obscurci celle de tous les héros de l'antiquité, et le choix qu'il a fait de votre auguste personne, annonce qu'elle est dotée des grandes qualités naturelles qui soutiennent les trônes et affermissent les sceptres.

Votre majesté est la branche principale d'une famille destinée par le ciel à régner; et déjà la renommée de vos vertus distinguées a franchi les hauteurs des Pyrénées et volé rapidement dans notre patrie. Le royaume de Naples est le témoin de cette vérité : il vous pleurera s'il a le malheur de vous perdre.

Généreux Espagnols, ne craignez pas que votre sainte religion reçoive la moindre atteinte ; elle sera toujours unique et dominante en Espagne dans toute sa pureté : la législation, les usages, les coutumes et formes usitées, les tribunaux, le clergé, les corps nationaux, seront conservés et améliorés, avec une grande utilité pour l'église et pour l'état. Les différentes classes de la société qui, dans leur hiérarchie, sont les colonnes de toute monarchie, seront conservées avec leurs différens priviléges. Le pauvre sera soulagé du poids des impôts ; l'intégrité de nos domaines et des propriétés particulières sera inaltérable.

Si nous devons espérer ces bienfaits du cœur paternel de votre majesté, quels doivent être les désirs, les vœux du conseil de Castille dans ces circonstances critiques ? Son manque d'autorité ne peut le priver de former ces vœux pour une nation toujours fidèle à ses souverains.

Veuille le ciel que ses vœux soient exaucés, et que votre majesté devienne la plus heureuse de l'univers, comme nous le lui demandons au nom du suprême tribunal dont nous sommes députés!

Discours des députés des conseils de l'Inquisition, des Indes et des Finances, prononcé par don Raimund Ettenhard, conseiller de l'Inquisition.

SIRE,

Les individus des conseils de l'Inquisition, des Indes et des finances d'Espagne qui se trouvent dans cette ville, ont l'honneur d'offrir aux pieds de votre majesté le tribut de leur respect et de leur vénération.

En félicitant votre majesté sur son heureuse arrivée dans cette ville, ils se trouvent heureux de voir dans votre majesté le souverain destiné à gouverner les vastes provinces des Espagnes, et se présentent pleins des sentimens de fidélité et de dévouement, formant des vœux pour que votre majesté, chargée de gouverner leur patrie, trouve son bonheur dans son sein en faisant celui de ses sujets, et l'élève au dégré de prospérité auquel nous ne doutons pas qu'elle puisse atteindre, avec le secours du génie et de la puissance de son auguste frère, le grand Napoléon.

Discours de la députation de l'armée, prononcé par le duc del Parque.

SIRE,

Les généraux et les officiers de l'armée espagnole se trouvans actuellement à Bayonne, et composans la députation militaire nommée pour l'assemblée générale qui doit avoir lieu dans cette ville, ont l'honneur d'offrir à votre majesté leur respect, et de l'assurer du vif intérêt qu'ils prennent à ses félicités. Les vertus qui ornent l'auguste personne de votre majesté sont bien connues de tout le monde, sans avoir besoin d'autre éloge qu'elles-mêmes. Nous avons l'honneur d'assurer votre majesté de la grande satisfaction que nous éprouvons en mettant à ses pieds les témoignages de notre soumission, et en admirant de plus près le digne frère du héros de notre temps. Nous félicitons votre majesté de son heureuse arrivée dans cette ville, et nous lui souhaitons toutes sortes de prospérités.

Note. Ces Discours sont imprimés dans le Moniteur universel du 8 juin 1808.

N.° LXX.

Proclamation des grands d'Espagne et d'autres Espagnols réunis à Bayonne, le 8 juin 1808.

CHERS ESPAGNOLS, DIGNES COMPATRIOTES!

Vos familles, vos foyers, votre fortune, vos propriétés, votre vie nous sont aussi chères et aussi précieuses que les nôtres mêmes, et nous voudrions vous avoir tous sous nos yeux pour vous détromper.

Nous avons été autant que vous fidèles et dévoués à notre ancienne dynastie, jusques au terme fixé par la providence, maîtresse absolue des couronnes et des sceptres. Les plus grands états nous offrent mille exemples de son pouvoir illimité, et notre pays même ne présente pas peu de ces exemples dans son histoire.

Un devoir irrésistible et un but aussi sacré que celui de votre bonheur, nous a fait quitter nos foyers et nous a conduits auprès de l'invincible empereur des Français.

Nous vous l'avouons, la vue de sa gloire et de sa puissance peut imposer, mais nous arrivions déterminés à lui adresser nos sup-

pliques réitérées pour le bien général d'une monarchie dont le sort est nécessairement lié avec le nôtre. Mais quelle a dû être notre surprise, quand sa majesté impériale et royale nous a prévenus par des témoignages de bienveillance et d'humanité, d'autant plus admirables, que son pouvoir est plus grand! Il n'a d'autre désir que celui de notre conservation et de notre bonheur. S'il nous donne un souverain pour nous gouverner, c'est son auguste frère Joseph, dont les vertus faisaient l'admiration de ses sujets.

S'il s'occupe de modifier, de corriger notre ancienne législation dans les parties défectueuses, c'est afin que nous vivions selon la raison et l'équité.

S'il veut que nos finances reçoivent une nouvelle organisation, c'est afin de rendre notre marine et notre armée puissantes et redoutables à nos ennemis, en évitant les dépenses superflues, en créant une administration sage et correctrice des abus, en ranimant l'industrie nationale, en détruisant les entraves qui paralysent notre commerce, et en nous soulageant le plus possible des poids onéreux qui, jusqu'à présent, nous ont écrasés et ont détruit notre agriculture et toutes nos ressources.

Enfin, connaissant votre attachement à la religion et la loyauté de votre caractère, il ne veut point gêner la ferveur de votre zèle religieux : il vous assure que vous conserverez, comme vos aïeux, notre sainte religion catholique dans toute sa pureté, et qu'elle sera, comme jusqu'à ce jour, la seule et unique dominante dans tous nos royaumes. Et quelle est la récompense que le grand empereur des Français exige de vous dans des circonstances si intéressantes pour toute la nation? Que vous viviez tranquilles ; que vous preniez soin de vos ménages, de vos familles ; que vous ne vous abandonniez pas aveuglément aux funestes désordres qui sont inséparables des émeutes et des insurrections ; que vous attendiez avec une confiance pacifique l'amélioration de votre sort et de votre fortune, que vous devez espérer sous le gouvernement d'un monarque vertueux, qui nous apportera cette affection paternelle, inséparable de sa bonté, et dont ses vassaux ont éprouvé les effets.

Espagnols dignes d'un meilleur sort, évitez la terrible anarchie qui vous menace, réfléchissez sur vous, sur vos familles, sur vos enfans. Quel fruit espérez-vous recueillir des troubles fomentés par la malveillance et

l'inconséquence? Propriétaires riches et aisés, qui jouissez en paix des biens et des avantages qui sont acquis à vos familles par les services ou l'industrie de vos pères : honnêtes laboureurs, qui fournissez aux besoins de vos femmes, de vos enfans, par le fruit de vos sueurs : laborieux artisans, qui vous trouvez heureux sur vos foyers entourés de ce qui est cher à votre cœur : industrieux commerçans et fabricans, qui désirez de conserver le produit de vos veilles et de votre économie : citoyens de toutes les classes, qui vivez tranquillement avec une médiocre, mais suffisante, fortune due à une conduite réglée, considérez tous dans quel abîme vous allez vous précipiter, si vous vous laissez séduire par ceux qui excitent vos inquiétudes. Vous êtes en danger de tout perdre en un moment. Que pouvez-vous espérer pour balancer de si grands sacrifices!.... Quelle espérance font briller à vos yeux ceux qui veulent vous faire désobéir aux autorités qui vous gouvernent, et vous faire secouer le joug salutaire des lois.

L'anarchie est le plus grand des fléaux que Dieu puisse envoyer aux peuples : pendant son règne, la licence effrénée saccage, brûle, détruit, désorganise tout; les gens de

bien sont ordinairement ses plus sûres victimes. Après les désordres, un abîme de maux fait ouvrir les yeux : et que voit-on alors?.... Des ruines et des horreurs ; la vue ne peut atteindre ni le fond ni les bords de cette mer de calamités.

Nous croirions manquer à l'affection que nous vous portons, comme membres d'une seule et même famille, à l'amour que nous professons à notre chère patrie, enfin, à notre conscience, si nous ne vous faisions pas la triste peinture des maux qui vous menacent : elle est triste sans doute, mais elle n'est point exagérée. Et croyez-vous que ce soient les seuls maux auxquels vous exposent l'indocilité et l'insubordination ? Ah ! heureusement vous ne connaissez pas quelles sont les horreurs de la guerre civile ; l'Espagne a été préservée de ce fléau pendant l'espace d'un siècle, et malgré le laps de temps qui s'est écoulé, elle n'est pas encore guérie des maux que, dans les premières années de ce siècle, elle a éprouvé par cette cause. Pourquoi ne vivent-ils pas encore, ceux qui en ont été les témoins, pour que leur expérience pût aujourd'hui vous en préserver? Vous allez les provoquer et les attirer sur vous, ces maux af-

freux, si vous n'écoutez pas la voix du gouvernement, et repoussez nos conseils fraternels. Eh ! comment résisteriez-vous aux terribles forces que l'on vous opposera ? Personne ne dispute la valeur aux Espagnols : nous savons que vous êtes capables de faire de grands efforts, d'affronter les dangers et d'entreprendre de grandes choses ; mais, sans direction, sans ordre, sans accord, tous les moyens seront vains. Les rassemblemens les plus nombreux disparaissent devant une troupe disciplinée, comme un nuage de fumée au moindre vent.

Non, ne vous flattez pas d'obtenir des succès dans cette lutte ; elle est inégale, sinon en valeur, au moins en moyens ; vous succomberez enfin : alors tout sera perdu. Il ne faut pas le dissimuler, le salut de l'état ne peut dépendre aujourd'hui que de l'ensemble et de la sincérité avec laquelle nous nous réunirons tous de cœur au gouvernement, et nous l'aiderons à la régénération qu'il prépare pour le bonheur de notre patrie.

Il est certain que nous sommes parvenus à une situation bien malheureuse ; mais qui nous y a conduits, si ce n'est le gouvernement capricieux, indolent, injuste, sous

lequel nous avons vécu pendant vingt ans? Que nous reste-t-il à faire?.... Nous conformer avec soumission, et contribuer chacun en particulier à ce qu'il s'organise un nouveau gouvernement sur des bases solides, qui soient la sauve-garde de la liberté, des droits et des propriétés de chaque individu. C'est ce que désire l'invincible Napoléon, qui s'occupe de notre bonheur, qui veut bien mériter de notre patrie, et conserver chez nos neveux le nom de son régénérateur. Ne mettons point d'obstacles à cette régénération et au grand bien qui doit résulter de notre union intime avec ce puissant allié.

Tels sont les sentimens qu'a cherchés à vous inspirer son altesse impériale le lieutenant-général du royaume, la junte de gouvernement et le conseil de Castille, qui sont les premières autorités de la nation. Tels sont aussi ceux dont nous désirons que vous soyez bien pénétrés, afin que rendus à la tranquillité et à l'ordre, vous attendiez tout de la main puissante et bienfaisante dont notre sort dépend.

Fasse le ciel que cette sincère exhortation, que nous a inspiré le plus pur patriotisme, opère parmi vous le salutaire effet de

réprimer les efforts des séditieux qui cherchent à vous émouvoir, et que dès aujourd'hui la paix et la confiance règnent parmi vous. — Le comte d'Orgaz; Manuel de Lardizabal; Vincent Alcala Galiano; Sébastien de Torres; Antoine Romanillos; J. le duc d'Hijar; le duc de l'Infantado; le marquis de Santa Cruz; le comte de Fernan Nunez, duc de Montellano et de l'Arco; le duc d'Ossuna; Joseph Colon; le comte de Santa-Coloma y de Fuenclara; Raimond Etenhard et Salinas; Zenon Alonso; François Amoros; Pierre Torres; Ignace de Texada; Pierre de Porras; Andrés de Herrasti; Christophe de Gongora; Louis Idiaquez; le duc del Parque; Domingo Cervino; Pierre Cevallos; Michel-Joseph de Azanza. — Bayonne, le 8 juin 1808.

Note. Cette proclamation est imprimée dans le Moniteur du 18 mai 1808.

N.° LXXI.

Lettre du marquis de la Romana au prince de Ponte-Corvo, du 17 juin 1808.

A. S. A. S. monseigneur le prince de Ponte-Corvo, commandant en chef l'armée alliée en Danemarck. Monseigneur, en réponse à la lettre de votre altesse, du 14 de ce mois, qui m'a été remise par M. Villemain, j'ai l'honneur d'assurer votre altesse, que d'après l'expression unanime qui se conserve pure, mon second, tous les chefs des corps, officiers et soldats, l'intendant, l'auditeur, le premier aumônier, et enfin tous les individus qui composent la division sous mes ordres, sont tous d'accord avec moi pour reconnaître pour notre roi, et lui obéir avec la plus grande fidélité, le prince qui va régner en Espagne, sous les auspices paternels de sa majesté l'empereur des Français, roi d'Italie; que nous sommes tous bien profondément convaincus des avantages que l'Espagne retirera de la nouvelle constitution, ainsi que de la nouvelle dynastie qui va la gouverner, et que nous attendons avec le plus vif empressement l'heureux moment de ce changement.

Je prie votre altesse de vouloir bien assurer à sa majesté impériale et royale, qu'il règne le meilleur esprit et la plus exacte discipline dans la division espagnole ; que tous les individus, par dévouement, par amour et par respect, sont disposés, depuis le premier jusqu'au dernier, à suivre les ordres et les volontés de sa majesté, en tous lieux, en toute occasion, et à répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang.

J'ose encore supplier votre altesse d'avoir la bonté de présenter à sa majesté impériale et royale, l'expression de l'attachement respectueux avec lequel les individus de la division espagnole s'unissent à moi, pour rendre grâces à sa majesté de la manière la plus reconnaissante pour l'intérêt qu'elle daigne prendre au bonheur de l'Espagne, et pour toutes les bontés que sa générosité veut bien nous accorder.

J'ai l'honneur, mon prince, de vous renouveler, avec la plus grande étendue, l'hommage de mon sincère et respectueux attachement. — Nyebourg en Fionie, le 17 juin 1808. — LE MARQUIS DE LA ROMANA.

Note. Cet extrait est tiré de la lettre originale.

N.° LXXII.

Discours adressé au roi Joseph, comme roi d'Espagne, par l'assemblée des notables Espagnols, à Bayonne, le 18 juin 1808, après avoir été lu et approuvé à l'unanimité, le 17.

SIRE,

« Tout le monde sait quel est le but im-
» portant pour lequel nous avons été appelés
» dans cette ville par l'auguste frère de votre
» majesté, l'invincible Napoléon, empereur
» des Français et roi d'Italie.

» Etablir les bases d'une félicité durable
» dans notre chère patrie, voilà la tâche glo-
» rieuse qui nous est imposée. N'est-il pas de
» notre devoir de venir d'abord devant notre
» roi, devant le chef de la nation espagnole,
» le centre de toutes ses espérances, pro-
» tester du zèle sincère et de l'ardeur infati-
» gable avec lesquels, dans cette mémorable
» circonstance, nous nous devouerons aux
» travaux qui nous sont confiés?

» Nous sommes profondément affectés,
» sire, des divisions et des troubles momen-
» tanés qui agitent quelques-unes des pro-

» vinces, troubles enfantés par l'erreur du » vulgaire, qui ne réfléchit pas et qui est » digne de commisération quand il revient de » son égarement.

» Nous avons fait, sire, et nous ferons » toujours tout ce qui dépendra de nous pour » ramener la tranquillité et le bon ordre ; » car ce qui est aujourd'hui de la plus haute » importance, c'est qu'il ne se présente au- » cun obstacle à l'accomplissement des des- » seins bienfaisans qu'a formés pour nous le » héros incomparable qui veut graver son » nom immortel dans les cœurs reconnais- » sans de nos derniers neveux. Nous coopé- » rerons, sire, à l'exécution de ce dessein, » et nous seconderons votre majesté avec la » loyauté, la fidélité, le dévouement qui sans » doute sont le devoir le plus cher à notre » cœur, quand votre majesté annonce la » glorieuse résolution de ne régner que pour » faire le bonheur des Espagnols ; résolution » bien digne d'un monarque que la renom- » mée a déjà fait connaître à l'univers comme » un modèle de douceur et de vertu, qui » faisait les délices du peuple qu'il gouver- » nait, et qu'il laisse au milieu des larmes, » parce qu'il va porter ses vertus dans d'au- » tres pays.

» Tels sont, sire, les sentimens qui nous » animent, et dont nous venons aujourd'hui, » en corps, déposer l'hommage aux pieds de » votre majesté ».

Bayonne, le 18 juin 1808.

Note. Ce discours est imprimé dans le Moniteur du 23 juin 1808.

N.° LXXIII.

Note diplomatique de M. Champagny, adressée, le 20 juin 1808, aux ambassadeurs Français résidens dans les cours de l'Europe.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous exposer les divers évènemens qui ont immédiatement précédé la chute de la maison d'Espagne. Une autre dynastie occupe ce trône, que les divisions de la famille royale avaient rendu vacant, et l'empereur a accordé à l'Espagne le roi Joseph Napoléon, son frère. Mais dans ce grand changement, l'empereur n'a pas seulement embrassé les intérêts de cette monarchie, ses vues tenaient à un dessein plus vaste, à celui de pourvoir à la sûreté de ses états, d'accroître la force du continent contre ses ennemis. Il fallait que

le même prince destiné à relever la puissance de l'Espagne, voulût la faire servir toute entière à la grande cause du continent.

Sa majesté permet que je vous développe ici sa politique toute entière : elle veut que vous connaissiez et que vous puissiez montrer la liaison de ses vues avec l'intérêt de toutes les puissances.

Toutes les tentatives pour le rétablissement de la paix avec l'Angleterre ont échoué. Elles devaient être repoussées par des ministres qui, énonçant à la face du monde et érigeant en maxime d'état leurs opinions personnelles, ont professé dans leurs assemblées législatives le principe de la guerre perpétuelle.

La cour de Russie ayant acquis la preuve de l'impossibilité de parvenir à la paix du continent sans faire peser le poids de la guerre sur l'Angleterre, a déclaré la guerre à cette puissance.

L'Autriche était convaincue que la France voulait la paix maritime, et que le cabinet de Londres la regardait comme contraire à sa politique. Elle fut frappée des dangers dont la persévérance des Anglais dans leurs horribles maximes menaçait le continent ; elle résolut de rappeler son ambassadeur,

et se mit en état d'hostilité avec l'Angleterre.

Dans le même temps, la guerre prit un nouveau caractère. Le cabinet de Londres mit au jour des décrets encore plus attentatoires qu'aucun de ses actes antérieurs, aux droits de tous les peuples; il établit, au profit de l'Angleterre, un octroi sur toutes les nations du continent; il déclara que nul bâtiment ne pourrait naviguer, s'il ne payait aux douanes de la Grande-Bretagne tant pour cent de la valeur de sa cargaison.

Une si monstrueuse prétention dut exciter l'indignation de tous les gouvernemens et de tous les peuples. Les Américains établirent un embargo sur leurs propres bâtimens, et se privèrent de tout commerce plutôt que de souscrire, même tacitement, à de si honteuses conditions.

La France déclara dénaturalisé tout bâtiment qui obéirait aux décrets de l'Angleterre, et se constituerait ainsi tributaire de cette puissance.

Au milieu du soulèvement général de l'opinion, le prince royal de Portugal se laissa seul séduire par les conseils de l'Angleterre, et déserta la cause du continent; il aima mieux abandonner ses peuples que

de s'exposer à perdre la funeste protection de l'Angleterre.

Un corps de troupes françaises traversa l'Espagne pour se rendre en Portugal. Lisbonne fut occupée, et la déchéance de la maison de Bragance devint inévitable. Comment, en effet, rétablir sur le trône un prince qui s'était mis à la disposition de l'Angleterre, après s'être reconnu son vassal ?

Le continent tout entier se trouvait donc en hostilité avec l'Angleterre, et dans cet état de guerre, que les excès du gouvernement anglais avaient rendu général et que sa politique officiellement proclamée voulait rendre perpétuel, il n'y avait d'espoir de parvenir enfin à la paix que par de grands succès, qui ne pouvaient être obtenus que par le concours simultanée de toutes les puissances alliées, et spécialement de l'Espagne.

Mais dans quelle position se trouvait ce royaume, que sa situation et ses forces maritimes devaient rendre si formidables pour l'Angleterre, et si utile pour parvenir au but commun? Sans conseils, sans ministres, sans direction, sans flottes, sans finances, il offrait un spectacle inconnu dans les annales des peuples. La machine du gouvernement était désorganisée, l'administration

était avilie, les troupes et la marine étaient sans solde, et les arsenaux fermés et sans approvisionnemens ; les appointemens des employés de l'administration, des tribunaux supérieurs et des divers départemens étaient arriérés depuis plusieurs mois ; les traitemens de réformes, les pensions des veuves des militaires et de tous les autres serviteurs de l'état, n'étaient pas payés depuis dix-huit mois ; les capitaux destinés à faire face à cette dépense, et provenant des retenues exercées sur le prix des services et du travail, avaient été dissipés ; l'état, chargé d'une dette énorme, était sans crédit ; une immense quantité de vales circulait avec une perte scandaleuse ; les biens des hôpitaux et des fondations pieuses dont l'état s'était emparé, en les destinant à l'extinction de ces billets royaux, avaient été détournés de leur destination ; les conditions des emprunts n'avaient pas été remplies ; les hypothèques qui devaient être les plus sûres, avaient perdu toute confiance. Les grands établissemens de finance ne pouvaient venir au secours de l'état ; les uns (la banque) parce que l'état leur devait presque tous leurs capitaux ; les autres (la compagnie des Philippines et les corporations des cinq Gremios

mayores), parce que les sommes considérables qu'ils avaient prêtées au trésor public n'étaient pas rentrées dans leurs caisses; d'autres encore (le consulat de Cadix), parce qu'ils avaient épuisé tous leurs moyens pour réaliser les emprunts faits pour le compte du gouvernement; enfin, le désordre de l'administration était tel, que toutes les ressources de l'Espagne, qui devaient pourvoir à des circonstances extraordinaires, ne pouvaient suffire aux besoins de chaque jour.

A peine comptait-on trois vaisseaux dans la rade de Cadix; deux au Ferrol, quatre à Carthagène. On n'avait aucun moyen, ni pour en augmenter le nombre, ni pour rouvrir et approvisionner les arsenaux, ni pour solder les matelots et salarier les ouvriers.

La politique vacillante et les affections incertaines du gouvernement avaient principalement contribué à cet état de choses. Puissance maritime, et engagée dans une guerre en mer, l'Espagne avait négligé sa marine; en paix avec le continent, elle avait augmenté les dépenses de son armée de terre : c'est ainsi que le peu de ressource que lui laissaient la faiblesse de son gouvernement et le désordre de son administration, elle ne l'employait point à soutenir sa ma-

rine, par laquelle seule elle pouvait servir la cause du continent et maintenir son influence dans ses colonies ; mais elle le consacrait à ses forces de terre, pour donner des inquiétudes à la France, pour se rassurer elle-même, et pour prévenir les dangers que sa fausse position lui faisait prévoir. C'est ainsi que douze mille hommes de cavalerie, quatre-vingt mille hommes d'infanterie, six mille hommes d'artillerie lui paraissaient une force insuffisante ; que de nouvelles milices venaient d'être levées pour augmenter encore son armée d'un effectif de trente mille hommes ; que la dépense de première mise de ces troupes, de leur habillement, de leur équipement, venait aggraver les embarras de ses finances, et détourner les moyens de l'état de leur emploi nécessaire et naturel ; c'est-à-dire, qu'au lieu de chercher à rétablir ses finances, elle ajoutait à leur détresse par des dépenses inutiles, et entreprises d'après un faux système ; c'est ainsi, qu'au lieu d'avoir pour unique but de recréer sa marine, afin d'obéir aux obligations de ses alliances continentales et de protéger ses colonies contre l'Angleterre, elle n'avait en vue que le continent, et paraissait craindre bien plus ses alliés que ses ennemis.

D'où venait cette étrange contradiction entre la conduite du gouvernement espagnol et ce que demandaient les intérêts et la politique de cette nation ? L'Espagne était gouvernée par une maison qui n'avait aucun lien avec celle de France ; qui suivait le système de la France par faiblesse et non par inclination ; qui, lui ayant été plusieurs fois contraire, craignait ses ressentimens et cherchait plutôt de la sécurité dans son alliance, qu'elle n'avait l'intention de soutenir la guerre avec vigueur contre ses ennemis. Elle sentait que l'intérêt des Espagnols exigeait qu'ils fussent unis intimement à la France, qui seule pouvait protéger leurs colonies contre la rapacité anglaise ; mais, en même temps, elle était agitée par un esprit d'inquiétude et par le désir d'accroître ses forces vis-à-vis de la France, et de diminuer l'influence continentale de cette nation. En un mot, le roi d'Espagne, comme roi des Indes, craignait l'Angleterre ; comme prince d'une maison au moins étrangère à la France, il était toujours en état de défiance et de crainte envers elle.

Cet état de suspicion a commencé aussitôt que la France eût détruit les coalitions, terminé sa révolution, et donné à sa prospé-

rité des bases durables. Pendant les deux premières coalitions, la politique de l'Espagne fut d'empêcher la France de se rasseoir sur de solides fondemens. Elle fit la guerre dans la première coalition ; mais elle fit la paix lorsqu'elle vit son territoire envahi, et que l'anarchie de nos conseils ne lui laissa aucune inquiétude sur la stabilité de notre puissance. Dans le laps de temps qui s'est écoulé entre la première et la troisième coalition, nous l'avons vue influencer constamment et de tous ses moyens sur nos affaires intérieures ; nous l'avons vue favoriser, autant qu'il était en elle, les dispositions qui pouvaient perpétuer en France les dissensions intestines et les désordres populaires.

Elle dut enfin renoncer à ses chimériques espérances ; mais elle conserva cet esprit de défiance et de crainte qui, depuis lors, n'a cessé de diriger sa conduite. L'Europe a vu dans les papiers publiés par l'Angleterre sur la troisième coalition, que l'Espagne avait donné à entendre qu'elle était disposée à y accéder, ce qui empêcha l'Angleterre de se porter en Amérique ; et dès le commencement de la quatrième coalition, l'Europe a retenti de la proclamation et des armemens

de terre faits alors par la cour d'Espagne : elle voulait, non pas sans doute détruire la France, mais l'inquiéter et l'empêcher de consolider son pouvoir continental. Elle ne pouvait fonder sa sécurité que sur la faiblesse de cet empire.

Ces calculs étaient la suite de la fausse position de la maison d'Espagne, et des circonstances récentes devaient rendre cette position plus fausse encore. Avant la guerre de la succession, le Portugal était l'allié de la France; depuis la guerre de la succession, il était devenu l'allié de l'Angleterre: mais aujourd'hui qu'il allait être gouverné par un prince français et ramené ainsi dans l'alliance de la France, la politique de la maison d'Espagne, habituellement contraire à celle du Portugal, allait se trouver de plus en plus en opposition avec l'intérêt de la nation et avec celui du continent. Tout était intrigue dans le royaume comme dans l'administration; une fermentation sourde agitait toutes les têtes, la division régnait jusque dans la famille du souverain, et lorsque le gouvernement ne devait tendre qu'au rétablissement de ses finances, pour rétablir sa marine, et ne pouvait relever ses finances qu'en rétablissant l'ordre intérieur,

il était menacé de révolutions successives, dont les premiers coups portés à l'autorité souveraine devaient être le signal.

Puisque la situation intérieure de l'Espagne était devenue si désastreuse, puisqu'il résultait de sa politique qu'elle était sans flotte, quoique ce fût de flottes qu'elle et ses alliés eussent besoin; qu'elle voulait toujours accroître ses forces de terre, quoiqu'elles fussent inutiles à l'intérêt de la nation espagnole et de ses alliés, il fallait donc trouver un moyen de mettre l'Espagne dans une position telle, que l'intérêt de son gouvernement fût d'accord avec celui de la nation; que son intérêt fût, non d'augmenter son armée de terre, mais d'avoir de grandes flottes, et de s'unir efficacement et sans réserve à l'intérêt du continent, pour arriver au grand effet du rétablissement de la paix générale : enfin il fallait la mettre dans une situation telle, qu'elle ne pût douter des sentimens de la France, et qu'elle n'en eût rien à craindre.

Un seul moyen paraissait propre à la conduire à ce but, celui d'un changement de dynastie.

Les finances ne pouvaient être améliorées, l'état réorganisé, les douanes reconstituées

sur un système fixe et invariable, aussi nécessaire au commerce de l'Espagne qu'à celui du continent, l'armée de terre diminuée et l'armée de mer augmentée, que sous un prince qui fût certain qu'aucune arrière-pensée ne pouvait exister dans le cabinet des Tuileries, et qui s'associât à la grandeur de la France au lieu de la redouter, et dont l'autorité, sous une garantie si puissante, pût rétablir le bon ordre et la bonne administration dans cette vaste monarchie.

La continuation de la guerre maritime, le nouveau caractère qu'elle a pris, la certitude de ne parvenir à la paix que par des succès, l'impossibilité où était l'Espagne d'y concourir par ses forces maritimes sans la réorganisation de la monarchie, faisait une loi à l'empereur de replacer les deux nations dans les rapports de confiance établis dans le dernier siècle. L'Espagne était non moins intéressée que la France à ce changement, qui seul pouvait lui garantir les avantages qu'elle retirait de ses immenses possessions d'Amérique.

Quel aurait pu être le but de l'Espagne en sacrifiant la sûreté de ses colonies, qui sont sa première richesse, à un gain éta-

lage de puissance continentale qui ne peut plus avoir les mêmes développemens, ni lui procurer les mêmes avantages qu'aux temps de Charles V et de Philippe II? Alors l'Espagne enveloppait la France du côté de la Meuse, de l'Escaut et du Milanais; elle dominait en Italie; elle pouvait envoyer, d'Allemagne, d'Espagne, de la Belgique, des secours à la ligue, et entretenir dans Paris la guerre civile. Mais comme il n'est pas au pouvoir, ni de l'Espagne, ni d'aucune puissance sur le globe de faire rétrograder la France, et de ramener les temps de Charles V et de Philippe II, ce sont les temps de Philippe V et du dernier siècle qu'il faut faire renaître. L'Espagne ne pouvant plus dominer le continent, ne doit que s'associer à sa cause et à sa défense, en donnant un nouveau développement à ses forces maritimes.

Ce système est même le seul qui puisse assurer sa puissance. Ce n'est point en Europe que sont les grandes bases de la richesse et de la prospérité des Espagnols; le précieux héritage que leur ont laissé leurs pères, ce sont les Amériques, ce sont les Indes, dont la conservation ne peut s'obtenir avec de grandes armées de terre, et avec

une politique qui ferait dépendre la destinée de la métropole des évènemens du continent.

Telles étaient les considérations et les vues qui s'offraient à la pensée de l'empereur, lorsque la division éclata dans la famille royale d'Espagne. L'empereur avait voulu l'étouffer à sa naissance, sacrifiant, en cela, à un penchant généreux les intérêts de sa politique. Il n'avait pu que retarder une catastrophe presque inévitable, puisque sa cause première était dans la fausse position de l'Espagne, source d'intrigues et de divisions. L'indulgence du père encouragea les entreprises du fils. L'autorité royale, l'autorité paternelle furent méconnues, et la couronne, arrachée à la tête auguste qui la portait depuis tant d'années, fut dépouillée, selon les propres expressions du souverain de l'Espagne, de ce qu'elle avait de sacré. Pour opérer cette révolution, le peuple fut mis en mouvement: les passions sont soulevées, son frein est rompu, l'anarchie plane sur l'Espagne.

Dans cet état de choses, ce que l'empereur devait à ses peuples, à lui-même, ce qu'il devait aux Espagnols, au continent, à l'humanité entière, pour rapprocher le terme

de la guerre maritime et garantir l'Europe de l'horrible fléau d'une seconde révolution populaire, tout a exigé cette grande mesure d'état, lorsque les divisions de la famille royale, les troubles et les malheurs qui les ont signalés démontraient la nécessité de confier à d'autres mains les destinées de l'Espagne.

Le principe de la guerre perpétuelle, admis par les ministres du cabinet de Londres, et qui ne laisse, pour parvenir à la paix, d'autres moyens que la guerre, avait déjà occasionné de grands changemens en Europe; il a rendu indispensables ceux qui viennent d'arriver en Espagne.

Le départ de Paris de lord Lauderdale a été le signal de l'anéantissement de la puissance de la Prusse, véritable alliée géographique de l'Angleterre; de l'érection du trône de Westphalie, fondé sur ses ruines; de la perte irréparable du Hanovre.

La réunion de la Belgique, si contraire aux intérêts de l'Angleterre, a été le résultat de la première guerre qu'elle a suscitée à la France.

La rupture du traité d'Amiens a amené l'établissement du trône de Hollande, qui, en enlevant aux Anglais leurs partisans, à

donné plus d'énergie au gouvernement de cet état, et a déjà produit des résultats si préjudiciables à l'Angleterre. C'était à l'existence indépendante de la Prusse qu'était attachée la conservation du Hanovre, comme la possession du Hanovre maintenait l'influence de l'Angleterre sur les grands débouchés de l'Elbe, de l'Oder et de la Vistule.

Après de si grands résultats, la perte du port de Lisbonne, l'occupation des trônes d'Espagne et de Portugal par des princes français, la régénération de deux belles nations, dégradées, avilies sous les derniers règnes, et la création des flottes du Tage et de Cadix, voilà le quatrième coup porté à la puissance de l'Angleterre. Il est la suite du refus de la médiation proposée par l'empereur de Russie.

Ainsi les menaces faites à l'Angleterre lorsqu'elle déchira le traité d'Amiens, ont été réalisées : ce que l'empereur avait annoncé à lord Witworth a eu son entier accomplissement. Si les hommes sages ne parviennent pas à dominer dans les conseils britanniques, l'Angleterre s'expose à des événemens encore plus funestes pour elle. Tous ceux qui ont eu lieu, et qu'il ne faut attribuer qu'à

l'administration qui a voulu la guerre et à celle qui a la folie de la perpétuer; ceux qui peuvent les suivre auront une telle tendance, un tel développement, que la puissance anglaise sera écrasée ou forcée à rentrer dans de justes bornes. Qu'a produit jusqu'à présent sa supériorité maritime ? Les possessions lointaines, les succès des escadres, sont des avantages aussi mobiles que les vagues de la mer : les territoires contigus ont seuls une influence et des destinées stables.

L'Angleterre a sans doute obtenu les bénéfices d'un monopole passager, elle a sans doute retardé la prospérité commerciale des autres puissances, mais elle a assuré à l'empire français une consistance et une durée qui embrasseront les siècles, et ses entreprises ont réuni contre elle la haine des peuples et les forces du continent. L'Espagne enfin va y joindre les siennes.

Le premier effet des circonstances où se trouve actuellement cette puissance, sera de mettre ses finances et ses forces dans une situation respectable. Des vaisseaux se construisent sur tous les points, d'après les ordres de S. M., et la guerre rendant plus difficile et plus lent le rétablissement des flottes du continent, n'en rendra pas moins écla-

tante la chute des oppresseurs des mers.

C'est donc à la défense de la cause continentale que les principales forces de l'Espagne vont être appliquées. Toutes les puissances sont intéressées au rétablissement de sa marine, afin d'avoir un auxiliaire de plus contre l'ennemi des nations maritimes. Aucune d'elles ne peut craindre sa prospérité continentale, car elle est à l'extrémité de l'Europe, et presque enveloppée par les mers; aucune d'elles ne peut craindre sa prospérité maritime, car elle n'a pas, comme l'Angleterre, un monopole commercial à protéger; toutes sont intéressées à ce qu'elle puisse avoir assez de forces navales pour défendre ses colonies et empêcher qu'elles ne tombent sous la domination de la puissance qui a envahi l'Inde et formé des établissemens dans toutes les mers.

L'Angleterre a déjà ressenti ce qu'auraient de funeste pour elle les changemens survenus en Espagne. Son dépit et ses inquiétudes se sont manifestés dans les tentatives qu'elle a faites pour exciter sur différens points du royaume des troubles et des séditions. Partout où ses croisières se sont établies, elle a tenté d'y semer l'esprit de révolte et d'anarchie. La populace de quelques villes, libre

du joug qui pesait sur elle, a cru que le moment était venu de se livrer aux excès auxquels l'entraînent ses penchans. Elle s'est soulevée, s'est armée, a intimidé les hommes paisibles amis de l'ordre, pillé les caisses publiques, a mis à contribution les gens riches, a massacré quelques gouverneurs qui s'opposaient à ses entreprises, et des hommes estimables qui n'avaient que le tort de ne pas partager son ivresse, et a signalé son règne par des actes dignes de sa férocité et de son ignorance, tristes effets de l'imprudence des hommes inexpérimentés qui l'avaient appelée pour renverser un pouvoir jusqu'alors respecté. Mais, grâce à la main vigoureuse qui règle les destinées de l'Espagne, ces effets seront de courte durée; l'apparition des troupes françaises suffit pour dissiper ces rassemblemens tumultueux, et mettre fin à une insurrection sans but comme sans motifs; l'ordre renaît là où les Français se présentent; la crédulité est détrompée; la malveillance ne peut plus égarer par de faux bruits, l'interrègne va cesser, le nouveau roi est proclamé, et bientôt il va se rendre dans sa capitale; il y portera une constitution bienfaisante, votée par une junte des notables

du royaume rassemblée sous ses yeux. Ses qualités attachantes lui ont gagné les cœurs de ceux de ses nouveaux sujets qui ont été admis en sa présence. L'Espagne verra bientôt son roi; son respect pour la dignité royale reprendra tout son empire; elle a senti le besoin d'être gouvernée; elle éprouvera l'heureuse influence d'un gouvernement doux et sage, d'une administration vigilante et éclairée, depuis si long-temps étrangère à l'Espagne; et elle bénira le souverain généreux autant que puissant qui, sans chercher aucun avantage personnel, aura concilié l'intérêt de ce royaume avec l'intérêt de la France et du continent.

Les développemens où je suis entré, vous indiquent, monsieur, les causes et le but du grand événement qui vient de s'opérer. Une existence indépendante, une organisation féconde et libérale sont assurées aux Espagnes; l'avénement du nouveau roi rétablit les liens de l'Espagne avec le continent, et assure à la cause commune un défenseur de plus. Un mouvement général est imprimé à l'administration du royaume; déjà, du sein même des désordres et des ruines de l'administration passée, tout se relève. Bientôt

l'Angleterre et l'Europe connaîtront de quel poids sera, dans la balance des intérêts maritimes, l'Espagne régénérée.

L'empereur, monsieur, m'ordonne de vous faire cette communication, mais il veut qu'elle ne soit que pour vous; vous ne devrez même parler qu'avec retenue des considérations politiques qui y sont développées.

Il faut que le temps, les événemens et les intérêts de la cour près de laquelle vous résidez l'aient disposée à les accueillir, à apprécier ce qu'elles ont de force et de justesse, et à reconnaître de quel poids de grandes raisons d'état doivent être dans une détermination qui importait à toute l'Europe. C'est à vous, monsieur, à faire naître cette disposition, et à en profiter pour répandre une lumière salutaire sur un aussi grand événement, et dissiper les préventions que de fausses interprétations auraient pu faire naître.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma parfaite considération. — CHAMPAGNY.

Bayonne, le 20 juin 1808.

Note. Communiquée par quelqu'un qui avait eu l'original.

N.° LXXIV.

Lettre de Ferdinand VII à l'empereur, le 22 juin 1808.

SIRE, j'ai reçu avec bien du plaisir la lettre de votre majesté impériale et royale, datée du 15 du courant. Je lui rends grâce des expressions affectueuses dont elle m'honore et sur lesquelles j'ai compté toujours, et je les répète à votre majesté impériale et royale pour sa bonté en faveur de la demande du duc de San-Carlos et de don Pedro Macanaz, que j'ai eu l'honneur de lui recommander.

Je fais aussi à votre majesté impériale, tant au nom de mon frère et de mon oncle qu'au mien, des complimens bien sincères sur la satisfaction qu'elle a eue dans l'installation de son cher frère sur le trône d'Espagne. L'objet de tous nos désirs ayant été toujours le bonheur de la nation généreuse qui habite ce vaste royaume, nous ne pourrons voir à sa tête un monarque si digne et si propre par ses vertus à le lui assurer sans en ressentir la plus grande consolation; c'est le sentiment et le désir d'être honorés de son amitié qui nous ont portés à lui écrire la lettre

ci-jointe que je prends la liberté d'envoyer à votre majesté impériale, en la priant qu'après l'avoir lue, elle daigne la présenter à S. M. C. Une médiation si respectable nous assure qu'elle sera reçue avec la cordialité que nous souhaitons.

Excusez, sire, cette liberté, qui doit son origine à la confiance sans bornes que votre majesté impériale et royale nous a inspirée; et assurée de toute notre affection et de tout notre respect, permettez que je lui en renouvelle les plus sincères et invariables sentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'être, sire, de votre majesté impériale et royale, le très-humble et très-obéissant serviteur., FERDINAND. — Valencé, le 22 juin 1808.

Note. Cette lettre est imprimée dans le Moniteur du 5 février 1810.

N.° LXXV.

Lettre des serviteurs de Ferdinand au roi Joseph, datée de Valencé le 22 juin 1808.

SIRE,

Tous les Espagnols qui composent la suite de LL. AA. RR. les princes Ferdinand, Charles et Antoine, sont instruits par la voix publique de l'installation de la personne auguste de votre majesté catholique sur le trône de leur patrie, avec le consentement de toute la nation. En conséquence du sentiment unanime qu'ils exposèrent dans la note ci-jointe à S. M. l'empereur et roi, de vouloir rester espagnols, et d'être bien éloignés de vouloir en aucune manière se soustraire à la loi du pays; entendant au contraire y rester constamment soumis; regardant comme le devoir le plus urgent celui de se conformer au systême adopté par leur nation, et de rendre comme elle leurs humbles hommages à votre majesté catholique; comme aussi de l'assurer du même dévouement, du même respect et de la même loyauté dont

ils ont donné les preuves les plus signalées au gouvernement précédent, ils croient que cette fidélité même sera pour S. M. C. le plus sûr garant de la sincérité de leurs sentimens, qu'ils expriment en jurant obéissance à la nouvelle constitution de leur pays, et fidélité au roi d'Espagne Joseph premier.

La générosité connue de votre majesté catholique, sa bonté, son humanité, leur font espérer que, considérant le besoin que ces princes ont de la continuation de leurs services dans la situation où ils se trouvent, elle daignera confirmer la permission qu'ils ont due jusqu'ici, pour cet effet; à la magnanimité de S. M. I. et R., et que votre majesté catholique, avec une égale magnanimité, daignera aussi leur continuer, par rapport à leurs personnes, leurs biens et leurs emplois en Espagne, les mêmes grâces qui, à leur demande, leur ont été accordées par S. M. l'empereur son auguste frère, et qui sont exprimées dans la même note ci-jointe qu'ils ont l'honneur de présenter aux pieds de votre majesté catholique, accompagnée de leurs humbles prières.

Assurés, par ce moyen, d'être regardés, dans les postes qu'ils occupent auprès de LL. AA. RR., comme de fidèles sujets de

votre majesté catholique et comme de vrais Espagnols, et prêts en même temps à obéir aveuglément à la moindre volonté de votre majesté catholique, si elle veut les employer autre part, ils partageront complètement la satisfaction de tous leurs compatriotes, qu'un monarque si juste, si humain, si grand sous tous les rapports, doit rendre pour jamais heureux. Ils adressent à Dieu leurs vœux fervens et unanimes pour que ces espérances se vérifient, et pour qu'il daigne conserver de longues années la vie précieuse de votre majesté catholique, qu'il a destinée à les remplir.

C'est avec ces vifs sentimens du plus sincère et du plus profond respect qu'ils ont l'honneur d'être, sire, aux pieds de votre majesté catholique, les très-humbles serviteurs et fidèles sujets.

Au nom de toutes les personnes de la suite des princes. — Le duc de San-Carlos, grand d'Espagne de la première classe, lieutenant-général des armées de S. M. C., et grand-maître de la maison de LL. AA. RR.; don Juan Escoïquiz, grand-aumônier de LL. AA. RR., et conseiller d'état de S. M. C.; le marquis de Ayerbe, grand d'Espagne et gentilhomme de camara de S. M. C.; le mar-

quis de Feria, lieutenant-colonel de S. M. C. et son gentilhomme de camara; don Antonio Correa, maréchal de camp des armées de S. M. C., gentilhomme de camara de S. M. C.; don Pedro de Macanaz, conseiller du suprême conseil des finances de S. M. C., et secrétaire de LL. AA. RR. — Valancé, le 22 juin 1808.

Note. Cette lettre fut reçue à Bayonne, et y fut copiée le 30 juin 1808.

N.° LXXVI.

Lettre du marquis de la Romana au prince de Ponte-Corvo, le 24 juin 1808.

A S. A. S. monseigneur le prince de Ponte-Corvo, etc. — Monseigneur, J'ai reçu, par l'intermédiaire de M. Villemain, la lettre de votre altesse, du 21 juin, avec un paquet de pièces imprimées, relatives aux affaires d'Espagne. C'est avec une satisfaction inexprimable que j'ai lu l'annonce officielle que votre altesse a daigné me communiquer, de l'élévation au trône d'Espagne de S. M. Joseph Napoléon, roi de Naples.

Les vœux et les sentimens de tous les individus de la division, que votre altesse connaît déjà, ne peuvent que s'accroître et se réaliser en voyant devant eux les heureuses destinées de notre patrie, sous les auspices d'un prince entouré d'une si haute réputation de vertu, et je m'empresse de les adresser aux pieds de S. M., dans l'adresse ci-jointe, priant votre altèsse de vouloir bien la transmettre à S. M.

Pour moi, mon prince, je n'ai pas assez de temps pour témoigner à votre altesse toute ma joie et ma satisfaction de ces nouvelles, ne fût-ce qu'en considération des rapports que le nouveau monarque d'Espagne nous donne avec la personne de votre altesse, que je prie d'agréer l'hommage de mon respectueux et sincère attachement. Le marquis DE LA ROMANA. — Nyobourg, 24 juin 1808.

Note. Copie extraite de l'original.

N.° LXXVII.

Lettre du marquis de la Romana au roi Joseph Napoléon, le 24 juin 1808.

SIRE,

La division espagnole dans le Danemarck, que j'ai l'honneur de commander, s'empresse de témoigner à votre majesté par mon organe, sa grande satisfaction de savoir qu'un frère du grand Napoléon, du héros incomparable qu'a produit le siècle, a été reconnu roi d'Espagne. Son émotion a été plus vive en apprenant que c'était votre majesté, dont il suffit de prononcer le nom pour désigner la réunion de toutes les vertus; que c'était, dis-je, votre majesté qui allait monter sur le trône. Que votre majesté permette de lui adresser, au nom de toute la division, l'hommage de notre entière soumission et de notre inviolable dévouement envers sa personne. C'est l'expression de nos cœurs, et particulièrement de celui qui se dit, de votre majesté, le très-humble et fidèle sujet, le marquis DE LA ROMANA. — Au quartier-général de Nyobourg en Fionie, le 24 juin 1808.

Note. Extrait de l'original remis avec la lettre du numéro précédent.

N.° LXXVIII.

Serment du Conseil d'Etat, du 19 *juillet* 1808.

SIRE,

LE conseil d'état est disposé à prêter à votre majesté le serment ordonné par votre décret du mois courant; mais la prochaine arrivée de votre majesté lui donne l'espoir que d'après les hautes prérogatives dont il a toujours joui, votre majesté daignera lui permettre de prêter le serment entre vos mains royales. — Madrid, 19 juillet 1808. (*L'original est paraphé à la marge par tous les membres.*)

Les conseillers désignés à la marge par le secrétaire Pizarro, comme présens à la session du conseil, étaient le marquis de Bajamar, le comte de Colomera, le duc de la Roca, le marquis de las Hormazas, le comte de Campo Alange, le marquis Caballero, don François-Gil de Lemos, don Sébastien Pignuela, don Gonzalo d'Offarrill, don Joseph Mazarredo, et le comte de Cabarrus.

Note placée en continuation, par le secrétaire Pizarro.

S. M. reçut le serment entre ses mains, et ceux qui se trouvaient absens l'envoyèrent par écrit.

Renvoi de la consultation à S. E. le ministre secrétaire d'état.

Monseigneur, pour remplir les dispositions du décret royal que votre excellence m'envoie, en copie signée, afin que le conseil d'état prête le serment prescrit par la constitution, il s'est assemblé aujourd'hui, et a arrêté ce qui résulte de la consultation ci-jointe. La prochaine arrivée de S. M. ne permettait aucun délai; c'est par cette raison que je l'ai dressée dans le même acte, afin que MM. les conseillers puissent la parapher et l'envoyer par l'exprès qui doit partir du bureau de la guerre. J'ai l'honneur de l'annoncer à votre excellence, pour qu'elle daigne la présenter au roi, en rectifiant quelques fautes de rédaction.

Dieu conserve votre excellence plusieurs années.

Au palais de Madrid, 19 juillet 1808. — Joseph PIZARRO. — Seigneur don MARIANO, Louis d'URQUIJO.

Serment du conseiller Cordova.

Sire, don Antonio de Cordova et Heredia, chevalier de l'ordre de Saint-Jean, chambellan de votre majesté en activité, lieutenant-général des armées royales, et conseiller d'état, jure et promet fidélité et obéissance à votre majesté, à la constitution et aux lois. Dieu conserve votre précieuse vie plusieurs années. — Madrid, 23 juillet 1808. Sire, aux pieds royaux de votre majesté, Antonio DE CORDOVA ET HEREDIA.

Serment du conseiller Pacheco.

Sire, don Jean Pacheco, conseiller d'état, qui, à cause de ses maladies, ne peut avoir l'honneur de se présenter en personne aux pieds de votre majesté, jure et promet fidélité et obéissance à votre majesté, à la constitution et aux lois. Signé à Madrid, le 23 juillet 1808. Sire, don Jean PACHECO.

Note. Copie de celle qui a été tirée de l'original.

N.° LXXIX.

Serment du Conseil des Indes au roi Joseph, le 23 juillet 1808.

Don Antoine Porcel, chevalier de l'ordre royal espagnol et distingué de Charles III, secrétaire du roi pour les décrets royaux, du conseil et de la chambre des Indes pour les affaires concernant la nouvelle Espagne, certifie que ledit conseil a été réuni aujourd'hui pour arrêter ce qui serait utile pour l'exécution de l'ordonnance royale datée de Vitoria le 12 du mois courant, et d'une autre semblable, datée d'hier, de Madrid, et communiquée par l'organe de M. le gouverneur du conseil; on a arrêté que ledit conseil prêterait le serment désigné dans l'article VII de la constitution du royaume faite à Bayonne le 6 du courant. Par conséquent M. le gouverneur l'a prêté entre mes mains, et MM. les conseillers qui étaient présens entre les mains de M. le gouverneur, hormis le comte de Torre Muzquiz, qui s'y est refusé, en disant qu'il l'avait déjà prêté à l'assemblée de Bayonne, dont il avait été membre. Et quant aux conseillers absens pour cause de maladie ou par d'autres motifs, le conseil a arrêté que

moi le secrétaire leur ferais savoir la présente détermination, afin qu'ils prêtent leur serment par écrit, en m'en envoyant le certificat, qui sera remis au roi.

Et moi, qui l'ai prêté, ainsi que tous les conseillers présens, certifie que toute cette narration est authentique, et l'ai signée avec eux, à Madrid, le 23 juillet 1808. — Le marquis de Bajamar; Michel-Calixte d'Acedo; Pierre Aparici; Joseph-Antoine d'Urizar; Fulgence de la Riba-Aguero; Raimond de Possada; Ignace d'Omulrian; Joseph-Paul Valienté; Joseph de Roxas; Antoine de Gamiz; Thadée Galisteo de Manrique; François de Saavedra; Benoît de la Mata-Linares; Zénon d'Alonso; le baron de Casa d'Avalillo; Cayetano d'Urbina; François d'Amoros; François Lopez Lisperguer; Michel de Lardizabal-Uribe; Joseph de Gorbea; Antoine Porcel.

Note. Cette copie est extraite du certificat original qui existe.

N.° LXXX.

Serment prêté par le conseil des finances, le 25 juillet 1808.

Don Joseph de Llano, conseiller du roi, son secrétaire, vice-secrétaire du conseil suprême royal des finances, certifie que ledit conseil s'étant assemblé aujourd'hui pour l'exécution de l'ordonnance royale datée de Vitoria le 12 du courant, et d'autres semblables, expédiées postérieurement, a arrêté qu'on prêterait le serment mentionné dans l'article VII de la constitution du royaume donnée à Bayonne le 6 du courant. M. le marquis Cavallero, gouverneur du conseil, a dit qu'il avait déjà prêté son serment, comme membre du conseil d'état; MM. don Vincent Alcala de Galiano et don Antoine Ranz de Romanillos, qu'ils l'avaient aussi prêté dans l'assemblée de Bayonne, dont ils avaient été membres; M. don Sanche de Llamas, et MM. les trois fiscaux (défenseurs du droit public) ont refusé de prêter le serment; MM. les conseillers qui ont signé le présent l'ont prêté. M. le gouverneur a été chargé d'écrire aux conseillers qui, pour cause de

maladie ou par d'autres motifs, n'ont pas assisté à la session, qu'on attend l'envoi de leur serment par écrit; MM. don Emmanuel Sixte Espinosa et don Pierre Nicolas del Valle ont envoyé leur serment signé, dont les certificats originaux sont ci-joints. Au contraire, MM. don Thomas Saenz de Parayuelo et don Emmanuel d'Echevarria ont refusé, par les motifs exprimés dans leurs lettres. Moi je l'ai prêté, ainsi que tous ceux qui ont signé le présent. Madrid, le 25 juillet 1808. — Le marquis Cavallero; Emmanuel de Valenzuela; Joseph Perez Cavallero; Bernard Febrer; le comte de Lerena; Jean Morzo; Louis Gacel; Victor Rascon; Joseph Martinez de Bustos; François Eugène Carrasco; Felippe de Cordoue; Jean Duro et Solano; Rodrigue Zorilla et Monroi; Pierre Florez Quevedo; Joseph de Llano.

Note. Cette copie est extraite de l'original, qui existe

N.° LXXXI.

Lettre de Ferdinand à l'empereur, le 26 juillet 1808.

Sire, j'ai reçu avec bien de la reconnaissance la lettre de votre majesté impériale et royale du 20 du mois courant, dans laquelle elle daigne m'assurer la prompte expédition de ses ordres pour mes affaires.

Mon oncle et mon frère ont été charmés comme moi de l'annonce de l'arrivée de votre majesté impériale et royale à Paris, qui nous rapproche de sa présence ; et puisque, quelle que soit la route, elle doit passer près d'ici, nous regarderions comme une bien grande satisfaction que votre majesté impériale et royale eût la bonté de nous permettre d'aller à sa rencontre, et de lui renouveler personnellement nos hommages à l'endroit qu'elle désignera, pourvu que cela ne l'incommodât pas.

Votre majesté impériale et royale excusera ce désir inséparable du sincère attachement et du respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être, sire, de votre majesté impériale et

royale, le très-humble et très-affectionné serviteur, FERDINAND. — Valencé, le 26 juillet 1808.

Note. Cette lettre est imprimée dans le Moniteur du 5 février 1810.

N.° LXXXII.

Déclaration de la princesse du Brésil, infante d'Espagne et régente du Portugal, du 19 août 1808.

JE fais savoir aux loyaux et fidèles sujets du roi catholique des Espagnes et des Indes, aux chefs et tribunaux, aux chapitres séculiers et ecclésiastiques, et à toutes les autres personnes revêtues du pouvoir d'administrer la monarchie et des droits de ma maison et de ma famille royale, que l'empereur des Français, après avoir épuisé l'Espagne d'hommes et de richesses, que, sous le prétexte d'une fausse et captieuse alliance, il exigeait à chaque moment pour supporter les guerres suscitées par son égoïsme et son ambition illimitée, veut à la fin réaliser le système de la monarchie universelle.

Ce projet, grand seulement par les grands crimes, les rapines et le sang répandu qui doivent le précéder, lui a inspiré l'idée de s'assurer d'abord, et à sa famille, du trône que la révolution sanguinaire usurpa à la première ligne de ma famille royale, et qui plaça le pouvoir suprême dans cet homme jusqu'alors inconnu. Afin de pouvoir le réaliser, il a projeté d'exterminer et d'éteindre ma famille royale, n'oubliant jamais que c'est dans elle que résident les droits légitimes qu'il a usurpés, et dont il prétend justifier l'acquisition en conservant le royaume.

Il tâcha premièrement, par le moyen d'une politique perfide, de s'emparer de notre personne ainsi que de celles de nos bien aimés époux et fils, sous le spécieux et séducteur prétexte de nous protéger contre la nation britannique, de laquelle nous avons reçu les plus grandes preuves d'amitié et d'alliance ; mais ses projets ayant échoué par notre retraite sur ce continent, il borna alors sa rage et sa soif insatiable au pillage général qu'il ordonna au général Junot de faire dans tout le royaume de Portugal, sans aucun ménagement, et même sans respecter les vases sacrés.

Peu de temps après, une émeute populaire

ayant été suscitée à la cour de Madrid, *contre mon auguste père et seigneur le roi Charles IV, pour l'obliger à abdiquer ou à céder le trône en faveur de mon frère le prince des Asturies,* Napoléon s'en mêla, sous le prétexte d'apaiser ces fermentations domestiques, pour parvenir ainsi au but détestable de les inviter à passer sur le territoire de son empire, en leur offrant une sûreté entière pour leurs personnes, mais dans la seule vue de les placer dans l'impossibilité morale de s'opposer au plan injuste de ses projets.

Il attire et entraîne mon auguste père, ainsi que les autres individus de ma famille royale, à Bayonne, en France, où il les contraignit à signer un acte d'abdication et de cession, absolument nul, sous les spécieuses et chimériques raisons de conserver l'intégrité de l'Espagne, que lui seul veut violer, et sous celle de conserver la religion catholique, que lui seul outrage et abhorre : acte par lequel tous les droits de ma famille royale à la couronne d'Espagne et à l'empire des Indes sont cédés en faveur de ce chef ambitieux, si nous ne réclamons pas à temps contre la violence injuste et inique conçue et exécutée en foulant aux pieds le droit

naturel et positif, le droit divin et humain, et tous les droits des gens, action ignorée des nations les plus barbares.

Mes bien aimés père, frères et le reste de ma famille royale d'Espagne se trouvant ainsi privés de leur liberté naturelle, sans pouvoir exercer leur autorité, ni même surveiller à la défense et à la conservation de leurs droits, à la direction et au gouvernement de leurs fidèles et bien aimés sujets; et considérant, d'un autre côté, qu'un acte semblable peut produire une dangereuse influence sur les esprits des méchans et de ceux qui se trouvent disposés à propager le systême d'anarchie si dangereux à la société ainsi qu'aux membres qui la composent, je me crois suffisamment autorisée et obligée à exercer les fonctions de mon auguste père et de la famille royale d'Espagne existante en Europe, comme leur plus proche représentante dans ce continent d'Amérique envers ses fidèles et bien aimés sujets. D'après ces principes, il m'a paru très-urgent et utile de vous adresser ce manifeste, par lequel je déclare absolument nulles l'abdication ou les cessions que le roi don Carlos IV, mon seigneur et mon père, ainsi que tous les autres individus de ma famille royale, ont faites en faveur de

l'empereur ou chef des Français, et à cette déclaration doivent adhérer tous les fidèles et loyaux sujets de mon auguste père, pendant que lui et les autres membres de sa famille ne se trouveront pas libres et indépendans pour gouverner l'Espagne, dont les droits précèdent les miens; et je ne me considère que comme une seule dépositaire et défendeur de ces mêmes droits, que je veux conserver tout entiers, et les soustraire de la perversité des Français, pour les rendre aux véritables représentans de la même auguste famille, qui existent ou puissent exister à l'époque de la paix générale. Je vous prie également, et je vous recommande instamment, de continuer comme jusqu'à présent à administrer équitablement la justice selon les lois, et d'avoir grand soin de les conserver pures et dans la plus exacte observance et vigueur, en ayant aussi un soin particulier pour tout ce qui regarde la tranquillité publique et la défense de ces états, jusqu'au moment où mon bien aimé cousin l'infant don Pedro Carlos ou toute autre personne arrive parmi vous pour organiser les affaires du gouvernement de ces états pendant la malheureuse situation de mes bien aimés père, frères et oncle, sans que mes nouvelles

ordonnances altèrent en rien ce qui a été ordonné et prévu par mes augustes prédécesseurs.

Je vous envoie cette déclaration, qui est signée de mon nom et contre-signée de celui qui fait les fonctions de mon secrétaire, afin que vous la conserviez et l'exécutiez, et que vous la fassiez exécuter par tous ceux qui sont assujettis à votre autorité, en la faisant circuler en la manière usitée jusqu'à présent à l'égard des ordres de mon auguste père, pour la faire connaître à tous ceux à qui il appartiendra, et les instruire, non-seulement de mes droits, mais aussi de la ferme résolution que j'ai de les maintenir inviolables, *en assurant pareillement que, comme dépositaire, je n'ai pas et je n'aurai jamais l'intention d'altérer les lois fondamentales de l'Espagne, ni d'enfreindre les priviléges, les honneurs et les droits du clergé, de la noblesse et du peuple de la même monarchie;* car, au contraire, tous ces priviléges et toutes les exemptions, je les reconnais ici et devant l'Etre suprême, qui bénira cette protestation aussi solennelle et juste que bien fondée.

Au palais de notre résidence, à Rio-Janeiro, sous notre royal sceau, le 19 août 1808. — La

princesse dona Carlota-Joaquina de Bourbon ; L. S. don Fernando Joseph de Portugal.

Note. Cette proclamation a été imprimée premièrement en Amérique, et après réimprimée à Londres, et insérée dans le supplément du n° 3 du Journal du 15 avril 1810, intitulé *le Colombiano*, publié à Londres, en langue espagnole.

N.° LXXXIII.

Exposé de M. de Champagny à l'empereur Napoléon, du 1er septembre 1808.

SIRE,

J'ai l'honneur de proposer à votre majesté de communiquer au sénat les deux traités qui ont mis la couronne d'Espagne entre ses mains, et la constitution que, sous ses auspices et éclairée par ses lumières, la junte rassemblée à Bayonne, après de mûres et libres délibérations, a adoptée pour la gloire du nom espagnol et la prospérité de ce royaume et de ses colonies.

Si, dans les dispositions que votre majesté

a faites, la sécurité de la France a été votre soin principal, l'intérêt de l'Espagne lui a cependant été cher, et en unissant les deux états par l'alliance la plus intime, la prospérité et la gloire de l'un et de l'autre étaient également le but qu'elle se proposait. Les troubles qui se manifestaient alors en Espagne, excitaient particulièrement la sollicitude de votre majesté, elle en craignait les progrès, elle en prévoyait les funestes conséquences, elle espérait les prévenir par des moyens de persuasion et par des mesures d'une sage et humaine politique. Votre majesté intervenait comme médiatrice au milieu des Espagnols divisés ; elle leur montrait, d'un côté l'anarchie qui les menaçait, de l'autre l'Angleterre s'apprêtant à profiter de leurs divisions pour s'approprier ce qui est à sa convenance. Elle leur indiquait le port qui devait les sauver de ce double danger, une constitution sage, prévoyante, propre à pourvoir à tous les besoins, et dans laquelle les idées libérales se conciliaient avec les institutions anciennes dont l'Espagne désire la conservation.

L'attente de votre majesté a été trompée; des intérêts particuliers, les intrigues de l'étranger, son or corrupteur ont prévalu. Pourquoi est-il si facile, en déchaînant leurs

passions, de conduire les peuples à leur propre ruine? Dans un précédent rapport, j'ai fait connaître à votre majesté l'influence qu'acquéraient les Anglais en Espagne, le parti nombreux qu'ils s'étaient formé, les amis qu'ils s'étaient faits dans les ports de commerce, sur-tout par l'appât du rétablissement des relations commerciales. Je les avais montrés à votre majesté auteurs du mouvement qui avait renversé le trône de Charles IV, et fauteurs des désordres populaires qui prirent naissance à cette époque. Ils avaient brisé le frein salutaire qui, pour son intérêt, tient le peuple dans la soumission.

La populace espagnole ayant secoué le joug de l'autorité, aspirait à gouverner; l'or des Anglais, les intrigues des agens de l'inquisition, qui craignaient de perdre leur empire, l'influence des moines, si nombreux en Espagne, et qui redoutaient une réforme, ont, dans ce moment de crise, occasionné l'insurrection de plusieurs provinces espagnoles dans lesquelles la voix des hommes sages a été méconnue ou étouffée, et plusieurs d'entre eux rendus victimes de leur courageuse opposition aux désordres populaires, et l'on a vu une épouvantable anarchie se

répandre dans la plus grande partie de l'Espagne. Votre majesté permettra-t-elle que l'Angleterre puisse dire : « L'Espagne est une « de mes provinces ; mon pavillon, chassé de « la Baltique, des mers du nord, du Levant, « et même des rivages de Perse, domine aux « portes de la France? »

Non, jamais, sire!... Pour prévenir tant de honte et de malheurs, deux millions de braves sont prêts, s'il le faut, à franchir les Pyrénées et les Anglais seront chassés de la presqu'île.

Si les Français combattent pour la liberté des mers, il faut, pour la conquérir, commencer par arracher l'Espagne à l'influence des tyrans des mers.

S'ils combattent pour la paix, ils ne peuvent l'obtenir qu'après avoir chassé de l'Espagne les ennemis de la paix.

Si votre majesté, embrassant l'avenir comme le présent, aspire au noble but de laisser après elle son empire calme, tranquille, et environné de puissances amies, elle doit commencer par assurer son influence sur les Espagnes.

Enfin, si l'honneur est le premier sentiment comme le premier bien des Français, il faut que votre majesté tire une prompte

vengeance des outrages faits au nom français, et des atrocités dont un si grand nombre de nos compatriotes ont été victimes. Des Français établis en Espagne depuis plus de quarante ans, exerçant en paix leur utile industrie, et regardant presque l'Espagne comme leur patrie, ont été massacrés; par-tout les propriétés françaises ont été enlevées; les agens consulaires de votre majesté ont éprouvé un traitement qu'ils n'auraient pas redouté dans les pays les plus barbares. De quelle estime, de quelle considération jouirait en Europe le nom français si, dans un pays si voisin de nous, des injures aussi atroces et aussi publiques restaient impunies? Elles doivent être réparées, mais réparées comme il convient à des Français, par la victoire.

Ce n'est pas un faible avantage que la probabilité de rencontrer enfin les Anglais, de les serrer corps à corps, de leur faire aussi éprouver les maux de la guerre, de cette guerre dont ils ignorent les dangers, puisqu'ils ne la font qu'avec leur or. Les Anglais seront battus, détruits, dispersés, à moins qu'ils ne se hâtent de fuir comme ils ont fait à Toulon, au Helder, à Dunkerque, en Suède et dans tous les lieux où les armées fran-

çaises ont pu les apercevoir. Mais leur expulsion de l'Espagne sera la ruine de leur cause; ce dernier échec aura épuisé leurs moyens, en même temps qu'anéanti leurs dernières espérances, et la paix en deviendra plus probable.

Cependant toute l'Europe fait, dans cette lutte, des vœux pour la France.

La France et la Russie font cause commune contre l'Angleterre.

Le Danemarck soutient avec honneur une lutte qu'il n'a point provoquée.

La Suède, trahie et abandonnée par l'allié auquel un cabinet insensé l'a sacrifiée, a déjà perdu ses plus importantes provinces, et marche à cette ruine effet inévitable de l'alliance et de l'amitié de l'Angleterre.

Tel sera le sort des insurgés de l'Espagne. Lorsque la lutte sera sérieusement engagée, les Anglais abandonneront l'Espagne, après lui avoir fait le funeste présent de la guerre civile, de la guerre étrangère et de l'anarchie, le plus cruel des fléaux. Ce sera à la sagesse et à la bienfaisance de votre majesté à réparer les maux qu'ils auront faits.

La cour de Vienne a constamment témoigné

à votre majesté les intentions les plus amicales. Indignée de la politique de l'Angleterre, elle a voulu rappeler son ministre de Londres, renvoyer le ministre anglais qui était à Vienne, fermer ses ports à l'Angleterre, et se mettre avec elle en état d'hostilités. Elle vient d'ajouter à ces mesures en interdisant dans ses ports l'admission des bâtimens qui, sous pavillon neutre, ne sont que les colporteurs des denrées et des marchandises anglaises. Votre majesté a cultivé ces dispositions bienveillantes; elle a témoigné à la cour de Vienne amitié et confiance, et plusieurs fois elle lui a fait connaître que la France prend à sa prospérité un véritable intérêt. Cependant, vers ces derniers temps, cette puissance a porté ses armemens outre mesure. Ses forces militaires sont aujourd'hui hors de toute proportion avec sa population et ses finances: vos ministres, sire, n'ont voulu le remarquer que pour faire sentir à votre majesté la nécessité d'augmenter ses forces, afin de conserver toujours la supériorité relative qui existe entre la puissance et la population des deux empires.

Une nouvelle révolution a éclaté à Constantinople: sultan Mustapha a été déposé.

Les Américains, ce peuple qui mettait sa fortune, sa prospérité et presque son existence dans le commerce, ont donné l'exemple d'un grand et courageux sacrifice ; ils se sont interdit, par un embargo général, tout commerce, toute navigation, plutôt que de se soumettre honteusement à ce tribut que les Anglais prétendent imposer aux navigateurs de toutes les nations.

L'Allemagne, l'Italie, la Suisse, la Hollande sont paisibles, et n'attendent que la paix maritime pour se livrer à toute leur industrie.

Cette paix est le vœu du monde ; mais l'Angleterre s'y oppose, et l'Angleterre est l'ennemie du monde.

La nation française, l'Europe entière, savent tous les efforts de votre majesté pour la paix; elles savent que ses entreprises sont le résultat immédiat de l'inutilité des tentatives qu'elle a faites pour l'obtenir.

Le dévouement du peuple français est sans bornes, et c'est sur-tout dans cette circonstance, qui intéresse si essentiellement son honneur et sa sûreté, qu'il fera éclater ses sentimens, et qu'il se montrera digne de

recueillir l'héritage de gloire et de bonheur que votre majesté lui prépare.

Je suis, avec respect,

SIRE,

De votre majesté impériale et royale,

Le très-humble serviteur et très-dévoué et très-fidèle sujet, — CHAMPAGNY. — Paris le 1er septembre 1808.

Note. Cet exposé est imprimé dans le Moniteur du 7 septembre 1808.

N.° LXXXIV.

Lettre des empereurs de France et de Russie au roi d'Angleterre, du 12 octobre 1808.

SIRE, les circonstances actuelles de l'Europe nous ont réunis à Erfurth. Notre première pensée est de céder aux vœux et aux besoins de tous les peuples, et de chercher, par une prompte pacification avec votre majesté, le remède le plus efficace aux malheurs qui pèsent sur toutes les nations. Nous

en faisons connaître notre sincère désir à votre majesté par cette présente lettre.

La guerre longue et sanglante qui a déchiré le continent est terminée sans qu'elle puisse se renouveler; beaucoup de changemens ont eu lieu en Europe, beaucoup d'Etats ont été bouleversés : la cause est dans l'état d'agitation et de malheurs où la cessation du commerce maritime a placé les grands peuples. De plus grands changemens encore peuvent avoir lieu, et tous contraires à la politique de la nation anglaise. La paix est donc à la fois dans l'intérêt des peuples du continent comme dans l'intérêt des peuples de la Grande-Bretagne.

Nous nous réunissons pour prier votre majesté d'écouter la voix de l'humanité en faisant taire celle des passions, de chercher, avec l'intention d'y parvenir, à concilier tous les intérêts, et par là garantir toutes les puissances qui existent, et assurer le bonheur de l'Europe et de cette génération à la tête de laquelle la Providence nous a placés. — NAPOLÉON. — ALEXANDRE. — Erfurth, le 12 octobre 1808.

Moniteur du 15 décembre 1810.

N.° LXXXV.

Fragment de la note de M. Canning, adressée à M. de Romanzoff le 28 octobre 1808.

Le roi a constamment déclaré qu'il désirait la paix, et qu'il était prêt à entrer en négociation pour une paix générale, sur des termes conformes à ce qu'exigent l'honneur de sa couronne, sa fidélité à ses engagemens, le repos durable et la sécurité de l'Europe. S. M. répète cette déclaration.

. . . . . .

. . . . . .

S. M. n'est encore liée à l'Espagne par aucun acte formel; mais elle a contracté avec cette nation, à la face de l'univers, des engagemens non moins sacrés, et qui, dans l'opinion de S. M., la lient autant que les traités les plus solennels.

S. M. suppose donc qu'en lui proposant des négociations pour la paix générale, les relations subsistant entre elle et la monarchie espagnole ont été clairement prises en considération, et qu'on a entendu que le gouvernement agissant au nom de Ferdinand VII

serait partie dans les négociations dans lesquelles S. M. est invitée à entrer. — Londres, le 28 octobre 1808.

Moniteur du 15 décembre 1810.

N.° LXXXVI.

Note de M. de Romanzoff à M. Canning, du 28 novembre 1808.

Le soussigné, ministre des affaires étrangères de S. M. l'empereur de Russie, a l'honneur de répondre à la note du 28 octobre, signée par M. Canning, secrétaire d'état de S. M. le roi de la Grande-Bretagne, et adressée par S. E. à M. l'ambassadeur de Russie à Paris.

Que l'admission des rois alliés de l'Angleterre au congrès ne peut être l'objet d'aucune difficulté, et que la Russie et la France y consentent.

Mais ce principe ne s'étend pas du tout à ce qu'il faille y admettre les plénipotentiaires des *insurgés espagnols;* l'empereur de Russie ne le peut pas. Son empire, dans des circonstances analogues (et l'Angleterre peut

s'en rappeler une particulière), a toujours été fidèle au même principe. De plus, il a déjà reconnu le roi Joseph Napoléon; il a annoncé à S. M. B. qu'il était uni avec l'empereur des Français pour la paix comme pour la guerre; et, S. M. I. le répète ici, elle est résolue de ne pas séparer ses intérêts de ceux de ce monarque; mais tous les deux ils sont prêts à conclure la paix, pourvu qu'elle soit juste, honorable et égale pour toutes les parties.

Le soussigné voit avec plaisir que, dans cette différence d'opinions sur les Espagnols, il ne se présente rien qui puisse empêcher ou retarder l'ouverture du congrès. Il tire sa persuasion à cet égard de ce que S. M. B. a confié elle-même aux deux empereurs qu'aucun engagement positif ne la liait avec ceux qui ont pris les armes en Espagne.

Après quinze ans de guerre l'Europe a droit de réclamer la paix. L'intérêt de toutes les puissances, y compris celui de l'Angleterre, est de la rendre générale. L'humanité la commande, et un pareil vœu ne sera certainement pas étranger au cœur de S. M. B. Comment se ferait-il que seule elle s'éloignât d'un pareil dessein, et refusât de terminer les maux de l'humanité souffrante?

Le soussigné renouvelle par conséquent, au nom de l'empereur son auguste maître, la proposition déjà faite d'envoyer des plénipotentiaires dans la ville du continent qu'il plaira à S. M. B. de désigner; d'admettre au congrès les plénipotentiaires des rois alliés de l'Angleterre; de traiter sur la base de l'*uti possidetis* et celle de la puissance respective des parties belligérantes; d'accepter enfin toute base qui aurait pour but de conclure une paix dans laquelle toutes les parties trouveraient honneur, justice et égalité.

Le soussigné a l'honneur, etc.

Comte N. DE ROMANZOFF.

Paris, 16-28 novembre 1808.

Moniteur du 15 décembre 1810.

N.° LXXXXVII.

Notice du serment prêté par les habitans de Madrid, dans le mois de décembre de l'an 1800.

Cette capitale offre un spectacle extraordinaire. Des registres avaient été ouverts dans les chefs-lieux des soixante-quatre quartiers. Trente mille pères de famille se sont présentés en foule, et ont signé une supplique par laquelle ils demandent à S. M. de finir tous leurs maux, en leur accordant pour roi son auguste frère Joseph. En même temps le saint-sacrement était exposé dans toutes les églises. Les prêtres étaient à l'autel. Tous les hommes honnêtes, ceux mêmes des dernières classes de la société, éclairés par les malheurs que l'absence du gouvernement avait fait peser sur eux, venaient avec empressement prêter serment d'être fidèles à leur nouveau roi.—Madrid, le 24 décembre 1808.

Note. Cette notice est imprimée dans le Moniteur du 5 janvier 1809.

N.° LXXXVIII.

Notice du serment des différentes villes d'Espagne au roi Joseph avant son entrée à Madrid, dans les derniers jours de l'an 1808.

Les villes de Valladolid, de Palencia, de Ségovie, d'Avila, d'Astorga, de Léon, etc., envoyent de nombreuses députations au roi. La fuite de l'armée anglaise, la dispersion des restes des armées de la Romana et d'Estremadure, et les maux que les troupes des différentes armées font peser sur le pays, rallient les provinces autour de l'autorité légitime.

La ville de Madrid s'est particulièrement distinguée. Les procès-verbaux constatant le serment prêté devant le saint-sacrement par 28,700 chefs de famille, ont été mis sous les yeux de l'empereur. Les citoyens de Madrid ont promis à S. M. que si elle place sur le trône le roi son frère, ils le seconderont de tous leurs efforts, et le défendront de tous leurs moyens.—Valladolid, le 9 janvier 1809.

Note. Cette notice est imprimée dans le Moniteur du 18 janvier 1809.

N.° LXXXIX.

Adresse de la ville de Valladolid à l'empereur Napoléon, le 11 *janvier* 1809.

SIRE,

Chacune et toutes les corporations représentant la ville de Valladolid ont l'honneur d'exposer à V. M. I et R. qu'après avoir été convoquées la veille, elles se sont réunies dans les maisons consistoriales de cette ville, le 10 de ce mois. Tous les membres rassemblés, ainsi qu'il est constaté par un acte, sous la présidence de l'alcalde-mayor, afin d'exprimer à V. M. I. et R. leur reconnaissance de la clémence avec laquelle elle a daigné traiter cette ville, clémence déjà bien connue dans d'autres pays) et dont elle vient de donner une aussi grande preuve à la ville de Madrid), ont résolu unanimement de se présenter en corps à l'église pénitentiaire de Jésus de Nazareth, dans laquelle don François Granizo et don Joseph Gomez Villabon, commissaires nommés par le vénérable chapitre de cette sainte église, furent chargés par l'alcalde-mayor de recevoir

leur serment, sur les saints évangiles et dans un lieu convenable pour un pareil acte : là, les cierges allumés devant le saint-sacrement, ils ont prêté mutuellement serment entre les mains l'un de l'autre, et récemment ceux de tous les assistans qui, sans aucune restriction, ont juré de garder foi et obéissance à leur seigneur et roi don Joseph Napoléon, premier frère de V. M. I. et R., et d'exhorter tous et chacun des habitans à la même obéissance et fidélité.

Ils conviennent également qu'une députation serait chargée d'instruire V. M. de tout ce qui s'était passé, et de lui faire connaître combien la ville de Valladolid était pénétrée de la grandeur d'ame de V. M. I. et R., de la clémence et de la bonté avec laquelle elle avait traité ses habitans, la suppliant de daigner les leur continuer, comme une preuve de sa générosité naturelle. — Don Firmin-Marie Milla, etc. — Valladolid, le 11 janvier 1809.

Moniteur du 21 janvier 1809.

N.° XC.

Discours adressés à l'empereur des Français à Valladolid, le 16 janvier 1809, par les députations des différens conseillers royaux de Madrid.

Discours au nom du conseil d'état.

SIRE,

Le conseil d'état se trouve heureux d'être présenté à V. M. I. et R., et de pouvoir lui rendre toutes ses actions de grâces pour la généreuse clémence qu'elle a daigné manifester.

Conseil suprême de la monarchie, que de reconnaissance ne vous doit-il pas pour avoir arraché l'Espagne à l'influence des funestes conseils que lui avaient préparés 50 ans de malheur; pour l'avoir débarrassée des armées anglaises qui menaçaient de fixer sur son territoire le théâtre de la guerre dans le continent, et de lui faire éprouver les désordres et les ravages qui en sont trop souvent la suite. Reconnaissant de tous ces bienfaits, le conseil d'état a une autre

supplique à mettre aux pieds de V. M.; daignez, sire, placer sous la garde de notre loyauté, notre seigneur et roi, votre auguste frère; qu'il rentre dans Madrid, qu'il reprenne les rênes du gouvernement, et que sous l'autorité bienfaisante de cet auguste prince, dont la douceur, la sagesse et la justice sont connus de toute l'Europe, notre monarchie veuve et désolée, trouve un père dans le meilleur des rois. Sire, nous avons juré de lui obéir, nous lui avons fait hommage de notre fidélité, nous tiendrons nos sermens, et V. M. n'aura à regretter ni la confiance qu'elle daignera nous accorder, ni la clémence dont elle a usé envers nous.

Discours au nom du conseil des Indes.

SIRE, le conseil des Indes a l'honneur de se présenter à V. M. I. et R. pour lui offrir l'hommage de son profond respect, en la priant de lui accorder sa protection souveraine. Il est entièrement soumis aux ordres de V. M. et à ceux de son auguste frère, le roi, notre maître, qui doit faire le bonheur de l'Espagne, tant par sa sagesse et la réunion de ses hautes vertus, que par le puissant appui du héros de l'Europe, sur lequel

le conseil des Indes fonde l'espoir qu'il a de voir resserrer les liens qui doivent toujours unir les possessions d'Amérique avec la métropole.

Discours au nom du conseil des finances.

SIRE, le conseil des finances a l'honneur d'offrir à V. M. I. et R. l'hommage de son profond respect; joignant ses vœux à ceux de la ville de Madrid, il supplie V. M. I. et R. de vouloir bien lui accorder la grâce de voir bientôt dans Madrid le frère auguste et chéri de V. M. Le conseil attend de cette faveur la félicité et le repos du royaume, et c'est sa plus douce espérance.

Discours du marquis de las Amarillas, au nom du conseil de la guerre.

SIRE, le conseil suprême de la guerre a obtenu, avec une vive reconnaissance, l'honneur qu'il avait sollicité d'offrir aux pieds de V. M. I. et R. ses respectueux hommages et ses plus humbles actions de grâces pour la clémence avec laquelle V. M. a traité la ville de Madrid.

Il joint ses supplications à celles des représentans de Madrid, pour que V. M.,

par un effet de son auguste bienfaisance, rende le bonheur à cette capitale et à son district, en lui accordant la présence de son roi Joseph I.er, afin que sous son gouvernement nous jouissions de la tranquillité et des avantages que nous en attendons, et dont la nation espagnole a un besoin si urgent dans les circonstances actuelles.

Discours au nom du conseil de marine.

SIRE, le conseil de la marine a l'honneur de présenter à V. M. I. et R. l'hommage de son profond respect. Il unit ses vœux à ceux du conseil d'état et autres qui l'ont précédé et de la ville de Madrid, suppliant V. M. que, pour le bonheur de la patrie, elle veuille bien lui accorder la grâce que son auguste frère règne en Espagne, pour le repos et la tranquillité de tout le royaume.

Le conseil désire que le zèle du corps de la marine, et ses travaux pour le service de la patrie, puissent, sous des lois aussi sages, contribuer à la liberté des mers, et à resserrer les antiques et légitimes liens qui unissent les deux mondes.

Discours au nom du tribunal des a. de casa y corte de Madrid.

SIRE, les alcaldes de la real casa y corte, ont l'honneur de présenter à V. M. I. et R. les respects et l'hommage de leur tribunal.

Ils sont chargés de vous offrir les plus humbles actions de grâces pour la clémence avec laquelle, vainqueur de Madrid, vous avez daigné traiter cette capitale, et vous supplient de vouloir bien oublier ses erreurs. Que V. M. reçoive l'assurance de la fidélité avec laquelle cette ville servira son auguste frère, promesse dont tous les habitans se constituent les otages, et qu'elle daigne accéder à leurs instantes prières, pour que S. M. R. les honore de sa présence et prenne les rênes du gouvernement.

Le tribunal n'omettra rien de ce qui dépendra de lui, pour confirmer le peuple dans les sentimens dont il est animé, en le purgeant des malveillans qui voudraient le séduire, et regardera comme un bonheur, d'avoir des occasions de donner à V. M. I. et R. des nouvelles preuves de dévouement, pour son auguste personne, et celle du souverain bienfaisant qu'elle espère recevoir de sa main.

Discours de don Juan Xaramillo, regidor de Madrid, au nom de la ville de Madrid; du corps de la noblesse; de l'état ecclésiastique; des corporations de gremios majeures et mineures; des habitans des paroisses et des quartiers.

SIRE, la ville de Madrid toute entière s'est portée dans les églises; son premier sentiment a été de remercier le ciel de la clémence dont V. M. a usé envers la capitale, et à laquelle nous avons dû d'échapper aux malheurs qui nous menaçaient. Son second sentiment a été de jurer fidélité et obéissance au roi Joseph. Nous avons l'honneur de présenter aujourd'hui à votre majesté impériale et royale le registre, qui contient vingt-sept mille cinq cents signatures (*veinte y siete mil quinientas firmas*) de tous les pères de famille et de tous les chefs de maison établis dans la capitale. La ville de Madrid sera fidèle à son roi. Elle nous a chargés de porter cette assurance aux pieds de votre majesté, et de promettre en son nom que ses sentimens ne changeront jamais. Un prince qui réunit toutes les grandes qualités qui distinguent notre roi, qui, par son alliance avec votre

majesté, nous assure une paix perpétuelle sur le continent ; qui est imbu de tous les sentimens généreux et de tous les principes d'une bonne administration, peut seul assurer le bonheur de l'Espagne et rétablir la prospérité de l'état. La ville de Madrid toute entière vous supplie, sire, de lui confier la personne du roi. Le bonheur de l'Espagne ne recommencera que lorsqu'il sera rendu aux vœux de ses sujets. A dater de ce jour seulement, l'Espagne aura l'espérance d'être pour jamais à l'abri des malheurs qu'entraînent les factions, les désordres civils et les coupables tentatives des mauvais citoyens.

Discours au nom de la junte de commerce.

SIRE, la junte générale de commerce, pénétrée du plus profond respect pour l'auguste personne de votre majesté impériale et royale, et de la plus vive admiration pour ses glorieux exploits, unit ses vœux à ceux des habitans et des autorités de Madrid, et supplie respectueusement votre majesté de daigner accéder à son humble prière, en lui accordant la satisfaction et le bonheur de posséder dans son sein l'auguste roi et digne frère de votre majesté. Ainsi nous ver-

rons la félicité de l'Espagne assurée pour toujours par une constitution qui, détruisant à la fois tous les obstacles qui s'opposaient jusqu'à présent aux progrès de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et de la navigation, fixera désormais le bonheur public sous les auspices et l'influence du génie créateur et régénérateur de votre majesté.

Note. Cette pièce est imprimée dans le Moniteur universel de France du 25 janvier 1809.

N.° XCI.

Description de l'entrée publique du roi Joseph à Madrid, le 23 janvier 1809.

L'ENTRÉE publique du roi notre souverain en cette ville a été annoncée hier 22, dès la pointe du jour, par une salve de cent coups de canons. A huit heures du matin, une partie de la garnison de Madrid sous les armes fut rangée en haie depuis la porte d'Atocha jusqu'à la porte de l'église Saint-Isidore, et de là jusqu'au palais; et une autre partie fut placée, par gros détachemens, sur les diffé-

rentes places. La garde était placée tout près de ladite église. A neuf heures, la cavalerie partit pour aller recevoir S. M., et s'arrêta sur la place de *las Delicias*. Dès que le roi parut et se mit en marche, elle prit le devant, laissant seulement un escadron derrière la garde de S. M.

Sur la place de *las Delicias*, le roi monta à cheval au milieu des acclamations du peuple, et le cortége marcha dans l'ordre qui suit : La cavalerie de la garnison, un escadron de la garde, le service d'honneur de S. M., savoir : les aides-de-camp, les secrétaires du cabinet, les majordomes, les gentilshommes de la chambre, les écuyers, le sur-intendant général, le grand-maître des cérémonies et le grand-chambellan, le grand-majordome, le major-général et le grand-veneur, le roi notre souverain, le capitaine-général des gardes de service, le grand-écuyer, le capitaine-général des gardes qui n'était pas de service, l'aide-de-camp de service, l'écuyer de service et le gentilhomme de la chambre de service, les ministres, les grands d'Espagne qui ne sont pas gentilshommes de la chambre.

Tous les personnages précités accompagnaient S. M., à cheval et en grand costume.

Un escadron de cavalerie de la garde.

La voiture, les conseillers d'état, le conseil de la guerre, celui de la marine, celui des Indes, celui des ordres, celui du commerce, le ministre doyen du tribunal des alcaldes, avec un autre alcalde représentant ledit tribunal. Un escadron de cavalerie de la garnison fermait la marche.

Le gouverneur de la place, avec son état-major et le corrégidor, se trouvaient à la porte d'Atocha pour présenter à S. M. les clefs de la ville.

Après cette cérémonie, le gouverneur se mit à la tête de la cavalerie de la garnison, et le conseil municipal derrière l'escadron de la garde royale, et ayant le service d'honneur de S. M.

L'entrée de S. M. dans Madrid fut annoncée par une salve de cent coups de canon et par le son de toutes les cloches, ce qui se répéta plusieurs fois dans la journée.

S. M. entrant par la porte d'Atocha, traversa le Prado, continua sa marche par la rue d'Alcala, la porte du Soleil, la rue de las Carretas, la petite place de l'Angel, la rue d'Atocha, la descente de la barrière de Corte et la rue de Tolède jusqu'à l'église Saint-Isidro; par-tout la foule était immense, et

manifestait sa joie par des acclamations continuelles.

L'évêque suffragant, en habits pontificaux, les chanoines, curés et bénéficiers, les généraux et prélats des ordres religieux, reçurent S. M. à la porte, et six des plus anciens chanoines la conduisirent, sous le dais, jusqu'au trône.

L'évêque suffragant adressa à S. M. un discours noble, digne de son caractère, et très-approprié au jour, au lieu et aux autres circonstances.

S. M. parla en ces termes:

« Avant de rendre grâces au suprême » Arbitre des destinées pour mon retour en » la capitale de ce royaume confié à mes » soins, je veux répondre à l'accueil affectueux de ses habitans, en déclarant mes » plus secrètes pensées aux pieds de ce même » Dieu vivant qui reçut votre serment de » fidélité à ma personne.

» Je proteste donc devant Dieu, qui connaît le cœur de tous, que mon seul devoir et » ma conscience me portent au trône, et non » aucune passion particulière.

» Je suis prêt à sacrifier mon bonheur, » parce que je pense que vous avez besoin » de moi pour faire le vôtre.

» L'unité de notre sainte religion, l'in-
» dépendance de la monarchie, l'intégrité
» de son territoire et la liberté de ses ci-
» toyens, sont les conditions du serment que
» j'ai prêté en recevant la couronne. Elle ne
» s'avilira pas sur ma tête; et si, comme je
» n'en doute pas, les désirs de la nation
» secondent les efforts de son roi, je ne tar-
» derai pas à être le plus heureux de tous,
» parce que vous serez heureux vous-
» mêmes. »

Ces paroles portèrent dans les cœurs une émotion profonde, qui se manifesta de toutes parts.

S. M. s'étant assise sur son trône, le cortége prit place de la manière suivante:

A droite du roi et derrière lui, sur le troisième degré du trône, était debout le capitaine-général des gardes de service.

A la droite du roi, le grand-chambellan, et derrière celui-ci les gentilshommes de la chambre.

A la droite du grand-chambellan, les ministres; et à droite de ceux-ci étaient rangés sur deux lignes les conseillers d'état.

A la gauche du trône, le grand-majordome et le grand-écuyer; à la gauche de celui-ci, le capitaine-général de la garde qui n'était

pas de service, et le major-général, ayant à sa gauche le sur-intendant général; derrière le capitaine-général de la garde non de service étaient les aides-de-camp de S. M.

Derrière le grand-majordome, les majordomes; derrière le grand-écuyer, les écuyers.

En avant et à gauche du dernier gradin du trône, se plaça le grand-maître des cérémonies.

Les chapelains d'honneur et toute la chapelle royale assistèrent à la messe, qui fut célébrée avec toutes les cérémonies accoutumées.

Dans la nef de l'église étaient disposés deux rangs de banquettes : celles à droite occupées par les membres du conseil et de la salle de *corte* suivant leur ordre de préséance, celles à gauche par les membres du conseil de la ville, par d'autres personnes titrées et de distinction.

Le gouverneur de Madrid, les officiers-généraux et supérieurs de l'état-major de l'armée et de la place actuellement en activité, se placèrent en face du trône, avec les officiers-généraux non retirés ; les autres officiers se placèrent à la suite des magistrats

de la ville, parmi les personnes titrées et marquantes.

Après la messe, un *Te Deum* fut chanté solennellement, et ensuite les six chanoines conduisirent S. M., sous le dais, jusqu'à la porte de l'église.

Le chapitre et le clergé se replacèrent comme auparavant, et le cortége accompagna S. M., en passant par la rue de Tolède, la Grande-Place, la rue de l'Almudena, la voûte du Palais, et arriva au Salon des Ambassadeurs, où S. M. reçut la cour.

Une autre salve de cent coups de canon annonça l'entrée de S. M. au palais.

Toutes les maisons des particuliers et tous les édifices situés dans l'étendue de la route que S. M. a parcourue étaient ornés de tapisseries riches et magnifiques.

De distance en distance se faisaient entendre des orchestres dirigés par les plus habiles professeurs de musique. Depuis le faubourg de Madrid et au lieu où S. M. descendit de sa voiture pour monter à cheval, jusqu'à son palais, on ne découvrit aucun coin de rue, ni aucune fenêtre ni balcon, qui ne fût rempli de personnes des deux sexes et de toutes les conditions qui faisaient éclater la joie qu'elles ressentaient en possédant enfin

dans la capitale un souverain envoyé par la Providence pour guérir nos maux politiques et pour rendre à l'Espagne la prospérité et la splendeur qui illustrèrent autrefois son nom.

La nuit il y eut une illumination générale, qui se continua les deux nuits suivantes. — Madrid, le 23 janvier 1809.

Note. Cette description est imprimée dans la Gazette de Madrid, et dans le Moniteur du 4 février 1809.

N.° XCXII.

Décret du roi Joseph, du 10 février 1809, sur le serment que les employés devaient prêter.

Un décret de S. M., en date du 10 février 1809, porte les dispositions suivantes:

Art. I. Tous les magistrats du royaume, tous les employés des administrations quelconques, qui n'auraient pas encore prêté serment de fidélité et d'obéissance à notre personne, à la constitution et aux lois, le feront par écrit, dans le délai de trois jours

après la publication du présent décret, dans les lieux où ils se trouvent.

II. Les principaux chefs de chaque administration transmettront aux ministres dont ils dépendent ces diverses prestations de serment, et y ajouteront la leur individuelle.

III. Ceux qui ne feront pas ledit serment seront considérés comme ayant donné la démission de leurs emplois.

IV. Nos ministres, chacun dans ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent décret. — Madrid, le 10 février 1809.

Note. Ce décret est imprimé dans la Gazette de Madrid, et dans le Moniteur du 3 mars 1809.

N.° XCXIII.

Adresse de l'ancienne junte d'Aragon au roi Joseph, à Saragosse, le 11 *mars* 1809.

S. M. a reçu l'adresse suivante de l'ancienne junte de gouvernement d'Aragon et de Saragosse :

SIRE,

La junte suprême de gouvernement de

la ville de Saragosse et du royaume d'Aragon, pénétrée du plus profond respect, a l'honneur d'exposer aux pieds de votre majesté que, créée le 18 février dernier, et ayant immédiatement pris connaissance de l'état de la guerre, elle avait été d'avis de la terminer, et de prêter à votre majesté serment de fidélité et d'obéissance. La junte, en conséquence, demanda au capitaine-général de solliciter une suspension d'hostilités; mais elle ne fut point accordée, et alors la junte la sollicita en son propre nom, et s'étant rendue auprès du maréchal duc de Montebello, la reddition de la place fut conclue. Dès cet instant, avec la guerre ont cessé les haines et l'esprit de vengeance: la vénération, l'obéissance, l'amour pour votre majesté, ont succédé aux horreurs du siége, et la meilleure harmonie a régné entre les habitans et les troupes françaises.

Tel est, sire, le caractère des Aragonais: dans le dernier siècle, ils soutinrent avec opiniâtreté la dynastie autrichienne, qui avait régné jusqu'alors; mais aussitôt que l'Aragon fut convaincu des droits de la nouvelle dynastie, il les reconnut et les respecta avec la même ténacité: il a porté même au-delà des

bornes cet attachement à la maison qui régnait en Espagne, aussitôt qu'il a été question de changer de souverain.

Oui, sire, la défense de Saragosse a surpassé les bornes; la ville a fait des efforts de valeur incroyables; mais que pouvions-nous contre le talent et l'habileté et contre le courage des troupes impériales et royales? Enfin, sire, votre majesté a été reconnue comme roi des Espagnes et des Indes; la junte, le clergé, toutes les autorités, ont prêté avec plaisir le serment d'obéissance et de fidélité; les troupes victorieuses ont été reçues avec une fraternité peu commune.

La junte, avant de féliciter votre majesté, a voulu mettre sous ses yeux d'aussi importantes vérités, afin qu'elle puisse juger de l'avenir par le passé. Les Aragonais, toujours conséquens dans leurs opinions, soutiendront aujourd'hui le serment qu'ils ont prêté à votre majesté avec le même caractère qu'ils ont soutenu, successivement et jusqu'à l'extrémité, ceux qu'ils avaient prêtés aux maisons qui avaient régné sur eux; et votre majesté peut être assurée, ainsi que ses successeurs, qu'aucune province

n'égalera l'Aragon en fidélité et en amour.

La junte a l'honneur d'offrir à votre majesté ses félicitations sur son avènement au trône, et félicite la nation du bonheur que votre règne lui prépare.

La junte ayant nommé pour députés aux pieds du trône de votre majesté le sieur D. Mariano Dominguez, intendant-général de l'armée et du royaume d'Aragon, et le marquis de Fuente-Olivar, ses commissaires, pris dans son sein, renouvelleront aux pieds de votre majesté l'expression des sentimens de tous les Aragonais, et l'assurance que l'obstination de la guerre passée est une preuve de celle qu'ils mettront à la défense du trône de votre majesté.

Nous supplions votre majesté de vouloir bien donner des ordres pour que les députés puissent parvenir jusqu'à sa personne sacrée; et, en attendant, nous prions Dieu qu'il accorde à votre majesté un règne heureux et aussi prolongé que le désirent ses fidèles sujets. — Saragosse, le 11 de mars 1809. — Sire, aux pieds de votre majesté. — Pedro Maria Ric, président; Mariano Dominguez; Pedro Atanasio Pardo; Vicente Goser y Carellas; Pedro Simon Herranat; Manuel Iraneta; Cristobal Lopez de Guerra;

el marques de Fuente-Olivar; Felipe San-Clemente; Antonio Rafael de Herrahat; Millan Villar Taya; Miguel Doz.

Note. Cette adresse est imprimée dans le Moniteur du 23 mars 1809.

N.° XCIV.

Lettre de Ferdinand VII à l'empereur, le 6 août 1809.

Sire, le plaisir que j'ai eu en voyant dans les papiers publics les victoires dont la Providence nouvellement couronne l'auguste tête de votre majesté impériale et royale, et le grand intérêt que nous prenons, mon frère, mon oncle et moi, dans la satisfaction de votre majesté impériale et royale, nous portent à la féliciter avec le respect, l'amour, la sincérité et la reconnaissance dans lesquels nous vivons sous la protection de votre majesté impériale et royale.

Mon frère et mon oncle me chargent de vous offrir leurs respectueux hommages, et s'unissent à celui qui a l'honneur d'être, avec

la plus haute et la plus respectueuse considération, sire, de votre majesté impériale et royale, le très-humble et très-obéissant serviteur. — FERDINAND. — Valençé, le 6 août 1809.

Note. Cette lettre est imprimée dans le Moniteur du 5 février 1810.

N.° XCV.

Lettre de Ferdinand VII à l'empereur, le 23 décembre 1809.

SIRE, ma respectueuse reconnaissance aux bontés de votre majesté impériale et royale est trop sincère pour que je puisse différer un seul moment de répondre à la lettre dont vous m'honorez, datée du 16 de ce mois.

Je rends grâces à votre majesté impériale et royale pour l'intérêt et l'amour paternel que votre auguste personne prend en ma faveur, et sur lesquels je compte toujours.

Mon attachement à votre majesté impériale et royale, et ma conduite, ne démentiront jamais les sentimens et l'aveugle obéissance

aux ordres et désirs de votre majesté impériale et royale.

Sire, je dépose dans le sein de votre majesté impériale et royale les vœux les plus ardens pour la prospérité de son règne, et les sentimens du dévouement le plus respectueux et le plus absolu pour votre auguste personne.

De votre majesté impériale et royale le très-humble et très-obéissant serviteur. — FERDINAND. — Valencé, le 21 décembre 1809.

Note. Cette lettre est imprimée dans le Moniteur du 5 février 1810.

N.° XCVI.

Narration publiée dans le Moniteur français du 31 janvier 1810.

L'EMPEREUR reçut, en octobre 1807, étant à Fontainebleau, la lettre ci-jointe, du prince des Asturies, dont il connaissait à peine l'existence. Aucune démarche antérieure n'avait précédé cette lettre, et S. M. entrevit qu'on voulait se servir de son nom pour

donner aux affaires d'Espagne une direction opposée à ses intérêts ; car les personnes qui faisaient faire cette demande au prince des Asturies savaient bien que l'empereur n'avait point de princesse à marier. A la vérité S. M. avait adopté une princesse pour la donner en mariage au grand-duc de Bade, mais l'empereur avait déclaré en même temps que c'était la dernière fois qu'il ferait une pareille adoption.

L'empereur était encore dans sa première surprise, lorsque l'ambassadeur d'Espagne, le prince Masserano, lui demanda une audience, et lui remit la lettre du roi Charles, imprimée ci-après.

L'empereur ne put plus douter de l'existence d'intrigues dangereuses, et reconnut les trames anglaises, malgré l'obscurité dont on cherchait à les envelopper. Il se décida aussitôt à faire marcher des troupes pour être prêt à tout évènement et pour soutenir l'armée qu'il avait en Portugal. 40,000 hommes furent dirigés sur l'Espagne, et cette précaution fut utile, puisque trois mois après les évènemens d'Aranjuez eurent lieu, et que l'empereur reçut les lettres et pièces qu'on trouvera dans la seconde partie.

Note. Moniteur du 5 février 1810, dans lequel on

publia aussi les lettres dont on fait mention, et qui sont également imprimées dans la présente collection de pièces justificatives, d'après l'ordre de leurs dates.

N.° XCVII.

Lettre de M. Berthemy, gouverneur de Valencé, au ministre de la police, le 2 avril 1810.

MONSEIGNEUR, j'ai l'honneur de rendre compte à V. E. que le 25 mars dernier LL. AA. RR. les princes d'Espagne me firent l'honneur de me communiquer, par M. d'Amezaga, leur premier écuyer, des notes par lesquelles LL. AA. me manifestaient qu'elles avaient à cœur d'exprimer la joie vive et pure que leur faisait éprouver le mariage de S. M. l'empereur et roi avec S. A. I. et R. Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche, et dans cette occasion de donner des témoignages éclatans de l'amour et de l'attachement parfaits qu'elles ont voués à la personne auguste du grand Napoléon. LL. AA. RR. ayant bien voulu me manifester de vive voix les sentimens qu'elles avaient démontrés par écrit, je me suis entendu avec le premier

écuyer de LL. AA. pour régler cette auguste cérémonie aussi bien que les localités pouvaient le permettre.

Le 1er avril, à six heures du matin, une décharge d'artillerie a annoncé le jour de cette fête solennelle; à huit heures il y a eu parade dans la première cour du château: j'ai été content de la tenue des troupes. A dix heures je me suis rendu, avec le premier écuyer de LL. AA. et les autorités civiles de Valencé, à l'église de cette ville, dans trois magnifiques voitures. Les habitans s'y étaient rendus en foule. La garnison formait une double ligne, du portail à l'autel. La grand' messe et le *Te Deum*, d'après la permission de l'archevêque du département de l'Indre, ont été chantés en musique; le très-saint-sacrement a été exposé, et l'office divin a été terminé par des prières pour LL. MM. II. et RR. Sur mon passage et à l'église, on n'a cessé de crier *Vive l'empereur! vive l'impératrice!* avec le plus grand enthousiasme.

Le cortége s'est rendu de l'église de Valencé à la chapelle du château. Les autorités placées, et la troupe rangée en haie des appartemens de LL. AA. à l'autel, je me rendis, avec le premier écuyer, dans le

grand salon, où je trouvai les princes, que j'eus l'honneur de conduire aux places qui avaient été marquées. L'artillerie s'est fait entendre et s'est répétée d'heure en heure. A midi, l'aumônier de LL. AA. officia; un *Te Deum* fut chanté en musique, et la cérémonie fut terminée par des prières pour la conservation de LL. MM. II et RR. Ayant de quitter la chapelle, le prince Ferdinand s'est tourné vers les assistans, et a crié à plusieurs reprises: *Vive l'empereur! vive l'impératrice!* Nous avons aussi répété avec allégresse et enthousiasme. A une heure et demie, j'ai fait exécuter quelques manœuvres devant LL. AA. Les feux de l'infanterie ont été assez bien exécutés. La cavalerie a besoin de travailler. Ensuite j'ai eu l'honneur de présenter à LL. AA. M. le préfet de Loir-et-Cher, invité par elles; MM. Lefebure, receveur-général du département de Loir-et-Cher; Godeau-d'Entraigues, président de canton; le maire et l'adjoint de Valencé, le juge de paix du canton, et MM. les officiers de la garnison. LL. AA. ont daigné me témoigner leur satisfaction sur les manœuvres.

A quatre heures, je me rendis, avec M. le préfet de Loir-et-Cher, dans le premier salon, ayant été invités à dîner avec LL. AA.

Les toasts suivans ont été portés :

Le prince Ferdinand, A nos augustes souverains, le grand Napoléon et Marie-Louise, son auguste épouse.

Le prince Charles, Aux deux familles impériales et royales de France et d'Autriche.

Le prince Antoine, A l'heureuse union de Napoléon-le-Grand et de Marie-Louise.

A cinq heures, nous eûmes l'honneur de prendre congé de LL. AA. M. Amezaga, leur premier écuyer, a offert de leur part à chacun des officiers de la garnison, une montre à répétition. Les sous-officiers de la garnison ont reçu six francs comme gratification, et les soldats trois francs.

Le prince Ferdinand a en outre ordonné une dot de 600 fr. pour la fille du canton la plus vertueuse et la plus pauvre.

LL. AA. ont pareillement ordonné de faire habiller à leurs frais huit garçons et huit filles, lors de leur première communion, à Pâques prochain.

A six heures a eu lieu le banquet des officiers de la maison, présidé par M. le premier écuyer, auquel avaient été invités les autorités civiles et autres personnes mar-

quantes. A sept heures, les princes me firent demander pour les accompagner dans la salle du banquet. Des toasts furent portés en leur présence, et LL. AA. y applaudirent avec beaucoup d'enthousiasme. Je vais seulement rapporter à votre excellence celui du premier écuyer, M. d'Amezaga : « A Napoléon-» le-Grand et Marie-Louise, la gloire et les » délices de la France et de l'Allemagne. » Veuille la Providence divine leur accorder » une vie longue et heureuse ! »

Dans cette salle était le portrait de S. M. l'empereur et roi, richement et élégamment décoré. A huit heures, j'eus l'honneur d'accompagner LL. AA. voir les illuminations. Tout le château, le parc et les trois cours, au moyen de deux à trois mille lampions, produisaient un bel effet. Le peuple n'a cessé de crier *Vive l'empereur ! vive l'impératrice !* A huit heures et demie, LL. AA. se sont rendues dans la petite galerie, où toutes les personnes invitées les attendaient. Un très-beau feu d'artifice a été tiré heureusement sans pluie. Le peuple a ensuite pénétré dans la seconde cour, où on lisait cette inscription, placée sur la principale porte d'entrée :

« A S. M. l'empereur des Français, roi » d'Italie ; à son auguste épouse Marie-

» Louise d'Autriche, les princes d'Espagne,
» Ferdinand, Charles, Antoine. »

Le peuple n'a cessé de faire entendre les cris de *Vive l'empereur! vive l'impératrice!* LL. AA. se sont ensuite rendues dans leurs appartemens, où elles ont entendu un concert très-bien exécuté. Les personnes du banquet y ont assisté. A onze heures LL. AA. sont rentrées dans leurs petits appartemens. C'est ainsi, monseigneur, que s'est passée la journée d'hier.

Agréez, je vous prie, monseigneur, l'hommage de mes sentimens respectueux.

Je suis avec un profond respect, monseigneur, de votre excellence, le très-humble et très-respectueux serviteur. — BERTHEMY. — Valencé, 2 avril 1810.

Note. Cette lettre est imprimée dans le Moniteur du 26 avril 1810.

N.° XCVIII.

Lettre de Ferdinand VII à M. Berthemy, gouverneur de Valencé, le 4 avril 1810.

MONSIEUR, désirant conférer avec vous sur divers objets qui m'occupent dès long-temps, je vous prie de venir à trois heures après midi, chez M. d'Amezaga, notre premier écuyer. Cette personne jouit seule de notre confiance entière et justement méritée depuis long-temps, à cause de sa conduite excellente sous tous les rapports, et de la connaissance parfaite qu'elle possède de nos affaires, lesquelles elle a toujours dirigées à notre grande satisfaction et notre avantage.

M. d'Amezaga, qui a eu l'honneur de vous parler de ma part des objets susdits et d'autres qui nous concernent, m'a dit que vous en êtes à présent informé; ainsi, monsieur, notre conférence sera courte, et ne vous détournera pas de vos affaires.

Ce qui m'occupe maintenant est pour moi du plus grand intérêt. Mon premier désir est de devenir le fils adoptif de S. M. l'empereur notre auguste souverain. Je me crois digne

de cette adoption, qui serait véritablement le bonheur de ma vie, par mon amour et mon attachement parfaits pour la personne sacrée de sa majesté, comme par ma soumission et mon obéissance entière à ses intentions et à ses ordres. Je désire, en outre, bien ardemment sortir de Valencé, parce que cette résidence, qui n'a rien que de triste pour nous, ne nous convient d'ailleurs sous aucun rapport.

J'aime à me confier dans la grandeur des procédés, dans la bonté généreuse de S. M. I. et R., et à croire que mes vœux les plus ardens seront bientôt remplis.

Agréez, etc. — FERDINAND. — Valencé, le 4 avril 1810.

Note. Cette lettre est imprimée dans le Moniteur du 26 avril 1810.

N.° XCIX.

Lettre du gouverneur de Valencé au ministre de la police générale de France, le 6 avril 1810.

Monseigneur, j'ai l'honneur d'informer votre excellence, par un courrier extraordinaire, de l'évènement qui vient d'avoir lieu à Valencé.

M. d'Amezaga, intendant de la maison des princes espagnols, vient de me prévenir, de la part de S. A. le prince Ferdinand, qu'un émissaire anglais s'était introduit dans le château. A l'instant je me suis rendu chez le prince, que j'ai trouvé dans une grande émotion. « Les Anglais, m'a-t-il dit, ont fait » bien du mal à la nation espagnole: sous » mon nom, ils font encore couler le sang. » Le ministère anglais, trompé lui-même » par la fausse idée que je suis ici retenu de » force, me fait proposer des moyens d'éva- » sion. Il m'a adressé un individu qui, sous » prétexte de me vendre des objets d'art, » devait me remettre un message de S. M. le » roi d'Angleterre. »

J'ai eu bientôt découvert et arrêté cet

émissaire, qui a déclaré se nommer le baron de Colli, Irlandais, ministre de S. M. le roi d'Angleterre auprès du prince Ferdinand. Je le fais conduire en poste devant votre excellence, avec les papiers assez nombreux dont il était porteur. Les interrogatoires que vous lui ferez subir feront, je n'en doute pas, connaître tous les détails de ses projets, et les complices qu'il peut avoir. D'après les premières informations que j'ai prises ici, je dois croire qu'il s'y était rendu seul, et qu'il n'y connaissait personne.

Je crois, monseigneur, devoir profiter de cette circonstance pour répéter à votre excellence ce que j'ai déjà eu précédemment l'honneur de lui marquer. Le prince Ferdinand est animé du meilleur esprit; il sent profondément que S. M. l'empereur est son seul appui et son meilleur protecteur. Une profonde reconnaissance, le désir et l'espoir d'être déclaré fils adoptif de S. M. l'empereur: tels sont les sentimens qui remplissent le cœur de S. A., et c'est dans de pareilles circonstances, et au milieu même des fêtes brillantes par lesquelles le prince célébrait le mariage de LL. MM., et réunissait dans des banquets, au château de Valence, tout ce que la province a de plus distingué, que le

baron de Colli est venu apporter ses funestes et ridicules messages. Rien n'était assurément plus facile à prévoir que l'accueil qui lui a été fait.

Je prie votre excellence de me faire donner un reçu détaillé des divers objets que je lui adresse.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Votre très-humble serviteur.—BERTHEMY.

—Valencé, le 6 avril 1810.

Moniteur du 26 avril 1810.

N.° C.

Lettre de Charles IV, roi d'Espagne, au roi de la Grande-Bretagne, le 9 *septembre* 180[illegible] *trouvée dans les papiers du baron de* [illegible]*li, le* 6 *avril* 1810.

CAROLUS, Dei gratiâ Hispaniarum, utriusque Siciliæ, Hierusalem, Indiarium, etc., rex, archidux Austriæ, dux Burgund[illegible] et Mediolani, etc., serenissimo et potentissimo principi domino Georgio III, Magnæ

Britanniæ regi, etc., fratri et consanguineo nostro charissimo, salutem et utramque felicitatem. Faustissimum hodiernâ die ad Nos delatum est nuntium Neapoli die xxv mensis augusti, ritè initum peractumque fuisse matrimonium charissimi filii nostri Ferdinandi, Asturiarum principis, cum clarissimâ principe Mariâ Antoniâ, fratris nostri admodum dilecti utriusque Siciliæ regis filiâ. Quantum indè gaudium, quantamque perceperimus lætitiam frustrà majestati vestræ describere conaremur; id solum asserimus nullam aliundè ei posse accessionem fieri nisi ex testimonio quod nobis reddatur eventum hunc majestati vestræ gratum extitisse. Id certè sperare nos facit majestatis vestræ in nos perpetuus amor, firmaque in quâ majestatem vestram esse volumus opinio, nihil fortunatum majestati vestræ accidere posse, quod voluptati nobis non sit futurum. Cæterum Deus opt. max. majestatem vestram quam diutissimè servet incolumem.—Dabantur in oppido de Ignalada, die nonâ septembris anno millesimo octingentesimo secundo.

Majestatis vestræ frater amantissimus. — CAROLUS.

Suscription de la lettre.

Serenissimo et potentissimo principi ac

domino Georgio III, Magnæ Britanniæ regi, fratri et consanguineo nostro charissimo.

Au revers de cette lettre est écrit ce qui suit, de la main du marquis de Wellesley :

Le soussigné, principal secrétaire d'état de S. M. B. pour le département des affaires étrangères, atteste que cette lettre est véritablement la même que S. M. C. le roi Charles IV adressa à S. M. B. le roi Georges III, sur l'évènement du mariage du prince des Asturies, actuellement Ferdinand VII. Cette pièce authentique est confiée aux personnes qui auront l'honneur de la soumettre aux yeux de S. M. C. Ferdinand VII, pour vérifier leur mission. —WELLESLEY.

Dorvning St., ce 26 février 1810.

Moniteur du 26 avril 1810.

N.° CI.

Lettre du roi de la Grande-Bretagne à Ferdinand, surprise au baron de Colli, le 6 avril 1810.

GEORGIUS tertius, Dei gratiâ, Britanniarum rex, fidei defensor, dux Brunsvicensis, ac Luneburgensis, et princeps elector, etc., serenissimo et potentissimo principi domino Ferdinando septimo, eâdem gratiâ, Hispaniarum, utriusque Siciliæ et Indiarum regi, catholico etc. Fratri et consanguineo nostro charissimo salutem. Serenissime et potentissime princeps, frater et consanguine charissime: Cùm nihil nobis magis cordi atque curæ fit, quam ut antiquam illam inter coronas nostras amicitiam jam felicitèr restitutam, omni modo sustentemus atque augeamus, et solitam istam intersubditos nostros consuetudinem et commertium, ex quibus in omni tempore utrique genti utilitates quam maximæ extiterunt, mutuis officiis iterùm florere faciamus; quin etiam, et ut mutuâ ope et consilio bellum, quod adversùs communem hostem gerimus, ad faustum exi-

tum perducamus; virum aliquem idoneum nostrâ ex parte in majestatis aulam vestræ visum est legare, qui tam nobilitate generis, quàm animi dotibus insignis, propensam insuper, quæ in nobis est ergà majestatem vestram, voluntatem palàm manifestaret.

Hunc igitur in finem per quam fidelem et dilectum consiliarium nostrum Henricum Wellesley armigerum, ex nobili stirpe natum seleximus; atque oblegati nostri extraordinarii et ministri plenipotentiarii ad majestatem vestram dignitate ornavimus; confisi non nisi gratam majestati vestræ futuram esse talem electionem. Quod superest majestatem vestram precamur ut hunc oblegatum nostrum extraordinarium et ministrum plenipotentiarium propitio animo accipiat, neque quidquam ei magis impense mandatum credat quàm ut omnibus modis studium et amicitiam nostram erga majestatem vestram exhibeat. Denique divini numinis tutelæ majestatem vestram, domumque suam regiam commendamus, et ut sospitem incolumemque ab omnibus periculis conservet enixè ex animo precamur. — Dabantur in castello nostro regali Windsoriæ, die tertio mensis januarii, anno domini millesimo oc-

tingentesimo decimo, regnique nostri quinquagesimo.

Majestatis vestræ frater amantissimus.

GEORGES R. — Verâ copiâ — Wellesley.

Moniteur du 26 avril 1810.

N.° CH.

Lettre du roi de la Grande-Bretagne, à Ferdinand, surprise au baron de Colli, le 6 avril 1810.

MONSIEUR mon frère, il y a long-temps que je cherche l'occasion de faire remettre à V. M. une lettre signée de ma propre main, pour lui faire parvenir les sentimens du vif intérêt et de la profonde douleur que je ne cesse d'éprouver depuis que V. M. est éloignée de son royaume et de ses fidèles et bons sujets. Nonobstant la violence et la cruauté dont l'usurpateur du trône de l'Espagne accable la nation espagnole, ce doit être une grande consolation pour V. M. que de savoir que son peuple conserve toujours

sa loyauté et son attachement envers la personne de son roi légitime, et que l'Espagne fait des efforts continuels pour maintenir les droits de votre majesté, et pour établir l'indépendance de la monarchie. Les ressources de mon royaume, mes flottes et mes armées ne cessent d'aider les sujets de V. M. dans cette grande cause, et mon allié le prince régent de Portugal y a contribué avec tout le zèle et toute la constance d'un fidèle ami.

Aux bons sujets de V. M. ainsi qu'à vos alliés, il ne manque que la présence de V. M. en Espagne, où sa personne ne pourrait qu'inspirer une nouvelle énergie.

Ainsi, avec toute la franchise de l'amitié et de l'alliance qui me lie aux intérêts de V. M., je la prie de réfléchir sur les moyens les plus sages et les plus efficaces pour s'arracher aux indignités qu'elle éprouve, et pour se montrer au milieu d'un peuple qui ne respire qu'un sentiment universel pour le bonheur de V. M. et pour sa gloire.

J'ajoute à cette lettre une copie de celle de crédence, que mon ministre en Espagne doit présenter à la junte centrale qui y gouverne, au nom et par l'autorité de votre majesté.

Je prie V. M. de ne pas douter de ma véritable amitié, étant, avec l'attachement le plus invariable,

Monsieur mon frère, votre bon frère, GEORGES R.

Par ordre de S. M., WELLESLEY. Au palais de la reine, à Londres, ce 31 janvier 1810.

Moniteur du 26 avril 1810.

N.° CIII.

Lettre de Ferdinand au gouverneur de Valencé, le 8 avril 1808.

MONSIEUR le gouverneur, un inconnu vient de s'introduire en ce palais, sous le prétexte de faire voir des ouvrages au tour, et il a de suite osé faire à M. d'Amezaga, notre premier écuyer et intendant-général, la proposition de m'enlever de Valencé, de me remettre des lettres dont il est porteur, enfin de conduire à sa fin le projet et le plan de cette entreprise affreuse.

Notre honneur, notre repos, la bonne opinion due à nos principes, tout était sin-

gulièrement compromis si M. d'Amezaga n'eût pas été à la tête de notre maison, et n'eût pas donné en cette circonstance périlleuse une nouvelle preuve de sa fidélité et de son attachement inviolable pour S. M. l'empereur et roi et pour moi. Cet officier, qui a commencé, monsieur, par vous informer au moment même de l'entreprise dont s'agit, m'en a donné connaissance immédiatement après.

J'ai voulu, monsieur, vous faire savoir moi-même que je suis informé de cette affaire, et manifester itérativement dans cette occasion mes sentimens de fidélité inviolable pour l'empereur Napoléon, et l'horreur que m'inspire ce projet infernal, dont je désire que les auteurs et les complices soient punis comme ils le méritent.

Agréez, monsieur, les sentimens d'estime de votre affectionné FERDINAND. — Valencé, le 8 avril 1810.

Moniteur du 26 avril 1810.

N.° CIV.

Interrogatoire et réponses du baron de Colli, au ministère de la police générale de France, le 8 avril 1810.

Le 8 avril 1810, a été amené au ministère de la police générale un individu arrêté à Valencé le 6 avril, lequel a été interrogé ainsi qu'il suit:

Demande. Quels sont vos nom, prénoms, âge, lieu de naissance, profession et domicile?

Réponse. Charles-Léopold, baron de Colli, âgé de trente-deux ans, né en Irlande, ministre de S. M. le roi Georges III près le prince des Asturies, Ferdinand VII.

D. A quelle personne vous êtes-vous adressé à Londres pour y proposer et faire accepter le projet qui vous a amené en France?

R. A S. A. R. le duc de Kent, qui en a parlé au roi son père. La chose a été ensuite traitée par le marquis de Wellesley.

D. Quels sont les moyens mis à votre disposition pour exécuter cette entreprise?

R. Il m'a été remis: 1.° Une lettre de

créance qui ne devait laisser aucun doute sur ma personne et ma mission auprès du prince Ferdinand.

2.° Deux lettres du roi d'Angleterre pour le prince, qui ont été trouvées dans mes papiers.

3.° De faux imprimés de passe-ports, feuilles de route, ordres des ministres de la marine et de la guerre, des timbres, cachets, griffes de la secrétairerie d'état, tous saisis lors de mon arrestation, et que j'avais portés avec moi pour faire connaître au prince mes moyens.

4.° Les fonds dont j'avais besoin pour la dépense de l'entreprise. J'avais environ 200 mille fr., et, éventuellement, un crédit illimité sur la maison Maenloff et Clarey, de Londres.

Enfin les bâtimens nécessaires, savoir : *l'Incomparable*, de 74; *la Dédaigneuse*, de 50; la goélette *la Piquante*, et un brick. Cette flotte, avec des vivres pour cinq mois, attend mon retour sur la côte de Quiberon.

Muni de ces moyens, et après avoir pris congé du roi et de son ministre, le 24 janvier, je partis de Londres le 26, pour me rendre à Plimouth, avec le commodore Cokburn, qui était chargé du commandement de la flotte.

M. Albert de Saint-Bonnet, à qui j'avais fait part de mon plan, resta à Londres pour attendre les passe-ports, feuilles de route, timbres, cachets, qu'on fit faire de suite; une indisposition du marquis de Wellesley retarda le départ de M. de Saint-Bonnet : il ne vint me rejoindre qu'à la fin de février; nous mîmes à la voile peu de jours après. J'ai été débarqué sur la côte de Quiberon, la nuit du 9 au 10 mars.

D. Quelles précautions avez-vous prises, lors de votre débarquement, pour soustraire aux recherches dont vous pouviez être l'objet, les pièces qui auraient fait connaître le motif de votre voyage?

R. J'avais mis dans ma canne la lettre de créance dont je vous ai parlé; les deux lettres de S. M. le roi d'Angleterre étaient cachées dans la doublure de mon habit; une partie de mes diamans était cousue dans le collet de ma pelisse et dans mes ceintures; M. de Saint-Bonnet était chargé de l'autre, et l'avait cachée de même, et dans sa cravate.

D. Avez-vous eu, avant votre départ de l'Angleterre pour la France, quelques relations à Valencé?

R. Aucune.

D. Après votre débarquement, où vous êtes-vous rendu?

R. A Paris. J'ai fait le voyage avec une des feuilles de route qui m'avaient été remises en Angleterre, et que j'avais remplies.

D. Etes-vous resté long-temps à Paris?

R. Je me suis occupé de me procurer de l'argent, en réalisant les diamans que le marquis de Wellesley m'avait remis. J'ai fait acheter un cabriolet et un cheval de M. de Couvert, rue des Filles-Saint-Thomas, hôtel d'Angleterre.

M. de Saint-Bonnet avait acheté deux chevaux, de personnes dont je ne me rappelle pas les noms; il a dû, depuis mon départ pour Valencé, en acheter un de Franconi, et en faire acheter un autre chez la princesse de Carignan.

D. Comment vous êtes-vous introduit dans le château de Valencé?

R. Je me suis présenté au château comme ayant des objets curieux à vendre, etc. J'espérais, par ce moyen, pouvoir remettre au prince les lettres dont j'étais chargé, lui exposer tous mes moyens, obtenir son consentement. Je n'ai communiqué qu'avec le prince don Antonio et l'intendant. Le prince

Ferdinand a refusé de m'entendre et de rien recevoir; j'ai même lieu de croire, d'après l'étrange accueil qui a été fait à une proposition aussi glorieuse, qu'il a fait prévenir le gouverneur du château, et que c'est d'après cet avis que j'ai été arrêté.

D. Quels moyens aviez-vous disposés pour conduire le prince Ferdinand à la côte, dans le cas où il aurait consenti à vous y suivre?

R. Ma première apparition à Valencé avait pour but de faire connaître mon projet au prince, de convenir avec lui, s'il l'avait accepté, d'un jour fixe auquel je serais revenu le prendre, et de suite j'aurais été à la côte pour prévenir de ce jour le commandant de ma flotte; je serais revenu à Paris pour me procurer les hommes et les chevaux dont j'aurais eu besoin pour les relais à établir sur la route. Le soir du jour convenu, le prince serait sorti de son appartement, et avec les chevaux disposés sur la route, nous aurions été déjà fort loin de Valencé quand on se serait aperçu de son départ.

D. Où aviez-vous le projet de conduire le prince après son embarquement?

R. L'instruction du marquis de Wellesley était qu'il fût conduit en Espagne. Le duc de Kent avait désiré qu'il fût de suite con-

duit à Gibraltar; mais ce parti me répugnait: c'eût été réellement le mettre dans une prison. Mon intention était de lui proposer de choisir l'endroit où il voulait se rendre, et de l'y conduire, car on m'avait assuré que le commandant Colsburn avait ordre de suivre mes directions.

D. Quelles sont les personnes que vous deviez employer?

R. Le sieur de Saint-Bonnet est le seul qui ait eu connaissance de mon projet. Je ne me serais occupé de chercher des personnes pour concourir à son exécution que lorsque j'aurais été assuré des dispositions du prince Ferdinand. Le nombre n'en devait être que peu considérable.

D. Connaissez-vous les environs de Valencé, et les pays que vous deviez parcourir?

R. Je ne connais aucun de ces pays, mais des cartes excellentes, que j'ai achetées à Paris à mon arrivée, m'auraient procuré des indications suffisantes.

D. Quel motif avait pu vous déterminer à former un pareil projet?

R. Il m'avait paru honorable.

D. Reconnaissez-vous le paquet que je vous représente?

R. Je le reconnais. Il contient les papiers, timbres, cachets et autres objets dont je vous ai parlé déjà, et qui ont été saisis lors de mon arrestation.

Et de suite le sieur Colli a paraphé les papiers.

Lecture, etc. — COLLI.

Pour copie conforme.

Le ministre de la police générale. — Duc D'OTRANTE.

Moniteur du 26 avril 1810.

N.° CV.

Rapport du ministre de la police générale de France à l'empereur, sur l'affaire de Valencé, sans date, après le 8 avril 1810.

J'AI fait connaître à votre majesté que, par un courrier extraordinaire, le sieur Berthemy, officier d'état-major attaché au prince Ferdinand, et commandant au château de

Valencé, m'avait instruit de l'introduction dans le château d'un baron de Colli, se disant ministre d'Angleterre auprès du prince Ferdinand, en sa qualité prétendue de roi d'Espagne. Cet individu ayant été amené à mon ministère, je remets à votre majesté, 1.° la lettre de M. Berthemy, annonçant l'arrestation et l'envoi du nommé Colli; 2.° copie de la lettre du prince Ferdinand au sieur Berthemy, relativement à l'arrivée du nommé Colli; 3.° copie de l'interrogatoire subi par Colli; 4.°, 5.° et 6.°, copie de trois lettres dont Colli était porteur. Deux de ces lettres sont adressées par le roi Georges au prince Ferdinand. Il y en a une en latin. Et enfin une lettre de M. Berthemy et une du prince Ferdinand, que je joins ici sous les n.° VII et VIII.

J'ai fait arrêter le nommé Colli; il est tenu au secret au château de Vincennes, et j'attends les ordres de votre majesté sur cette affaire.

Les diamans et autres effets dont cet individu était porteur sont déposés au ministère de la police générale. — FOUCHÉ. — Paris, le avril 1810.

Moniteur du 26 avril 1810.

N.° CVI.

Fragmens d'un ouvrage imprimé à Paris, intitulé Histoire générale des prisons sous le règne de Buonaparte, *chap.* 12, *pag.* 106, 112 *et suivantes.*

« Le baron de Colli, détenu pour être venu d'Angleterre en France dans le dessein de procurer l'évasion du prince des Asturies, détenu à Valencé. Ce projet ayant été découvert par le gouvernement français, les principaux agens en furent arrêtés peu après leur débarquement; mais il donna lieu à une tentative et à une sorte de perfidie envers les princes espagnols, trop singulière et trop peu connue pour n'être pas rapportée ici. On chercha et l'on trouva un homme d'une ressemblance parfaite avec le baron de Colli; on le détermina à se charger d'aller à Valencé jouer le rôle de libérateur de Ferdinand.

» Ne voulait-on qu'éprouver les sentimens de ce prince? cherchait-on un prétexte de le perdre? c'est ce que l'évènement n'a pas heureusement permis de connaître; mais on peut au moins, sans calomnier l'ennemi des

rois, croire que celui d'Espagne échappa alors à un piége fort dangereux. Sa bonne fortune lui fit repousser les ouvertures du faux Colli; il les découvrit même à ses surveillans, et trompa ainsi, peut-être sans le vouloir et sans le savoir, une odieuse machination.

» On ne sait pas encore si ce fut simplement sa prudence ou sa résignation à son sort qui le sauva, ou bien si quelque indice secret lui fit soupçonner et éventer la fourberie. Quoi qu'il en soit, le véritable Colli languit à Vincennes jusqu'à l'approche des armées alliées. Il fut un de ceux qu'on transféra en hâte vers Angers et Saumur. Il apprit dans sa translation, par un aubergiste, et la véritable cause du voyage qu'on lui avait fait entreprendre, et le terme heureux qu'allaient y mettre les succès des alliés.

. . . . . .

» Saint-Bonnet, jeune et brave militaire, avait offert ses services au général Colli pour la délivrance des princes d'Espagne détenus au château de Valencé. L'entreprise ayant échoué, il partagea le sort du généreux Irlandais, qui fut enfermé au donjon, dans une chambre isolée, ou la plus douloureuse maladie vint mettre le comble à

ses maux. Saint-Bonnet, séparé de lui, fut aussi jeté au secret, mais dans un cachot souterrain, non moins épouvantable que ceux de l'ancienne Bastille. Il n'en sortit qu'au bout de dix-neuf mois, pour être transféré dans la prison de Ham; et, malgré l'ombre de liberté dont il pouvait jouir, il concerta aussitôt un projet d'évasion avec le romain Sorbi, qui l'avait précédé dans cet antique manoir du despotisme.

» Un jour d'hiver, et aux approches d'une nuit sombre, s'étant munis d'une longue corde qu'ils avaient fabriquée avec des lambeaux d'étoffe, ils se rendirent sur le rempart du fort, et là, favorisés par un temps pluvieux qui défendait la promenade aux autres prisonniers, ils assujettirent la corde, à l'aide d'un clou, entre deux pierres du parapet. La hauteur du rempart était de cinquante pieds, et le fossé, à peu de distance des fondemens, était rempli d'une eau bourbeuse. Les deux captifs tirèrent au sort à qui descendrait le premier. L'Italien, que le sort désigna, parvint facilement à terre; mais Saint-Bonnet, suspendu à la corde à quelques pieds du bord, la sentit rompre dans ses mains, et tomba de manière que sa tête frappant son genou, il se brisa les dents et

se coupa la langue. Etourdi de sa chute, le visage couvert de sang, il n'en eut pas moins la force de traverser à la nage, avec son compagnon, le fossé large et marécageux, de gravir ensuite une côte escarpée sous les coups de fusil des sentinelles, et de gagner un petit bois où ils passèrent la nuit sur l'herbe, quand la pluie tombait par torrens.

» Après avoir essuyé d'autres périls, dont le détail serait trop long, ils arrivèrent à Compiègne, prirent la diligence, et se rendirent à Paris, chez une jeune dame amie de Saint-Bonnet, et y trouvèrent pendant un mois la plus douce hospitalité. Victime d'une perfidie ultramontaine, le trop malheureux serviteur des rois infortunés fut arrêté dans les bras de l'amour, et replongé soudain à Vincennes, dans les fers de la tyrannie, dont la journée du 30 mars renversa le trône sanglant. »

Note. Cette relation est tirée de l'Histoire générale des arrestations et emprisonnemens qui ont eu lieu pendant le règne de Buonaparte, et mêlée d'anecdotes curieuses, ouvrage imprimé in-8°, sans nom d'auteur, après la chute de l'empereur Napoléon, chez J. B. Imbert, de Paris, pour le compte d'Alexis Eymery, libraire, page 106 et suivantes.

Il ne faut pas un bien grand discernement pour faire du roman du supposé Colli tout le cas qu'il mérite. On avoue que le véritable fut conduit à Vincennes, où il a resté jusqu'à la mi-mars 1814. Dans cette supposition, comment le supposé Colli put-il répondre aux questions qui lui furent faites dans l'interrogatoire qu'il subit à la préfecture de police à Paris? Où a-t-il été possible de trouver un homme si ressemblant au baron de Colli, afin que la police pût l'avoir sous la main dans le moment même où elle imaginait de surprendre les princes espagnols, ainsi qu'on l'a prétendu? Quel est cet homme? Pourquoi ne le nomme-t-on pas, maintenant que la chute de Napoléon permet de le faire sans danger? Pourquoi ne désigne-t-on pas sa patrie, son domicile, sa profession, son état, et ne donne-t-on pas tous les détails instructifs qui pourraient servir à faire connaître la vérité? Je crois fermement que si le baron de Colli était interpellé en Angleterre, il assurerait qu'il avait été à Valencé, ainsi qu'il l'a dit dans son interogatoire; c'est au moins ce que je dois croire, vu la manière ouverte et franche avec laquelle il répondit quand il fut interrogé sur le motif qui l'avait engagé à se charger d'une pareille commission, et qu'il déclara, avec un sang-froid et une fermeté vraiment dignes d'un Anglais, qu'*il ne s'en était chargé que parce qu'elle lui semblait très-honorable.* Il est à croire qu'un homme d'honneur, qui n'a pas craint de parler ainsi lorsqu'il était en arrestation et sous la puissance de Napoléon, ne refusera pas aujourd'hui de déclarer une vérité qui ne porte aucune atteinte à sa gloire. Je ne sais pas pourquoi ceux qui écrivent des histoires pareilles à

celle qui a donné naissance à cette note, croient plaire aux rois en inventant de tels romans, qui n'augmentent ni ne diminuent la puissance royale, et dégradent les auteurs qui parlent contre les individus dont la chute les empêche de les réfuter.

N.° CVII.

Rapport d'une lettre datée de Venezuela, le 29 juin 1810, publiée à Londres le 5 septembre suivant.

L'Amérique a reconnu la junte centrale, afin de ne pas augmenter les malheurs où l'Espagne est plongée, et parce qu'elle crut avec elle que cette mesure était la seule qui put sauver le pays. Ce corps n'a jamais eu qu'une représentation provinciale, et d'autre autorité que celle du pouvoir exécutif, borné aux fonctions de sa première institution. La convocation des Cortès et la défense de l'état sont les conditions auxquelles les Espagnols des deux hémisphères ont toléré et reconnu un gouvernement qu'ils n'ont pas légalement créé, et qui n'a pu être conservé que par la nécessité, le danger, et l'impossibilité d'en former un autre plus conforme aux lois fondamentales de la monarchie.

La junte fut à peine reconnue, que l'Espagne eut de justes raisons de craindre que ses espérances ne fussent déçues, et l'Amérique n'eut pas un moindre juste motif d'entrevoir que le sacrifice qu'elle avait fait de sa liberté, et les dangers où ce même sacrifice exposait sa sûreté intérieure, ne lui procureraient qu'un bien faible dédommagement de son dévouement et de sa fidélité. Ce qui fit naître ce funeste présage, fut la nomination des représentans que la junte envoya à Venezuela, à l'effet de sanctionner, d'une manière tyrannique, l'injustice qui avait présidé à la décision du sort de l'Amérique, et la diversité et la lenteur des mesures employées pour éteindre l'enthousiasme des Espagnols et perpétuer l'illusion des Américains. Chaque décret de la junte n'était qu'une promesse insignifiante, et le caractère même de ses agens ne pouvait inspirer que peu de confiance, et montrait combien peu devaient attendre les personnes nées en Amérique, ou qui s'y étaient établies, comme s'il était vrai que l'influence du soleil puisse donner un semblable pouvoir à l'oppression. Pendant une année entière, grâces aux violences de leurs maîtres, les Espagnols de Venezuela furent soumis à de

grands sacrifices, augmentant par générosité la misère où ils étaient plongés, et adoucissant eux-mêmes la rigueur de leur position, par l'idée des victoires successivement remportées par leurs frères; succès qui, lorsqu'ils n'étaient point démentis, ne faisaient que donner plus de force à l'impunité des représentans d'un gouvernement que l'Amérique n'avait consenti à reconnaître, que par un motif de fidélité.

Au milieu de ces tracasseries domestiques, l'Amérique voit s'affaiblir de jour en jour l'espoir qu'elle concevait sur le sort de l'Espagne; elle gémit de la voir se précipiter de malheur en malheur; elle ignore l'emploi que l'on fait de ses trésors; elle voit débarquer chez elle des hommes nommés pour être à la tête du pouvoir suprême; et ces hommes sont accusés de perfidies, ils sont souillés de vénalités, ignorans et despotes; ils sont les propres détracteurs de leurs commettans; on les questionne sur le sort de l'Espagne, et ils ne disent jamais rien en faveur du peuple qu'ils sont venus représenter.

Dans cette situation pénible, le cri d'indignation qui s'éleva en Espagne contre la junte centrale, parvint bientôt jusqu'à nous;

en dépit de l'effrayant appareil d'inquisition politique qu'avaient étalés dans notre pays les gouverneurs envoyés par la junte; la voix de la vérité perça les ténèbres de la tyrannie, et passant jusqu'à nous dans toute sa pureté, nous apprit la vraie situation de l'Espagne, et nous fit apercevoir les funestes suites de la nôtre. Au dehors nous ne voyions qu'oppression, au dedans, que des factions, des armées dispersées ou détruites, un manque général de confiance, et enfin un gouvernement publiquement détesté; et pendant que les Français occupaient toute l'Andalousie, on exigea que nous reconnussions un nouveau gouvernement formé de ces précieux élémens dans l'île de Léon, et composé de cinq personnes, parmi lesquelles pas un seul Américain n'a eu et ne pouvait avoir place, ni même le pouvoir de donner le consentement tacite de l'Amérique.

Notre soumission ordinaire nous eut peut-être portés à reconnaître cette régence formée d'élémens si extraordinaires et qui est contraire à toutes les lois fondamentales de notre constitution, si nous eussions pu y apercevoir l'ombre de l'espérance que nous avait donnée la junte, relativement au sort du pays.

Si nous remontons jusqu'à l'origine de ceux

qui ont nommé la régence, nous voyons qu'ils n'ont laissé après eux d'autre souvenir que la haine, les outrages, et la violence avec laquelle ils conviennent eux-mêmes qu'on leur a arraché la puissance qu'ils avaient (1); et en jetant les yeux sur l'installation du conseil de régence, l'on voit que, si elle a fait quelques concessions à l'Amérique, ce n'a été que pour paraître tenir aux promesses qu'elle lui avait faites, que pour consommer plus publiquement son esclavage, et pour paraître enfin lui offrir une liberté illusoire qui devait s'évanouir dans les détails auxquels la représentation américaine était soumise (2).

La province de Caraccas eut lâchement entaché le caractère espagnol, qu'elle désire vivement de conserver, si elle eut plus longtemps soumis le sort de l'Etat au caprice arbitraire des représentans d'une nouvelle oligarchie, dont l'origine est non-seulement défectueuse, mais qui ayant été formée sans la participation des Caraccas, n'est encore

---

(1) Manifeste de la junte, dans l'île de Léon, le 29 janvier 1810.

(2) Le conseil de régence aux Américains.

nullement capable de sauver l'Espagne, d'administrer la justice aux habitans de cette province, contre la souveraineté despotique que ses gouverneurs se sont arrogée sur elle. Les lois n'ont plus d'autres protecteurs que nous-mêmes, et la nécessité où l'on est quelquefois de les enfreindre, n'est pas, à notre égard, la même que celle où se trouvait le peuple de Cadix, de tolérer toute espèce de gouvernement.

Le 19 avril, la province des Caraccas mit au grand jour le tableau de sa situation, et demanda aux peuples du continent d'Amérique qui n'avaient point encore renoncé à leur dignité politique, s'ils croyaient mériter l'estime de leurs contemporains, et la reconnaissance de la postérité, en se soumettant aveuglément à ceux qui s'arrogeaient eux-mêmes le pouvoir souverain sans le consentement de l'Amérique, reconnue pour une des parties intégrantes de l'Empire; en extorquant une soumission servile à cette ombre de puissance à laquelle ils s'étaient habitués à obéir, et en promettant des avantages si fort au-dessus de leur pouvoir?

Moniteur du 18 septembre 1810.

N.° CVIII.

Rapport de la conduite des Anglais en Espagne et en Portugal, publiée à Paris le 13 septembre 1810.

Première époque.

Le général Moore, avec 25,000 hommes de bonnes troupes, ne fit rien en novembre 1808 pour les Espagnols. L'Espagne avait cependant alors 300,000 hommes sous les armes, et toutes ses troupes de ligne.

Le quartier général français était à Vitoria; Bilbao était occupé par l'armée espagnole de Galice, forte de plus de 80,000 hommes. L'armée d'Estremadure, forte de 30,000 hommes, occupait Burgos; 90,000 hommes, commandés par Castagnos, occupaient Tudela, indépendamment des armées qui défendaient le passage de Somo-Sierra et la Guadarrama. On ne parle pas de la Catalogne.

Le général Moore, arrivé à Salamanque depuis le mois de septembre, y reste pendant tout novembre, spectateur oisif de la destruction des armées espagnoles de pre-

mière ligne, aux batailles d'Espinosa, de Burgos et de Tudela. L'armée française s'avance sur Valladolid et Aranda; il reste imperturbable, laisse forcer le Somo-Sierra et prendre Madrid sans faire un pas.

Huit jours après qu'il sait que Madrid est pris, que les armées espagnoles sont détruites et rejetées dans l'Andalousie, il se met en mouvement de Salamanque, et se porte pour menacer le corps du duc de Dalmatie; mais bientôt s'apercevant du piége où il est tombé, les débris de son armée s'embarquent honteusement à la Corogne, après avoir abandonné artillerie, caissons, munitions et hôpitaux. Il paraîtrait qu'il n'était venu en Espagne que pour prendre acte de la destruction des armées espagnoles de première et de deuxième ligne.

Si le général Moore eût marché ou à Espinosa pour soutenir Blake; ou à Burgos pour soutenir l'armée d'Estremadure; ou à Tudela pour appuyer Castagnos, vainqueur ou vaincu, il eut fait son devoir d'ami ou d'allié.

Si, depuis, il se fût porté sur Somo-Sierra ou sur Guadarrama, il eut couvert Madrid, et donné le temps d'organiser la défense de cette capitale; il eut rallié les débris des armées

espagnoles, et, réussit-il ou non, il eut tenté la fortune avec honneur; les insurgés devraient de la reconnaissance aux Anglais, et ne seraient pas fondés dans leurs plaintes.

Mais c'est une fatalité attachée aux armes anglaises, elles ne sont utiles à rien à leurs alliés. Le général Moore ne fut pas plus utile à la cause espagnole, qui fut décidée alors pour toujours, qu'il ne l'avait été à la cause de Suède, lorsqu'il vit prendre, sous ses yeux, les îles d'Aland, Sweaborg et toute la Finlande. Il avait assisté à la ruine des armées suédoises; il vint en Espagne assister à la ruine des armées espagnoles : voilà ce que la postérité dira de cette grande expédition anglaise.

Deuxième époque.

La guerre de la cinquième coalition s'allume sur le continent.

Ce moment paraissait favorable pour pousser les affaires d'Espagne avec activité. Le cabinet français sentit si bien cela, qu'il eut l'audace de se présenter dans cette guerre sans tirer un seul homme de l'armée d'Espagne. La garde impériale fut la seule troupe qui en fut retirée. Par-là, les espérances des

Anglais furent déjouées. Cependant, s'il y eût un moment où ils pouvaient espérer de ressaisir la supériorité en Espagne, c'était celui-là.

Lord Wellington vint à Lisbonne. Le duc de Dalmatie, qui était à Porto, sentit l'impossibilité de lutter avec 16,000 hommes contre 24,000 Anglais, contre l'insurrection portugaise, et contre les bandes éparses de l'insurrection espagnole; car les armées françaises, sans direction en Espagne, restaient isolées ou ne profitaient pas des avantages que devaient leur assurer leur discipline et leur expérience, ne se secouraient pas entr'elles et demeuraient inactives.

Le Portugal fut évacué sans bataille et sans combats. Il y avait une trop grande disproportion dans le nombre. L'Europe s'attendait qu'alors les Anglais se présenteraient avec honneur et d'une manière imposante sur le théâtre continental; que 30 ou 35,000 hommes envoyés d'Angleterre viendraient se joindre aux 25,000 hommes de l'armée de Wellington, et formeraient une armée de 50 ou 60,000 hommes, qu'on supposait que l'Angleterre pouvait mettre sous les armes, ce qui, réuni aux débris des armées portugaises et espagnoles insurgées, et soutenu

par l'or du Mexique ou du Pérou, formerait une masse de forces imposantes. Les Anglais, fidèles à leur système, n'envoyèrent pas de renforts à Lord Wellington. Celui-ci, après les opérations les plus légèrement entreprises, les moins calculées, et dans l'ignorance la plus parfaite de la force de son ennemi, échappa par miracle, après la bataille de Talavera, à son entière destruction, mais perdit ses hôpitaux, et revint sur Lisbonne pour refaire son armée; après avoir vu détruire la moitié de l'armée espagnole qui avait combattu avec lui, il évacua l'Espagne aussi précipitamment, et avec aussi peu de réflexion qu'il y était entré.

Pendant ce temps, 30,000 autres Anglais venaient périr dans les marais de Walcheren.

Ainsi, dans cette deuxième époque de la guerre d'Espagne, les Anglais se sont constamment étudiés à éviter ce qui pouvait les compromettre, à ne faire que ce qui était nécessaire pour exciter les peuples et fomenter la guerre civile. S'ils se compromirent un moment, ce fut par légèreté, et par une ignorance honteuse de la guerre de terre.

Peu de temps après, Séville et l'Andalousie furent enlevés aux Espagnols; et cette junte,

si chère alliée du roi d'Angleterre, fut jetée dans les fortifications de Cadix, sans que ce terrible général Wellington fit un seul mouvement pour les secourir et faire diversion en faveur de Séville, dernier espoir de l'insurrection.

Troisième époque.

A cette troisième époque de la guerre d'Espagne, le continent étant pacifié par la paix de Vienne : tous les hommes sensés et amis de l'humanité s'attendaient que, puisque l'Angleterre n'avait pas su profiter de la guerre de la cinquième coalition, et avait assez mal connu la position des affaires pour envoyer 30,000 hommes périr dans les marais de Walcheren, au lieu de les employer à chasser les Français d'Espagne, elle sentirait que son intérêt bien entendu était de se retirer de ce théâtre, et de ne pas se rendre plus long-temps coupable du sang qu'elle y faisait verser et des horreurs qu'elle y commettait, et qu'elle s'attacherait à conserver, par quelque négociation, l'intégrité de l'Espagne, ce qui était d'un assez grand avantage pour elle. Malheureusement, lord Wellesley arriva sur ces entrefaites au ministère. Cet homme, ignorant les affaires de l'Europe

ne les jugeant que par les principes de la politique qu'il avait mise en pratique dans l'Inde et envers des Nabads, fit prendre au roi d'Angleterre l'engagement de soutenir et de reconnaître les insurgés, et de faire ce que le général Moore n'avait pu faire dans le temps de la force et de la puissance de l'insurrection, et ce que lord Wellington n'avait pu opérer dans le temps que les armées françaises étaient à Vienne et en Hongrie. On crut du moins que l'Angleterre ferait de grands efforts, aurait une armée considérable en Portugal, et qu'appuyée aux places de Ciudad-Rodrigo et d'Almeïda, elle profiterait des embarras que donnaient aux Français ces deux siéges pour leur livrer bataille : il en fut autrement. L'armée anglaise ne fut que faiblement renforcée, et, au lieu de faits, on se contenta de jactances et de bravades. Ciudad-Rodrigo fut investi : la Romana et les colonels espagnols accoururent du fond de l'Estremadure, les larmes aux yeux se jetèrent aux pieds de lord Wellington, et le conjurèrent de secourir la brave garnison de Ciudad-Rodrigo, où 8,000 hommes d'élite étaient renfermés.

Lord Wellington, qui avait tout promis lorsqu'il avait été question de faire enfermer

les 8,000 hommes dans la place, se rétracta lorsqu'il fallut en venir au fait; et, poussé à bout, il montra, en plein conseil, une lettre du roi d'Angleterre, qui lui défendait de rien hasarder. La place de Ciudad-Rodrigo fut prise; 8,000 Espagnols d'élite y furent faits prisonniers. A cette nouvelle les Anglais assurèrent qu'il n'en serait pas de même d'Almeïda, et persuadèrent les Portugais de s'enfermer dans cette place. « Mais à quoi sert, disaient les Portugais, que nous nous enfermions dans Almeïda, puisque les Français ont un équipage de siége? Si vous ne voulez pas livrer bataille, faites sauter la place; si vous voulez la secourir, pourquoi n'en avez vous pas donné l'exemple à Ciudad-Rodrigo?» « Le cas est différent, disait lord Wellington, j'avais des ordres contraires pour l'Espagne, je n'en ai pas pour le Portugal. D'ailleurs je ne pouvais pas m'engager dans les plaines de Ciudad-Rodrigo, contre une cavalerie quintuple et meilleure manœuvrière que la mienne; mais Almeïda est un pays coupé de rochers. Quand la place sera assiégée, et que les Français seront fatigués du siége, je la dégagerai.» La garnison se laissa renfermer dans la place. Le général Crawfurd, par la plus sotte des manœuvres, fit écraser les régimens de sa

division. La tranchée fut ouverte devant Almeïda, les Anglais de leur camp en voyaient le feu. Les Portugais vinrent trouver lord Wellington et le sommèrent de tenir sa promesse et de dégager leurs compatriotes. « Je ne puis rien, répondit-il, mes ordres sont contraires. » Peu de jours après, Almeïda fut pris. On raconte qu'un général portugais dit à cette occasion au général Wellington : « Si vous ne pouviez pas nous défendre, pourquoi nous exciter à la résistance et couvrir de ruines et de sang notre malheureuse patrie? Si vous êtes en force, livrez bataille; si vous êtes trop faible et que vous ne puissiez pas faire venir de plus grandes forces, retirez-vous, et laissez-nous nous arranger avec les vainqueurs. »

Pour toute réponse, lord Wellington fait sonner la retraite; et par une barbarie inconnue chez les nations civilisées, il ordonne que les moulins, les fermes, les maisons soient détruits; que les champs soient brûlés et qu'un vaste désert sépare l'armée anglaise de l'armée française de plusieurs marches. Cette conduite est atroce et sans exemple dans les annales modernes. Les Turcs et les Tartares seuls agissent ainsi.

Si les puissances européennes adoptaient

ces principes, tout serait dévasté sur le continent; les provinces de la Prusse et de l'Autriche seraient des déserts : tout y aurait été livré aux flammes et à la dévastation. Les Français, les Prussiens, les Autrichiens, les Russes, n'ont jamais usé de ces moyens atroces dans les pays ennemis. Comment excuser un général qui, dans un pays ami, dont ils se déclare le protecteur, qui doit lui être sacré comme le sien propre, ne pouvant le conserver, le brûle, le ravage, le détruit? C'est bien là la conduite d'une nation pour qui rien n'est sacré, et dont la férocité se fait sentir dans tous les lieux où elle exerce son pouvoir. C'est ainsi que dans l'Inde les Anglais ont fait périr des milliers d'Indiens, ont dépouillé, par la perfidie, les princes indiens, les ont fait mourir par le poison, se sont emparés des propriétés privées, etc. Voilà ce qui constitue la différence qui existe entre la France et l'Angleterre : partout où la France est prépondérante, les sentimens nobles et généreux l'emportent : dans les provinces où les Français sont maîtres, les fortunes, les possesions particulières, les magasins de marchandises restent à leurs propriétaires. Ils ne font la guerre qu'aux domaines du souverain. Les boutiques, les foires,

les marchés sont ouverts comme en pleine paix. Si l'Angleterre avait sur le continent l'influence qu'y a la France, elle confisquerait les marchandises et les propriétés des particuliers; elle reviendrait aux premiers temps de la barbarie, ferait la population esclave, traînerait après soi les familles et les enchaînerait sur ses pontons.

Quand la France sera maîtresse de la mer, ses lois se ressentiront de la générosité de son caractère. La libéralité de ses principes maritimes sera la même que sur terre. Les marchands ne seront pas prisonniers, s'ils ne sont point armés; tout bâtiment sera couvert par son pavillon.

Concluons donc que, dans la première expédition des Anglais, ils pouvaient être utiles aux Espagnols, mais qu'ils ne leur furent d'aucun secours, par malhabilité et par égoïsme; que dans la seconde expédition ils se comportèrent sans savoir à qui ils avaient à faire, et abandonnèrent impitoyablement leurs alliés voyant la lutte sérieuse où ils étaient engagés; que dans la troisième, ils suivirent les mêmes erremens, ne faisant que ce qui pouvait accréditer des libelles et des calomnies, distillant le poison sur la péninsule, et attisant le feu de la discorde et de

la guerre civile; enfin qu'ils n'ont aucun respect pour le droit des gens; que rien n'est sacré pour eux; que s'ils étaient sur terre aussi puissans qu'ils y sont malhabiles; s'ils avaient l'ombre de la puissance de la France, le continent porterait les fers dont sont chargés les malheureux Indiens. Le droit des gens et la libéralité du code continental, sont dus à la France : la barbarie du code maritime est due à l'influence de l'Angleterre sur mer.

Moniteur du 14 septembre 1810.

N.° CIX.

Rapport du Ministre des relations extérieures à S. M. l'empereur et roi, le 8 décembre 1810.

SIRE,

VOTRE MAJESTÉ a élevé la France au plus haut point de grandeur. Les victoires obtenues sur cinq coalitions successives, toutes fomentées par l'Angleterre, ont amené ces resultats; et l'on peut dire que la gloire,

la puissance du grand empire, nous les devons à l'Angleterre.

Dans toutes les occasions, V. M. a offert la paix. Et, sans chercher si elle serait plus avantageuse que la guerre, vous n'envisagiez, sire, que le bonheur de la génération présente; et vous vous montriez toujours prêt à lui sacrifier les chances les plus heureuses de l'avenir.

C'est ainsi que les paix de Campo-Formio, de Lunéville et d'Amiens, et postérieurement, celles de Presbourg, de Tilsit et de Vienne, ont été conclues. C'est ainsi que cinq fois V. M. a fait à la paix le sacrifice de la plus grande partie de ses conquêtes. Plus jalouse d'illustrer son règne par la félicité publique, que d'étendre la domination de son empire, V. M. mettait des limites à sa propre grandeur, tandis que l'Angleterre rallumant sans cesse le flambeau de la guerre, semblait conspirer contre ses alliés et contre elle-même, pour former cet empire, le plus grand qui ait existé depuis vingt siécles.

A la paix de 1783, la puissance de la France était forte du pacte de famille qui liait étroitement à sa politique l'Espagne et Naples.

A l'époque de la paix d'Amiens, les forces respectives de trois grandes puissances s'étaient accrues de douze millions d'habitans de la Pologne. Les maisons de France et d'Espagne étaient essentiellement ennemies, et les peuples de ces états se trouvaient plus que jamais éloignés par leurs mœurs. Une des grandes puissances continentales avait moins perdu de force, par la réunion de la Belgique à la France, qu'elle n'en avait acquis par la possession de Venise; et les sécularisations du corps germanique avaient encore ajouté à la puissance de nos rivaux.

Ainsi la France, après le traité d'Amiens, avait une force relative moindre qu'à la paix de 1783, et bien inférieure à celle à laquelle les victoires obtenues pendant les guerres des deux premières coalitions lui donnaient le droit de prétendre.

Cependant à peine ce traité fut-il conclu, que la jalousie de l'Angleterre se montra vivement excitée. Elle s'alarma de la richesse et de la prospérité toujours croissante de la France, et elle espéra qu'une troisième coalition arracherait à votre couronne la Belgique, les provinces du Rhin et l'Italie. La paix d'Amiens fut violée. Une troisième coa-

lition se forma : trois mois après elle fut dissoute par le traité de Presbourg

L'Angleterre vit toutes ses espérances trompées. Venise, la Dalmatie, l'Istrie, toutes les côtes de l'Adriatique et celles du royaume de Naples passèrent sous la domination française. Le corps germanique, établi sur des principes contraires à ceux qui ont fondé l'empire français, s'écroula, et le système de la confédération du Rhin fit des alliés intimes et nécessaires des mêmes peuples qui, dans les deux premières coalitions, avaient marché contre la France, et les unit indissolublement à elle par des intérêts communs.

La paix d'Amiens devint alors en Angleterre l'objet des regrets de tous les hommes d'état. Les nouvelles acquisitions de la France, que désormais on n'espérait pas de lui ravir, rendaient plus sensible la faute qu'on avait commise et en démontraient toute l'étendue.

Un homme éclairé qui, pendant le court intervalle de la paix d'Amiens, était venu à Paris, et avait appris à connaître la France et V. M., parvint à la tête des affaires en Angleterre. Cet homme de génie comprit la situation des deux pays. Il vit qu'il n'était plus au pouvoir d'aucune puissance de faire

rétrograder la France, et que la véritable politique consistait à l'arrêter. Il sentit que par les succès obtenus contre la troisième coalition, la question avait été décidée, et qu'il ne fallait plus penser à disputer à la France des possessions qu'elle venait d'acquérir par la victoire; mais qu'on devait, par une prompte paix, prévenir de nouveaux agrandissemens que la continuation de la guerre rendrait inévitables. Ce ministre ne se dissimulait aucun des avantages que la France avait recueillis de la fausse politique de l'Angleterre, mais il avait sous les yeux ceux qu'elle pouvait en recueillir encore. Il croyait que l'Angleterre gagnerait beaucoup si aucune des puissances du continent ne perdait plus. Il mettait sa politique à désarmer la France, à faire reconnaître la confédération du nord de l'Allemagne, en opposition à la confédération du Rhin. Il sentait que la Prusse ne pouvait être sauvée que par la paix, et que du sort de cette puissance dépendait le système de la Saxe, de la Hesse, du Hanôvre et le sort des embouchures de l'Ems, de l'Yade, du Weser, de l'Elbe, de l'Oder et de la Vistule, débouchés nécessaires au commerce anglais. En homme supérieur, Fox ne se livra pas

à des regrets inutiles sur la rupture du traité d'Amiens et sur des pertes désormais irréparables, il voulut en prévenir de plus grandes, et il envoya lord Lauderdale à Paris.

Les négociations s'entamèrent, et tout en faisait présager l'heureuse issue, lorsque Fox mourut.

Elles ne firent plus que languir. Les ministres n'étaient ni assez éclairés, ni assez de sang froid pour sentir la nécessité de la paix. La Prusse, poussée par cet esprit que l'Angleterre soufflait dans toute l'Europe, mit ses troupes en marche. La garde impériale eut ordre de partir: lord Lauderdale parut effrayé des conséquences des nouveaux évènemens qui se préparaient. Il fut question de signer le traité, d'y comprendre la Prusse, et de reconnaître la confédération du nord de l'Allemagne. V. M., par cet esprit de modération dont elle a donné de si fréquens exemples à l'Europe, y consentit. Le départ de la garde impériale fut différé de quelques jours, mais lord Lauderdale hésita; il crut devoir envoyer un courrier à sa cour, et ce courrier lui rapporta l'ordre de son rappel. Peu de jours après la Prusse n'existait plus comme puissance prépondérante.

La postérité marquera cette époque, comme une des plus décisives de l'histoire de l'Angleterre et de celle de la France.

Le traité de Tilsit termina la quatrième coalition.

Deux grands souverains, naguères ennemis, se réunirent pour offrir la paix à l'Angleterre; mais cette puissance, qui malgré tous ses pressentimens; n'avait pu se déterminer à souscrire à des conditions qui laissaient la France dans une position plus avantageuse que celle où elle s'était trouvée après le traité d'Amiens, ne voulut point ouvrir des négociations dont le résultat inévitable assurait à la France une position bien plus avantageuse encore. Nous avons refusé, disait-on en Angleterre, un traité qui maintenait dans l'indépendance de la France le nord de l'Allemagne, la Prusse, la Saxe, la Hesse, le Hanovre, et qui garantissait tous les débouchés de notre commerce; comment pourrions-nous consentir aujourd'hui à signer avec l'empereur des Français, lorsqu'il vient d'étendre la confédération du Rhin jusqu'au nord de l'Allemagne, et de fonder sur les bords de l'Elbe un trône français, une paix qui, par la force des choses et quelles que fusent les stipulations admi-

ses, laisserait sous son influence le Hanovre et tous les débouchés du nord, ces principales artères de notre commerce ?

Les hommes qui envisageaient de sang froid la situation de l'Angleterre, répondaient : Deux coalitions, dont chacune devait durer dix ans, ont été vaincues en peu de mois. Les nouveaux avantages acquis par la France, sont la suite de ces évènemens, et l'Angleterre ne peut plus s'y opposer : sans doute il n'aurait pas fallu violer le traité d'Amiens. Il eut fallut, depuis, adhérer à la politique de Fox. Profitons du moins aujourd'hui des leçons de l'expérience, et évitons une troisième faute. Au lieu de jeter les regards en arrière portons-les vers l'avenir. La peninsule est encore entière et dirigée par des gouvernemens secrétement ennemis de la France. Jusqu'à ce jour la faiblesse des ministres espagnols et les sentimens personnels du vieux monarque ont retenu l'Espagne dans le système de la France. Un nouveau règne développera les germes de la haîne entre les deux nations. Le pacte de famille a été anéanti, et c'est un des avantages que la révolution a procurés à l'Angleterre. La Hollande, quoique gouvernée par un prince français, jouit de

son indépendance : son intérêt est de demeurer l'intermédiaire de notre commerce avec le continent, et de le favoriser pour participer à nos profits. N'avons-nous pas à craindre, si la guerre continue, que la France n'établisse son influence sur la péninsule et les douanes en Hollande.

Tel était le langage des hommes qui savaient pénétrer dans les secrets de l'avenir. Ils virent avec douleur refuser la paix proposée par la Russie. Ils ne doutèrent pas que le continent tout entier ne fût bientôt enlevé à l'Angleterre, et qu'un ordre de choses qu'il était si important de prévenir, ne s'établît en Espagne et en Hollande.

Sur ces entrefaites, l'Angleterre exigea de la maison de Bragance, qu'elle quittât la péninsule et se réfugiât au Brésil. Les partisans du ministère anglais semèrent la division parmi les princes de la maison d'Espagne : la dynastie qui régnait fut éloignée pour toujours, et en conséquence des dispositions faites à Bayonne, un nouveau souverain, ayant avec la France une puissance et une origine communes, fut appelé au gouvernement de l'Espagne.

L'entrevue d'Erfurt donna lieu à de nouvelles propositions de paix ; mais elles furent

aussi repoussées. Le même esprit qui avait fait rompre les négociations du lord Lauderdale, dirigeait les affaires en Angleterre.

La cinquième coalition éclata. Ces nouveaux évènemens tournèrent encore à l'avantage de la France. Les seuls ports par lesquels l'Angleterre conservait une communication avouée avec le continent, passèrent, avec les provinces Illyriennes, au pouvoir de V. M. par le traité de Vienne, et les alliés de l'empire virent s'accroître leur puissance.

Les arrêts rendus par le conseil britannique avaient bouleversé les lois du commerce du monde : l'Angleterre, dont l'existence toute entière est attachée au commerce, jetait le désordre parmi le commerce des nations. Elle en avait déchiré tous les priviléges. Les décrets de Berlin et de Milan repoussèrent ces nouveautés monstrueuses. La Hollande se trouva dans une position difficile ; son gouvernement n'avait pas une action assez énergique, ses douanes offraient trop peu de sécurité, pour que ce centre du commerce du continent demeurât plus long-temps isolé de la France. V. M., pour l'intérêt de ses peuples et pour assurer l'exécution du système qu'elle opposait aux actes tyranniques de l'Angleterre, se vit forcée de changer le

sort de la Hollande. Cependant, V. M., constante dans son système et dans son désir de la paix, fit entendre à l'Angleterre qu'elle ne pouvait sauver l'indépendance de la Hollande, qu'en rapportant ses arrêts du conseil ou en adoptant des vues pacifiques. Les ministres d'une nation commerçante traitèrent avec légéreté une ouverture d'un si grand intérêt pour son commerce. Ils répondirent que l'Angleterre ne pouvait rien au sort de la Hollande. Dans les illusions de leur orgueil ils méconnurent les motifs de cette demande; ils feignirent d'y voir l'aveu de l'efficacité de leurs arrêts du conseil, et la Hollande fut réunie. Puisqu'ils l'ont voulu, sire, je crois utile aujourd'hui, et je propose à votre majesté de consolider cette réunion par les formes constitutionnelles d'un sénatus-consulte.

La réunion des villes anséatiques, du Lawenbourg et de toutes les côtes depuis l'Elbe jusqu'à l'Ems, est commandée par les circonstances. Ce territoire est déjà sous la domination de V. M.

Les immenses magasins d'Héligoland menaceraient toujours de s'écouler sur le continent, si un seul point restait ouvert au com-

merce anglais sur les côtes de la mer du nord, et si les embouchures de l'Yade, du Weser et de l'Elbe ne lui étaient pas fermées pour toujours.

Les arrêts du conseil britannique ont entièrement détruit les priviléges de la navigation des neutres, et V. M. ne peut plus approvisionner ses arsenaux et avoir une route sûre pour son commerce avec le nord, qu'au moyen de la navigation intérieure. La réparation et l'agrandissement du canal déjà existant entre Hambourg et Lubeck, et la construction d'un nouveau canal qui joindra l'Elbe au Weser et le Weser à l'Ems, et qui n'exigera que quatre à cinq ans de travaux, et une dépense de quinze à vingt millions, dans un pays où la nature n'offre pas d'obstacles, ouvriront aux négocians français une voie économique, facile et à l'abri de tout danger. Votre empire pourra commercer en tout temps avec la Baltique, envoyer dans le nord les produits de son sol et de ses manufactures, et en tirer les productions nécessaires à la marine de votre majesté.

Les pavillons de Hambourg, de Brême et de Lubeck, qui errent aujourd'hui sur les

mers, dénationalisés par les arrêts du conseil britannique, partageront le sort du pavillon français, et concourront avec lui au rétablissement de la liberté des mers.

La paix arrivera enfin, car tôt ou tard les grands intérêts des peuples, de la justice et de l'humanité, l'emportent sur les passions et sur la haine; mais l'expérience de soixante années nous a appris que la paix avec l'Angleterre ne peut jamais donner au commerce qu'une sécurité trompeuse. En 1756, en février 1793, en 1801 à l'égard de l'Espagne, comme en mai 1803 à l'époque de la violation du traité d'Amiens, l'Angleterre commença les hostilités avant d'avoir déclaré la guerre. Des bâtimens qui naviguaient sur la foi de la paix, furent surpris; le commerce fut dépouillé; des citoyens paisibles perdirent leur liberté, et les ports de l'Angleterre se remplirent de ces honteux trophées. Si de tels exemples devaient se renouveler un jour, les voyageurs, les négocians anglais, leurs propriétés et leurs personnes saisies dans nos ports, depuis la mer Baltique jusqu'au golfe Adriatique, répondraient de ces attentats; et si le gouvernement anglais, pour faire oublier au peuple de Londres l'injustice de la

guerre, lui donnaient encore le spectacle de ces prises faites au mépris du droit des nations, il aurait aussi à lui montrer les pertes qui en seraient la conséquence.

Sire, aussi long-temps que l'Angleterre persistera dans ses arrêts du conseil, V. M. persistera dans ses décrets. Elle opposera au blocus des côtes, le blocus continental, et au pillage sur les mers, la confiscation des marchandises anglaises sur le continent.

Il est de mon devoir de le dire à V. M., elle ne peut espérer désormais de ramener ses ennemis à des idées plus modérées que par sa persévérance dans ce système. Il en doit résulter un tel état de mal-aise pour l'Angleterre, qu'elle sera forcée de reconnaître enfin qu'on ne peut violer les droits des neutres sur les mers et en réclamer la protection sur le continent; que l'unique source de ses maux est dans ses arrêts du conseil, et que cet agrandissement de la France, qui long-temps excitera son dépit et sa jalousie, elle le doit aux passions aveugles de ceux qui, violant le traité d'Amiens, rompant la négociation de Paris, rejetant les propositions de Tilsit et d'Erfurth, dédaignant les ouvertures faites avant la réunion de la Hollande,

ont porté les derniers coups à son commerce et à sa puissance, et conduit votre empire à l'accomplissement de ses hautes destinées.

Je suis, avec respect, sire, de V. M. I. et R. le très-fidèle et très-dévoué serviteur et sujet.

CHAMPAGNY, duc de Cadore.

Paris, 8 décembre 1810.

Moniteur du 15 décembre 1810.

N.° CX.

Lettre de l'empereur Napoléon à Ferdinand, le 12 novembre 1813.

MON COUSIN, les circonstances dans lesquelles se trouvent actuellement mon empire, et ma politique, me font désirer de terminer d'une seule fois les affaires d'Espagne. L'Angleterre y fomente l'anarchie et le jacobinisme, et travaille à anéantir la monarchie et à détruire la noblesse, pour établir une république : je ne pourrais voir qu'avec la plus grande peine la destruction d'une nation si voisine de mon état, et avec laquelle j'ai tant d'intérêts maritimes communs.

Je désire donc ôter tout prétexte à l'influence anglaise, et rétablir les nœuds d'amitié et de bon voisinage qui ont existé si longtemps entre les deux nations.

J'envoie à V. A. R. le comte de la Forest sous un nom supposé; et V. A. doit ajouter foi à tout ce qu'il lui dira. Je désire des sentimens d'amitié et d'estime que je lui ai vouée.

Mon cousin, cette lettre n'étant à d'autre fin, je prie Dieu qu'il accorde de longues années à V. A.

Saint-Cloud, 12 novembre 1813.

Votre cousin, NAPOLÉON.

Note. Cette lettre est imprimée dans l'ouvrage intitulé *Exposition sincère*, publié par don Jean Escoïquiz.

N.° CXI.

Lettre de Ferdinand VII à l'empereur, le 21 novembre 1813.

SIRE, le comte de la Forest m'a remis la lettre que V. M. I. m'a fait l'honneur de m'écrire, en date du courant. Je la remercie de l'honneur qu'elle me fait de désirer de traiter avec moi pour obtenir la fin qu'elle se propose, de terminer les affaires d'Espagne.

V. M. I. dit dans sa lettre que l'*Angleterre y propage le jacobinisme et l'anarchie, et tend à anéantir la monarchie espagnole. Je ne pourrais voir qu'avec la plus grande peine* (ajoute V. M.) *la destruction d'une nation si voisine de mes états, et avec laquelle j'ai tant d'intérêts maritimes communs. Je désire donc ôter tout prétexte à l'influence anglaise, et rétablir les nœuds d'amitié et de bon voisinage qui ont existé si long-temps entre les deux nations.*

Je ne puis faire à ces propositions d'autre réponse que celle que j'ai donnée de vive voix au comte de la Forest, lorsqu'il me les présenta de la part de V. M. I. et R. Je fais toujours profession du même attache-

ment et du même respect dont j'ai donné tant de preuves à V. M. I., mais je ne puis rien faire sans le consentement de la nation espagnole, et par conséquent de la régence. V. M. m'a conduit à Valencé, et si elle veut que je remonte sur le trône, V. M. a, pour traiter avec la régence, des moyens qui me manquent; ou si V. M. veut absolument négocier avec moi, comme je n'ai ici personne de confiance, il est nécessaire que la régence m'envoie des députés qui m'instruisent de l'état des choses en Espagne, et m'aident à trouver le moyen de la rendre véritablement heureuse; leur présence seule pouvant donner à ce que je traiterai avec V. M. I. une authenticité qui le rende valable en Espagne.

Si la politique de V. M. et les circonstances dans lesquelles se trouve son empire, ne lui permettent pas d'accéder à ces conditions, alors tranquillement et de bon cœur je resterai à Valencé, où j'ai déjà passé cinq ans et demi, et où je suis décidé à rester toute ma vie, si c'est la volonté de Dieu.

Je suis peiné, Sire, de parler de cette manière à V. M., mais j'obéis en cela à la voix de ma conscience. Je m'intéresse autant aux Anglais qu'aux Français; mais cependant je dois préférer à tout la gloire et la félicité de

ma nation. J'espère que V. M. ne verra dans cette exposition de mes sentimens, qu'une nouvelle preuve de ma candeur et de ma sincérité, ainsi que du tendre attachement que j'ai pour sa personne. Si après avoir pris des engagemens avec V. M., je me voyais forcé d'y manquer et de faire le contraire de ce que j'aurais promis, que penserait-elle de moi? Elle dirait que je suis un inconstant, se moquerait de moi, et me déshonorerait aux yeux de l'Europe.

Je suis très-content, sire, de M. le comte de la Forest, qui a manifesté beaucoup de zèle pour les intérêts de V. M., et qui m'a traité avec de grands égards.

Mon frère et mon oncle me chargent de les mettre à la disposition de V. M. I. et R.

Je prie Dieu, sire, d'accorder de longues années à V. M. — Valencé, 21 novembre 1813.

FERNANDO.

Note. Cette lettre est publiée par M. Escoïquiz, dans son ouvrage intitulé *Exposition sincère*, traduit en français par M. Carnerero.

N.° CXII

Traité entre l'empereur Napoléon et le roi Ferdinand VII, le 11 *décembre* 1813, *à Valencé.*

NAPOLÉON, empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la Confédération du Rhin, médiateur de la Confédération Suisse, etc., à tous ceux qui ces présentes verront, salut : Désirant faire cesser les hostilités, et concourir au rétablissement d'une paix solide et durable entre la France et l'Espagne, prenant entière confiance dans la fidélité du comte de la Forest, membre de notre conseil d'état, grand officier de la légion d'honneur, etc., nous lui donnons plein et absolu pouvoir, commission et mandement spécial, pour, en notre nom et avec le plénipotentiaire nommé à cet effet par S. A. R. le prince des Asturies, et pareillement revêtu de pleins pouvoirs, convenir, arrêter, conclure et signer, conformément à ses instructions, tels traités, articles, conventions et autres actes qu'il jugera bon être, promettant d'accomplir et d'éxécuter ponctuellement tout ce que notre plénipotentiaire aura promis et signé

en vertu du présent pouvoir, et d'en faire expédier les lettres de ratification en bonne forme, pour qu'elles soient échangées dans le temps dont il sera convenu. En foi de quoi sont données les présentes, signées, contresignées, et revêtues de notre sceau.

Au palais des Tuileries, le 1^er^. décembre 1813. NAPOLÉON. Par l'empereur, le ministre des relations extérieures, CAULINCOURT, *duc de Vicence.*

Mon cousin le duc de San Carlos, désirant faire cesser les hostilités, et concourir au rétablissement d'une paix solide et durable entre l'Espagne et la France, et par suite des propositions de paix qui m'ont été faites par l'empereur des Français, roi d'Italie, prenant entière confiance en votre fidélité, je vous donne plein et absolu pouvoir et charge expresse de traiter en notre nom, conclure et signer avec le plénipotentiaire nommé à cet effet par l'empereur des Français, roi d'Italie, tels traités, articles, conventions et autres actes que vous jugerez convenir, promettant d'accomplir et d'exécuter ponctuellement tout ce que, en qualité de plénipotentiaire, vous aurez promis et signé en vertu du présent pouvoir, et d'en faire expédier les lettres de ratification en bonne

forme, pour qu'elles soient échangées à l'époque dont il sera convenu.

A Valencé le 4 décembre 1813. FERDINAND. Au duc de San-Carlos.

S. M. C. et S. M. l'empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la confédération du Rhin, médiateur de la confédération Suisse, également animés du désir de faire cesser les hostilités et de conclure un traité de paix définitif entre les deux puissances, ont nommé plénipotentiaires à cet effet, savoir :

S. M. D. Ferdinand, D. Joseph Michel de Carvajal, duc de San Carlos, comte del Puerto, grand-maître héréditaire des postes des Indes, grand d'Espagne de la première classe, mayordome major de S. M. C., lieutenant général des armées, gentilhomme de la chambre en exercice, grand'croix et commandeur de différens ordres, etc.

Et S. M. l'empereur et roi, M. Antoine-Réné-Charles-Mathurin, comte de la Forest, membre de son conseil d'état, grand-officier de la légion-d'honneur, grand'croix de l'ordre impérial de la réunion, etc.

Lesquels, après l'échange de leurs pleins pouvoirs respectifs, sont convenus des articles suivans :

ART. Ier. Il y aura à l'avenir, et à dater de la ratification du présent traité, paix et amitié entre S. M. Ferdinand VII et ses successeurs, et S. M. l'empereur et roi et ses successeurs.

II. Toutes les hostilités, tant sur terre que sur mer, cesseront entre les deux nations, à savoir: dans leurs possessions continentales d'Europe, immédiatement après l'échange des ratifications; quinze jours après, sur les mers qui baignent les côtes d'Europe et celles d'Afrique en deça de l'équateur; quarante jours après ledit échange, dans les pays et mers d'Afrique et d'Amérique au-delà de l'équateur, et trois mois après, dans les pays et les mers situés à l'est du cap de Bonne-Espérance.

III. S. M. l'empereur des Français, roi d'Italie, reconnaît D. Ferdinand et ses successeurs, selon l'ordre d'hérédité établi par les lois fondamentales d'Espagne, comme roi des Espagnes et des Indes.

IV. S. M. l'empereur et roi reconnaît l'intégrité du territoire d'Espagne, telle qu'elle existait avant la guerre actuelle.

V. Les provinces et places actuellement occupées par les troupes françaises seront remises dans l'état où elles se trouveront,

aux gouverneurs et aux troupes espagnoles qui y seront envoyées par le roi.

VI. S. M. le roi Ferdinand s'engage, de son côté, à maintenir l'intégrité du territoire d'Espagne, des îles, places et présides adjacens, et notamment de Mahon et de Ceuta. Il s'engage à faire évacuer les provinces, places et territoires, par les gouverneurs et l'armée britanniques.

VII. Une convention militaire sera conclue entre un commissaire français et un commissaire espagnol, pour que l'évacuation des provinces espagnoles occupées par les Français ou par les Anglais, soit faite simultanément.

VIII. S. M. C. et S. M. l'empereur et roi s'engagent réciproquement à maintenir l'indépendance de leurs droits maritimes, tels qu'ils ont été stipulés dans le traité d'Utrecht, et tels que les deux nations les avaient maintenus jusqu'en 1792.

IX. Tous les Espagnols qui ont été attachés au roi Joseph, et qui l'ont servi dans les emplois civils, politiques et militaires, ou qui l'ont suivi, rentreront dans leurs honneurs, droits et prérogatives dont ils jouissaient. Tous les biens dont ils auraient été privés leur seront restitués. Ceux qui vou-

draient rester hors d'Espagne auront un terme de dix ans pour vendre leurs biens et prendre tous les arrangemens nécessaires à leur nouvel établissement. Leurs droits aux successions qui s'ouvriraient en leur faveur, leur seront conservés, et ils pourront jouir de leurs biens et en disposer sans être soumis au droit d'aubaine ou de détraction, ou à tout autre droit.

X. Toutes les propriétés mobiliaires et immobiliaires appartenant en Espagne à des Français ou à des Italiens, leur seront restituées telles qu'ils en jouissaient avant la guerre. Toutes les propriétés séquestrées ou confisquées en France ou en Italie sur des Espagnols, leur seront également restituées. Des commissaires seront nommés de part et d'autre pour régler toutes les questions contentieuses qui pourraient exister ou survenir entre des Français ou Italiens et des Espagnols, soit pour des discussions d'intérêts antérieures à la guerre, soit pour celles qui se seraient élevées depuis.

XI. Les prisonniers faits de part et d'autre seront rendus, soit qu'ils se trouvent dans les dépôts ou dans tout autre lieu, soit même qu'ils ayent pris du service, à moins qu'aussitôt après la paix ils ne déclarent devant un commissaire de leur nation, qu'ils veulent

rester au service de la puissance chez laquelle ils se trouvent.

XII. La garnison de Pampelune, les prisonniers de Cadix, de la Corogne, des îles de la Méditerranée, et ceux de tout autre dépôt qui auraient été remis aux Anglais, seront également rendus, soit qu'ils se trouvent en Espagne, soit qu'ils ayent été envoyés en Amérique ou en Angleterre.

XIII. S. M. Ferdinand VII s'engage à faire payer au roi Charles IV, et à la reine son épouse, une somme annuelle de trente millions de réaux, qui sera acquittée régulièrement, et par quart, de trois mois en trois mois. A la mort du roi, deux millions de francs de revenu formeront le douaire de la reine. Tous les Espagnols à leur service auront la liberté de résider hors du territoire espagnol, partout où LL. MM. le jugeront convenable.

XIV. Il sera conclu un traité de commerce entre les deux puissances, et jusqu'à la conclusion, leurs relations commerciales seront sur le même pied qu'avant la guerre de 1792.

XV. Les ratifications du présent traité seront échangées à Paris dans le terme d'un mois, ou plutôt, si faire se peut.

Fait et signé à Valencé, le onze décembre

mil huit cent treize. Le duc de SAN CARLOS. Le comte de LA FOREST.

Nous soussignés, plénipotentiaires nommés respectivement à l'effet de négocier et de signer un traité de paix entre l'Espagne et la France, avons dressé le présent protocole de notre dernière conférence au moment de la signature du traité, pour constater qu'il a été entendu de part et d'autre, savoir :

1.° Que le plein pouvoir donné au plénipotentiaire espagnol en forme de lettre autographe à défaut de chancellerie, a été présenté avec réserve d'y substituer, lors de l'échange des ratifications, s'il y avait lieu, d'autres pouvoirs revêtus des formes consacrées en Espagne.

2.° Que si le terme de trente jours stipulé à l'art. 15 du traité pour l'échange des ratifications, se trouvait excédé par l'effet de quelque empêchement réel et véritable, il est réservé de procéder à cet échange dans les quinze jours suivans, ou plutôt, si faire se peut.

Fait et signé à Valencé, le onze décembre mil huit cent treize. Le duc de SAN CARLOS. Le comte de LA FOREST. (1)

(1) Ce traité se trouve imprimé dans l'ouvrage intitulé *Les derniers efforts de la politique de Napoléon, etc.*

N.° CXIII.

Lettre du roi d'Espagne Ferdinand VII, à la régence de Madrid, le 18 *décembre* 1813.

L'A divine providence qui, par un de ses desseins secrets, a permis que je fusse transporté du palais de Madrid au château de Valencé, a daigné m'accorder la santé et les forces dont j'avais besoin, et la consolation de n'avoir pas été un seul moment séparé de mon très-cher oncle, l'infant don Antonio, et de mon bien aimé frère l'infant don Carlos.

Nous avons trouvé une noble hospitalité dans ce château; notre existence y a été jusqu'à ce jour aussi agréable que pouvait le permettre ma position; et depuis mon arrivée j'ai employé le temps de la manière la plus avantageuse à mon nouvel état.

Les seules nouvelles que j'ai pu recevoir de ma chère Espagne, me sont parvenues par le canal des gazettes françaises. Elles m'ont donné quelques connaissances de ses sacrifices pour moi, de la généreuse et inaltérable constance de mes fidèles sujets, de

la persévérante assistance de l'Angleterre, de l'admirable conduite du général en chef lord Wellington, et du nom des généraux espagnols et des généraux alliés qui se sont distingués.

Le ministère anglais, dans ses communications du 23 avril de l'année dernière, avait déclaré authentiquement que l'Angleterre était disposée à écouter des propositions de paix, dont les préliminaires seraient de me reconnaître. Cependant les maux de mon royaume duraient encore.

L'Espagne était encore dans cet état d'observation passive, mais vigilante, lorsque l'empereur des Français, roi d'Italie, par l'organe de son ambassadeur, le comte de La Forest, me fit faire spontanément des propositions de paix, fondées sur mon rétablissement au trône, sur l'intégrité et l'indépendance de mes domaines, *sans aucune clause qui ne fût pas conforme à l'honneur, à la gloire et à l'intérêt de la nation espagnole.*

Persuadé que l'Espagne ne pourrait, même après une longue suite de victoires, obtenir une paix plus avantageuse, j'autorisai le duc de San Carlos à traiter en mon nom avec le comte de La Forest, plénipotentiaire

nommé à cet effet par l'empereur Napoléon. Après l'heureuse conclusion de ce traité, j'ai nommé le même duc pour le porter à la régence, afin que, en témoignage de la confiance que j'ai pour les membres qui la composent, elle en fasse les ratifications suivant l'usage, et me renvoie ensuite, sans perdre de temps, le traité revêtu de cette formalité. Quelle satisfaction pour moi de faire enfin cesser l'effusion du sang, de voir le terme de tant de maux! et combien je soupire après le moment heureux où je me verrai de retour au milieu d'une nation qui vient de donner à l'univers l'exemple de la plus pure loyauté et du plus noble et du plus généreux caractère!

A Valencé, le 18 décembre 1813. — FERDINAND. (1)

---

(1) Cette lettre se trouve imprimée dans l'ouvrage intitulé *Les derniers efforts de la politique de Napoléon, etc.*

N.° CXIV.

Lettre du roi Ferdinand à la régence d'Espagne, le 23 décembre 1813.

Dans la persuasion où je suis que la régence sera pénétrée des motifs qui m'ont déterminé à envoyer le duc de San Carlos, et que cet envoyé me rapportera, sans perdre de temps, conformément à mes ardens désirs, la ratification du traité; et que pour continuer à donner au zèle et à l'amour de la régence pour ma personne royale, des marques de ma confiance, je lui adresse, par l'entremise de don Joseph Palafox y Melci, lieutenant-général de mes armées royales; commandeur de Montanchuelos, de l'ordre de Calatrava, de la fidélité et de la prudence duquel je suis pleinement satisfait, la note qui vient de m'être communiquée par le comte de La Forest, relativement à l'exécution du traité. J'ai fait remettre en même temps audit don Joseph Palafox, une copie littérale du traité dont une expédition avait été confiée au duc de San Carlos, afin que, dans le cas où celui-ci, par

quelqu'évènement imprévu, n'aurait pu arriver à Madrid, ni informer la régence de l'objet de sa mission, il puisse remplacer le premier envoyé dans tout ce qui sera nécessaire relativement audit traité, et également afin que, si le duc de San Carlos, après avoir rempli sa mission, était parti ou sur le point de partir, la régence trouve dans la personne dudit Palafox une voie sûre pour me donner communication de tout ce qui intéresse le service royal.

A Valencé, le 23 décembre 1813.—

FERDINAND. — Adressé à la régence d'Espagne (1).

---

(1) Cette pièce est imprimée dans l'ouvrage intitulé *Les derniers efforts de la politique de Napoléon, etc.*

N.° CXV.

Instruction donnée par le roi Ferdinand à don Joseph Palafox, le 23 décembre 1813.

La copie ci-jointe de l'instruction donnée au duc de San Carlos, vous fera connaître clairement l'objet de sa mission, à l'heureuse issue de laquelle vous devez contribuer, en agissant de concert avec lui dans tout ce qui nécessitera votre assistance, sans vous séparer en rien de son opinion, attendu qu'ainsi l'exige l'intérêt d'unité dans l'affaire en question, et parce que le duc de San Carlos est revêtu de mes pouvoirs. Depuis son départ d'ici, il est survenu quelques incidens favorables dans les dispositions préparatoires de l'exécution du traité, et qui se trouvent sur la note suivante, communiquée le 18 décembre par le plénipotentiaire, comte de La Forest.

« Rappeler qu'immédiatement après la ratification, des ordres peuvent être donnés par la régence pour une suspension générale des hostilités, et que MM. les maréchaux, commandans en chef les armées de l'empereur, y accéderont de leur part. L'humanité

veut qu'on s'épargne de part et d'autre toute effusion inutile de sang.

» Faire connaître que l'empereur, voulant faciliter la prompte exécution du traité, a choisi M. le duc d'Albufera pour son commissaire, aux termes de l'art. 7. M. le maréchal a reçu les pleins pouvoirs de S. M. pour qu'aussitôt après la ratification de la régence, une convention militaire relative à l'évacuation des places, telle qu'elle a été stipulée par le traité, soit conclue avec le commissaire qui pourrait lui être adressé par le gouvernement espagnol.

» Informer aussi que le renvoi des prisonniers n'éprouvera pas de lenteurs, et qu'il dépendra uniquement du gouvernement espagnol de l'accélérer, attendu que M. le maréchal duc d'Albufera est aussi chargé de stipuler dans la convention militaire, que les généraux et officiers pourront retourner en poste dans leur pays, et que les soldats seront remis sur la frontière, vers Bayonne et Perpignan, à mesure qu'ils y arriveront. »

En conséquence de cette note, la régence donnera ses ordres pour la suspension des hostilités, et nommera un commissaire digne

de sa confiance, pour exécuter de son côté les articles qui la concernent.

Valencé, le 23 décembre 1813.—

FERDINAND.—Adressé à don Joseph Palafox. (1)

---

(1) Cette pièce se trouve imprimée dans l'ouvrage intitulé *Les derniers efforts de la politique de Napoléon, etc.*

FIN DU SECOND VOLUME.

TABLE

DES PIÈCES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

Numéro Ier. Lettre du prince des Asturies, Ferdinand, à l'empereur des Français, à l'Escurial, le 11 octobre 1807. Page 1

Num. II. Traité diplomatique de Fontainebleau, entro l'empereur Napoléon et le roi Charles IV, sur le royaume de Portugal, le 27 octobre 1807. 5

Num. III. Convention secrète, relative au traité du numéro précédent et avec la même date, 27 octobre 1807. 10

Num. IV. Lettre du roi d'Espagne, Charles IV, à l'empereur des Français, le 29 octobre 1807. 14

Num. V. Décret du roi Charles IV, du 30 octobre 1807. 15

Num. VI. Lettres de Ferdinand à son père et à sa mère, le 5 novembre 1807. 17

Num. VII. Décret du roi Charles IV, du 5 septembre 1807. 18

Num. VIII. Lettre du roi d'Espagne, Charles IV, le 18 mars 1808, à l'empereur Napoléon. 21

Num. IX. Lettre du roi d'Espagne, Charles IV, à l'empereur, le 20 mars 1808. 23

NUM. X. Protestation du roi Charles IV, le 21 mars 1808. 24

NUM. XI. Note de la main de la reine d'Espagne, remise au grand-duc de Berg, par la reine d'Etrurie, le 21 mars 1808. 25

NUM. XII. Lettre de la reine d'Etrurie au grand-duc de Berg, le 22 mars 1808, avec une lettre du roi Charles, son père. 27

NUM. XIII. Lettre de la reine d'Espagne au grand-duc de Berg, jointe à celle de sa fille la reine d'Etrurie, du 22 mars 1808. 29

NUM. XIV. Lettre du roi Charles IV à l'empereur, le 23 mars 1808. 31

NUM. XV. Lettre du général Monthion au grand-duc de Berg, donnée à Aranjuez, le 25 mars 1808. 32

NUM. XVI. Note diplomatique envoyée de Paris à Madrid, le 24 mars 1808, par M. Izquierdo, au prince de la Paix. 35

NUM. XVII. Lettre de la reine d'Etrurie au grand-duc de Berg, le 26 mars 1808, avec une autre de la reine d'Espagne sa mère. 42

NUM. XVIII. Note écrite de la main de la reine d'Espagne au grand-duc de Berg, le 27 mars 1808. 47.

NUM. XIX. Lettre de la reine Marie-Louise au grand-duc de Berg, le 29 mars 1808, avec une note de la reine d'Espagne, sa mère. 48

NUM. XX. Lettre de la reine d'Etrurie au grand-duc de Berg, du 30 mars 1808, avec une autre de sa mère, et un article écrit de la main de Charles IV, son père. 49

NUM. XXI. Note écrite de la main de la reine d'Espagne, au grand-duc de Berg, sans date. 51

NUM. XXII. Note écrite de la main de la reine d'Espagne, remise au grand-duc de Berg, par la reine d'Etrurie, en 1808. 55

NUM. XXIII. Lettre du roi d'Espagne, Charles IV, au grand-duc de Berg, le 1.er avril 1808, avec une autre lettre de la reine son épouse. 58

NUM. XXIV. Note écrite de la main de la reine, et remise par la reine d'Etrurie, sa fille, au grand-duc de Berg. 60

NUM. XXV. Note écrite de la main de la reine d'Espagne, et remise par la reine d'Etrurie, sa fille, au grand-duc de Berg en 1808 63

NUM. XXVI. Lettre du roi d'Espagne Charles IV et de la reine son épouse, au grand-duc de Berg, le 3 avril 1808. 66

NUM. XXVII. Lettre de la reine d'Espagne au grand-duc de Berg, le 8 avril 1808. 69

NUM. XXVIII. Lettre du roi Ferdinand VII à son père le roi Charles IV, à Madrid, le 8 avril 1808. 71

NUM. XXIX. Deuxième lettre de la reine d'Espagne au grand-duc de Berg, le 8 avril 1808. 72

NUM. XXX. Lettre de la reine d'Espagne au grand-duc de Berg, le 9 avril 1808. 74

NUM. XXXI. Deuxième lettre de la reine d'Espagne au grand-duc de Berg, le 9 avril 1808. 76

NUM. XXXII. Troisième lettre de la reine d'Espagne au grand-duc de Berg, le 9 avril 1808. 78

NUM. XXXIII. Lettre de la reine d'Espagne au grand-duc de Berg, le 10 avril 1808. 79

NUM. XXXIV. Lettre de D. Mariano Louis d'Ur-

quijo à D. Gregorio de la Cuesta, capitaine-général de la Vieille-Castille, du 13 avril 1808. 82

Num. XXXV. Lettre du roi Ferdinand VII à l'empereur des Français, à Vitoria, le 14 avril 1808. 97

Num. XXXVI. Lettre de l'empereur des Français à Ferdinand, le 16 avril 1808. 100

Num. XXXVII. Lettre du roi Charles IV à l'infant D. Antoine, son frère, le 17 avril 1808. 104

Num. XXXVIII. Lettre de Monsieur N..... à monsieur Escoïquiz, du 17 avril 1808. 105

Num. XXXIX. Lettre de M. N.... à M. Escoïquiz, du 18 avril 1808. 108

Num. XL. Lettre du roi Ferdinand VII à l'empereur des Français, à Vitoria, le 18 avril 1808. 110

Num. XLI. Lettre du roi Ferdinand VII à l'empereur des Français, à Irun, le 19 avril 1808. 111

Num. XLII. Exposé de M. Champagny à l'empereur des Français, à Bayonne, le 24 avril 1808. 112

Num. XLIII. Lettre du roi d'Espagne Charles IV, à l'empereur Napoléon, le 25 avril 1808. 121

Num. XLIV. Lettre de la reine d'Espagne à l'empereur, le 25 avril 1808. 122

Num. XLV. Instructions données par don Pierre Cevallos à don Pierre Labrador, le 27 avril 1808. 124

Num. XLVI. Lettre du prince Ferdinand VII à l'infant don Antonio, le 28 avril 1808. 129

Num. XLVII. Note diplomatique adressée le 29 avril 1808, par M. Champagny, à don Pedro Cevallos. 130.

NUM. XLVIII. Lettre de Ferdinand VII à son père, le 1.er mai 1808. 132

NUM. XLIX. Lettre du roi d'Espagne Charles IV à Ferdinand, son fils, le 2 mai 1808. 135

NUM. L. Arrêté de la junte suprême du gouvernement du royaume d'Espagne, du 4 mai 1808. 142

NUM. LI. Lettre de Ferdinand à son père, du 4 mai 1808. 145

NUM. LII. Traité entre le roi d'Espagne Charles IV et l'empereur des Français, à Bayonne, le 5 mai 1808. 155

NUM. LIII. Lettre de Ferdinand à l'empereur, le 5 mai 1808. 160

NUM. LIV. Lettre du roi Ferdinand VII, adressée à son oncle l'infant don Antoine, le 6 mai 1808, avec la copie d'une autre, écrite à son père le roi Charles IV, le même jour. 161.

NUM. LV. Lettre que don Pedro Cevallos dit avoir été écrite par le roi Ferdinand VII au roi Charles IV, son père, le 6 mai 1808, mais qui n'est pas d'accord avec la teneur littérale que Ferdinand lui-même en inséra dans la lettre qu'il écrivit à l'infant don Antoine et autres membres de la junte de gouvernement. 163

NUM. LVI. Proclamation du grand-duc de Berg aux soldats français à Madrid, le 6 mai 1808. 165

NUM. LVII. Lettre du conseil royal de l'Inquisition aux tribunaux du saint-office de Madrid et du royaume, le 6 mai 1808. 166

NUM. LVIII. Proclamation du roi Charles IV, faite à Bayonne, le 8 mai 1808. 169

NUM. LIX. Lettre de don Mariano-Louis d'Urquijo à

don Gregorio de la Cuesta, capitaine-général de la Vieille-Castille, le 8 mai 1808. 170

Num. LX. Traité entre l'empereur des Français et le prince des Asturies Ferdinand, à Bayonne, le 10 mai 1808. 174

Num. LXI. Proclamation adressée par Ferdinand VII, son frère l'infant don Charles et son oncle l'infant don Antoine, aux Espagnols, datée de Bordeaux, le 12 mai 1808. 179

Num. LXII. Adresse de la junte suprême de gouvernement à S. M. l'empereur et roi, faite à Madrid, le 13 mai 1808. 183

Num. LXIII. Adresse de la ville de Madrid au grand-duc de Berg, le 15 mai 1808. 186

Num. LXIV. Lettre de Ferdinand VII à l'empereur, le 18 mai 1808. 187

Num. LXV. Lettre du cardinal de Bourbon, archevêque de Tolède, primat des Espagnes, à l'empereur des Français, le 22 mai 1808. 189

Num. LXVI. Proclamation de la junte suprême de gouvernement du royaume d'Espagne, le 3 juin 1808. 190

Num. LXVII. Lettre de don Mariano-Louis d'Urquijo, à don Gregorio de la Cuesta, le 5 juin 1808. 200

Num. LXVIII. Déclaration de l'empereur Napoléon, à Bayonne, le 6 juin 1808, en nommant roi d'Espagne son frère, le roi de Naples. 207

Num. LXIX. Discours adressés au roi Joseph Napoléon, comme roi d'Espagne, par différentes corporations espagnoles, à Bayonne, le 7 juin 1808. 209

Num. LXX. Proclamation des grands d'Espagne et d'autres Espagnols réunis à Bayonne, le 8 juin 1808. 214

Num. LXXI. Lettre du marquis de la Romana au prince de Ponte-Corvo, du 17 juin 1808. 222
Num. LXXII. Discours adressé au roi Joseph, comme roi d'Espagne, par l'assemblée des notables Espagnols, à Bayonne, le 18 juin 1808, après avoir été lu et approuvé à l'unanimité, le 17. 224
Num. LXXIII. Note diplomatique de M. Champagny, adressée, le 20 juin 1808, aux ambassadeurs Français résidens dans les cours de l'Europe. 226
Num. LXXIV. Lettre de Ferdinand VII à l'empereur, le 22 juin 1808. 247
Num. LXXV. Lettre des serviteurs de Ferdinand au roi Joseph, datée de Valencé, le 22 juin 1808. 249
Num. LXXVI. Lettre du marquis de la Romana au prince de Ponte-Corvo, le 24 juin 1808. 252
Num. LXXVII. Lettre du marquis de la Romana au roi Joseph Napoléon, le 24 juin 1808 254
Num. LXXVIII. Serment du Conseil d'Etat, du 19 juillet 1808. 255
Num. LXXIX. Serment du Conseil des Indes au roi Joseph, le 23 juillet 1808. 258
Num. LXXX. Serment prêté par le conseil des finances, le 25 juillet 1808. 260
Num. LXXXI. Lettre de Ferdinand à l'empereur, le 26 juillet 1808. 262
Num. LXXXII. Déclaration de la princesse du Brésil, infante d'Espagne et régente du Portugal, du 19 août 1808. 263
Num. LXXXIII. Exposé de M. Champagny à l'empereur Napoléon, du 1er septembre 1808. 269
Num. LXXXIV. Lettre des empereurs de France et de Russie au roi d'Angleterre, du 12 octobre 1808. 277

Num. LXXXV. Fragment de la note de M. Canning, adressée à M. de Romanzoff, le 28 octobre 1808. 279
Num. LXXXVI. Note de M. de Romanzoff à M. Canning, du 28 novembre 1808. 280
Num. LXXXVII. Notice du serment prêté par les habitans de Madrid, dans le mois de décembre de l'an 1808. 283
Num. LXXXVIII. Notice du serment des différentes villes d'Espagne au roi Joseph, avant son entrée à Madrid dans les derniers jours de l'an 1808. 284
Num. LXXXIX. Adresse de la ville de Valladolid à l'empereur Napoléon, le 11 janvier 1809. 285
Num. XC. Discours adressés à l'empereur des Français à Valladolid, le 16 janvier 1809, par les députations des différens conseillers royaux de Madrid. 287
Num. XCI. Description de l'entrée publique du roi Joseph à Madrid, le 23 janvier 1809. 294
Num. XCII. Décret du roi Joseph, du 10 février 1809, sur le serment que les employés devaient prêter. 301
Num. XCIII. Adresse de l'ancienne junte d'Aragon au roi Joseph, à Saragosse, le 11 mars 1809. 302
Num. XCIV. Lettre de Ferdinand VII à l'empereur, le 6 août 1809. 306
Num. XCV. Lettre de Ferdinand VII à l'empereur, le 23 décembre 1809. 307
Num. XCVI. Narration publiée dans le Moniteur français du 31 janvier 1810. 308
Num. XCVII. Lettre de M. Berthemy, gouverneur de Valencé, au ministre de la police, le 2 avril 1810. 310
Num. XCVIII. Lettre de Ferdinand VII à M. Berthemy, gouverneur de Valencé, le 4 avril 1810. 316

NUM. XCIX. Lettre du gouverneur de Valencé au ministre de la police générale de France, le 6 avril 1810. 318

NUM. C. Lettre de Charles IV, roi d'Espagne, au roi de la Grande-Bretagne, le 9 septembre 1802, trouvée dans les papiers du baron de Colli, le 6 avril 1810. 320

NUM. CI. Lettre du roi de la Grande-Bretagne à Ferdinand, surprise au baron de Colli, le 6 avril 1810. 323

NUM. CII. Lettre du roi de la Grande-Bretagne à Ferdinand, surprise au baron de Colli, le 6 avril 1810. 325

NUM. CIII. Lettre de Ferdinand au gouverneur de Valencé, le 8 avril 1810. 327

NUM. CIV. Interrogatoire et réponses du baron de Colli au ministère de la police générale de France, le 8 avril 1810. 329

NUM. CV. Rapport du ministre de la police générale de France à l'empereur, sur l'affaire de Valencé, sans date, après le 8 avril 1810. 335

NUM. CVI. Fragmens d'un ouvrage imprimé à Paris, intitulé: *Histoire générale des prisons sous le règne de Buonaparte*, chap. 12, pag. 106, 112 et suivantes. 337

NUM. CVII. Rapport d'une lettre datée de Venezuela, le 29 juin 1810, publiée à Londres le 5 septembre suivant. 342

NUM. CVIII. Rapport de la conduite des Anglais en Espagne et en Portugal, publié à Paris le 13 septembre 1810. 348

NUM. CIX. Rapport du ministre des relations ex-

térieures à S. M. l'empereur et roi, le 8 décembre 1810. 359.
Num. CX. Lettre de l'empereur Napoléon à Ferdinand, le 12 novembre 1813. 373
Num. CXI. Lettre de Ferdinand VII à l'empereur, le 21 novembre 1813. 375
Num. CXII. Traité entre l'empereur Napoléon et le roi Ferdinand VII, le 11 décembre 1813, à Valencé. 378
Num. CXIII. Lettre du roi d'Espagne Ferdinand VII à la régence de Madrid, le 18 décembre 1813. 386
Num. CXIV. Lettre du roi Ferdinand à la régence d'Espagne, le 23 décembre 1813. 389
Num. CXV. Instruction donnée par le roi Ferdinand à D. Joseph Palafox, le 23 décembre 1813. 391

FIN DE LA TABLE DES PIÈCES.